DO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
XIV
302
VITT. EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XX

Palchetto 6

Num.° d' ordine 46

3549

119
B
36

S Rac.
XIV
302

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET POLITIQUES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI.

On trouve aux mêmes adresses l'Ouvrage suivant, publié par le même Auteur.

OEuvres complettes de Louis de Saint-Simon, pour servir à l'histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du duc d'Orléans et de Louis XV; avec des notes, des explications et des additions, à la fin de chaque volume, extraites des correspondances et des porte-feuilles de l'auteur et de plusieurs princes et seigneurs ses contemporains; 13 vol. in-8.°, avec le portrait de l'auteur. 1791. 39 fr. pour Paris, et 50 fr. francs de port par toute la république.

— Le même ouvrage sur papier commun. 24 fr. pour Paris et 33 fr. franc de port.

Les divers extraits des manuscrits du duc de Saint-Simon, que l'ancien gouvernement a successivement permis de publier sous les titres de : *Pièces intéressantes et peu connues ; Galerie de l'ancienne cour ; Mémoires de Saint-Simon, et Supplément auxdits Mémoires,* n'ont offert au public que des pièces informes sur lesquelles la censure avait exercé toute sa rigueur. C'est à la liberté de la presse qu'on doit la publication des Œuvres complettes du duc de Saint-Simon. Cette édition renferme non-seulement les véritables Mémoires de Saint-Simon dans toute leur intégrité, mais encore d'autres pièces originales qui éclairent le tableau singulièrement piquant et vrai que l'auteur a fait des cours de Louis XIV, de la régence et de Louis XV.

643802
SBN

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET POLITIQUES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI,

DEPUIS SON MARIAGE JUSQU'A SA MORT.

Ouvrage composé sur des pièces authentiques fournies à l'auteur, avant la révolution, par plusieurs ministres et hommes d'état; et sur les pièces justificatives recueillies, après le 10 août, dans les cabinets de Louis XVI, à Versailles, et au château des Tuileries.

Par JEAN-LOUIS SOULAVIE (l'aîné), correspondant de l'ancienne Académie des Inscriptions et de celles des Antiquités de Hesse-Cassel et Pétersbourg. Ancien associé de celles de Nismes, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Pau, Dijon, Orléans, Montauban, Angers, Arras, Metz, Larochelle, Châlons-sur-Marne, etc.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Quai Voltaire, n.° 2; et à STRASBOURG, Grand'Rue, n.° 15.

AN X. (1801.)

Pour prendre un parti dans les questions importantes, il faut nécessairement les considérer dans leurs rapports avec la prospérité de l'état. LES INSTITUTIONS SOCIALES NE PEUVENT PAS AVOIR D'AUTRES BASES. *Toute loi faite pour une nation, doit prendre sa source dans le bien général et quand la force et l'ignorance s'écartent de ce principe, ce sont des actes de despotisme et d'erreur, contre lesquels la raison et l'équité reclament; ce sont des* JOURS DE CALAMITÉ, DONT ON ATTEND LA FIN AVEC IMPATIENCE.

M. NECKER, sur la législation et le commerce des grains. Chap. I. Page 12.

REGNE

DE

LOUIS XVI,

CINQUIÈME ÉPOQUE;

OU

Le premier ministère de M. NECKER,
citoyen de Genève.

« *Il est une subversion générale qui doit être* » *essentiellement attribuée au petit nombre d'hommes* » *connus de toute l'Europe, et dont le génie hardi,* » *l'éloquence entraînante, ébranlèrent les plus an-* » *ciennes opinions et frayèrent ainsi les voyes à* » *tous les écarts de l'imagination, et à tous les* » *abus de la liberté. C'est à leur voix éclatante,* » *et sous leur bannière, qu'on a vu l'esprit philo-* » *sophique étendre chaque jour ses conquêtes, et* » *favoriser toutes les insurrections contre les idées* » *reçues, et contre les vérités communes.....*

» *On vit de plus, et c'était une bisarrerie singulière,* » *on vit les mêmes personnes qui profitaient à la* » *cour des faveurs du prince, revenir dans la société,* » *prendre leur part des louanges qu'on accordait aux* » *sentimens d'indépendance, et au courage de la* » *liberté..... On croyait qu'il était tems de jouer* » *un rôle dans la politique, et pour s'y préparer,* » *chacun parlait du peuple et de son infortune.* »

NECKER. De la révolution française; section I.

MÉMOIRES
HISTORIQUES
ET
POLITIQUES

CHAPITRE PREMIER.

Élévation du marquis de Pezai, ami de M. Necker. — Son portrait. — Portrait de sa sœur madame de Cassini. — Leurs stratagémes pour entretenir une correspondance secrète, et inconnue des ministres, avec Louis XVI. *— Première dépêche de M. de Pezai. — Elle plaît au roi. — Première conférence de Pezai avec le monarque dans son cabinet. — M. de Pezai fait connaître les plans de M. Necker à M. de Maurepas et au roi. — Il fait deux ministres dans l'espace de quelques mois. — Il se procure l'emploi d'inspecteur général des côtes du royaume.*

DEPUIS sa tendre jeunesse Louis XVI se plaisait à se trouver seul à la cour ou avec la

reine ; il aimait à s'éloigner de la présence de son aïeul ; et lorsqu'il lui succéda, il chercha à parler, sans être connu, à toutes sortes de particuliers de tous états, leur demandant des nouvelles des affaires du tems, et désirant de connaître le vœu du peuple relativement aux affaires de son règne.

C'est dans le même esprit qu'il aimait à lire les journaux étrangers. La curiosité l'avait engagé à apprendre la langue anglaise ; il ne passait pas un jour sans lire ce que ces insulaires imprimaient dans leur fierté et leur indépendance sur le commencement de son règne.

Un jeune homme nommé Masson, qui depuis peu avait pris le titre de marquis de Pezai, profita de cette circonstance pour entretenir avec le roi une correspondance secrète sur les affaires d'état. Cet audacieux personnage était frère de la belle et fameuse madame de Cassini, qui brûlait depuis plusieurs années du désir de la célébrité. Il était né sans fortune ; mais il avait, comme sa sœur, un genre d'esprit, une figure intéressante et des talens variés et capables de lui en procurer. Madame de Cassini, vers la fin du règne du feu roi, s'était déjà fait connaître et par ses intrigues et par ses amans. Elle voyait les ministres, les généraux

et les gens à la mode; elle se mêlait de procurer des places, de discréditer des ministres, de louer ou de blâmer telle ou telle opération du gouvernement; elle voulait même aspirer à une plus grande importance par une présentation à la cour, et elle sollicitait avec beaucoup de suite cette faveur, lorsque Louis XV, qui avait pour les femmes beaucoup de politesse, d'égards et de faiblesse, décida en ces termes l'affaire de sa présentation : *Il n'y a ici que trop d'intrigantes ; madame de Cassini ne sera pas présentée.*

Pendant le reste du règne du feu roi, madame de Cassini trouva dans sa conduite libre et galante beaucoup de supplémens à sa médiocre fortune. Elle eut pour amans M.... M.... M.... M.... M.... M.... et de Maillebois, C'est dans leur société distinguée que le marquis de Pezai apprit les élémens de l'intrigue qu'il sut déguiser et ennoblir en s'occupant de littérature, de travaux administratifs et de beaux-arts. Dorat, son intime ami, qui avait composé les poésies agréables du tems, donnait de la grace à ses vers et les corrigeait. Des épîtres, des héroïdes, des madrigaux écrits d'un style aimable et léger étaient ses productions les plus connues. Il composa les *Soirées helvé-*

tiennes. Quant à son ami Dorat, il n'était ni ambitieux, ni intrigant comme lui ; mais Pezai joignait à l'art poétique une telle ambition, qu'on l'entendait dire à cet ami et à une femme célèbre qui les recevait tous les deux : *Je parie que si nous le voulons, nous gouvernerons et la France et l'Europe tout en faisant des vers ; mais il faudrait que madame de B.... voulût s'unir à M. Dorat et à moi.....*

Le marquis de Pezai, tourmenté par son ambition, écrivait dans cette circonstance à presque tous les rois de l'Europe sur la constitution, l'administration, l'industrie et le commerce de leurs états. Il fit plus : il offrit à chaque roi ses talens et ses services, tant il s'était promis de jouir de la confiance d'un roi. *Il sied bien*, lui répondit Frédéric, *il sied bien à une jeune barbe comme vous de donner des leçons à un vieux roi.* Les autres rois ne répondirent pas au marquis de Pezai.

La fureur de la célébrité et le désir de devenir ministre, dominant le marquis de Pezai, il ne cessa de s'occuper des recherches sur l'administration et le gouvernement français. M. de Maillebois, l'amant de madame de Cassini, sa sœur, lui ouvrit ses porte-feuilles. Il y trouva les

mémoires de la guerre de 1741 en Italie, les plans et les dessins des siéges, des campemens et des marches et des siéges de l'armée française, dont il composa un manuscrit intitulé : *Les Campagnes de Maillebois*, que le roi fit imprimer dans la suite, avec un superbe atlas, comme nous le dirons ci-après. Madame de Montbarrey, qui aimait Pezai, fournissait, en attendant son élévation et la sienne, à ses dépenses, et l'introduisait dans la société la plus distinguée.

C'est dans cette circonstance que Louis XV mourut. Dès ce moment le marquis de Pezai et sa société intime trouvèrent dans l'inexpérience du jeune roi un moyen de tenter une grande fortune.... Ils conçurent le projet d'une correspondance secrète avec Louis XVI, et obtinrent d'un garçon des petits appartemens, qu'il en placerait les premières dépêches dans une chambre où le roi s'occupait journellement de ces lectures.

Pour mériter l'attention de Louis XVI, le marquis de Pezai s'annonçait au roi (sans signer sa lettre) comme étant lié aux gens de lettres les plus distingués de la capitale et aux financiers les plus opulens. Il disait qu'il voyait les anglais du plus grand ton; se vantait d'être

agréable aux femmes les plus à la mode, et faisait entendre qu'il était occupé sur-tout des lettres et des arts. Après ce préambule il témoignait au roi le désir de lui rendre des services que sa position favorisait, et lui demandait la permission de lui transmettre périodiquement le résultat de ses observations hebdomadaires sur les affaires de l'Europe, sur les affaires générales de la France, et sur les affaires particulières susceptibles d'attirer l'attention du monarque. Il renonçait à toute récompense et à tout emploi. Servir son maître avec probité et avec franchise, était toute sa récompense. Pour lui en donner des preuves, M. de Pezai joignait à cette missive le premier numéro de sa correspondance qu'il déposait aux pieds du roi, le priant d'avoir à la messe, le premier dimanche du mois suivant, son mouchoir à la main pendant l'élévation de l'hostie, et de le quitter après l'élévation du calice pour témoigner que son travail serait agréable à sa majesté.

Dans la première, M. de Pezai donnait au roi des éloges ingénieux et adroits, capables d'être goûtés d'un prince modeste qui les évitait. Il louait le roi d'être modeste, timide et naïf, lui disait qu'il était très-intéressant aux yeux de la nation sous ce rapport ; il critiquait

toutefois l'abandon du roi à ses ministres, et disait que les français voulaient être gouvernés par leurs rois, et avec le ton de l'autorité. Il ajoutait que Louis XVI ne gouvernait pas assez par lui-même; qu'on voudrait trouver en lui le ton du bon Henri; qu'il avait des talens naturels pour réussir et qu'il tenait de la maison de Bourbon et de madame la dauphine, sa mère, des qualités qui l'appelaient à de grandes choses. Il ajoutait que le roi avait beaucoup de connaissances acquises par des études ignorées et secrètes, et que la France serait bien fière si elle pouvait croire qu'elle était gouvernée par des actes directs de la volonté du roi. M. de Pezai ajoutait que le français bénirait même les erreurs du roi: il citait ses mœurs conjugales compatibles avec le ton français et l'aimable galanterie; il louait le bon ton de la reine et annonçait aux époux une grande récompense prochaine de leurs vertus.

Après avoir parlé de la sorte du chef de l'état, M. de Pezai annonçait des correspondances périodiques sur les princes contemporains du roi, sur les grands de l'état, sur les ministres, les parlemens, les prélats, les généraux, les intendans, et les gens de lettre, promettant au roi de le faire assister, sans sortir de

son cabinet, aux plus belles sociétés de Paris, dont il lui importait de connaître le ton, l'esprit et les principes.

Cette correspondance et les suivantes plurent si bien au roi, qu'il ordonna à M. de Sartines, alors ministre de la police, d'en découvrir l'auteur et de le lui faire connaître.

Le premier soupçon tomba d'abord sur beaucoup de personnes connues, qui assurèrent M. de Sartines, qu'elles n'avaient jamais pris la liberté d'écrire au roi; mais enfin, M. de Sartines fixant ses soupçons sur cinq ou six personnes, reçut l'ordre du roi de les sonder, et de leur lire lui-même des lambeaux de la correspondance pour découvrir dans les personnes soupçonnées, les termes, le caractère et les opinions de l'écrivain. M. de Pezai, dévoilé, s'avoua l'auteur des lettres, et conçut dès-lors les plus hautes espérances de sa destinée. Il se persuada qu'il deviendrait en effet ministre, et qu'il gouvernerait le roi, la France et l'Europe, comme il l'avait projeté. Il s'imagina qu'il obtiendrait une fortune brillante, et qu'il procurerait à ses amis les ministères qu'ils convoiteraient.

M. Necker, madame de Cassini et la société secrète de cette cotterie triomphaient de l'indif-

férence du feu roi à leur égard. La correspondance mystérieuse avec Louis XVI ne cessa plus durant plusieurs années. Ils ignoraient toutefois qu'il en existât une seconde, écrite dans un sens contraire, que M. de Vergennes leur opposait. Quelques vues d'utilité publique, des jugemens pleins de partialité, et sur les choses et sur les personnes, forment celle du marquis de Pezai. Il voyait de trop près les évènemens, il manquait de cette expérience et de cette succession d'idées et de tems nécessaires pour juger des opérations d'un grand état; malgré ces défauts, la correspondance est hardie, agréable, et devait plaire à un roi curieux de lire une histoire anticipée de ses opérations. Le marquis de Pezai reçut du jeune prince l'aveu indirect que ses premières correspondances lui étaient agréables, et la permission de les continuer. Sûr de ce succès, Pezai demanda au roi de s'arrêter dans la galerie au retour de sa chapelle et devant une travée, qu'il désigna, et où il annonça qu'il se trouverait pour voir passer S. M.... Louis XVI curieux de le connaître personnellement, l'accueillit, l'introduisit dans son cabinet, où il le présenta à M. de Maurepas, comme un jeune homme intéressant, qui voulait avancer. M. de Mau-

repas stupéfait, avoua au roi que M. de Pezai était son filleul, et sa jalousie ne tarda pas à se manifester. Il voyait avec inquiétude que le roi accordait sa confiance sur les affaires d'état ; il savait déjà que Louis s'occupait beaucoup de correspondances périodiques et inconnues. Il s'était apperçu que ce prince était souvent dirigé par des impressions secrètes et des opinions étrangères, et se sentit mortifié du partage de la confiance du monarque avec un jeune homme obscur, avec un inconnu, sur-tout avec un jeune poète. Il dissimula toutefois et caressa beaucoup Pezai. Un jour cependant il lui échappa de dire. *Vous êtes donc en relation avec le roi! Vous, en relation avec le roi, M. de Pezai?....* Une autre fois il dit, sur le ton de la raillerie et en sa présence. *Voilà un jeune homme qui veut nous gouverner ma femme et moi.*

M. de Pezai avait contribué par sa correspondance à expulser du ministère l'abbé Terray, et à l'expulser avec désagrément; il s'était depuis long-tems attaché à M. Necker, et présentait à M. Necker et à Louis XVI les opinions de ce banquier déjà célèbre, comme nécessaires à la restauration de l'état. Il était l'ennemi déclaré de Turgot, et s'intéressait avec zèle à l'élévation

de l'opulent génevois de qui il recevait des secours pécuniaires. Amant de madame de Montbarrey, proche parente de M. de Maurepas, il contribua à faire du mari maltraité, un directeur général de la guerre, titre qui fut créé en faveur de M. de Montbarrey.

C'est dans cette circonstance que le roi accorda à M. de Pezai les honneurs de l'imprimerie royale, pour l'édition des *mémoires de Maillebois*, dont la rédaction lui avait été confiée. Cet ouvrage n'est guère qu'une compilation et une traduction d'ouvrages italiens; mais il renferme ce qu'un général français doit savoir d'utilité ou d'expédiens sur la conduite de nos troupes en Italie. Un magnifique atlas accompagne cette production de Pezai; c'était un vrai chef-d'œuvre de cartes géographiques, dont les révolutionnaires ont fondu les cuivres. M. de Pezai s'en était servi pour donner au roi quelques leçons sur l'art militaire, qui succédèrent à la correspondance secrète et servirent à la même fin.

Dans l'espace d'un an, le marquis de Pezai réussit à faire deux ministres, M. de Montbarrey et M. Necker : et lui qui avait commencé par déclarer au roi qu'il ne voulait aucune grace, il se procura l'emploi d'inspecteur général

des côtes, avec un traitement de 60 mille liv. Il se fit payer encore 30 mille francs de fournitures de vin qui étaient dûes à son père. Les plans de M. Necker, présentés à M. de Maurepas et au roi, parurent satisfaisans. *Le superbe Necker,* (disait M. de Meilhan intendant de Valenciennes, ennemi particulier de ce ministre,) *envelopé d'une redingotte, est venu plusieurs fois attendre chez M. de Pezai, au fond d'une remise, le moment où le favori devait revenir de Versailles, pour savoir ce qu'il avait fait en sa faveur.*

Tels furent les premiers moyens par lesquels M. Necker put faire connaître ses projets.

CHAPITRE II.

Élévation de M. Necker au ministère. — Il s'écarte de la route de ses prédécesseurs. — Il recherche la faveur des peuples au lieu de s'appuyer de celle des grands. — Principes généraux de son administration. — Caractère de ses écrits. — Opinions générales des partisans de l'administration antérieure à celle de M. Necker. — Caractère des familles illustres dans l'administration. — M. Necker leur oppose ses systèmes et ses plans.

MINISTRE de la république de Genève près Louis XVI, lié avec plusieurs membres du corps diplomatique, M. Necker se trouvait naturellement dans la route qui élève les hommes riches et les hommes d'un grand talent. Il était intimement lié avec Pezai, qui entretenait toujours avec le roi une correspondance suivie et directe, et il donna au comte de Maurepas des vues sur l'amélioration des finances, avec la promesse de libérer l'état, et de faire face aux dépenses de la guerre si elle

avait lieu. Il fut résolu d'abord que M. Necker serait adjoint à M. de Clugny, ministre des finances, et qu'on lui confierait la direction du trésor royal avec les différentes parties relatives aux emprunts et au crédit.

A la mort de M. de Clugny, vers la fin du mois d'octobre 1776, on observa que depuis Colbert il y avait eu en France vingt-cinq ministres des finances, et qu'aucun n'était mort en place. Taboureau des Réaux, conseiller d'état, homme intègre et éclairé, fut sur les rangs, ainsi que M. de Vaisnes, premier commis des finances.

Le roi nomma M. Taboureau, et donna la direction du trésor à M. Necker, fameux banquier. Sa direction de la compagnie des Indes, ses disputes sur cette compagnie, l'éclat de ses attaques contre le système de M. Turgot, son éloge de Colbert, à la tête duquel il semblait avoir dédaigné de poser son nom, lui avaient donné une grande célébrité. Il promit de rétablir l'ordre dans les finances, et sans secousse, et de fournir sur-le-champ 40 millions comptant.

M. Taboureau voyant que ses pouvoirs étaient subordonnés par le fait à M. Necker, demanda sa démission, et l'obtint; et M. Necker, qui voulait de son côté être seul maître de

sa

sa partie, fut nommé directeur général des finances.

Devenu seul administrateur, M. Necker excita l'enthousiasme du public par la nature de ses opérations. Toutes avaient de la nouveauté et de l'éclat, toutes avaient pour objet de dénaturer le génie de l'administration, et d'introduire un nouvel esprit dans la direction des affaires.

Ce qu'il y avait de remarquable dans le ton de ses opérations, c'est la contradiction des vues du nouveau ministre avec celles des ministres qui l'avaient précédé. Ces derniers fondaient leur crédit et leur puissance sur la faveur des grands de l'état et des favoris. M. Necker au contraire s'étudiait à prendre pour appui non les grands, mais la partie des sujets du roi qui en était la plus éloignée. M. Necker voulait être appuyé des faveurs et de la confiance du peuple; et semblable en cela à M. Turgot, il ne put être agréable ni au clergé, ni à la noblesse si étrangers aux affections personnelles du ministre genevois. Le clergé murmura du choix d'un ministre protestant. *Je vous l'abandonne si vous voulez payer la dette de l'état*, répondit M. de Maurepas à un archevêque scandalisé de sa nomination.

M. Necker arrivé au ministère se trouvait très-étranger aux affaires d'administration; mais il avait beaucoup d'activité dans l'esprit; il cherchait par-tout des instructions; il écoutait tous les avis, et il recueillait tous les mémoires. Les cinq années de son ministère s'écoulèrent dans des études perpétuelles de son administration. Il n'était distrait ni par le jeu, ni par les amusemens, ni par des projets de fortune, ni par aucune société habituelle avec les gens de la cour.

Le caractère de ses écrits annonçait déjà une révolution. Le ton de la république des lettres ne permettait pas qu'ils eussent d'autres principes que ceux de la philosophie. Ils respiraient de toutes parts le langage de l'humanité : ils annonçaient une sensibilité exquise, une tournure républicaine, un style analogue à celui de Rousseau, une imagination brillante. Ils avaient pour ornemens, des figures et un ton sentimental inconnus dans les ouvrages d'administration, ce qui les distinguait de tous les livres de cette nature. Jamais dans la monarchie les administrateurs en chef n'avaient livré au jugement du public leurs opérations, parce que la marche de l'autorité conduisait la cour vers des abus sans cesse croissans,

tandis que la marche administrative de M. Necker conduisait l'état à des réformes et vers une révolution.

» La postérité éclairée et impartiale (disait le parti opposé, à la tête duquel on peut placer l'intendant de Valenciennes) cherchera avec surprise, comment un peuple éclairé a pu être induit en erreur au point de regarder M. Necker comme le plus grand des administrateurs : elle sera étonnée que ses contemporains ne se soient pas demandés *quel canal a-t-il creusé, quelle branche de commerce a-t-il vivifié, quels impôts ont été abolis ou modifiés? Quels édifices ont été par lui élevés?* Il a écrit des phrases magnifiques ; mais où sont ses œuvres? Elle ne trouvera ni dans la capitale, ni dans les provinces, ni dans les ports, aucun établissement utile qui consacre sa mémoire. Ses ouvrages renferment des idées générales et des projets vagues ; mais on n'y découvre ni doctrine, ni pensée profonde sur l'administration ; et c'est une chose digne de remarque qu'il ne se trouve pas dans ses trois volumes sur les finances, une seule citation de faits ou un exposé des anciennes opinions. On voit clairement que ce ministre a suivi l'élan de son imagination et qu'il s'est circonscrit dans la

partie morale et politique des affaires, qui n'exige pour être approfondie, que de la sagacité dans l'esprit sans aucune des connaissances nécessaires à l'administrateur. C'est dans cette seule partie que M. Necker, homme d'esprit, et souvent écrivain éloquent, a droit aux éloges, et le public séduit a confondu le mérite de l'administrateur avec celui de l'écrivain; mais ceux qui distinguent l'un d'avec l'autre, s'apperçoivent qu'il n'a connu ni l'histoire, ni les principes de la finance et du commerce, ni approfondi la théorie de l'impôt. Il leur est promptement démontré, qu'il n'a cherché qu'à faire effet sur les gens du monde par des phrases brillantes, et sur le peuple par l'affectation de la sensibilité. Il ressemble à ces auteurs qui font des pièces pour les acteurs et qui réussissent parce que les rôles se trouvent conformes aux talens de ceux qui représentent la pièce. »

Ce jugement porté par un intendant, est bien sévère. Il est toutefois certain que M. Necker, dans ses opérations, devançait les opinions de son siècle et administrait un autre royaume que la France, et un autre siècle que le dix-huitième. Il dénaturait les doctrines établies, au lieu d'en créer une. L'administration était le résultat du génie des Richelieu, des Colbert, etc. pleins de

combinaisons relatives au maintien de l'autorité. Le ministère depuis la mort de ces grands personnages en avait observé si fidèlement les maximes, que l'administration n'était plus qu'un ouvrage de bon sens resserré dans les limites de la tradition. Cinquante familles à-peu-près, qu'on appelait *de la haute magistrature*, en étaient les gardiennes (1), et telle était la forme et la régularité des habitudes, qu'un esprit juste suffisait pour conserver nos antiques institutions intactes. Ces cinquante familles avaient d'ailleurs, en administration, un ton de timidité et une crainte des innovations qui en conservait l'esprit.

M. Necker, au contraire, semblait craindre de suivre des routes connues. Son imagination, fléau de l'ancienne administration française,

(1) Je conserverai religieusement dans cette histoire, les noms de quelques familles illustres dans l'administration, les noms des d'Aguesseau, Trudaine, Montarau, Turgot, d'Ormesson, Amelot, Lamoignon, Pelletier, Boullogne, Joly de Fleury, Lescalopier, Bernage, de Cotte, Machault, Berulle, Bochard de Sarron, d'Aligre, de Gourgues, Voisins, Molé, Portail, Rolland, Blondel, Senozan, Angran, Nicolay, Barentin, Sully, Colbert, Richelieu, Villeroy, Fleury, etc.

fut la vie de son administration. Il se plaint dans ses ouvrages de ce que les maximes du gouvernement ne permettaient pas de faire le choix des ministres dans toutes les classes où se trouvent le mérite et les connaissances; de ce qu'une centaine de familles jouissaient à cet égard de la confiance du souverain et de ce qu'on suivait l'ordre d'ancienneté. M. Necker ne voulait pas qu'en France où les richesses du sol et la prospérité des institutions triomphent des erreurs du gouvernement, on s'assujétit à se circonscrire dans quelques familles. C'était précisément cette prospérité et cette activité naturelles qu'il fallait circonscrire pour les empêcher de trop agir.

M. Necker prétendait d'ailleurs que le caractère national était en France moins propre à l'administration qu'à toute autre genre de talent, tandis que l'expérience de plusieurs siècles attestaient nos succès particuliers dans ce genre. Il croyait que l'esprit administratif exigeait une sorte de lenteur, de constance et d'uniformité contraire à l'activité d'imagination des français. Ces considérations l'avaient engagé, sans doute, à mettre en sûreté une partie de l'administration publique, dans les mains des administrations provinciales qui auraient formé un corps

de doctrine inattaquable par la variation des systêmes, et l'inconstance des ministres des finances. C'était précisément confier la doctrine à des hommes passagers en l'ôtant aux familles qui l'avaient conservée, pour ainsi dire, héréditairement. C'était l'ôter à l'aristocratie pour en revêtir la démocratie, sans faire attention que dans les pays-d'état, les syndics des provinces étaient les véritables administrateurs; tandis que les évêques, les seigneurs, et les officiers municipaux qui représentaient le tiers, étaient fort étrangers aux affaires des provinces.

M. Necker se plaignait des variations dans les principes de l'administration et les attribuait à la succession des ministères. Il pensait que cette instabilité provenait du défaut d'un corps représentatif de la nation, dans lequel seraient discutés les dispositions administratives. Il semblait ignorer, que si dans les états où l'autorité exécutive est tempérée par la puissance législative, la première ne contenait sans cesse les mouvemens de la seconde, l'état éprouverait de perpétuelles variations; et il ne s'appercevait pas que les principes de son administration étaient des exceptions à ces principes connus.

CHAPITRE III.

Doctrine de M. Necker sur les propriétaires et sur les citoyens sans propriétés. — De M. Turgot, brigadier des armées du roi et frère du ministre de ce nom. — De MM. de Condorcet de Fougeroux et de Bondaroi, tous les trois de l'académie des sciences. — Examen de la doctrine de M. Necker. — M. Turgot lui oppose la sienne. — Il me délivre les mémoires historiques de son frère, pour les consulter et en faire des extraits pour l'histoire. — Emulation entre MM. Necker et Turgot pour réformer la monarchie française.

LORSQUE M. Necker fut parvenu à la direction des finances, par la mort de M. Taboureau, et lorsque M. Necker commençait à exciter en 1779 une très-grande sensation, une société dans laquelle je me trouvai, se montra profondément scandalisée d'un passage d'un ouvrage qu'avait publié M. Necker; il me parut que cette production était un des grands griefs de Turgot, de sa famille et des économistes contre

M. Necker. A leur émotion, j'apperçus une passion violente. M. le chevalier Turgot était avec M. de Condorcet et M. de Fougeroux de Bondaroi, tous les trois de l'académie des sciences. Les deux premiers prenaient un très-grand ton dans leurs assertions. J'avais celui de la modestie de mon âge. *Malheureuse nation!* s'écriait M. Turgot, *tu ne te releveras jamais des maux que Necker te prépare!.... Nous en serons quittes pour un autre systéme de Law,* s'écriait Condorcet. Le timide Fougeroux, d'un caractère réservé, gardait le silence. J'écoutais et je rédigeai en rentrant chez moi le résultat de la conversation instructive que je consigne dans ces mémoires.

Les émotions de Turgot et de Condorcet n'étaient pas dans le ton reçu en ce tems-là dans la grande société qui était constamment calme; je demandai la raison de tant d'inquiétudes qui me paraissaient exagérées. M. Turgot, élève encore plus haut sa voix, déjà assez prononcée, et me prenant par le bras; il me dit dans le ton de Diderot: *Jeune homme que nous aimons, prends et lis.* Il ouvre en même-tems le chapitre dernier de la législation des grains, par M. Necker, et il ajoute: *Que devons nous attendre d'un ministre qui se passionne avec*

tant de fureur contre une classe de la société, celle des propriétaires, en faveur de celle qui ne possède rien. Attendons-nous à voir en France se renouveller les scènes des deux Gracchus.

« Presque toutes les institutions civiles, dit » M. Turgot (en lisant M. Necker) ont été faites » pour les propriétaires. On est effrayé en ou- » vrant le code des lois, de n'y découvrir par- » tout que le témoignage de cette vérité. On dirait » qu'un petit nombre d'hommes, après s'être » partagé la terre, ont fait des lois d'union et de » garantie *contre la multitude*, comme ils au- » raient mis des abris dans les bois pour se dé- » fendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose » le dire, après avoir établi les lois de propriété, » de justice et de liberté, *on n'a presque rien* » *fait encore pour la classe la plus nombreuse* » *des citoyens*. Que nous importent vos lois de » propriété pourraient-ils dire? nous ne possé- » dons rien. Vos lois de justice? nous n'avons rien » à défendre. Vos lois de liberté? si nous ne tra- » vaillons pas demain nous mourrons.... Ce n'est » pas uniquement sur la justice des souverains » que repose leur bienfaisance; c'est encore sur » leurs talens..... sur les soins paternels que la » loi de justice n'indique pas, mais qui sont

» marqués en lettres de feu, dans toute ame émue » du bien de l'humanité. O vous qui gouvernez ! » n'oubliez jamais que la plus nombreuse partie » des hommes ne fut point appelée à la compo- » sition des lois... et que sa faiblesse et son délais- » sement réclament sans cesse votre tutelle. Les » propriétaires ne vous demanderont que liberté » et justice ; ceux qui n'ont rien ont besoin de » votre humanité, de lois politiques qui tempè- » rent la force de la propriété.... C'est par la » sagesse des lois sur les grains, que vous appro- » cherez de plus près de leur bonheur. Que la » méditation ne cesse jamais de s'exercer sur » cette important objet, puisse-t-il en résulter un » jour des *vérités permanentes* qui en assurant » le repos et la prospérité de l'état, deviennent la » sauve-garde des faibles contre les puissans ».

Après cette lecture, MM. Condorcet et Turgot recommencèrent leur censure contre M. Necker, opposant le système de Turgot, contrôleur général, à celui du directeur actuel des finances. *Mon frère avait des systémes bien opposés*, disait le chevalier Turgot ; *il pensait que la partie du peuple qui est sans propriétés est la base de la société et de la civilisation. Il n'est aucune puissance à laquelle cette classe ne soit nécessaire, comme les fonde-*

mens le sont à un édifice. Sans cette classe particulière il est impossible à l'intelligence commerciale de tenter des spéculations. L'homme de génie à la ville et aux champs imagine ; le manœuvre exécute. Le riche propriétaire dispose de grandes avances, et le pauvre, sous ses regards, les multiplie. Mon frère a fait de la propriété la base de toute son administration. Il a établi sur la propriété ses plans et ses vues d'une meilleure organisation sociale. Les nations commencent par l'établissement des propriétés ; elles prospèrent par le respect que leur doit la force et la puissance de l'état, et elles sont dévastées et ruinées par les opinions qu'on connaît dans M. Necker. On voit ici un philosophe imaginaire qui sort d'une république dont les individus ont leurs propriétés dans un porte-feuille qui pèse six onces ; mais ce n'est pas de la sorte qu'on spécule dans une grande nation. Approfondissez les réponses que nous avons faites à l'ouvrage factieux de M. Necker, publié dans une circonstance où la France était déchirée par une sédition, où M. Necker ne fut pas étranger ; et si vous écrivez l'histoire, soyez religieux observateur de la vé-

rité sur le ministère de mon frère. J'ai donné l'ordre de vous envoyer ses mémoires ; je vais leur donner un caractère d'authenticité en les signant. M. Turgot en même-tems me délivra les mémoires de son frère.

Ce discours avait été prononcé avec le ton de la passion ; et comme M. Turgot, dans des conférences antérieures, ne s'était pas ouvert sur les causes de l'émeute des blés ; je lui demandais, pour profiter de son émotion actuelle, des développemens sur les causes de l'émeute des blés qu'il venait de citer. *Cette cause est toute dans l'ambition de M. Necker,* dit-il, *qui se pressait de faire renvoyer mon frère pour occuper sa place. En voilà des preuves indicatives dans vos mains. Voyez comment M. Necker se dépêche, de publier son livre sur les blés, pour renverser mon frère.*

Le censeur approuve ce livre le 18 *avril* 1775.

Le privilége du roi est du 19.

L'enregistrement du privilége est du 27 *avril.*

La publication du livre contre mon frère est du 28.

L'émeute de Paris est du 2 *mai. Le* 29 *avril elle s'était manifestée à Dijon.*

Ainsi vous voyez qu'en dix jours il a été pourvu à des formalités qui souvent exigent des mois entiers. On a imprimé l'ouvrage avant l'expédition du privilége ; nous avons su qu'on l'avait imprimé en le coupant et en le divisant, pour employer la moitié moins de tems, tant on était intéressé de placer la publication du livre à Paris avant la sédition déjà commencée à Dijon. C'est M. Necker qui a dirigé les émeutes des blés ; mais prenez garde, et soyez prudent : mon frère refusa de signer sa détention à la Bastille. M. Necker, moins généreux, expédie des lettres-de-cachet contre ses ennemis, même contre M. de Lauraguais, qui défend dans ses écrits ses propriétés contre les attentats de M. Necker.

En parlant de la sorte, M. Turgot avait des yeux enflammés, et M. de Condorcet le sourire du calme et de la réflexion. Le discours de M. Turgot mérite toutefois des réflexions sérieuses. M. Necker y est attaqué par un ennemi très-connu pour tel.

M. Turgot l'ex-ministre et son frère, brigadier des armées du roi, avaient autant de passion que M. Necker, pour contribuer à une réformation de la monarchie française. Les deux

frères portaient au même degré le ton sentimental qu'exprime à cet égard M. Necker dans ses mémoires. M. Turgot (le militaire) était spirituel, administrateur, incrédule en fait d'opinions religieuses, ennemi déclaré des dissipations et des folies de la cour qui suivirent immédiatement la retraite de son frère. Ligué avec Condorcet, ils ne cessèrent tous les deux de contre-carrer les écrits et les principes de M. Necker, et ils contribuèrent à la publication d'une foule de pamphlets qui n'ont pas peu servi à accélérer les mécontentemens des parties contre son administration.

Elle était bien singulière cette émulation respective de deux partis philosophiques dans la réforme de la monarchie! Je la compare à l'émulation des partis révolutionnaires de l'assemblée constituante dans laquelle toutes les factions et toutes les familles révolutionnaires, réunies sous une même voûte, la faisaient retentir de motions avec lesquelles ils travaillaient à l'envi à la destruction de la plus antique et la plus inébranlable monarchie européenne. Le concours de Necker et Turgot, leur émulation, la haine qui en résulta, leur activité dans la même opération, l'envie d'en faire le plus et le mieux, animaient ces deux personnages, qui,

dans leur réformation, se détestaient véritablement. M. Necker toutefois s'est contenu dans la plus grande réserve dans tous ses écrits sur M. Turgot. Les deux Turgot au contraire exhalaient contre M. Necker les sentimens de la haine et du mépris. Lisez leurs ouvrages. Condorcet en publiait deux ou trois tous les ans.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Opérations de M. Necker pendant la première année de son administration.

M. Necker, dès la première année de son ministère, ne manqua pas de donner des preuves de son esprit réformateur.

L'administration subalterne essuya les premiers coups qu'il avait résolu de porter aux institutions établies par ses prédécesseurs.

La ferme des postes fut mise en régie, et le bail cassé.

Les receveurs des domaines furent supprimés.

Les intendans des finances furent anéantis.

Les administrateurs de la loterie réduits à six.

Et Pélisseri, auteur critique de ces opérations, embastillé.

La retraite de M. Trudaine, intendant des finances, suscitait à M. Necker des ennemis redoutables dans la haute magistrature, qui ne lui ont jamais pardonné. M. Trudaine avait une réputation de droiture et de délicatesse dans l'administration, qu'il n'était pas facile d'attaquer, et M. Necker n'avait qu'un nom, encore que

la haute magistrature travaillait à rendre ridicule. M. Necker avait beau conserver à M. Trudaine les ponts et chaussées du royaume, en réformant les intendans; M. Necker l'avait privé de travailler avec Louis XVI, ayant à redouter un homme de cette sorte contre ses réformations. D'un autre côté le comité des finances établi par M. Necker pour le contentieux déplaisait.

Quelques jours après, M Necker attaquat l'administration de la loterie. Pour exécuter les plans qu'il avait conçus contre elle, M. Necker la demanda et lui dit: *le roi a trouvé des abus dans votre administration; il n'accuse personne, mais il trouve que vous êtes trop nombreux de la moitié. Le roi vous laisse les maîtres de vous réformer vous même; il s'agit de nommer six d'entre vous pour continuer l'ouvrage de l'administration*; les administrateurs se réduisirent.

L'opération relative à l'extension des vingtièmes sur une simple lettre ministérielle, souleva contre M. Necker les grands propriétaires. Les anciens ministres, qui avaient tenté cette opération, avaient perdu leur place, et M. Necker essuya sans péril, les ressentimens des parlemens intéressés à empêcher une mesure

qui les mettait, pour l'impôt, de niveau avec tous les propriétaires sans distinction. Le parlement de Normandie fit des remontrances vigoureuses et fut mandé près le roi pour rendre compte de sa conduite.

Chacun de ces changemens excitant de violentes réclamations, les autres ministres désapprouvaient l'esprit d'innovation de M. Necker, et Monsieur commença, dès cette année, 1777, à prendre parti contre le directeur général. Les intendans des finances réformés, qui n'avaient pas accepté d'autres emplois, proclamèrent que M. Necker ne voulait ni conseil, ni surveillans, mais des commis esclaves et amovibles: et la haute finance, qui avait, pour M. Trudaine sur-tout, un sentiment de vénération, ne parla de M. Necker qu'avec le ton de l'ironie sur ses réformations, et du dédain ou du mépris, sur sa personne. MM. Moreau de Beaumont, Trudaine, Bouvart de Fourqueux, de Boulogne, Boutin, d'Ormesson et Amelot, remplissaient leurs emplois avec probité, et plusieurs d'entr'eux, d'une manière distinguée par les talens. Moreau et Bouvart acceptèrent des places dans le comité contentieux, mais les autres se retirèrent avec un ressentiment secret.

Le conseil d'état désapprouvait d'ailleurs en secret ces opérations. Sartines commençait à s'exprimer assez publiquement contre M. Necker; le comte de Vergennes qui le blâmait le plus, s'expliquait avec plus de réserve; quant à M. de Maurepas, non-seulement il commençait à douter de son choix, mais on l'entendit dire qu'il croyait être tombé de la Turgomanie dans la Nécromanie.

CHAPITRE V.

Chûte de M. de Pezai. — Stratagémes de MM. de Maurepas et de Sartines pour perdre ce favori de Louis XVI *et l'ami de M. Necker.*

LA jalousie de MM. de Maurepas et de Sartines contre M. de Pezai favori du roi et l'ami de M. Necker, allait en augmentant. Ses liaisons avec ce dernier aggravaient ses torts envers les deux ministres, inquiets de la renommée du directeur génevois et de ses opérations financières et politiques. Sartines et Maurepas résolurent de perdre Pezai, mais d'une manière imperceptible et adroite. Il avait obtenu l'inspection générale des côtes : on l'induisit à faire sa tournée où il traita avec hauteur et les militaires et les intendans. C'était une manière d'exil, qui fit taire ses partisans et qui fit éclater ses envieux ennemis secrets suscités par Maurepas. A peine était-il parti qu'on dit de tout côté que Pezai avait une tête faible et légère, une tête sans cesse troublée par les scènes de ses aventures et de ses hardiesses. M. de Sartines qui

craignait son ambition, lui écrivit quand il était en route, de cesser ses fonctions, et de s'arrêter à Pezai, endroit dont il avait pris le nom et le titre. Ces accroissemens d'une disgrace inopinée le jetant dans un état de terreur et de dépit, il fut frappé d'une maladie mortelle. L'arrivée des couriers de M. Necker, qui envoyait chercher ses papiers, et des couriers de M. de Sartines qui venaient les saisir, rendirent cette maladie mortelle. M. de Maurepas réussit à faire enlever les projets, les mémoires et la correspondance active et passive de Pezai avec le roi et résolut à la vue des billets de M. Necker, de retirer à celui-ci la confiance de Louis XVI, et de s'y prendre si bien qu'il ne manquât point d'y réussir.

C'est ainsi que Louis XVI livra son favori et sa correspondance au ressentiment et au dépit secret de Sartines et de Maurepas. Ce trait commença à faire connaître la faiblesse du prince. Les lettres de Pezai, souvent composées ou revues par Necker, avaient fait ses délices; il sacrifia les lettres et leurs auteurs à l'inquiète jalousie des deux ministres qui depuis longtems préparaient à Pezai le coup fatal.

Ces traits confirmèrent aussi ce qu'on savait déjà de l'adresse de Sartines et de Maurepas.

Ils firent en sorte d'établir la scène définitive de la chûte de Pezai dans une province éloignée du roi, de la cour et de Necker, pour consommer sans conséquence et sans éclat la disgrace du favori. Louis XV qui avait un caractère faible et facile, n'avait jamais abandonné à la discrétion de ses maîtresses, ni à celle de ses ministres, sa correspondance chérie. La conduite de son successeur fut une leçon pour Vergennes et pour Maurepas. Ils s'étudièrent à cacher avec soin la faiblesse du monarque, instruits qu'elle pourrait devenir le vice radical de l'état qu'ils avaient à gouverner et à soutenir.

CHAPITRE VI.

Opposition de M. Necker aux dépenses de la guerre. — Il demande au roi d'en connaître les détails et les développemens. — Il critique la partie de la dépense du ministère des finances. — Il approuve le crédit des états. — Il appuie son opinion sur la possibilité de convertir quatre à cinq millions de rentes en cent millions de capital. — Il critique les administrations antérieures à la sienne. — Principes généraux de M. Necker sur l'administration des finances.

« M. Necker était à peine chargé de la direction des finances qu'il chercha à soumettre à son examen les projets de dépenses de différens ministres. C'était s'établir en quelque sorte à la tête du gouvernement et disposer des affaires d'état au moins par des mesures négatives. Il faut entendre le discours du directeur général à cet égard, il renferme des détails fort curieux sur les rapports du roi avec son ministre des finances.

» M. de Maurepas m'ayant invité, dit M. Necker, à communiquer à V. M. mes observations sur le mémoire remis en dernier lieu par le département de la guerre, j'ai jeté rapidement quelques idées sur ce sujet.

» On y propose à V. M., d'autoriser de nouvelles augmentations de dépenses, mais les notions qu'on y donne à cet égard ne sont pas complettes.

» On y parle de dépenses dont les objets ne sont ni spécifiés, ni détaillés, mais exprimés à moitié; ainsi, si V. M. eût mis un bon à ce mémoire, elle eût permis, sans une connaissance suffisante, des dépenses très-considérables; et comme cependant, à la dépense près, chaque opération était clairement énoncée, le département de la guerre aurait eu d'après ce bon, toute l'autorité nécessaire pour aller en avant, et le paiement des dépenses que ces opérations auraient occasionnées, eût été tôt ou tard indispensable.

» C'est donc avec une grande sagesse que V. M. a suspendu son approbation; les affaires de cette conséquence ne peuvent pas être décidées d'après une simple esquisse, et cette observation conduit naturellement à réfléchir sur une règle d'administration, d'où peut seule

résulter l'ordre des finances de V. M., et par conséquent, le bonheur de son règne et le maintien de sa puissance.

» Il est contre toute espèce de principe que les dépenses soient déterminées séparément de l'examen des moyens nécessaires pour y pourvoir..... En effet, s'il suffisait de faire un projet de politique et de composer le tableau d'une flote ou d'une armée, il n'est aucun souverain qui ne se procurât le moyen de conquérir le monde, car ils auraient très-facilement des ministres qui feraient ces combinaisons et formeraient ces tableaux. Mais, c'est dans le rapport des spéculations, avec les moyens d'exécution; c'est dans leur conciliation que reposent les difficultés, ainsi que la science de l'homme d'état.

» C'est envain que les ministres du roi de Suède ou du roi de Danemarck, feraient le projet d'avoir une nombreuse armée; c'est envain même que l'empereur ou le roi de Prusse, quoique maître de plus grands états, eussent voulu y parvenir, si dans le même tems ils n'eussent pas pris le parti d'y apporter la plus grande économie et de renoncer à toute autre espèce de dépense.

» V. M. plus puissante et plus riche qu'au-

cun autre souverain de l'Europe, a aussi cependant des combinaisons de finances à faire, d'abord par la situation de son royaume; V. M. désire avec raison d'établir sa puissance et sur terre et sur mer, tandis que les autres souverains de l'Europe, n'ont que l'une de ces deux dépenses à faire.

» En même-tems, on voit près du tiers des revenus de V. M., consommé en intérêts de dettes. Un faste ancien dans les dépenses de la cour et dans les maisons des princes, l'esprit des finances dans les affaires d'argent, un relâchement général, un manque d'ensemble, des traitemens excessifs et multipliés, une somme incroyable de pensions et dont il n'existe aucun exemple; tous ces objets absorbent encore une grande partie des revenus de V. M.

» Enfin, il est une autre sorte de force qui élève souvent une puissance du second ordre au niveau d'une première, et cette force c'est le crédit; elle est grande sans doute puisqu'elle donne les moyens de convertir quatre ou cinq millions de rentes dans cent millions de capital; or, ce crédit s'il n'est pas détruit, est considérablement altéré. On ne peut se dissimuler qu'il a fallu de l'art et des soins pour procurer « V. M. les sommes considérables qui ont

pourvu depuis deux ans au rétablissement de sa marine; mais tout a des bornes, et il n'est guère possible en si peu de tems, d'effacer l'effet de quinze années de paix, pendant lesquelles on a plus maltraité le crédit et la confiance qu'en tems de guerre, et cela en dépensant, imposant et empruntant sans règle ni mesure et en manquant sans cesse à sa parole.

» Cette réunion de diverses circonstances suffit pour développer à V. M., quoique le plus riche des rois de l'Europe, qu'elle ne peut se dispenser de comparer sans cesse les projets de dépense avec les ressources libres; d'autant plus qu'elle a déjà dû remarquer que chaque ministre de département ne voit que sa partie, et comme ils ne sont pas chargés d'établir des revenus, les difficultés leur sont inconnues, les malheurs des peuples ne retentissent point jusqu'à eux. N'ayant donc alors à examiner que les convenances de telle ou telle dépense, il n'est pas surprenant qu'ils y excitent toujours; car il est bien peu de dépenses qui n'eussent un côté favorable, considérées séparément des moyens à prendre pour y pourvoir.

» C'est donc le coup-d'œil de l'ensemble qui peut seul conduire à des déterminations sages et salutaires, et c'est parce qu'on a constamment

oublié ce principe si simple sous le précédent règne, que le plus beau royaume de l'Univers ne jouit pas de toutes ses forces. Des ministres accrédités gouvernant la politique, la guerre et la marine, faisaient à leur gré des projets de dépense, et de faibles contrôleurs généraux, vains d'être en place, et voulant s'y soutenir, cherchaient à pourvoir à ces mêmes dépenses tantôt par un emprunt, tantôt par un impôt, tantôt par une banqueroute; et la prospérité naturelle de la France, dont on pouvait tirer tant de puissance, ne servait qu'à réparer un peu l'effet de toutes ces fautes.

» C'est au bout de ce désordre que V. M. a résolu de faire la guerre; mais si le ministre de la politique, si celui du militaire, si celui de la marine tirent chacun à leurs projets sans prendre souci des moyens, on ne peut prévoir ce qui en résultera.

» Il me paraît donc indispensable d'établir au moins une première règle à cet égard. Ce serait qu'à une époque quelconque, au mois d'octobre par exemple, les ministres respectifs des dépenses, fissent leurs projets d'opérations; que ces projets ne fussent proposés à V. M. qu'avec le compte de la dépense tiré hors de ligne; que ces projets ensuite fussent commu-

niqués à l'administrateur des finances, pour proposer à V. M. les moyens d'y parvenir qui lui paraîtront les moins onéreux, et que V. M. comparant alors l'avantage qui peut lui revenir de l'exécution des projets de dépense avec les inconvéniens attachés aux moyens de recette, V. M. donnât ses ordres.

» De cette manière il y aurait quelque ensemble et quelque clarté; mais sans cela V. M. ne pourrait échapper tôt ou tard à de grands chagrins, et avec les sentimens de probité et de justice qui font l'essence de son caractère, elle serait obligée de permettre et les expédiens forcés et les moyens d'usure, sources certaines de ruine; et elle ne pourrait jamais voir s'établir cet ordre précieux qui seul peut assurer la tranquillité au-dedans et la puissance au-dehors.»

CHAPITRE VII.

Première recherche de fonds de la part de M. Necker. — Invention d'une loterie. Tableau de la minorité du parlement. — Sources de la haine de Déprémesnil contre le directeur général : émulation de réformes entre le directeur et Déprémesnil. — Observations sur la mesure du département des finances, consignées dans les registres du parlement. — Enregistrement de l'édit de l'emprunt, il est rempli avant d'être enregistré. — Rivalités entre les financiers et les banquiers.

M. Necker était à peine chargé de la direction du trésor royal, qu'il s'occupa des recherches des fonds. Il proposa en forme de loterie un emprunt de vingt-quatre millions, le 7 janvier 1777, dont une partie était remboursable par le sort en faveur de quelques prêteurs ; l'autre, se convertissait en rentes viagères.

M. Necker déclarait dans ses préambules, que l'état était déjà grevé de quarante millions de charges viagères. L'édit fut toutefois enre-

gistré. Il l'eût été sans obstacle ; si Déprémesnil, qui s'était déjà trouvé en litige avec M. Necker dans les affaires de la compagnie des Indes, n'avait élevé sa voix contre l'enregistrement. Long-tems écarté du parlement par le ministère qui craignait la turbulence de son caractère, Déprémesnil avait enfin réussi à se faire recevoir conseiller, et il manifestait au gouvernement son ressentiment toutes les fois qu'un enregistrement pouvait lui permettre des observations politiques. Il se leva donc contre le projet de l'emprunt, et depuis ce premier témoignage d'opposition, il ne cessa de contrarier les opérations du directeur des finances. Il soutînt, les chambres assemblées, que cette création de rentes avait les plus grands rapports avec les intérêts de la nation, et que la compagnie n'était pas compétente ; il déclara que la circonstance était arrivée pour convoquer les états-généraux, parce que la nation était en état de souffrance occasionnée par une foule d'impositions approuvées par le parlement de M. de Maupeou.

Cette opinion de la minorité, eût à peine quelques voix. La majorité était calme, tant sur l'emprunt que sur l'article de la convocation des états-généraux ; et ce n'était pas un avertissement

avertissement peu remarquable pour M. Necker, qui nourrissait déjà dans l'esprit le projet et l'idée de cette convocation, qui en avait des plans tout préparés, et pouvait se dire, que cette pensée était le vœu ou l'opinion publique, de cette dominatrice des nations ; mais l'expression des désirs anticipés et immodérés d'une minorité turbulente dans les parlemens et hors des parlemens, dont il partageait en secret les projets aussi mal combinés alors, que proposés : il devait par un simple retour en lui-même, considérer qu'il avait ainsi porté dans l'état le vœu de la minorité ; que dans l'exécution, la majorité réelle serait en souffrance et que les lois n'étant pas praticables chez aucun peuple, qu'alors qu'elles sont en rapport avec les mœurs et la volonté générale, toute opération dépendante du vœu d'une aussi faible minorité, serait une opération étrangère aux désirs de la nation. Dès ce jour-là, l'animosité de M. Déprémesnil alla en augmentant, comme son désir de coopérer à la convocation des états-généraux. Le directeur-général, de son côté, n'oublia point ce grand projet. L'opposition constituée dans le parlement et celle établie dans le ministère des finances, étaient respectivement dans un état de ferveur et

d'émulation pour accélérer la grande révolution de la convocation des états-généraux. Celle des états provinciaux que M. Necker allait proposer, n'en était que le diminutif et l'acheminement.

En attendant, l'édit de l'emprunt fut enregistré, mais en insérant sur les registres diverses observations. Le parlement y remarquait *qu'après quatorze années de paix, le roi aulieu de diminuer l'impôt, comme il l'avait si souvent promis, avait recours à des emprunts qui étaient nécessairement le germe d'un impôt. Que l'état allait être grevé d'une nouvelle charge annuelle. Que le roi ne pouvait trouver de ressource réelle et peut-être de ressource unique que dans l'exécution de ses sages desseins, en dirigeant les plans d'économie; que pour y réussir, il était nécessaire qu'il descendit dans les derniers détails, en combinant lui-même avec les ordonnateurs, les réformes; et qu'il était seul capable, par son autorité, d'arrêter le cours des déprédations.*

Les ennemis de M. Necker supposèrent et répondirent que le directeur avait fourni ces représentations pour parler par d'autres organes au cœur du roi, et le préparer à ses opé-

rations. Aussi, le monarque parut avoir pour agréables ces observations, et promit des réformes à son parlement.

Quant à l'emprunt, il était rempli par les banquiers avant d'être enregistré. Ils secondaient avec zèle, avec ferveur leur confrère élevé à la suprême administration de l'état, tandis que la haute finance les accusait tous de s'entendre pour gagner sur l'état et sur le public. On ouvrit toutefois, mais pour la forme, les portes du trésor royal et on y établit des gardes pour en imposer. La journée finie, l'emprunt fut fermé au public; on ne put se procurer des actions qu'avec des sacrifices en faveur des banquiers qui avaient tout accaparé, ce qui fit dire aux financiers que l'opération du ministre était une comédie donnée par des spéculateurs; que M. Necker ne serait en France que le père de l'agiotage, le destructeur de son administration et l'inventeur d'un crédit artificiel et d'un nouveau tribut en faveur des banquiers, à la charge des prêteurs à l'état. Dès cette journée, les accusations, les débats, les soupçons ne cessèrent en France entre les financiers et celui qu'on appelait le *ministre banquier* et son parti: tant était grande et subversive des usages établis, l'élévation de

M. Necker, du rang de banquier à celui de ministre dans un état gouverné par les usages et préjugés monarchiques.

Dans les différens emprunts qui se succédèrent pendant l'administration de M. Necker, on observa les mêmes faits, les mêmes suspicions et les mêmes accusations du côté des financiers; on reconnut les mêmes mesures du côté des banquiers. Nous n'en répéterons plus l'observation.

CHAPITRE VIII.

Considérations sur le caractère des premières opérations de M. Necker, et sur son administration de l'année 1778. — Institution des assemblées provinciales en Berry. — Recherches des possesseurs des domaines de la couronne, aliénés jadis en faveur des courtisans. — Suppressions des caisses royales. — Exil de M. de Lauraguais. — Premières impressions contre l'esprit réformateur de M. Necker. — Monstruosité dans l'état. — L'opposition pénètre dans le gouvernement, et les principes de la monarchie pénètrent dans l'opposition aux opérations de M. Necker.

M. de Clugny pendant la courte durée de son ministère, s'était occupé de renverser les institutions de son prédécesseur. Quand M. Turgot eut appris que son édit des corvées était anéanti, des larmes coulèrent de ses yeux. Tous ces beaux préambules des édits de M. Turgot, qui devaient rendre la France si prospère, disparurent en quelques mois. M. de

Clugny qui avait des dispositions opposées, lui succéda. Dans sa réception à la cour des aides, on observa que le président lui proposait pour modèle *ces anciens ministres sages amis des propriétés, de l'ordre ét de l'état des personnes; qui firent le bien sans faste et sans vouloir étonner par des opinions nouvelles, sans allarmer par des spéculations hardies. Leur méthode eut la justice et l'économie pour base; ils furent fidèles à leurs engagemens, ils firent fleurir le commerce et l'agriculture. La postérité, juge équitable de leur administration, les présentait à la reconnaissance des générations futures comme des bienfaiteurs de l'humanité.* C'était la critique directe du système novateur de M. Turgot et de ses pareils.

Dans l'espace de quelques mois M. de Clugny mourut. M. Taboureau lui succéda, et afin que la philosophie et l'esprit anglais ne fussent pas exilés du ministère, M. Necker fut nommé directeur du trésor et adjoint à M. Taboureau.

La nomination de celui-ci ne surprit aucun parti. Dès le règne de Louis XV on avait parlé de le nommer ministre à cause de sa probité et des convenances. La nomination de M. Necker banquier, souleva au contraire la

plupart des autorités établies, et ce ministre sans réfléchir qu'il devait s'en prendre à sa religion, à sa naissance et à sa patrie, qui n'étaient pas en vénération dans l'esprit des grands, s'irrita en secret contre cette réception.

Aussi la première année de son ministère détermina la nature des ennemis de M. Necker et les fit connaître. Elle ouvrit les yeux sur l'esprit novateur de son administration future, et indiqua aux observateurs attentifs que l'opposition à ce nouveau ministère serait établie dans la classe des magistrats du premier rang; et que la force, ou pour me servir des termes de la magistrature offensée, que la violence de son caractère, son inflexibilité, son esprit superbe et vindicatif et le ressentiment de la magistrature occasionneraient dans l'état des évènemens affligeans et imprévus. Ainsi, comme sous M. Turgot, l'opposition, destructive de l'ordre établi, était passée avec M. Necker dans l'administration de la finance, ce qui établissait naturellement les administrations antérieures dans l'opposition; et le bon Louis XVI, tout dévoué à son ministre, préparait lui-même ces évènemeus sinistres, croyant travailler au bonheur de sa nation.

La subversion de l'ordre établi dans l'état,

la suppression des intendans des finances, la substitution des administrations provinciales, l'abolition des intendans de commerce donnèrent de vives inquiétudes aux familles administratives qui aspiraient suivant l'usage, à en remplir les emplois. Jalouses de l'élévation d'un étranger qui passait au ministère, de l'état de banquier, qu'on regardait dans l'administration comme celui d'un ouvrier purement mécanique dans la finance, inquiètes de son ambition qui le portait à précipiter des magistrats qui avaient un nom illustre, qu'ils honoraient eux-mêmes, elles proclamèrent que M. Necker avait préparé des projets perfides et ennemis de la monarchie française, dont l'état avait à se défier, puisqu'il commençait son ministère en renvoyant des intendans de finance établis depuis des siècles pour seconder et, s'il était nécessaire, pour surveiller le ministère. La retraite de M. Taboureau dont M. Necker n'était l'adjoint que pour la partie du crédit et la direction du trésor, confirma ces premières sollicitudes. On crut que M. Necker aspirait à devenir seul administrateur, et administrateur absolu de son département.

M. Moreau de Beaumont, premier des intendans de finances, était chargé de la régie des

domaines et forêts. Il était naturel que M. Necker, qui allait bouleverser cette administration, ne le conservât point à ses côtés. M. Moreau consentit à la subversion de son corps, ainsi que M. de Fourqueux.

M. Trudaine et M. Bouvard de Fourqueux, conseillers d'état et intendans des finances, avaient les gabelles, les cinq grosses fermes, les ponts et chaussées, les ports maritimes, les canaux, le commerce et les manufactures. Le premier avait dans les sciences relatives à sa division un nom à jamais illustre. Il n'y avait en France aucun parti, aucun état qui ne parlât de M. Trudaine avec une sorte de vénération. Personne en France n'était plus digne du ministère; personne ne pouvait donner à M. Necker des avis aussi éclairés, ni aussi sages, ni aussi analogues au génie de la France. La première de ses obligations était de les lui donner. M. Necker, qui avait à faire un apprentissage de ministère, devait, pour remplir ses devoirs, en faire le premier personnage de son conseil. M. Necker alors n'avait encore que beaucoup d'esprit et de génie pour des objets philosophiques qui le rendaient étranger et dangereux à l'administration. Il avait *beaucoup lu et beaucoup réfléchi; il*

s'était essayé dans les affaires en contribuant (dit-il page 6 du volume sur son administration) *à relever la compagnie des Indes, et en défendant les intérêts de cet établissement contre l'intrigue et la tyrannie ;* il avait publié un livre sur la législation des grains, et acquis les connaissances de son état de banquier ; mais toutes ces études et ces travaux préparatoires n'effleuraient pas le système de l'administration française qu'il avait à approfondir avant de la gouverner; tandis qu'il ne parut s'occuper dans son département qu'à créer et défendre ce qu'il appelait l'*opinion publique*, c'est-à-dire, le parti novateur insurgé avec lui contre ce qu'il appelait l'*intrigue et la tyrannie.* Il avait commencé sa vie administrative dans cette compagnie en poursuivant la *tyrannie et l'intrigue.* Son administration définitive n'a pas d'autre caractère contre les vices qui dominent dans le gouvernement.

La destitution de M. Trudaine parut donc une injustice qui porta le plus grave préjudice à M. Necker pendant tout son ministère. Le directeur général voulut lui conserver sa division, mais sans travail avec le roi. M. Trudaine, plein d'honneur et de dignité, se retira ;

et le trait qui privait de son office un homme vertueux, un homme qui portait un nom éclatant dans l'administration, établit contre M. Necker les premiers soupçons et les premiers ressentimens d'autant plus douloureux que la magistrature étonnée et indignée ne put les manifester que dans des pamphlets.

M. Boutin était chargé des droits du contrôle des actes des notaires, des aides; et sans avoir une renommée comparable aux antécédens, il avait celle de la probité, ainsi que M. de Fourqueux.

M. d'Ormesson était chargé des tailles et vingtièmes, du clergé, des recettes générales, des travaux de charité, des convois militaires, de la régie des poudres, etc. La nation voyait avec satisfaction que les affaires les plus délicates étaient confiées à cet homme vertueux. Sa famille s'était illustrée et dans la magistrature judiciaire et dans celle de l'administration. On ne le citait pas en société sans qu'un éloge ne fût placé à côté de son nom.

M. Amelot enfin était le sixième intendant des finances; et comme les précédens, on voyait avec satisfaction qu'un homme de mérite, et qui portait un nom distingué pour être né d'un père qui avait rendu des services à

l'état dans le ministère, fût chargé de l'extraordinaire des guerres, de l'artillerie, etc.

C'était donc une révolution dans les finances que celle qui en abolissait l'organisation, qui privait de travailler avec le roi les adjoints du ministre des finances, qui rendait M. Necker absolu et servi par des commis amovibles. Les uns étaient d'un mérite obscur ou connu simplement du directeur général; les autres (Hamelin) avaient été écartés des finances par les ministres probes.

M. Necker s'étant débarrassé des intendans de finance vers le milieu de l'année 1777, excita leur curiosité au lieu d'anéantir leur surveillance, et provoqua tous les ressentimens des familles appelées à ces emplois. On reconnut que dans la haute administration, M. Necker voulait établir le despotisme dans son département en le rendant indépendant de ses adjoints naturels établis depuis des siècles, tandis qu'il substituait aux intendans dans l'administration des provinces, des hommes étrangers au gouvernement; on jugea que ces deux opérations seraient deux révolutions dans l'état. La première permit effectivement à M. Necker de bouleverser le département des finances, et la seconde celui des provinces. Celle-ci donnait à la mo-

narchie absolue établie par le cardinal de Richelieu, les formes connues du tems des Valois. Celle-là dirigeait cette révolution en vertu de la plénitude du pouvoir dont M. Necker s'était revêtu en se délivrant de ses adjoints, et en supprimant leurs travaux avec le prince.

La suppression des intendans de commerce excita les mêmes cris. Les deux Montaran, père et fils, avaient été élevés dans la doctrine de l'administration. Les connaissances et la probité étaient héréditaires dans leur famille. Les Cotte, les Blondel, les Tolosan, étaient des personnages importans par les services qu'ils avaient rendus. Rien ne put conserver ces hommes précieux. Les amis du parti destitué purent à peine répandre dans la société pour leur justification, et pour rendre cette révolution plus intéressante en leur faveur : « que M. Necker se permettait de dire avec » audace, que les intendans étaient des fripp» pons, des hommes vains, ignorans, paresseux » et tranchant du ministre ; que pour lui, il ne » tenait point à sa place, qu'il n'en voulait » aucun profit, qu'il ne l'avait acceptée que » pour le bien de la France, qu'il ne tra» vaillait que pour la gloire et pour restaurer » l'état ; mais que pour y parvenir, il ne voulait

» ni rival, ni supérieur, ni contre-poid; mais » des coopérateurs dépendans ».

La suppression des emplois subalternes de l'administration, souleva en même-tems contre lui, et mit dans un état d'anxiété quiconque avait quelque emploi dépendant de son département. La résiliation du bail des postes, donna l'éveil à toutes les compagnies qui avaient contracté avec le roi. L'extension des vingtièmes, persuada aux parlemens que M. Necker voulait éluder leur autorité, Monsieur, frère du roi, voyant M. Trudaine se retirer et M. d'Ormesson, renvoyé, commença à se déclarer contre lui; tandis que M. de Sartines, en sacrifiant M. de Pezai, en frappant un double coup, anéantissait un concurrent au ministère, et un ami de M. Necker. Ainsi, les six premiers mois de ministère du directeur général, avaient déjà soulevé contre lui une partie de la famille royale, une portion du ministère, les familles de la plus haute administration, les administrations secondaires, et les compagnies qui avaient des baux ou des titres onéreux avec le roi.

M. Necker brava les cris, les plaintes et les ressentimens de ces mécontens. Imperturbable dans son plan destructeur des anciennes

institutions, il le développa avec plus de zèle, pendant l'année 1778. La république des lettres devint l'alliée naturelle et l'amie d'un ministre qui se dirigeait suivant ces principes; et M. Necker établit sa force et ses espérances sur le peuple et sur le parti des philosophes. Madame Geoffrin les réunissait chez elle périodiquement; à sa mort, ils passèrent à la cour du ministre. Ainsi M. Necker, au lieu de rechercher l'amitié des administrateurs les plus distingués, et qui avaient le plus de crédit et de faveur, les destitua et les éloigna de lui, et travailla à opposer aux intendans des provinces le système des administrations provinciales : et au lieu de chercher à s'appuyer du crédit des grands en faveur, il rechercha l'origine des possessions de la plupart des courtisans, dont les aïeux tenaient les biens à titre de bienfait de la magnificence des souverains: ainsi, au lieu de chercher à plaire aux grands, il visait à en dépouiller plusieurs.

Quant à l'administration des intendans des provinces « à peine, disait M. Necker au roi, peut-on donner le nom d'administration à cette volonté arbitraire d'un seul homme, tantôt présent et tantôt absent ; tantôt instruit et tantôt incapable, qui doit régir les parties les plus

importantes de l'ordre public, et qui doit s'y trouver inhabile après ne s'être occupé toute sa vie que de requêtes en cassation; qui souvent, ne mesurant pas même la grandeur de la commission qui lui est confiée, ne considéra sa place que comme un échelon à son ambition..... De tels hommes doivent être timides devant les puissans, et arrogans envers les faibles. Ils doivent sur-tout se parer sans cesse de l'autorité royale, et cette autorité, *en de pareilles mains*, doit souvent éloigner du roi le cœur de ses peuples. Votre majesté peut aisément se faire une idée de *l'abus, et presque du ridicule de cette prétendue administration.* »

« C'est après avoir été frappé de la défectuosité de cette contexture d'administration, que j'ai désiré fortement pour la gloire de votre majesté, pour le bonheur de ses peuples, et pour l'accomplissement du devoir de ma place, qu'on pût développer à V. M., la nécessité de s'occuper essentiellement de cet important objet.... Ainsi je vous proposerais, sire, d'introduire d'abord dans une seule généralité, un changement qui consisterait dans l'essai d'une administration provinciale..... De cette manière, V. M. aurait des garans multipliés du bonheur de ses peuples..... » Un sage équilibre entre les trois

trois ordres, soit qu'ils soient séparés ou qu'ils soient confondus; un nombre de représentans suffisant pour avoir une garantie du vœu de la province, des règles simples de comptabilité, l'administration la plus économe; l'engagement de payer la même somme d'imposition versée aujourd'hui au trésor royal; le simple pouvoir de faire des observations en cas de demandes nouvelles, de manière que la volonté du roi fut toujours éclairée et jamais arrêtée; enfin, le mot de *don gratuit*, absolument interdit, celui de pays d'administration subrogé à celui des pays d'états, afin que la ressemblance des noms n'entraînât jamais des prétentions semblables. Voilà en abrégé l'idée des conditions essentielles d'une administration provinciale. »

» Le véritable bienfait d'un souverain envers ses peuples, serait d'ouvrir des voies d'amélioration indépendante des qualités des hommes auxquels il donnera sa confiance; et tel serait l'effet des administrations provinciales bien constituées..... »

» J'ai vu divers genres de gloire partagés entre les souverains. La guerre, la politique, les arts, la magnificence ont tour-à-tour signalé leur règne et consacré leur mémoire: aujour-

d'hui, le soin du bonheur des peuples, semble offrir la seule ambition nouvelle et la plus noble de toutes. Un siècle plus calme et plus instruit paraît désabusé de ces fausses grandeurs ».

On voit par cet extrait du mémoire de M. Necker, qu'il portait le mépris pour les institutions administratives qu'il avait trouvé établies, à un point qu'il osait appeler l'administration des provinces un *abus*, un *ridicule*, une *prétendue administration*. Près de deux siècles d'expériences démontraient toutefois que plusieurs provinces très-florissantes, celle de Normandie, par exemple, qu'on citait comme opulente, n'avaient pas eu d'autre administration que celle des intendans. Cette forme de gouverner les provinces avait suffi aux plus beaux règnes de la monarchie.

On voit encore que M. Necker reprochait aux intendans de considérer leur plan comme des échelons à l'ambition, et il oubliait que le service ne se perfectionnait en France, que par l'ascension de grade en grade des états inférieurs vers l'administration supérieure, et jusques au ministère.

La suppression des caisses royales, pour en réunir les fonds au trésor royal, suscita contre lui les trésoriers généraux. Le comte de Laura-

guais qui héritait de ses pères des biens aliénés du domaine de la couronne, voulut prendre l'affaire en plaisantant; il écrivit un pamphlet contre l'opération du ministre qui parut à l'opposition, plein de sel attique et très-piquant; il reçut l'ordre de se retirer dans sa terre. Dès ce moment-là les intendans de finance et de province, les favoris des rois, et les gens en place s'accordèrent à dire qu'il faudrait désormais se laisser dépouiller d'une charge acquise, comme d'une place, sans murmurer, pour laisser M. Necker renverser les formes du gouvernement sous peine de punition. Le parlement de Grenoble toutefois poussa de hauts cris. Le parlement de Rouen avait éclaté et fait des remontrances plus que vigoureuses sur l'extension d'un impôt en vertu de simples ordres du directeur des finances. Il avait envoyé son premier président et quatre autres présidens pour porter les démissions de tous les corps. Le roi accepta ces démissions en ordonnant de continuer leurs fonctions jusqu'à ce qu'on eût pourvu à des remplacemens; en attendant il fit passer des troupes du côté de Rouen; les parlemens étaient soutenus en secret par une partie du ministère, qui désapprouvait les opérations de M. Necker, celle sur-tout qui devait

les obliger à avoir recours à lui par la suppression des caisses.

La chambre des comptes fit aussi des difficultés pour enregistrer l'édit de suppression des trésoriers généraux. Ces remontrances ne contribuèrent pas peu à l'humeur que manifesta cette année M. Necker contre les parlemens dans les mémoires sur les administrations provinciales. L'opposition les publia depuis, en 1781, pour se renforcer des parlemens que M. Necker avait eu la prudence de tempérer.

M. Necker, dans cette circonstance, s'était attiré la haine des gens de cour, par ses recherches des concessions des anciens domaines du roi aliénés à des conditions onéreuses à l'état; il avait résolu de n'en céder et de n'en échanger aucun, de ne permettre aucune survivance, de n'accorder aucune croupe dans les affaires de finance ni dans ses principaux emplois; et sur-tout de renvoyer à la fin de l'année les concessions des pensions.

Pour savoir d'un autre côté qu'elle était sa doctrine sur les pauvres, il faut entendre M. Necker lui-même. « Ce n'est pas seulement, dit-il, comme un des plus saints devoirs de l'humanité, que je recommanderais au ministre des finances le soin du peuple et la tutelle du

pauvre ; c'est encore parce qu'une telle sollicitude est le moyen efficace de contribuer à la prospérité d'un état et à sa force... Les enfans ne croissent et ne s'élèvent qu'à l'aide des facultés de leurs parens, la population est constamment arrêtée par la misère du peuple... Le souverain doit chercher à ménager et favoriser continuellement la classe de ses sujets..... *Dans l'administration des finances, un sentiment profond d'amour et de protection pour le peuple, devient un guide fidèle.* »

» J'aurai secondé l'amour du roi pour ses peuples, si pendant cinq années de guerre ou de préparatifs, et après avoir pris les finances dans un état de désordre, j'ai rétabli la balance entre les revenus et les dépenses ordinaires, et si mon administration a pu suffire à toutes les dépenses extraordinaires, *sans obliger S. M. à recourir à des impôts.* C'est une vérité qu'on a vainement essayé de combattre... Les ressources de mon administration ont pourvu, sans impôts extraordinaires, aux besoins des années 1777, 1778, 1779, 1780, 1781 et à ceux encore d'une partie de 1782, tandis qu'en Angleterre les impôts depuis 1778 jusqu'en 1781, impôts établis pour durer perpétuellement, se montent à 54 millions ; mais aussi ils n'ont rien emprunté en rentes viagères. »

» Peut-être celui qui a contribué par ses forces à éloigner de nouveaux impôts pendant cinq années d'une si grande dépense; celui qui a pu destiner à tous les travaux utiles les fonds qu'on y appliquait dans des tems plus tranquilles; celui qui a satisfait le cœur du roi en lui ménageant les moyens de répandre dans ses provinces les mêmes secours que pendant la paix et de plus grands encore; celui qui dans le même tems a présenté à l'impatience estimable du monarque, les ressources nécessaires pour commencer au milieu de la guerre, la restauration des prisons et des hôpitaux; celui qui a servi ses généreux penchans en lui inspirant le désir d'éteindre le reste de la servitude; celui qui en rendant hommage au caractère du monarque, a secondé ses dispositions pour l'ordre et pour l'économie; celui qui a sollicité l'établissement des administrations paternelles où les plus simples habitans des campagnes doivent avoir quelque part; enfin, celui qui par une multitude de soins, de détails a fait bénir le nom du prince jusques dans les chaumières du pauvre, peut-être un tel serviteur a-t-il quelque droit, après sa retraite, d'oser désigner sans rougir, comme une des premières règles d'administration, l'amour et le soin du peuple. »

CHAPITRE IX.

Continuation de l'histoire de l'opposition élevée contre les premières opérations de M. Necker. — Le clergé divisé en trois partis à son égard. — Considérations sur son administration, sur le papier-monnoie qu'il favorise, sur le caractère de la banque relativement à l'autorité royale. — Il est comparé à Law. — Sur les suppressions des trésoriers et des charges de la maison du roi.

PENDANT les innovations et les suppressions de M. Necker, la passion s'armait de discussions et d'injures contre lui. Ces injures étaient très-mortifiantes, parce que M. Necker n'avait plus dans son parti ni le ministère, ni les grands de l'état.

La masse du clergé de France était généralement en opposition avec M. Necker. Il ne trouvait encore dans ce corps puissant, quoiqu'affaibli par les assauts continuels qu'il éprouvait, que deux minorités favorables; celle des évêques philosophes : tels que les Dillon, les

Loménie, les Boisgelin, les Colbert, les Cicé. Ces personnages ne prenaient point son parti, comme membres du clergé ; mais, parce que l'appui des ministres était pour eux un moyen de s'élever encore. Le parti du clergé opposé au précédent, était aussi attaché à M. Necker. Beaumont, archevêque de Paris, dont la religion s'était si souvent métamorphosée en fanatisme contre les jansénistes, était intimément lié avec ce ministre protestant. C'était une dernière planche qui lui restait pour tenir encore à la cour où il était éclipsé par les évêques politiques, et d'où l'éloignait le parti de la reine, celui des Choiseuls et celui des philosophes. Les violences de ce prélat l'avaient définitivement isolé de tout le monde. Ainsi, M. Necker avait dans ses intérêts les deux bouts du clergé ; les évêques politiques, que le clergé dévot, appelait *évêques administrateurs de provinces ;* et Beaumont, chef des évêques dévots, que les évêques politiques appelaient dans leur ton de plaisanterie, des *évêques administrateurs de sacremens.* Un membre du clergé du parti mitoyen, publia les vers suivans :

Nous l'avons vu, scandale épouvantable !
Necker assis avec Christophe à table
Et dix prélats savourant à l'envi,

Et grande chère et nectar délectable;
L'église en pleure, et satan est ravi.
Mais en ce jour, d'une indulgence telle,
Quel serait donc le motif important?
C'est que Necker, le fait est très-constant,
N'est janséniste..... il n'est que protestant.

Quant au parti mitoyen qui composait la masse de l'église gallicane, il ne trouvait dans le directeur des finances qu'un génevois ennemi né de l'église et de l'état.

Les opérations du directeur général contre la haute finance et contre les receveurs, excitèrent contre lui les plus éclatantes rumeurs. Les pamphlets s'accrurent et le discrédit commença. Des plaintes pour des suppressions énoncées dans le chapitre précédent, firent à la cour les plus vives impressions. Des mémoires furent distribués aux grands qui avaient une puissante influence. La naissance et le rang jouissaient encore de leur autorité et de leur crédit. Elles continuèrent à déprécier le mérite de M. Necker. Il pleuvait chaque jour des vers et des pamphlets contre lui. On observait toutefois que la lutte était du côté des grands et de la haute finance pleine de passion et d'invectives, et qu'elle tendait à donner au directeur des finances un profond

ressentiment contre la haute noblesse en crédit et en place. Un nouveau mémoire publié contre lui augmenta les inquiétudes de son parti.

« Je n'ai que les sentimens français, disait l'auteur : je veux en avoir les procédés en attaquant les principes et les opérations du chef de nos finances. En 1775, M. Necker, étranger sans qualité, crut pouvoir éclairer la nation et le ministère de M. Turgot sur le système de la liberté absolue du commerce des grains. Ecrivant alors contre les principes du gouvernement, il aurait eu raison de se plaindre d'un ministre qui fut le plus enthousiaste de la liberté, s'il lui eût fait éprouver les rigueurs de la prohibition. Les citoyens applaudirent et le gouvernement recueillit les fruits de la tolérance. »

» La constitution politique de la France est entièrement opposée à celle d'une république. Son esprit, ses formes, sa magistrature, sa législation d'impôts sont différens. Les ressources utiles à Genève, seraient trop dangereuses pour nous. Ce qui sauverait son territoire, ruinerait la monarchie. M. Necker ne s'est occupé avant son administration, que d'objets spéculatifs sur le commerce. Arrivé au milieu de nous dans l'ignorance absolue de nos mœurs, de nos coutumes, de nos préjugés, de nos

lois, de nos formes, il ne trouva d'exercice à son génie, que dans la banque. Il y porta l'esprit de calcul et le désir bien légitime d'y faire fortune. Le gain des dix-huit cent mille livres à la paix en serait le premier résultat qu'on ne pourrait y trouver de tache que dans le refus de partager le bénéfice convenu avec les commis des affaires étrangères, si ce refus était prouvé; mais quoique Sainte-Foix, Favier et le président de Lavergne, l'attestent, ce n'est pas encore une preuve suffisante pour une imputation de ce genre. »

» L'administration de l'abbé Terray fut l'époque du développement des talens de M. Necker. Il négocia des viremens et des emprunts. Il y fit de grands profits : qu'il se soit assuré en six ans un capital de six millions, on n'en doit conclure qu'en faveur de son bonheur. On ne peut blâmer une telle fortune; mais aussi il est impossible de ne pas convenir que M. Necker a moins de droit qu'un autre, de critiquer l'opulence des gens de finance. On ne peut guères imaginer que le désir d'accroître cette fortune, l'ait porté à rechercher l'administration de nos finances. S'il a tout sacrifié à M. de Pezai pour y parvenir, s'il a cru devoir donner au roi pour cautionnement deux millions

pour l'obtenir, l'espoir de contenter son activité et de s'immortaliser, peut avoir été son aiguillon; car il est difficile de lui attribuer l'amour de la patrie: il n'est pas né français. D'un autre côté, il a refusé tous appointemens, désintéressement si extraordinaire de la part d'un particulier étranger, vis-à-vis d'un roi de France, que la jalousie a dû l'accuser d'orgueil ou soupçonner qu'il s'en dédommagerait en amalgamant les affaires des finances de France avec la banque de son frère. On ne voit pas d'ailleurs, que ses occupations antérieures à son administration, l'eussent préparé aux devoirs de sa place. Il avait publié, il est vrai, l'éloge de Colbert, ouvrage d'un homme d'esprit, et son livre sur le commerce des grains, avait des vues; mais avec un esprit de système et des principes dangereux et ennemis de nos principes sur la propriété et sur les propriétaires. »

» M. Necker était à peine parvenu à la place de directeur général qu'il voulut se passer des intendans des finances. Cet évènement annonçait un nouveau plan d'administration. Il supposait dans M. Necker un homme pour qui notre régime était un tissu d'erreurs. Ces intendans existaient depuis deux cents ans. La maison de Bourbon les avait créé et conservé pour

être des conseils permanens et des *coopérateurs* des ministres des finances. Cette place était la récompense de la haute robe et des membres du conseil d'état les plus distingués. Quel fut le but de M. Necker en anéantissant ce conseil? Les ennemis de sa gloire prétendent que directeur du trésor royal sous M. Taboureau en 1777, plein de l'espoir de succéder à son ministère, et occupé des moyens de suffire à une administration dont il n'avait encore aucune connaissance, il apperçut avec effroi le voisinage et la rivalité des intendans des finances. Il crut devoir s'abandonner à des commis amovibles, qui lui firent goûter la suppression de leurs maîtres comme le seul moyen de bien établir son indépendance, ses systêmes, ses nouveautés, sans contradiction inquiétante. Ces commis, qui se croient les architectes de l'état parce qu'ils en sont les manœuvres, s'offrirent pour remplacement, et peignirent l'ancien conseil des intendans comme des observateurs qui se constitueraient à côté de M. Necker dans un état de contradiction perpétuelle. Telle fut la destinée des intendans de finance, des d'Ormesson, des Trudaine, des Fourqueux, des Chauvelin, des Amelot. Leur probité, leur fortune, leur naissance, leurs

liaisons avec la haute magistrature n'étaient-elles pas des garans de la pureté de leurs principes et de leur vertu? Est-ce une économie digne de la majesté du trône de renvoyer l'élite de la magistrature et de l'administration pour y substituer des commis? L'économie est-elle décente dans un état monarchique où l'on méprise ainsi les rangs, au point de réduire les personnages les plus distingués de l'état par leurs emplois ou leur naissance, accoutumés jusqu'à ce jour à traiter des affaires avec des magistrats, à la nécessité de faire anti-chambre chez des commis, à se rendre à leurs audiences publiques, ou à leur écrire pour être admis à leur parler. La destruction des intendans serait une économie à Genève; jamais dans un royaume comme la France. Un ministre des finances voit l'économie là où est la sûreté relative aux individus, et là où sont le conseil dans les opérations et l'honnêteté dans l'exercice.

» La suppression des trésoriers des différens ministères entraîne le plus grave inconvénient: la dépendance de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, des opérations du ministre des finances. Cet inconvénient est-il suffisamment balancé par la sagesse et le caractère de M. Necker, banquier et étranger? L'évène-

ment le justifiera. Law, banquier étranger, supprima de même les trésoriers de la guerre, de la marine, de la maison du roi, etc., et cet état ne put durer que deux ans. Chaque ordonnateur est ministre dans son département, et la confusion succède à l'ordre si le ministre des finances les soumet à son département.

» Quant à la réforme de la maison du roi, il est reconnu que la réforme est nécessaire dans beaucoup de parties; mais la destruction n'est pas une réforme. La majesté du trône exige autour du roi du luxe dans les dépenses. Le ton de la cour de Versailles et la parcimonie de la république de Genève sont incompatibles. Le palais d'un grand monarque ne peut être réduit au silence d'une triste solitude ; les environs de son séjour ne peuvent être tout-à-coup changés en déserts. Quel affreux intérieur M. Necker ne prépare-t-il pas à la famille royale! Le parlement d'Angleterre, agité de l'exemple séduisant de nos plans de réforme, en discute en ce moment les inconvéniens et les avantages, et cette nation dispose tous les ans d'une grande somme en faveur de l'éclat et de la majesté du trône.

» Quant à la caisse d'escompte, convenons qu'il est impossible d'en allier le crédit avec la

puissance militaire de l'état. Un monarque absolu doit renoncer à la confiance de ses sujets ; il faut savoir supporter des charges qui entraînent les bénéfices ; une banque, ou ce qui est le même, le dépôt de sa fortune dans une république ou dans une monarchie dépendante et mitigée, peut être d'un grand secours ; mais depuis cent-cinquante ans, on a tout fait en France pour empêcher que l'état ne soit dans le rang des monarchies dépendantes. (1) Une banque pourrait y être établie, si elle l'était par des propriétaires français, sans l'intervention du gouvernement et sans en supporter l'influence. Si MM. Germani, Girardot, Haller, Rilliet, Deodati, et autres génevois, étaient parisiens et propriétaires, l'établissement serait naturel et durable ; mais les administrateurs de la caisse d'escompte sont presque tous étrangers. Et qui garantira le public qu'après avoir extrait une somme proportionnée à leurs désirs, ils ne voudront pas aller jouir de leur fortune dans une patrie de leur choix, en ne nous laissant que leur papier de soie pour essuyer nos larmes.

(1) Et M. Necker, depuis son élévation au ministère, fit tout pour empêcher que la forme de cette sorte de gouvernement se conservât.

Si

Si d'ailleurs cette caisse avait la tâche d'être instituée par un arrêt du conseil; si le trésor royal prenait un intérêt à la circulation de ses billets; si leur moule était dans la main indépendante de la puissance militaire; si le gouvernement n'est pas obligé à avoir plus d'égards pour ce papier qu'il en a eu pour les titres les plus légitimes des créanciers de l'état; si la masse des billets peut être décuplée impunément, cet établissement n'est-il pas en France une monstruosité dépendante du crédit momentané du ministre fondateur et protecteur. La catastrophe de 1720 n'est-elle pas encore présente à l'esprit de tous les français. Or, M. Necker a tout fait pour le succès de cette caisse; il a écrit aux compagnies de finance pour les engager à les recevoir; il les a employé lui-même dans les paiemens du trésor royal; il a convenu avec les principaux banquiers qu'ils ne feraient leurs paiemens qu'avec ce papier. »

» Un administrateur aurait évité du moins dans ses écrits et ses plans comme dans leur exécution, des inconséquences et des contradictions qui annoncent l'incohérence des idées. D'un côté il annonce de toutes parts le besoin d'argent, et de l'autre il multiplie les suppres-

sions des charges dont les remboursemens créent une dette énorme. »

» Il promet au nom du roi les remboursemens et il ne rembourse rien. »

» Il écrit et fait écrire que l'abondance du numéraire du royaume exige une prompte exportation de nos millions tristement empillés, et il crée un papier-monnaie QUI LES MULTIPLIE. »

» Il désire établir la confiance publique pour ses emprunts, et par ces emprunts il augmente la dette si prodigieusement, que l'état y succombera. »

» Il publie sans cesse son plan de gouvernement sans de nouveaux impôts, et il ne cesse de les augmenter indirectement. »

» M. Necker regarde comme ses ennemis ceux qui lui font l'observation qu'il ruine de fond en comble la monarchie. Un jour ils seront écoutés, mais il n'en sera plus tems... »

CHAPITRE X.

Administration de M. Necker en 1779. — *Suite de l'histoire de ses destructions.* — *Recherches des grandes charges de l'état.* — *Les trésoriers de la maison du roi et de la reine sont supprimés.* — *Projets de descente en Angleterre par M. de Sartines et projets de paix par M. Necker.* — *Continuation de l'établissement des assemblées provinciales.* — *Assemblée provinciale de Montauban.*

M. Necker se voyant attaqué publiquement par les corps et par le conseil d'état, avait désiré d'être fait ministre pour avoir le droit d'y entrer et de discuter ses projets. M. de Maurepas qui voyait dans M. Necker un second Turgot, traversa ce désir. Les premiers différens du ministre et du directeur, datent de cette circonstance. Aussi, l'année 1779, fut plus orageuse, parce que les traverses du côté du ministre et des courtisans augmentèrent, et que la résistance du côté de M. Necker fut encore plus fière. Il fallait de l'argent, la guerre était déclarée et M. Necker, en frappant les grands,

réputés la cause des dilapidations, avait élevé le crédit au point que ses confrères, les banquiers, fournissaient tout ce qu'il demandait.

La rivalité entre M. Necker et M. de Sartines, ministre de la marine, se déclare très-ouvertement cette année. On voit le premier, soupçonner le second de dilapidations; et le second déclarer que M. Necker a travaillé à lui faire manquer ses opérations militaires, et qu'il est vendu à l'Angleterre. M. Necker persistait à vouloir connaître la destination des fonds qu'il faisait passer à M. de Sartines, et qui allaient quelquefois jusqu'à plusieurs millions; M. de Sartines répondait que c'était le secret de l'état; et le roi arrangeait les parties, toutefois qu'il s'élevait entr'elles des différens sur cet article. M. Necker n'était pas initié dans les secrets relatifs à la destination de ces fonds.

Il passait pour être très-lié avec l'Angleterre. L'amitié du gouvernement anglais, pour Genève, une religion commune, l'attachement particulier qu'on connaissait dans M. Necker, à la nation britannique, persuadaient à plusieurs que les accusations de M. de Sartines n'étaient pas dénuées de vraisemblance, sur-tout depuis que M. Necker instruit d'un projet qui glaça toujours d'effroi les anglais, d'un projet de descente,

porta son zèle au point de proposer au roi un plan de pacification que M. de Maurepas et M. de Vergennes firent échouer.

Au milieu de ces débats, M. Necker poursuivant l'exécution de ses plans, supprime les trésoriers de la maison du roi et de la reine; les trois offices de contrôleurs-généraux; ceux de trésoriers de la bouche; celui de l'argenterie; des menus plaisirs; des affaires de la chambre; celui des écuries et celui de la maison de la reine. M. le prince de Condé vit sa charge de grand-maître de la maison du roi supprimée. D'un autre côté, M. Necker établissait l'administration provinciale de Montauban, et fournissait des fonds provenans des emprunts. Des intendans des provinces, des financiers, des croupières et des croupiers grands seigneurs, se plaignaient à M. de Maurepas de ce qu'il avait l'air d'approuver que M. Necker jetât la désolation dans des familles recommandables, et de ce qu'il permettait que le citoyen génevois dénaturât le gouvernement, le décomposât pièce-à-pièce, comme dans la démolition d'un édifice. M. de Maurepas leur répondait plaisamment que M. Necker était un faiseur d'or, et qu'il avait établi dans le gouvernement la pierre philosophale.

C'est-à-dire, repliquait, *Senac de Meilhan, qu'un emprunt est la récompense d'une destruction. Précisément*, lui repliquait M. de Maurepas, *il nous donne des millions pourvu que nous lui accordions la suppression de quelques charges.*

Et s'il vous demandait la permission de faire couper la tête des intendans..... Peut-être, repliquait M. de Maurepas, *nous le lui permettrions. Trouvez-nous la pierre philosophale, et je vous promets que S. M. vous fera ministre le même jour.*

C'est-à-dire, que M. de Maurepas, pour avoir de l'argent, permettait que M. Necker dénaturât la monarchie.

M. de Maurepas, secrètement convaincu qu'il avait dans M. Necker un second Turgot, ne cherchait dans le fonds qu'une occasion favorable pour renvoyer le directeur-général qui en était instruit.

« On ne saura jamais, dit-il, lui-même, la constance dont j'ai eu besoin : je me rappelle encore cet obscur et long escalier de M. de Maurepas, que je montais avec crainte et mélancolie ; incertain du succès auprès de lui d'une idée nouvelle dont j'étais occupé et qui tendait le plus souvent à obtenir un accroisse-

ment de revenu par quelqu'opération juste, mais secrète. Je me rappelle encore ce cabinet en entresol, placé sous le toît de Versailles; mais au-dessus des appartemens, et qui, par sa petitesse et sa situation, semblait véritablement un extrait et un trait superfin de toutes les vanités et de toutes les ambitions. C'était-là qu'il fallait entretenir de réforme et d'économie un ministre vieilli dans le faste et dans les usages de la cour. Je me souviens de tous les ménagemens dont j'avais besoin pour réussir, et l'on m'eût plusieurs fois repoussé. J'obtenais à la fin quelques complaisances pour la chose publique. *Je les obtenais, je le voyais bien,* A TITRE DE RÉCOMPENSE, *des ressources que je trouvais au milieu de la guerre.....* »

« Je trouvais auprès du roi plus de courage. Jeune et vertueux, il pouvait, il voulait tout entendre. La reine aussi m'écoutait favorablement; mais autour de leurs majestés; mais à la cour et à la ville, à combien d'inimitiés et de haine ne me suis-je pas exposé? C'était à tous les genres de crédit et de pouvoir que je devais opposer de la fermeté; c'était avec toutes les factions de l'intérêt que j'avais à combattre dans cette lutte continuelle. Je risquais à tout moment ma fragile existence. »

CHAPITRE XI.

Suite des oppositions élevées contre les opérations de M. Necker. — Les trésoriers des frères du roi, réunis, délivrent à Monsieur et au comte d'Artois, un mémoire virulent contre son administration ; ils supposent dans ce mémoire que MM. de Malesherbes et Turgot en sont les auteurs. — Histoire de l'administration de M. Necker, depuis son avènement à la direction des finances, jusqu'au mois d'avril 1780, suivant les chefs des finances de Monsieur et du comte d'Artois.

DANS le nombre infini de mémoires qui attaquèrent les opérations de M. Necker, l'histoire distingue ceux que les financiers contemporains opposaient à ses principes. Les frères du roi ne pouvant puiser à volonté dans le trésor royal, et se voyant bornés par les réserves de M. Necker à des concessions ordinaires, tonnèrent contre lui. Un mémoire fut remis au mois d'août 1780, à Monsieur, frère du roi, et au comte d'Artois, par leurs

chefs des finances, ennemis nécessaires de M. Necker. Pour le rendre plus piquant, ils en firent circuler à la cour des copies, en attribuant l'ouvrage à M. de Malesherbes, et particulièrement à M. Turgot.

« J'ai suivi toutes vos opérations depuis votre arrivée dans les finances, disait M. Turgot à M. Necker, et je vois tous les jours que j'ai fait une grande faute en entrant dans le ministère, je devais vous choisir pour mon premier commis, et cette place devait vous convenir alors; je laissais à de Vaisnes la comptabilité, les registres; et vous connaissez mieux la manière de tenir les livres et d'en faire la balance. Je regardais cette manipulation comme au-dessous de moi; c'est mon tort principal, il tient au préjugé de la naissance et de l'éducation. »

» Différent à tous égards de mes prédécesseurs et de moi, vous avez eu plus d'avantages que nous. Vous avez fait briller des connaissances que les Sully, les Richelieu, les Mazarin, les Colbert avaient eu la mal-adresse de rejeter dans les classes subalternes. Vous détestez les financiers et vous avez pour la magistrature une aversion étrange. Né républicain, vous n'aimez pas les formes de la monarchie. Vous êtes lié à tout banquier et vous êtes ban-

quier vous-même ; votre fortune est en banque, et il n'y a pas une de vos opérations qui ne soit en dernière analyse au profit de la banque ; tandis que les grands ministres des tems passés n'étaient que des administrateurs. Vous ne connaissez que les calculs des impôts, et ils n'y voyaient d'important que leur base et leur législation. Vous avez porté dans nos finances la science des viremens des parties et des emprunts, science de tous les banquiers en détresse ; et vous avez paru un homme rare parce que dans l'administration, l'on n'avait pas encore tenu de compte en banque. »

» Les circonstances vous ont parfaitement servi. Clugny, votre prédécesseur, vous avait préparé les réformes. Vous avez ouvert les porte-feuilles de M. Malesherbes et les miens, vous en avez tiré le travail de la suppression des trésoriers, et la réforme de la maison du roi. Nous avons eu la difficulté du travail ; vous en recueillez la gloire ; mais vous en avez compromis l'exécution par la manière dont vous l'avez présenté au public. Nous aurions cru M. de Malesherbes et moi, manquer aux grands officiers de la maison du roi, si nous avions eu l'idée de la réforme sans leur coopération, et vous, Monsieur, vous leur enlevez, aux yeux

du roi et de la nation, le mérite d'un sacrifice honorable, et vous cherchez à les flétrir en opérant en secret et dans le mystère. Vous inspirez une défiance injuste au roi à leur sujet, vous manifestez l'intention de les dépouiller de la considérasion qui leur est dûe, en ajoutant aux motifs des besoins de l'état, les insinuations qui persuadent que s'ils ne sont pas complices des malversations, ils les tolèrent. »

» Dans une monarchie, un ministre doit le premier savoir apprécier la distinction des rangs et les égards dûs aux personnages qui servent de près le monarque, et vous y êtes beaucoup trop étranger. Nous aurions cru, M. de Malesherbes et moi, compromettre nos devoirs, si nous avions exclu les grands officiers de la couronne de l'honneur de concerter, directement avec le roi, le projet de réforme. Les grands officiers de la maison du roi travaillaient directement avec Louis XVI; nous aurions cru commettre une usurpation malhonnête, si nous avions enrichi notre ministère des dépouilles du leur. Aussi, votre conduite à leur égard, vous a procuré le refus de travailler avec eux, vu votre incapacité personnelle et votre ignorance sur les formes du gouverne-

ment de l'état qui ont engagé le roi à vous priver de toute entrée dans le ministère et dans les charges de l'état, ne pouvant être ni reconnu, ni registré, ni sermenté nulle part. Après de tels procédés, vous devez vous attendre à toutes les entraves, à toutes les humiliations qui sont la suite des offenses de cette nature. »

» Quant à la suppression des trésoriers, comment avez-vous pu y comprendre celui de la reine, au mépris des clauses formelles du contrat de mariage de cette princesse, sur la foi duquel elle a consenti à devenir notre souveraine : tremblez que quelqu'un ne lui ouvre les yeux sur les conséquences de cette violation du plus sacré des engagemens. Déjà le conseil de la reine, composé de M. de Paulmi, son chancelier ; de M. Berthier, son sur-intendant ; de M. Augeard, secrétaire de ses commandemens, et autres, ont protesté à l'arsenal contre l'édit de vos réformes. »

» Vos rivaux en banque, prétendent que vous n'avez fait ces suppressions que pour favoriser la caisse de votre compagnie. Nous n'avions en vue, M. de Malesherbes et moi, que le bien de l'état. On a voulu me prouver que vous y trouviez le vôtre, et que votre habileté en viremens de parties et en banque,

a donné des rapports intimes à votre maison avec la caisse d'escompte, les billets noirs, le commerce des billets d'emprunt, et les fonds du trésor royal. Les notaires, les banquiers, les agens qui ne sont ni actionnaires ni courtiers dans vos affaires, déclament nuit et jour contre vous. Ils calculent la progression de votre fortune par l'amortissement de votre banque; depuis votre élévation au ministère en 1777, elle est composée de quarante commis de plus. Sans bourse délier, votre banque a gagné depuis six mois un million 700 mille livres sur le monopole du dernier emprunt. Je reconnais donc en ce moment quel parti le chef des finances de France, banquier et génevois, peut retirer de la suppression des caisses de finance et du discrédit des finances.

Je ne m'arrête qu'un instant sur la circulation effrayante de la masse du papier-monnaie appelé *billets noirs*. On force les caisses, les particuliers et les maisons des princes à les recevoir pour comptant. Il y en a peut-être pour cent millions en circulation. Voilà la marche du système de Law; la base du crédit de la France est aujourd'hui sur une feuille, sur votre parole et sur l'opinion. Il n'est pas surprenant que votre

éloge soit prononcé à Londres dans la chambre des communes (1). »

» Vous haïssez, Monsieur, les fermiers-généraux; je ne haïssais moi que la ferme générale. Depuis long-tems *il existe une rivalité entre les financiers et les banquiers.* Les financiers ont eu la supériorité jusqu'à ce moment; sous votre règne les banquiers l'ont obtenu. Tous nos prédécesseurs, depuis Sully, *avaient préféré des compagnies de financiers à des compagnies de banquiers*, persuadés que les banquiers ont deux patries, *celles où ils trouvent l'argent à bon marché, et l'autre où ils le vendent fort cher à leur profit.* Les financiers étaient dépendans du gouvernement, et les banquiers, au contraire, le tiennent dans une éternelle dépendance. Les banquiers commencent à prêter au gouvernement pour six mois, avec la commission; ce qui la rend double. Le gouvernement tombe dans l'embarras; alors ils lui prêtent pour quatre mois avec une commission triple. L'embarras s'accroît; ils ne

(1) Il n'est pas vrai que la fortune de M. Necker ait augmenté pendant son premier ni son second ministère; elle a diminué du dépôt qu'il a laissé au trésor national, qui n'est pas encore rendu.

(*Note de l'auteur de ces mémoires.*)

traitent plus qu'à trois mois avec une commission quadruple. Si le gouvernement se lasse de l'usure, il faut qu'il paie sans pouvoir reculer; autrement le gouvernement serait censé avoir fait banqueroute avec les banques de Genêve, de Londres sur-tout et de Hollande, qui renonceraient désormais à traiter avec un gouvernement perfide et déshonoré. Or, quelles ont été vos vues en établissant votre crédit sur les banquiers, et en humiliant les financiers français, et en abolissant leur crédit? Vous qui voulez vous rendre stable et indépendant dans votre place, à la plus légère contradiction, il faut que vous soyez obéi et satisfait, si-non vous ne craignez pas de mettre le marché à la main et de proposer au roi votre démission. Vous croyez qu'elle ne peut être acceptée parce que vous avez imaginé avoir mis le roi dans votre absolue dépendance. Vous avez, je le suppose, constitué l'état débiteur de votre maison et de vos banquiers, de *cent-trente millions*, pour six mois. Si le roi vous renvoie où trouvera-t-il cette somme, après que vous avez ruiné le crédit des anciens financiers?»

» Dans l'ancienne forme d'administration lorsque le gouvernement empruntait des financiers, dépendans du ministère, ils craignaient

pour leurs états et pour leurs emplois. Les entrepreneurs voulaient conserver leurs entreprises, les fermiers leurs baux, les titulaires leurs offices; tout était caution de la fidélité et de l'étendue de leurs ressources. Vos banquiers, au contraire n'ont aucun lien qui les attache, ils n'ont plus vos effets; ils ont eu bien soin de les remettre en circulation. M. de Lauraguais a publié dans un écrit, il y a un an, que jamais ministre n'avait eu de crédit plus prépondérant que le vôtre, précisément parce que vous n'êtes pas ministre, et que vous n'entrez pas au conseil. Il avait bien raison. Par le jeu de votre banque vous êtes le plus dangereux cosmopolite, par l'ascendant de votre ton tranchant et impérieux vous écartez tous contradicteurs; vous abusez également et de la facilité et de la bonté de M. de Maurepas qui rit de tout ce que vous faites, parce qu'il laisse aller le torrent déréglé de votre imagination; comme vous abusez du cœur tendre et naïf d'un jeune prince qui ne veut que le bien et qui saisit avidement tout ce qui en a le vernis, il n'y a plus de conseil de finance qui délibère; tout est à la merci de vos commis et de votre tête. Vous culbutez tout, vous brouillez tout pour vous rendre nécessaire. Vous persuadez

suadez au roi que la vérité ne peut lui parvenir que par vous. C'est le calcul de l'intrigue, de l'intérêt, de l'ambition. Vous volez à la gloire, à l'immortalité comme Erostrate.

» Le titre de libérateur de vos frères les protestans, vous flatterait ; il vous serait à jamais décerné, si vous pouviez parvenir à leur ménager une consistance civile, à leur procurer les privilèges du citoyen, la liberté et la tolérance. Vous êtes sûr de la diminution de la puissance du clergé. Votre vigoureux édit des hôpitaux va préparer la ruine de son crédit et de ses richesses ; vous avez ouvert contre lui la tranchée ; le grand coup est porté. Tout le reste ne manquera pas à s'abaisser ; vous mettrez tout le crédit de l'état et tout l'argent de France dans les mains des banquiers protestans, génevois, anglais, hollandais. Le mépris sera la destinée du clergé, la considération restera à vos frères. Ces points de vue sont d'un grand génie, vous y mettez une grande adresse.

» Tous vos prédécesseurs cependant avaient uniformément rejeté votre système ; le plan d'abolir les financiers avait été proposé depuis dix-huit ans. Le gouvernement s'apperçut qu'il tendait à anéantir un crédit nécessaire à l'état, et vous ne devez pas avoir oublié le service que vous

en avez vous-même retiré l'année dernière ; laissons à l'expérience à nous apprendre ce que les *fermiers-régisseurs* que vous établissez, opéreront pour le bien; vous recevrez alors, et cela ne tardera pas, les bénédictions des peuples sur la douce équité de votre administration ; c'est-là que je vous attends. Votre religion et votre berceau s'opposent en attendant à toute entrée, en votre faveur, dans les charges de l'état et dans le ministère. Votre épouse, ci-devant maîtresse d'école d'un village, pouvait elle prétendre aux honneurs du Louvre (1)?

» En nous vantant votre désintéressement et votre refus du pot-de-vin, vous donnez lieu à ceux qui ne vous connaissent pas, de demander si M. Necker est si opulent puisqu'il fait de tels sacrifices? Ceux qui vous connaissent et qui ont suivi la filière de votre fortune, répondent malignement, qu'arrivé de Genève, vous avez commencé par être commis d'un banquier; que trouvant le métier de banquier excellent, vous avez élevé vous-même une banque; que

(1) Mais les ducs et pairs, en épousant les filles de négocians ou financiers, étaient bien admis à les procurer à leurs épouses.

(*Note de l'auteur de ces mémoires.*)

pour y parvenir vous avez osé spéculer à la paix sur le jeu des actions, et que dans cette circonstance pour jouer honnêtement à coup sûr, vous proposâtes à deux principaux commis, à Versailles, de vous donner avis à tems de la conclusion du traité, avec promesse d'un tiers dans les bénéfices; que vous fîtes un gain de 1,800,000 fr. On ajoute que sous M. Terray, vous avez fait avec le roi le petit agiotage de banque ou d'honnête usure, prenant des effets qui perdaient sur la place, pour les vendre avec avantage au trésor royal. Par ce moyen vous avez gagné en six ou sept ans cent mille écus de rentes. Ces faits rendent ridicule votre satyre sur l'opulence des *financiers* et sur les fortunes rapides, puisque la fortune des *banquiers* est à-peu-près d'une progression aussi étonnante. N'imaginez pas qu'on soit dupe de la petite ruse qui vous a fait renverser les comptoirs patens de Germani votre frère, et rayer cette année de la liste des banquiers de l'almanach royal, Girardot, Haller, vos amis et associés. Votre désintéressement sur le *pot-de-vin* et sur les étrennes que vous avez refusés, n'est qu'une parade et une insultante charlatanerie : on peut être généreux quand on tient une maison de banque qui entrave toutes les affaires de l'Europe.

» Vous affectez, Monsieur, un mépris trop public pour les fermiers-généraux et leurs familles. Je serais impardonnable de parler de votre naissance si vous n'aviez dénigré celle des familles de nos financiers. Vos propos et ceux de votre femme leur sont revenus. On les supporte sans doute dans la bouche des grands de l'état, quoique déplacés; mais en comparant votre famille et celle du dernier des fermiers-généraux, les bourgeois de Paris vaudront toujours bien les horlogers et les maîtresses d'école de Genève.

» La destruction que vous avez opérée *de la recette* fait une plus grande sensation que la réduction de la *ferme*. La compagnie des recettes était avantageuse au crédit de l'état, puisque vous avez tiré sur elle en rescriptions plus de 130 millions. Quel intérêt le roi retirera-t-il de cette destruction? Il faut les rembourser. Il est vrai que vous remettez cette opération après l'épurement de leurs comptes; c'est un prétexte malhonnête: la vérité est que vous n'en avez pas les moyens, et qu'après avoir tout supprimé, vous ferez banqueroute. »

CHAPITRE XII.

Embûches des ennemis de M. Necker pour le renverser du ministère — Leurs manœuvres pour ruiner le crédit de la caisse d'Escompte. — Ils racontent eux-mêmes les détails de leur félonie. — Publication du fameux parallèle de M. Necker et de Law. — Récit de ce qui en résulta.

Le ressentiment contre M. Necker était arrivé au point que ses ennemis osèrent attaquer les opérations même de la caisse d'Escompte pour essayer de le trouver en défaut. On était instruit qu'il empruntait à cette caisse de grandes sommes; on publia le pamphlet qui suit. Il est essentiel de le faire connaître comme monument de la méchanceté des factions. Elles sacrifiaient à leur ressentiment une institution précieuse au commerce. Voici mot à mot cet ouvrage ténébreux.

COMPARAISON DE MM. NECKER ET LAW.

Précis de ce qui a été ordonné pour l'administration des finances dans les années 1716, 17, 18, 19 *et* 1720, *d'une part; et en* 1776, 77, 78, 79 *et* 1780, *d'autre part, vérifié d'après les pièces originales imprimées à la suite de l'*Histoire du Système.

ON lit dans l'histoire du système qu'avant qu'il ait eu lieu, on avait épuisé toutes les ressources que peuvent procurer les emprunts, les loteries et les créations de rentes viagères.	ON lira dans l'histoire du tems présent que M. Necker a épuisé toutes les ressources des emprunts, loteries et création de rentes viagères : édits de 1776, 1777, 1778 et 1779.
Que Law proposa ensuite son système comme le moyen d'éviter de surcharger l'état par de nouveaux impôts.	Qu'il a présenté son plan économique comme le moyen d'éviter de surcharger l'état par de nouveaux impôts.
Qu'il fit envisager la destruction de tous les	Qu'il a fait envisager la destruction des

crédits particuliers comme devant produire l'augmentation de celui du roi qu'il proposa de substituer à tous les autres.

Une déclaration du roi qui ordonna que tous les billets faits pour le service de l'état seraient rapportés et vérifiés, procura au commencement de 1716, le retardement de leurs paiemens.

Arrêt du conseil d'état du 2 mai 1716, qui permit à Law et compagnie d'établir une banque publique sous le titre de *Banque générale.*

Un an après, la banque générale fut réunie au trésor royal, et il fut

crédits intermédiaires comme devant servir à l'accroissement de celui du roi qu'il s'est proposé de substituer à tous les autres.

La déclaration du 7 février 1779, portant que tous les brevets de pension ou autres dons seront rapportés pour en faire la vérification, a fait profiter au roi du retard de paiement qui en a résulté.

Arrêt du conseil d'état du 22 septembre 1776, qui a permis à une compagnie d'établir une banque publique sous le titre de *Caisse d'Escompte ; item* arrêt du 7 mars 1779.

Les billets de la caisse d'Escompte sont reçus dans toutes les caisses

ordonné que ses billets seraient reçus en paiement.

Arrêt du conseil d'état, du 10 janvier 1717, qui ordonne que les traitans généraux d'affaires extraordinaires, seront tenus de présenter et affirmer leurs comptes devant les commissaires.

Arrêt du conseil d'état, du 27 août 1718, qui casse et annulle le bail de la ferme générale.

Arrêt du conseil d'état, du 12 octobre 1719, pour faire cesser les fonctions de receveurs généraux de finances, et ordonner qu'il soit pourvu au remboursement

du roi, et offerts en paiement aux particuliers, quoique cela soit contraire à la condition de leur établissement.

Edit du roi, du mois de novembre 1778, qui ordonne que les trésoriers généraux et particuliers seront supprimés, et tenus de présenter et affirmer leurs comptes devant les commissaires.

Arrêt du conseil du 9 janvier 1780, qui détruit la ferme générale.

Edit du roi du mois d'avril 1780, pour faire cesser la fonction des receveurs généraux des finances, et ordonner qu'il sera pourvu au remboursement après

ment de leurs offices, en *récipissés* au porteur, aussitôt après la liquidation qui en sera faite sur quittance de finances.

l'apurement et correction de leurs comptes, ce qui fera un délai de plus de 4 ans.

Les rescriptions furent converties en billets de banque.

On peut conjecturer que les rescriptions étant décréditées, on voudra les remplacer par les billets de la caisse d'Escompte.

Déclaration du roi, du mois de février 1720, avec préambules éloquens, tendant à réprimer le luxe.

Les préambules des nouveaux édits sont plus éloquens encore, ayant le même objet.

L'auteur du système a été regardé pendant deux ans comme un génie supérieur, il se rendit hardiment garant de tous les évènemens, ses opinions prévalaient dans le conseil, et ses opéra-

L'auteur du nouveau plan est encore regardé comme un génie supérieur ; il n'hésite pas à garantir le succès de ce qu'il propose sans être dans le conseil ; il sait faire prévaloir ses opinions, et ses opéra-

tions excitaient l'enthousiasme du public.

tions ont trouvé jusqu'à ce moment des enthousiastes.

M. Law était étranger et banquier.

M. Necker est étranger et banquier.

Il fut contrôleur-général.

Il est directeur-général.

Il bouleversa le royaume, ruina les particuliers, fit faire la banqueroute et se sauva.

Il bouleverse tout, il ruine les particuliers, etc., etc., etc.

M. de Maurepas était dans le conseil, mais trop jeune pour prévenir une funeste catastrophe.

M. de Maurepas est à la tête du conseil, ce n'est que par sa sagesse que le public peut espérer d'être préservé d'une pareille catastrophe.

Le parlement effrayé de l'établissement de la banque, rendit le 12 août 1718, un arrêt qui finit par défendre à tous étrangers, même naturalisés, de s'im-

M. Necker suit la même marche que Law. Et quelle serait l'excuse du parlement et du ministère s'il en résultait encore le même effet? Un arrêt

miscer en aucune manière au manîment et à l'administration des deniers royaux, sous les peines portées par les ordonnances. Cet arrêt n'empêcha pas la catastrophe ; mais il prouva que le parlement l'avait prévu et fut sa justification.

du conseil a permis l'établissement d'une caisse d'Escompte pour les lettres de change ; mais peut-il exister un papier-monnaie sans la sanction du parlement ?

On ne peut exprimer l'action que produisit sur les esprits la publication de ce parallèle. Une terreur panique saisit dans la capitale un si grand nombre de possesseurs de billets de caisse, que les places et les rues se trouvèrent obstruées par l'affluence des *réalisateurs*. Ecoutons les ennemis même de M. Necker; ils racontent les effets de leurs manœuvres en ces termes : « M. Necker, dans le besoin d'argent, fit délibérer une création de nouveaux billets pour la somme dont il avait besoin, en substituant à la caisse des billets signés d'Harvelay. Le tableau de comparaison de M. Necker avec Law paraît, tout Paris court à la caisse, et M. Necker ne connaît d'expédiens pour guérir les parisiens de la terreur, que de porter de

nuit le trésor royal dans la caisse et de faire la navette de ses billets dans les caisses des départemens. Il est prudent de ne pas révéler encore le reste de ce plan ; mais ces faits comparés avec la doctrine de Rillet génevois, consignée dans des lettres imprimées *sur l'emprunt et sur l'impôt*, montrent bien évidemment le projet de faire disparaître du royaume son numéraire pour lui laisser..... *du papier.* Ce génevois ne veut-il pas nous persuader, comme principe de gouvernement, *que la France doit favoriser la sortie de l'argent par toutes sortes d'inventions et de moyens ; qu'il faut tourner les idées du gouvernement vers la convenance qu'il y aurait, à représenter les millions fugitifs par une autre valeur, en accélérant d'une année ou deux l'établissement d'une banque nationale..... ; qu'ainsi tous les restes de l'antique barbarie disparaîtront successivement ; que l'on peut juger par les développemens de l'esprit quelles sont celles des extravagances de l'ancien tems qui s'enfuiront les premières ; et que comme une grande barbarie de la nation française est de travailler nuit et jour à amasser de l'argent, il faut que cette barbarie ait son terme ; il faudra en user avec*

industrie pour exporter utilement du royaume une partie de nos centaines de millions tristement empilés.. »

« A quels périls une grande nation n'est-elle pas exposée avec les principes et le système des banquiers génevois. »

CHAPITRE XIII.

Considérations sur le systême des emprunts, et sur les principes du gouvernement français sur cette partie de la recette. — Des rapports du systême des emprunts introduits par M. Necker, avec le mécanisme de l'ancien gouvernement. — Emprunter pour ne pas imposer, c'est grever les générations futures du capital, et les générations présentes de l'intérêt. — Emprunter quand on ne peut imposer, c'est abuser de la confiance des peuples et perdre un gouvernement. — Résultats de la doctrine de M. Necker.

On avait été persuadé en France dans tous les tems que dans la nécessité de choisir entre le fléau de l'emprunt et le fléau de l'impôt, celui de l'emprunt était le plus dangereux par ses suites nécessaires et toutes funestes. L'impôt était jugé préférable de sa nature, parce que l'impôt a ses limites naturelles au-delà desquelles le souverain, malgré sa puissance militaire, ne pouvait outre-passer. Nos rois avaient dans la

nature même de l'impôt, une barrière à leur autorité; au lieu que l'emprunt n'avait aucune borne que celle où pouvaient l'arrêter les soupçons d'un peuple confiant et la chûte du crédit.

L'avènement de M. Necker, au ministère, qui ne voulait rien devoir aux richesses naturelles de la France, par la voie des impôts, mais bien par celle des emprunts et des viremens des parties, pour soutenir l'extraordinaire de la guerre, fut le fléau de son département et de la monarchie. M. Necker trouvait l'état déjà obéré de dépenses, et il le grevait de nouveaux intérêts, rejetant sur la génération future le soin de payer la dette capitale provenant de ses emprunts. Il la grevait, d'ailleurs, et des frais d'administration, et de la somme des intérêts; ensorte que, se refusant à la mesure des impôts, l'état, en dernière analyse, était obligé de payer tôt ou tard la même somme; plus les impôts annuels, plus enfin, les faux frais d'administration; ainsi, pour alléger la génération présente, M. Necker chargeait la génération future.

Ce n'est pas tout : ou l'état pouvait encore imposer les peuples ou il ne le pouvait plus, à cause de la surcharge à laquelle on était arrivé en 1777. Dans le premier cas, M. Necker, par

le système des emprunts, grevait la France des intérêts et des frais d'exploitation perdus en pure perte. Dans le second cas, il empruntait dans l'impossibilité de rendre. L'emprunt, dès 1778, était donc devenu en France un instrument destructeur à deux pointes. C'était un moyen assuré de ruiner une nation déjà endettée: et le crédit éphémère et de circonstance d'un directeur-général, n'était qu'un moyen de pallier, d'éloigner, d'augmenter la ruine définitive; puisque *emprunter* pour ne pas *imposer*, en pouvant imposer, était perdre les intérêts en pure perte; ou tromper les prêteurs de confiance, si l'état ne pouvait plus rien imposer. Dans le premier cas, le gouvernement qui gaspillait les intérêts et les frais de l'exploitation; et dans le second, l'état anéantissait sa dette constituée par une banqueroute.

M. Necker se juge lui-même dans un de ses ouvrages. Il montre bien évidemment les bornes naturelles de l'impôt et les excès des emprunts. Qu'on le consulte dans son traité *sur l'administration* des finances de France, tom. 2. p. 380, sur la nature relative de l'emprunt et de l'impôt.

» La faculté d'emprunter, dit-il, ne tarda pas à devenir un instrument de plus au service de

de l'ambition politique et des passions guerrières. C'est avec le secours des emprunts qu'on a pu dépenser deux et trois cents millions au lieu de quarante ou cinquante qu'on eût levé peut-être avec effort par la voie des impôts extraordinaires; ainsi, comme tous les moyens de force aveuglément dirigés, la faculté d'emprunter est devenue funeste aux nations.... Le bien n'arrivera-t-il pas de l'excès du mal? Les nations qui sont chargées d'une dette immense et d'impôts proportionnés ne seront-elles pas arrêtées dans leurs efforts? Sans doute. C'est à de pareilles circonstances qu'on doit le plus souvent le retour de la tranquillité; et dans les momens où la flatterie célèbre les princes, l'auguste vérité peut-être ne trouverait à parler que de leur impuissance. »

On voit que M. Necker connaissait les dangers de l'emprunt. Quant à la possibilité de l'impôt encore possible en France à l'époque même de sa retraite en 1781, son successeur prouva que l'impôt était possible. Il imposa.

Ainsi M. Necker, soit pour alléger la génération actuelle, soit pour faire l'expérience cruelle qu'on pouvait faire en France la guerre sans impôt, soit pour maintenir son existence atta-

quée de toutes parts par les corps et les grands qu'il molestait, fournit par la voie des emprunts des sommes supérieures à celles que l'état aurait dépensé. Il fut donc le fléau de la France sous ce point de vue, puisque emprunter sans moyens assurés de rendre, est un vol et un abus de la confiance des peuples, qui retirent leur foi: tandis qu'emprunter en rendant est le moyen d'agraver la charge de l'emprunt par les intérêts, les déchets et les dépenses de l'exploitation sans aucun profit essentiel.

M. Necker n'ignorait pas ces alternatives; mais il avançait, comme preuve de la bonté de son plan, que l'Angleterre avait soutenu son système d'emprunts en publiant les rapports entre les recettes et les dépenses, ses moyens et les opérations générales de l'administration, comme la preuve des ressources établies à côté des difficultés; mais ces emprunts, ressource naturelle des états libres, étaient *le maximum* des efforts de la France très-étranger à ses moralités. La publicité des comptes rendus exigeait une publicité périodique et non interrompue, et une sagesse toujours soutenue. Et quelle ressource restait à la France lorsqu'une cour inconsidérée, composée de jeunes gens, élèverait la dépense

au-dessus de la recette, ou lorsque les puissances rivales voudraient profiter de notre détresse? Une révolution, ou une banqueroute, ou l'impuissance définitive du recours à l'emprunt, sans publicité, garante ou avec une publicité trompeuse, devaient perdre le gouvernement. Telle était l'alternative terrible où aboutissait le système des emprunts. L'impuissance précitée, la banqueroute et la révolution réunies jugèrent le système du directeur, et le gouvernement sous M. Necker abusait de ses forces au point qu'il emprisonnait de misérables colporteurs de livres qui présentaient des observations sur le système destructeur des emprunts.

Louis XVI fut ainsi constamment trompé sur les emprunts de M. Necker. Il s'était persuadé sans cesse, que le nombre des rentiers en augmentant chaque jour par ces emprunts, multipliait le nombre des français dévoués par leur fortune à l'autorité et à la personne du monarque, qui tenait ainsi leurs fortunes dans les mains. On disait au roi, qu'en n'établissant aucun nouvel impôt il était béni dans les campagnes; on citait l'exemple de l'Angleterre, où l'immensité de sa richesse en rentes affaiblit les vertus républicaines, en habituant une

partie importante de la nation à craindre un bouleversement dans les affaires du gouvernement.

Un effet contraire à ces promesses se manifesta en France en 1789; les prêteurs en viager étant de leur nature des égoïstes ou des lâches, furent les premiers à demander une révolution à la nation contre le gouvernement. Les premiers révolutionnaires il est vrai déclarèrent leurs dettes sacrées, et les placèrent dans la classe générale des propriétés; mais ne l'ont-ils pas vu dépérir l'an 6 de la République par ordre militaire du gouvernement.

M. de Calonne, en attaquant le ministère de M. Necker, l'accusait d'avoir emprunté quatre cent quarante millions; les intérêts de cette somme, suivant M. de Calonne, étaient de quarante millions ajoutés annuellement à la dépense du royaume.

M. Necker répondit à cet égard, à M. de Calonne, en élevant à un taux supérieur la somme totale des emprunts et des intérêts, « les emprunts sous mon ministère, dit-il, » se sont montés à quatre-vingt-dix millions » de plus. M. de Calonne se méprend en éva» luant de neuf à dix pour cent leurs intérêts;

» elle ne revient qu'à huit et trois huitièmes » pour cent, en réunissant les intérêts perpé- » tuels, les viagers et les remboursemens an- » nuels.... » Ainsi la somme des emprunts est de cinq cents trente millions suivant M. Necker, et de quarante-cinq millions d'intérêts.

CHAPITRE XIV.

Administration de M. Necker en 1780. — *La vente des biens des hôpitaux et l'établissement des hospices de charité.* — *Suppression de quarante-huit offices de receveurs généraux.* — *Révolution dans les fermes du roi.* — *Etablissement de nouvelles prisons.* — *Suite de l'établissement des assemblées provinciales.* — *Assemblée de Moulins.*

La nation attendait en silence le sort des fermiers-généraux, sur lesquels M. Necker ne s'expliquait pas. Devait-il adopter les régies? Devait-il continuer les baux?

Le premier parti soulevait contre lui un corps puissant, allié par des mariages aux grands de l'état; le second parti était opposé à ses principes. M. Necker adopta un moyen terme qui ne plût pas aux fermiers-généraux. En renouvellant le bail, M. Necker refusa *le pot-de-vin* d'usage et ne se montra pas moins généreux que M. Turgot.

Quant aux croupes, elles furent abolies, ce

qui multiplia les plaintes et les ennemis ; et quels ennemis ! Des duchesses, et des favoris étaient croupiers et croupières dans la ferme.

La suppression des places des quarante-huit receveurs généraux fut une de celles qui coûta le plus de sollicitudes et d'obstacles, à cause des protections qu'ils trouvèrent à la cour.

La vente des biens des hôpitaux qui ne produisaient que deux à trois pour cent de revenus, est une de ces opérations téméraires, qu'aucun gouvernement ne s'était encore permis, et qui n'a trouvé d'autre exemple que la mesure exécutée par le gouvernement révolutionnaire.

D'abord, ces biens avaient été donnés par la piété pour rester en nature dans les mains des administrateurs des hôpitaux et pour soustraire, par des revenus fixes, les malades à la merci d'une cour qui n'avait rien de sacré. Personne ne connaissait mieux ce qu'elle valait que M. Necker; et il confiait le soin des pauvres par la vente de leurs propriétés. Il s'occupait en même-tems avec son épouse, à changer la forme des hôpitaux en établissant des hospices de charité. Dans toutes les nations, une longue expérience a voulu que certaines dépenses publiques fussent couvertes par des fonds séparés et indépendans de la bonne ou

mauvaise situation du trésor public; et certes, le soin des malades était, sans doute, dans la classe des charges qui devaient avoir sans cesse des fonds permanens et disponibles. M. Necker établissait des hôpitaux sans revenus, et dénaturait ceux qui en avaient. L'opposition observa dans cette circonstance qu'un hôpital, sans revenus, n'était plus qu'une institution précaire et sans base dans un état où la volonté d'un roi était aussi militaire et aussi absolue que celle d'un roi de France. Cette opération ne fut pas traversée. Elle devait donner de l'argent. Le consentement tacite des gens de la cour prouvait le danger de la loi.

M. Necker, cette année, trouve cependant de nouveaux fonds : il institue à Moulins une nouvelle assemblée provinciale, et réforme les abus de l'intérieur des prisons.

CHAPITRE XV.

Opinions personnelles de Louis XVI *sur le système des administrations provinciales développé d'abord sous Louis* XV, *par M. d'Argenson dans ses considérations sur la France, et depuis par les économistes, par MM. Turgot, Malesherbes et par M. Necker. — Notes marginales de Louis* XVI *apposées sur le mémoire des administrations provinciales instituées par M. Necker. — Considérations sur la révolution opérée dans l'administration des provinces.*

MIRABEAU père avait proposé dans son ouvrage célèbre, intitulé *l'ami des hommes*, l'établissement des états provinciaux, anéantis par Louis XIII et par son successeur : Louis XV présenta la question de leur rétablissement à son conseil ; mais elle fut sans cesse rejetée, parce qu'on considéra ces assemblées, comme des autorités qui suspendaient, modifiaient ou atténuaient l'autorité royale, et comme des assemblées de propriétaires qui seraient sujettes à des actes de résistance en matière d'impôt.

Sous le ministère du duc de Choiseul, le projet de leur rétablissement fut renouvelé, mais le conseil les repoussa de nouveau par les mêmes raisons.

On a vu que le plan de M. Turgot, qui les rétablissait dans toutes les provinces qui en avaient été privées par l'autorité, fut rejeté de Louis XVI. M. Necker, malgré ces dispositions, les demanda en 1778 à ce monarque, qui se rendit aux propositions du nouveau ministre, et ces institutions hétérogênes dans l'édifice social reconstruit en France, par le cardinal de Richelieu, furent les premiers appuis de la révolution.

M. Necker pour réussir, ne parla point d'anéantir la constitution des trois ordres. Plus cauteleux que M. Turgot, et profitant de ses erreurs, il proposait ces institutions comme de simples essais à tenter dans une province. La haute administration des pays d'élection composée des intendans, en conçut un ressentiment, d'autant plus dangereux à M. Necker, qu'il était secret. M. Necker les privait de la confiance du roi et changeait en simples commissaires, dans les pays-d'état, des hommes jusqu'alors appelés à l'administration absolue des provinces. Il faut entendre les raisons de

M. Necker et les observations sages que le faible Louis XVI avait opposées aux maximes de M. Necker. Le ministre encore cette fois, fut plus puissant que le monarque.

M. NECKER. — Une multitude de plaintes se sont élevées dans tous les tems contre la forme d'administration employée dans les provinces, elles se renouvellent plus que jamais, et l'on ne pourrait continuer à s'y montrer indifférent, sans avoir peut-être de justes reproches à se faire.

REMARQUE DE LOUIS XVI. — *Dans tous les tems aussi il s'en est élevé de bien fortes contre la forme d'administration des pays-d'états.*

M. NECKER. — A peine en effet peut-on donner le nom d'administration à cette volonté arbitraire d'un seul homme, qui tantôt présent, tantôt absent, tantôt instruit, tantôt incapable, doit régir les parties les plus importantes de l'ordre public... qui ne considère sa place que comme un échelon à son ambition... De tels hommes doivent être timides devant les puissances et arrogans envers les faibles; ils doivent se parer sans cesse de l'autorité royale.

REMARQUE DE LOUIS XVI. — *Dans les pays-d'état il est peu de membres des assemblées administratives qui ne regarde sa place comme un échelon.*

M. NECKER. — Il n'y a dans les pays d'élection, aucun contradicteur légitime du commissaire départi; à moins qu'on ne soit averti par des injustices éclatantes ou par quelque scandale public, on est obligé de voir par les yeux de l'homme même qu'on aurait besoin de juger.

REMARQUE DE LOUIS XVI. — *Cette observation mérite des réflexions.*

M. NECKER. — Votre Majesté peut aisément se faire une idée de l'abus et presque du ridicule de cette prétendue administration... Quand de longs murmures dégénèrent en plaintes générales, le parlement se remue et vient se placer entre le roi et ses peuples.

REMARQUE DE LOUIS XVI. — *Et s'ils s'unissaient aux administrations?*

M. NECKER. — Ce n'est que dans une seule généralité que je proposerai à V. M. d'introduire un changement qui consisterait dans l'essai d'une administration provinciale ou municipale, ou *commission de propriétaires*, en réservant

au commissaire départi, l'importante commission d'éclairer le gouvernement. De cette manière V. M. aurait des garans multipliés du bonheur de ses peuples. Subdélégués, officiers d'élection, directeurs, receveurs, collecteurs des tailles, officiers de gabelles, visiteurs, commis aux aides, etc., tous les hommes de l'impôt, chacun selon leur caractère, assujétissent à leur petite autorité les contribuables.

REMARQUES DE LOUIS XVI. — *Les présidens nés, les conseillers, les membres, les suppôts des pays-d'état composant leurs établissemens, ne rendent pas plus heureux les français dans les pays qu'ils ont sous leur administration. Très-certainement la Bretagne avec ses états, n'est pas plus heureuse que la Normandie, qui en est privée.*

M. NECKER. — Un sage équilibre entre les trois ordres de l'état, soit qu'ils soient séparés ou qu'ils soient confondus; un nombre suffisant de *représentans* qui, sans embarrasser, soit suffisant pour avoir une garantie du vœu de la province; des règles simples de comptabilité; l'administration la plus économe; l'obligation de soumettre toutes les délibérations à l'approbation du conseil éclairé par le commis-

saire départi ; l'engagement de payer la même somme versée aujourd'hui au trésor royal ; le simple pouvoir de faire des observations en cas de demandes nouvelles, de manière que la volonté du roi fût toujours éclairée et jamais arrêtée ; le mot de *don gratuit* absolument interdit et celui de *pays - d'administration*, subrogé à celui de *pays-d'états*, afin que la ressemblance des noms n'entrainât jamais de prétentions semblables : voilà en abrégé l'idée des conditions essentielles.

REMARQUES DE LOUIS XVI. — *Je ne crois pas qu'il soit prudent d'abolir les mots* don gratuit, 1°. *Parce que ce mot est antique et attache les amateurs des formes ; ensuite il est peut-être bon de laisser à mes successeurs un mot qui leur apprend qu'ils doivent tout attendre de l'amour des français et ne pas disposer militairement de leurs propriétés.*

M. NECKER. — Ce seroit un grand avantage que de multiplier les moyens de crédit, en procurant à de nouvelles provinces la faculté d'emprunter. C'en serait un plus grand que d'attacher davantage les propriétaires dans leurs provinces, en leur y ménageant quelque occupation publique dont ils se crussent honorés.

Cette petite part à l'administration releverait le patriotisme abattu, et porterait vers le bien de l'état une réunion de lumières et d'activité dont on éprouverait les plus grands effets.

REMARQUE DE LOUIS XVI. — *Tous les corps sont obérés. Créer des corps pour les obérer encore, c'est charger les français comme des anglais. N'y aurait-il pas un autre mode?*

M. NECKER. — Ne dira-t-on point que c'est diminuer l'autorité que de confier la répartition des impôts à une administration municipale?... L'autorité royale repose sur des bases inaltérables... c'est le pouvoir d'imposer qui constitue essentiellement la grandeur souveraine. La répartition de ces impôts et tant d'autres parties d'exécution ne sont que des émanations de la confiance du monarque..... Le grand art des administrateurs actuels est d'entretenir *la confusion* : ils voudraient que le respect à leurs commandemens les plus arbitraires, fut un des plus grands intérêts de la royauté. Pour éviter de compromettre si souvent l'autorité, il ne faudrait pas être jaloux de l'exercer sans cesse.

REMARQUES DE LOUIS XVI. — *La doctrine des dons gratuits du clergé et des pays-d'état*

ne permet guère de toucher à des articles d'une semblable délicatesse.

M. NECKER. — Toutes les discussions avec les parlemens et les cours des aides, pour les vingtièmes, la capitation, la taille et les corvées; ces chocs continuels où l'autorité perd quand elle n'est pas pleinement victorieuse, tous ces divers embarras cesseraient par l'effet d'une administration différente.

REMARQUE DE LOUIS XVI. — *Voyez ce qui arrive journellement dans les corps auxquels on confie le pouvoir.*

M. NECKER. — Ne serait-il pas trop heureux que V. M., devenue intermédiaire entre les états et ses peuples, son autorité n'apparût que pour marquer les limites entre la rigueur et la justice?

REMARQUE DE LOUIS XVI. — *Il est de l'essence de mon autorité, non d'être intermédiaire, mais en tête.*

M. NECKER. — Sa majesté a bien plus de récompenses naturelles dans sa main pour l'ordre de la noblesse et du clergé, que pour des juges et des propriétaires de charges..... Les parlemens ont dans la cessation de leurs fonctions, une arme toujours embarrassante; le seul

seul pouvoir de décréter, de flétrir et d'emprisonner, leur donne sur tous les receveurs des deniers publics, des moyens imposans qui suffisent pour arrêter quelque tems l'exécution des ordres du roi. Bien loin donc qu'on dût envisager l'institution des administrations provinciales bien ordonnées comme un accroissement de résistance, je ne doute pas que les rois ne trouvassent dans le contre-poids d'états et de parlemens, des moyens d'asseoir plus tranquillement leur autorité.

REMARQUES DE LOUIS XVI. — *C'est le plus juste et le plus naturel des pouvoirs des parlemens que celui de faire pendre les voleurs dans les finances. Dans la supposition des administrations provinciales, il ne faudrait pas l'ôter.*

M. NECKER. — Voudrait-on arguer des embarras qu'occasionnent quelque pays-d'états? mais il est bien aisé d'appercevoir que ces embarras tiennent à d'anciennes conventions vis-à-vis des provinces qui ont eu le droit de traiter en s'unissant à la France... On tirerait un jour d'une administration provinciale bien ordonnée, un moyen de force pour corriger et perfectionner les constitutions actuelles des

pays-d'état, dont les vices même conservent un degré de respect.

REMARQUE DE LOUIS XVI. — *Il est, et il tient du repos de mes peuples de conserver les privilèges.*

M. NECKER. — Tandis que cette multiplicité d'impôts rend l'administration infiniment difficile, le public par la tournure des esprits, a les yeux ouverts sur tous les inconvéniens et tous les abus. Il en résulte une critique inquiète et confuse qui donne un aliment continuel au désir qu'ont les parlemens de se mêler de l'administration : ce sentiment de leur part se manifeste de plus en plus ; et ils s'y prennent comme tous les corps qui veulent acquérir du pouvoir en parlant au nom du peuple et se disant les défenseurs des droits de la nation; et l'on ne doit pas douter que bien qu'ils ne soient forts ni par l'instruction ni par l'amour du bien de l'état, ils se montreront dans toutes les occasions si long-tems qu'ils se croiront appuyés de l'opinion publique. Il faut donc ou leur ôter cet appui, ou se préparer à des combats répétés qui troubleront la tranquillité du règne de V. M., et conduiront successivement ou à une dégra-

dation de l'autorité, ou à des partis extrêmes dont on ne peut mesurer au juste les conséquences.

REMARQUE DE LOUIS XVI. — *Voyez ce que font périodiquement les états de Bretagne.*

M. NECKER. — L'unique moyen de prévenir les secousses et d'attacher essentiellement aux fonctions honorables et tranquilles de la magistrature; c'est de soustraire à ses regards continuels, les grands objets d'administration; sur-tout dès qu'on peut y parvenir par une institution, qui en remplissant le vœu national, conviendrait également au gouvernement.

REMARQUE DE LOUIS XVI. — *Est-il plus expédient de livrer à des corps administrateurs le contrôle des affaires d'administration? Ou est-il plus sage de les conserver à des corps judiciaires?*

Telles étaient les opinions individuelles du roi; mais sa volonté était dans un tel état d'impuissance, que, malgré ses lumières, et surtout sa prévoyance, le ministre imaginait, présentait ses vues et ses projets, et le monarque exécutait par un assentiment de confiance et de faiblesse sans aucune résistance. La pensée et la volonté du gouvernement n'étaient plus dans le

roi. M. Necker de son côté ne péchait pas par inexpérience. On observe dans cet homme habile, dans ses systêmes de réformes destructives, des résistances, des dédains, des mépris, des combinaisons contre les observations opposées à ses plans. Il lutte contre les opinions qui présentent les dangers et la nouveauté de ses institutions provinciales. Il avait beau les accorder une à une avec une sorte de retenue, de modestie et même de naïveté; ses coups successifs et éloignés blessaient à mort la monarchie de Louis XIV. Ses réserves avaient la propriété d'aviver dans chaque pays d'intendance le désir d'une métamorphose en pays-d'état. M. Turgot avait été renvoyé par l'effroi qu'inspira à Louis XVI le changement de l'administration royale de sa monarchie en administrations populaires privées de noblesse et de clergé. M. Necker plus cauteleux, voulant éviter l'insurrection des ordres contre son existence fragile et si étrangère à l'économie naturelle de l'état, respecta cette hiérarchie; et au lieu d'abolir tout-à-la-fois les nombreuses administrations des intendans, le mot d'essais, l'esprit novateur du tems, et les cris des pays d'élection, demandant des administrations provinciales, opéraient peu-à-peu et partiellement une ré-

volution que le directeur était encore incapable d'opérer en grand à cause des oppositions du conseil à ce coup d'état.

La France passait ainsi, par l'effet de ces mesures silencieuses et prudentes, de l'état de monarchie absolue à une situation encore indécise et comme préparatoire, qui, en multipliant dans l'intérieur des provinces, les débats sur les droits des propriétaires et sur l'impôt, nous conduisaient à ceux qui avaient des rapports bien plus dangereux, à l'autorité royale. Les français ne pensaient aux administrations de Languedoc, de Béarn, de Bourgogne et de Bretagne que pour déplorer leurs débats périodiques entre la cour et les assemblées. Quand on appela tous les propriétaires à l'administration, le but de M. Necker se trouva rempli. Richelieu avait éloigné de la connaissance des affaires administratives les propriétaires des provinces, et les avait confiées à quelques familles dont le roi était sûr. M. Necker en y appelant les propriétaires des provinces rompit les liens d'administration qui tenaient à l'état, et la rendit dépendante des vues et des intérêts des propriétaires ; il compliqua la machine. Ce ne fut plus le roi qui administra absolument pour son compte; les propriétaires furent

autorisés à administrer pour leurs intérêts personnels ; c'est en cela seul que consiste la révolution opérée par M. Necker. Les besoins de l'état étaient le principe moteur des demandes faites aux propriétaires. La résistance naturelle de la propriété se trouva autorisée à s'introduire dans les nouvelles administrations.

Les assemblées provinciales de M. Necker furent d'ailleurs instituées de manière que leur dépendance de l'état pouvait être un jour comme nulle. Le roi avait nommé seize propriétaires, dont trois choisis dans le clergé, cinq dans la noblesse, et huit parmi les habitans des villes et des campagnes. Ces seize administrateurs avaient le droit d'en nommer trente-six autres. Le gouvernement eût pu dès le commencement de ces institutions se conserver la faculté électorale. La conduite d'une administration avec le gouvernement devait en être plus conforme au génie de l'état. En consacrant le principe que l'élection tenait ses pouvoirs et sa prérogative administrative du choix immédiat du souverain, l'esprit de l'état était conservé : tandis que l'indépendance des administrations et la définition de leurs droits provenant d'une propriété étaient le résultat des réflexions destructives qui avaient conduit le directeur général à la découverte de l'opposition des deux élections,

dont la première était royale, et les subséquentes étrangères au souverain.

M. Necker n'a point caché ses intentions dans l'établissement des assemblées provinciales; elles sont évidemment les mêmes que celles de M. Turgot. Il dit dans ses ouvrages qu'il avait voulu appeler la nation à la gestion de ses affaires, donner des protecteurs et des guides aux provinces; attacher les citoyens au bien public; y attirer leurs pensées. Il dit qu'il se proposait d'exciter l'esprit public, et qu'il ne conviendrait plus aux affaires dès le moment qu'il faudrait agir comme Richelieu.

C'est ainsi que M. Necker changea nos provinces paisibles en provinces délibérantes, et qu'il commença la révolution relativement à l'ancienne politique. Une assemblée centrale de délibérations à côté du roi manquait à ce système pour consommer le projet de dénaturer l'ancienne France. M. Necker avait tout fait pour préparer l'état à cette subversion. Les administrateurs envoyés par le roi avaient été jusqu'à lui les bras de l'état. M. Necker en avait donné au peuple. Et que devenait la puissance établie, qui ne pouvait ni exister sans impôt, ni en établir que par des assemblées de propriétaires intéressés à l'opposition? La monarchie était déjà un état mixte.

CHAPITRE XVI.

Renvoi de M. de Sartines. — Son parti publie à Paris, comment M. Necker y avait réussi.

En détruisant les administrations dépendantes de la volonté du roi, et en élevant des autorités composées de propriétaires, M. Necker d'un autre côté opérait dans le ministère une révolution; il renversait les ministres dont le dévouement à l'autorité absolue du roi était le premier principe.

Le chevalier de Clonard présenta à M. de Saint-James une lettre-de-change de cent mille francs, tirée sur lui par son trésorier résident aux colonies. Le paiement en fut refusé par ordre de M. Necker, et depuis, effectué par ordre du roi dans son conseil d'état.

M. Necker opposa à cette mesure des plaintes éclatantes contre M. de Sartines: il dit au roi que ce ministre ayant obtenu cent dix millions pour l'ordinaire de la marine, et seize pour les dépenses extraordinaires et secrètes, il avait augmenté sa dépense de dix-sept millions.

M. Necker ajoutait que le royaume de France ne suffirait pas à M. de Sartines qui aflectait lui-même de peindre les dépenses de son ministère comme incalculables ; mais que le ministère des finances étant obligé de les calculer, il ne pouvait plus tenir à cette dépense. M. Necker offrait en conséquence, et pour la dernière fois, sa démission, si M. de Sartines n'était renvoyé dans la journée, indiquant M. de Castries comme un homme probe et capable de le remplacer.

M. de Maurepas était malade à Paris, de la goutte, et M. de Castries était à Limours, où il avait donné rendez-vous à M. de Choiseul, qui intriguait obscurément dans les affaires du ministère. (1) Le roi, au seul mot de dilapidation, prononcé par M. Necker, n'hésita pas. Il conserva son ministre des finances et renvoya M. de Sartines, que toute la capitale accusait de prévarication.

Le rôle secret de M. de Sartines contre M. Necker, se développa dans la défense qu'il publia contre les accusations du ministre des finances. « Mon désespoir, disait-il, n'est pas

(1) M. de Castries était du parti de la reine ; mais ennemi secret du système autrichien.

» tant d'avoir perdu ma place, que des motifs » affreux qu'on suppose à ma disgrace.

» D'après les propos du contrôle général, tout » Paris prétend que j'ai huit cent mille francs de » rente, et que de mon autorité privée, j'ai » été assez criminel pour excéder de dix-sept » millions dans mes dépenses, les ordres de » S. M. Je déclare que je n'ai pas vingt mille » francs de rentes. Si on peut m'en trouver » davantage, je l'abandonne aux hôpitaux. » Quant au second crime, je ne demande pour » mémoire justificatif que la présentation des » ordres signés du roi dans des conseils ou dans » des comités tenus en présence des principaux » ministres. Le résultat était le secret de l'état. » Si j'en eusse laissé entrevoir un mot à M. Nec- » ker, étranger *et lié depuis long-tems avec* » *milord Stormont*, nulle part assermenté, ni » reconnu dans aucune cour, soit du parlement » soit des aîdes; un château fort était le prix » de mon indiscrétion. J'ai dépensé, je le dé- » clare et l'avoue, cent quarante-trois millions, » savoir : cent-dix pour les dépenses ordinaires, » et seize pour les secrètes. Celles-ci ont excédé » de dix-sept millions l'état dont M. Necker a » le double. Mais les dix-sept millions ont été » arrêtés par le roi lui-même, et je suis porteur

» des feuilles du roi. M. Necker me fait un » crime d'avoir dans un arrêté pris par le roi, » qualifié les dépenses de la marine d'*incal-* » *culables* ; mais il est évident que j'ai voulu » faire entendre que les hasards ou les circons- » tances du moment empêchaient de fixer, » avec une précision arithmétique, les dé- » penses de la marine. Serait-il possible que » M. Necker, coupable envers moi, fut assez » ingrat envers M. de Maurepas pour avoir » proposé au roi de faire et de défaire un mi- » nistre sans lui en avoir parlé? et s'il lui en » a parlé, M. de Maurepas, toujours présent » aux ordres du roi, relativement aux décisions » sur les dépenses secrètes, ne m'aurait-il pas » justifié ».

M. de Sartines publia en même-tems que la dépense de dix-sept millions avait été résolue en présence du roi par M. de Maurepas et M. de Vergennes, et il en publia les motifs. « M. de Vergennes, disait-il, avait appris le » mois d'avril précédent la détresse des améri- » cains. Ils manquaient de vivres, de muni- » tions, de draps et même d'artillerie ; et dans » le comité secret précité, il fut résolu de les » secourir. La détresse et les secours étaient le » secret de l'état, et il avait été résolu d'en faire

» un mystère à M. Necker, sur-tout à cause de » ses anciennes habitudes avec un pays, qui le » rendaient étranger et suspect à nos décisions. » Comment donc trouver dix-sept millions, sans » que M. Necker s'en apperçut » ? M. de Sartines proposa à Louis XVI d'augmenter la recette de son département de trois millions par mois, et ce parti parut le seul convenable dans la situation. Le roi l'agréa, ainsi que le comité. M. de Sartines manqua à la forme, toutefois dans cette circonstance. Il devait avoir la signature du roi avant de donner à son trésorier un ordre de cette nature, puisque le trésorier fut sacrifié depuis pour avoir exécuté l'ordre particulier du ministre. M. Necker, de son côté, et Dufresne son commis, voyant chaque mois l'augmentation de trois millions de dépense dans le département de la marine, attendirent que la somme fut forte pour effrayer le roi qu'ils croyaient étranger à la disposition des fonds, et M. Necker profita de la circonstance de la maladie de M. de Maurepas pour en faire un crime de lèse-majesté à M. de Sartines. Le roi n'ayant pas M. de Maurepas à ses côtés et ne pouvant croire que M. Necker qui était le sous-ordre de M. de Maurepas, l'eût accusé sans son aveu, sacrifia M. de Sartines, appela M. de

Castries pour lui succéder, alla voir depuis M. de Maurepas et fut instruit que M. de Sartines n'avait manqué qu'à la forme qui consistait à faire signer les décisions secrètes du roi.

Ce renvoi de M. de Sartines et l'absence de M. de Maurepas, rendirent à M. Necker les égards des courtisans. Ils imaginèrent qu'il succédait dans l'esprit du roi, à l'influence, qu'on crût que M. de Maurepas avait perdu. M. Necker dirigea contre M. de Maurepas, toutes ses batteries et réussit à faire renvoyer M. de Montbarrey ; mais le roi conservait en secret le dépit que M. de Maurepas et M. de Sartines avaient réussi à lui inspirer, sur-tout quand les amis de M. Necker répandaient dans Paris, que M. de Maurepas perdait la tête, et qu'il était privé actuellement de la confiance du roi. La situation du vieux ministre et celle de M. Necker furent telles, qu'on attendait en silence à Paris et à la cour, les décisions de Louis XVI, pour savoir auquel des deux le roi accorderait sa préférence. C'est dans cette circonstance que M. Necker résolut de faire une grande explosion, en publiant le *compte rendu*, époque remarquable dans l'histoire des évènemens politiques de ce règne.

CHAPITRE XVII.

Publication du compte rendu par M. Necker, cette institution est une révolution opposée à l'esprit de l'ancien régime. — Du crédit de l'état établi sur les corporations des finances. — Du même crédit établi sur les banquiers. — Du même crédit résultant des publications des comptes. — Cette garantie était nulle en France. — M. Necker par ses innovations tendait à détruire le crédit en France en matière d'emprunt, et l'autorité royale en matière d'impôt.

M. Necker à l'époque de la publication de son compte rendu, était assailli par une grande variété de partis mécontens. Les réponses qu'il opposa aux cris de la plupart de ses ennemis, dans les différens chapitres de cet ouvrage, sembleraient persuader qu'il a voulu se justifier d'une part et augmenter de l'autre la ferveur de ses partisans. Il allait opposer un orage à un autre et semer des troubles dans l'état.

Cet ouvrage, en enflammant ses ennemis contre lui, doubla en effet le zèle de sa faction.

Ce grand effet pouvait seul faire une diversion aux esprits, et détourner le tonnerre qui grondait contre lui de toutes parts, menaçant son existence ministérielle. Le comte de Maurepas qui n'eut pas le courage de s'opposer à la publication, ou qui voulait, comme d'autres le disaient, laisser multiplier et accumuler les insultes du génevois, contre les mœurs et les usages de la monarchie, voyant ce compte rendu broché avec du papier marbré bleu, eut la malice de l'appeler le *conte bleu*, et le nom lui resta. Les grands, les intendans, les financiers, les amis de l'ancien régime, les officiers de monsieur, et du comte d'Artois ne lui donnèrent pas un nom différent.

La soumission au tribunal du public, des opérations de finance et de l'état du trésor royal était une autre révolution en France. Le directeur, en déplaçant le crédit, en l'ôtant des corporations des finances qu'il avait détruites, avilies, dispersées, et soulevées contre son administration, devait s'appercevoir que par cet évènement il obligerait ce crédit à flotter et errer à l'avanture et sans base. Des corps de finance, le crédit était passé, à la vérité, dans le corps des banquiers. C'était la ressource actuelle du gouvernement, mais cette assise

était si contraire à l'esprit de la monarchie, qu'elle n'avait d'appui qu'une compagnie de propriétaires d'argent, libres de le prêter et libres de le retenir, tandis que les compagnies de finances détruites, avaient des moyens qui ne pouvaient jamais échapper aux demandes du monarque. M. Necker avait livré l'impôt, par l'institution des administrations provinciales, aux débats et aux refus possibles des propriétaires, et maintenant il dénaturait son crédit en l'établissant sur des hommes indépendans en qui les refus étaient des actes qu'ils pouvaient se permettre sans conséquence, et quoiqu'ils eussent rempli à cette époque, les emprunts qu'il leur avait demandé, ce crédit était d'une plus grande fragilité que celui que le génie de l'état avait établi sur les administrations antécédentes et qui n'avait disparu que dans les époques du plus grand désastre et vers la fin, sur-tout, du règne de Louis XIV. Dans des circonstances comparables, au ministère de M. Necker, un crédit immodéré sur des banquiers, pouvait conduire l'état à des opérations extravagantes et dangereuses à son maintien : l'état égaré par un ministre adroit pouvait se permettre des emprunts outrés et se précipiter dans des positions les plus fâcheuses. Dans le système précédent, les

corporations

corporations financières arrêtaient l'état, et Louis XIV comme Louis XV, sur leur déclin, avaient perdu si heureusement le crédit dont ils avaient abusé, que sans la mort qui les frappa, les deux monarques se voyaient dépouiller de toute sorte de confiance; le premier, par ses guerres et son faste; et le dernier, par ses dissolutions.

M. Necker n'avait accordé aucune considération à ces remarques; mais il sentit que le crédit d'un ministre sur des banquiers était, dans un grand état, non-seulement un crédit passager et fragile; mais il aggrava la faute en publiant des comptes rendus et en dévoilant les ressources de l'état que l'ancienne finance connaissait sous des rapports différens et moins dangereux à l'autorité royale.

M. Necker sentit, sans doute, toute la différence de cet ancien crédit, au crédit artificiel qu'il substituait. Ayant détruit le premier, il reconnut la nécessité de mériter le second de la généralité des français; mais il fut encore égaré dans ses opinions à cet égard quand il s'imagina que la publication périodique d'un compte rendu le produirait; il citait bien *l'immense crédit de l'Angleterre d'où provenait sa force principale pendant la guerre, et il avançait*

que la cause publique des finances était de la confiance des anglais en leur administration et la source du crédit du gouvernement.

De ce crédit de l'Angleterre, M. Necker concluait que la France, en publiant son compte annuellement, aurait des ressources égales. La France, par cette assurance qu'on trouve dans le *compte rendu*, était trompée évidemment. En effet, l'autorité pouvait encore en 1781 continuer de mentir au peuple sur ses intentions, sur ses plans, sur la recette et sur la dépense. Il n'y avait de garantie que dans les moralités de M. Necker. En Angleterre, au contraire, le peuple a des garanties variées et plus assurantes qui le persuadent qu'il ne peut être trompé sur l'état réel des recettes et des dépenses ; le parlement, ses débats, ses factions contradictoires sont pour la nation anglaise des certitudes suffisantes de la vérité des comptes; tandis qu'en France la bastille était la récompense, même sous M. Necker, de toute contradiction opposée aux assurances du gouvernement.

Chacune des dispositions de M. Necker tendait donc à priver l'état des ressources qu'il s'était ménagées par une longue expérience. Le roi se dépouillait peu-à-peu de ses volontés

directes notifiées aux intendans ; il perdait son crédit en abolissant les corporations des finances, et créait des bases fausses ou incertaines en instituant l'usage des comptes rendus, ouvrages illusoires et trompeurs, et dernière ressource qui devait bientôt s'user en France sous un roi faible et sous une princesse si connue par le déréglement de ses dépenses.

Le but de cet ouvrage tendait principalement à déconcerter les partis formés par les opérations antérieures du ministre. M. Necker y dirigeait son éloquence contre les abus de la cour, contre les profits de la finance, contre les trésoriers et receveurs généraux et contre les dépenses de la maison du roi ; mais au lieu de détruire le fait ou l'abus, il frappait contre les institutions qui avaient opéré le bien et le mal, et il anéantissait peu-à-peu l'autorité royale par ses destructions comme par ses établissemens.

M. Necker répondait aux politiques qui voulaient concentrer les secrets de l'administration dans quelques familles de la haute finance ou de la magistrature, qu'ils calomniaient la nation française ; il assurait qu'elle était prête à saisir toutes les réformes avec bienveillance quand elle appercevait des intentions pures, quand elle croyait qu'on l'aime et qu'on s'occupe d'elle ;

il disait que la France avait de la gratitude et pour ce que faisaient des ministres bienfaisans et pour ce qu'ils voulaient faire; qu'elle les secondait par ses vœux et sa confiance; qu'elle désirait qu'on attachât quelque prix à ses suffrages; qu'elle aspirait à être admise à l'œuvre du bien public, au moins par des épanchemens vrais et sensibles. *En satisfaisant à ce vœu, disait* M. Necker, *on peut faire naître le véritable patriotisme.* Ces opinions sont sublimes dans des ouvrages de philosophie et dans les romans. Un état se soutient et se gouverne par des lois justes et par la force qui les fait respecter; il se détruit par les idées antécédentes. Entendons M. de Vergennes à cet égard.

CHAPITRE XVIII.

Observations remises à Louis XVI *et par ses ordres, le* 3 *mai* 1781, *sur l'esprit du compte rendu relativement à la constitution de l'état, et sur le caractère de son auteur, considéré comme étranger par sa naissance, par ses opinions et par ses mœurs, à l'administration des finances de France.*

« SIRE,

» Votre majesté m'a ordonné de mettre sous ses yeux, dans un mémoire circonstancié, mes observations particulières sur les inconvéniens qui peuvent résulter de la confiance de votre majesté qui a remis dans les mains d'un *étranger*, d'un *républicain* et d'un *protestant*, la plus délicate des administrations de son royaume. Votre majesté en voyant ce débordement de critiques qui s'élèvent contre le *compte rendu* dont elle a agréé la publication, désire connaître d'une manière précise à quoi se réduisent les principales observations sur cet ouvrage. »

» Je ne connais personne, sire, dont les connaissances relatives à l'histoire de votre auguste maison égalent celles de V. M. Je me contenterai d'assembler dans ce mémoire concis, quelques exemples mémorables de cette histoire, et de choisir les plus récens et les plus connus.

» Le bonheur des français consiste si bien à réprimer sans cesse le goût des nouveautés auxquelles leur caractère les entraîne perpétuellement, qu'il n'est aucune révolution dans notre histoire, ni aucun évènement mémorable, qui ne doivent leur caractère pernicieux, aux principes dangereux introduits dans l'état par des hommes étrangers à nos mœurs, que l'ambition et l'intrigue conduisirent trop souvent jusqu'au timon des affaires de votre auguste maison.

» Les guerres de la ligue, sire, l'assassinat de deux monarques qui en fut le résultat, le fleuve de sang qui coulait encore sous le règne de l'auguste chef de votre branche, n'eurent d'autre principe que les projets secrets des étrangers qui s'immiscèrent dans le gouvernement. La nature n'avait pas appelé les français à leur obéir, et leur commandement contradictoire à nos maximes, éprouva les sanglantes oppositions qui désolaient la France.

» Aux guerres civiles de la ligue, succédèrent les scènes et les tragédies de la fronde. V. M. est instruite que les princes, la magistrature et la capitale se soulevèrent contre l'étranger qui, par des ruses et des moyens opposés à nos mœurs, avait gagné la confiance du gouvernement. Louis XIV, délivré de la tutèle de Mazarin, apprécia si bien la nature de cet inconvénient, qu'après avoir pris de lui les rênes du gouvernement, il n'en confia plus aucune des parties à des hommes pour lesquels les français dans leur légitime orgueil, n'auront jamais que de la répugnance.

» Mais si Louis XIV sçut se préserver du fléau et de l'influence des étrangers sur le gouvernement, le régent se laissa séduire malheureusement par les projets d'un écossais que des rois plus sages avaient déjà éconduit de leurs états. Law, bouleversant le système de nos finances pour établir le sien, introduisant en France des idées étrangères à une administration, dont la méthode avait servi à l'accomplissement de tous les prodiges du règne de Louis XIV, est une grande leçon pour cet état. Cet avanturier est un exemple mémorable qui annoncera long-tems à la France les dangers des innovations en matière de finance, puisqu'il

porta son projet jusqu'à l'ébranlement des fortunes privées, base nécessaire et essentielle des richesses de votre majesté.

» Ces trois révolutions arrivées en France sous l'auguste maison de Bourbon, ont donc été pratiquées par des étrangers. Un administrateur français n'est pas né avec autant d'audace. Sa famille est obligée à des égards ; il tient lui-même à sa famille; ses biens sont situés en France. L'étranger admis au contraire dans le gouvernement, a je ne sais quoi d'avanturier, qui déplaît aux français, et quoique la puissance du roi soit absolue, il est des intérêts de l'état de ne pas l'employer inutilement au maintien de l'ambition ou des plans d'un étranger, appelé au ministère contre le vœu des peuples. Sans doute l'autorité royale parvient avec beaucoup de prudence, et en usant avec sagesse de ses moyens, à soutenir ses agens et ses ministres, malgré les clameurs et les plaintes; mais l'incertitude et les dangers des suites de la lutte ne doivent-ils pas être calculés par un gouvernement qui veut faire de la prévoyance une de ses règles, j'ajoute même un de ses premiers devoirs.

M. Necker, se trouvant étranger aux maximes et aux mœurs de cet état, prépare, sans doute

sans le savoir et le vouloir, des évènemens dangereux à l'état actuel des choses. Votre majesté en se souvenant des tristes positions de ses ancêtres, tourmentés tantôt par la puissance d'un clergé opulent, indépendant de l'état et soumis à un souverain étranger, tantôt par la puissance usurpée des grands feudataires, jouit du calme qu'elle doit à la longue expérience de ses ancêtres et aux travaux pénibles des grands ministres qui sont parvenus à établir en France la subordination et le respect public. Il n'y a plus de clergé ni de noblesse, ni de tiers-état en France; la distinction est fictive, purement représentative et sans autorité réelle. Le monarque parle; tout est peuple; et tout obéit. La France, dans cette position, n'est-elle pas l'arbitre de ses droits au dehors, et très-florissante dans l'intérieur?

» M. Necker ne paraît pas content de cette heureuse condition. Nos maux nécessaires et les abus dérivant de cette position, sont des monstres à ses yeux: au lieu de saisir l'ensemble majestueux de cette harmonie, il ne voit que les inconvéniens et il en forme un ensemble qu'il veut se donner les plaisirs et les tons de réformer, pour se procurer la renommée d'un Solon ou d'un Lycurgue.

» Votre majesté, sire, m'a ordonné de parler à cœur ouvert, je lui obéis : il s'est engagé une lutte entre le régime de la France et le régime de M. Necker. Si ses idées l'emportent sur celles qu'une longue expérience avaient consacrées ; à l'exemple de Law, de Mazarin, et des princes lorrains, M. Necker avec ses plans génevois et protestans, est tout prêt pour établir en France un systême dans la finance, ou une ligue dans l'état, ou une fronde contre l'administration établie. *Un systême* qui renverse l'ordre des propriétés, source des richesses de l'état ; *une ligue* qui soulève les trois ordres de l'état les uns contre les autres ; ou *une fronde* qui les réunira tous les trois contre la puissance administrative qui les avait fait contens et dociles. En France, tel est le caractère des habitans, qu'il est nécessaire d'y professer la religion de l'état, pour mériter la soumission des peuples et la confiance des grands. Il faut être né d'une race distinguée, ou au moins professer les principes reçus et auxquels une longue expérience attache l'espoir des peuples, pour administrer avec fruit les affaires du roi. M. Necker au contraire a conduit son administration dans des routes si contraires à celles de ses prédécesseurs, qu'il se trouve en ce

moment-ci, suspect au clergé, odieux aux grands de l'état, poursuivi à outrance par la haute finance, honni dans la magistrature. Son compte rendu en dernier résultat est un pur appel au peuple, dont les effets pernicieux à cette monarchie ne peuvent être encore ni sentis ni prévus. M. Necker a mérité il est vrai les éloges éclatans de la philosophie et des novateurs de ce tems-ci; mais V. M. a apprécié il y a long-tems, le mérite et le caractère de cet appui. M. Necker vient encore de s'attirer les éloges de tous ceux qui se nourrissent de l'idée consolante qu'il n'institue aucun impôt. Mais V. M. a déjà jugé également la nature de cette ressource. Elle reconnaît que si le tems présent est allégé de toute contribution forcée, les plans de M. Necker en grèvent les tems à venir. Et quel avenir, sire? combien il est dur d'avoir à en montrer la perspective; c'est celle d'un état qui, *obéré des impôts établis*, obéré des *intérêts* que M. Necker accumule, annuellement, se met dans la position fatale qu'il ne m'est pas permis de décrire, la délicatesse et l'équité de V. M. en ayant proscrit le mot dès le jour de son avènement au trône. Tel doit être, sire, le résultat d'une administration toute occupée

à faire valoir le systême des emprunts, et à ravaler le systême des impôts.

» Quant à son compte rendu, sire, je bornerai mes observations au septième alinéa de cet ouvrage, pour démontrer d'une manière instrumentale combien la personne de M. Necker et ses ouvrages doivent paraître étrangers et pernicieux à tous les bons administrateurs de l'état.

» M. Necker avance que l'état a fait constamment un mystère de la situation des finances; il dit que les rois n'en ont parlé que dans les préambules des édits; il avance que leur parole a perdu toute autorité; il affirme que les hommes à expérience n'y croient plus; et que le caractère moral du ministre des finances est devenu la seule caution du monarque. M. Necker propose en conséquence de fonder la confiance des peuples sur une base plus solide: il établit qu'on a profité du voile répandu sur la finance, pour obtenir dans le sein du désordre UN CRÉDIT QUE L'ÉTAT NE MÉRITAIT PAS. Il dit que c'est alors qu'un état se dérange, que la publicité des comptes devient utile; et il assure que lorsqu'un homme de son caractère aura désiré la vérification de ses comptes, il n'y aura per-

sonne après lui qui se trouve offensé d'être soumis à la règle.

» Des suppositions aussi étrangères, me paraissent mériter une attention toute particulière de votre majesté. On assure que vingt mille exemplaires du compte rendu sont répandus en ce moment. Ainsi, vingt mille français, éclairés et curieux des affaires de V. M., sont instruits que la parole du roi est réputée nulle dans les préambules des édits par le ministre actuel de ses finances. Il est dit dans tous les coins de la France que les hommes à expérience ne croient plus à la parole royale, et que le caractère moral du ministre est le dernier salut de l'état. Non, sire, et ce n'est pas de ma part un sentiment de flatterie qui m'anime, ce ne sont pas les moralités de M. Necker qui ont procuré à V. M. les sommes que les prêteurs ont livrées depuis son avènement à la couronne; c'est au monarque remarquable par la délicatesse de sa probité, c'est à vous seul, sire, j'ose le dire. M. Necker n'a obtenu que de justes et éclatantes critiques sur les formes abusives et onéreuses de ses emprunts. M. Necker ne réussira pas à persuader à la France qu'il soit votre seule et ultérieure caution. Il nourrira la malignité des mécontens, en petit nombre, en assurant que

l'état dans le désordre, ne méritait pas le crédit; mais je suis bien assuré et du caractère national et du dévouement des français. Si les évènemens du dernier règne les a fatigués, le nouveau règne a revivifié tous les sentimens. L'exemple de l'Angleterre qui publie ses compte est pris chez un peuple inquiet, calculateur, égoïste. Son application à la France est une injure faite au caractère national, qui est sentimental, confiant et tout dévoué à ses rois. Tout est perdu en France, sire, si votre majesté permet que ses ministres citent l'administration anglaise pour laquelle les prédécesseurs de V. M. ont montré tant et de si justes aversions. Je ne porte pas plus loin mes observations sur la haîne que témoigne M. Necker contre l'administration qu'il a trouvé établie dans son département. Je livre aux méditations de V. M. les observations qu'elle m'a ordonné de faire sur les contradictions des principes et des mesures de M. Necker, avec les mesures et les principes qui ont fait de ce royaume la plus puissante et la plus importante des monarchies Européennes qui existent. L'expérience et les faits attestent ce que nous avons été et ce que nous sommes, et si M. Necker assure

ce que nous serons, je ne puis y voir une certitude équivalente.

» Ce que je puis bien affirmer sans craindre de tromper V. M., c'est que l'état n'avait été insulté jusqu'à ce jour que dans les écrits des mécontens et des personnes qui se nourrissent de noirceurs, ou auxquelles la nature a donné un caractère aigre et difficile. C'est donc une nouvelle position remarquable dans notre histoire, que celle où M. Necker apprend au parti qu'il appele l'opinion publique, que sous un bon roi, sous un monarque ami du peuple, le ministre des finances est devenu la seule espérance, la seule garantie par ses moralités, des prêteurs et des connaisseurs qui observent le gouvernement. De long-tems, V. M. ne fermera la plaie faite à la dignité du trône, attaqué par la personne même établie par état pour la conserver et la faire respecter des peuples. »

CHAPITRE XIX.

Situation de M. Necker à la cour après le renvoi de M. de Sartines et après la publication du compte rendu. — Comment l'orage qui le menaçait fut momentanément conjuré. — Continuation des reproches à lui faits par les courtisans, les parlemens, le parti de M. de Maurepas, les intendans des provinces et la haute finance. — Nomenclature des dames et seigneurs de la cour partisans de son administration. — Portrait des dames de Grammont, de la comtesse de Brionne, de la princesse de Beauvau, de la comtesse de Tessé, de madame de Blot, de madame de Châlons, de la comtesse de Simiane. — Fureur des amis et des ennemis de M. Necker à son égard. — Agitation des esprits divisés. — Horoscope de la France, sur M. Necker, présentée à Louis XVI.

L'OPPOSITION élevée contre M. Necker avant la publication du *compte rendu* avait été orageuse

orageuse. La publication de cet ouvrage enflamma ses amis et ses ennemis. Les reproches éclatèrent de toutes parts; les personnalités sur sa naissance, les calomnies contre sa probité recommencèrent. On imprima, on réimprima qu'il était arrivé de Genève avec cinquante écus; on répandit qu'il était devenu caissier d'un banquier, et qu'il avait fait, en agiotant, une grande fortune. Dans une pareille rencontre l'archevêque de Narbonne, président-né des états de Languedoc, s'était permis de reprocher à Fléchier, évêque de Nîmes qui était en opposition ouverte contre lui dans l'assemblée des états, d'être né d'un père chandelier; *vous feriez encore des chandelles*, répartit Fléchier, *si votre père, comme le mien, eût été un chandelier.*

On faisait à M. Necker des reproches d'une autre nature.

« M. Turgot, disait-on, nommé par Louis XVI ministre des finances, fixait tous les regards; lorsque M. Necker, ambitieux et jaloux, oublie la protection que Turgot lui avait accordée, rompt ses anciennes liaisons avec lui, publie son livre sur les blés contre ce ministre des finances, et dans un moment de révolution, sonne contre lui le tocsin. ».

« Ce tocsin, qui pouvait conduire M. Necker à la Bastille, lui ouvrit les voies au ministère. Tout semblait toutefois l'en exclure, son origine, son état, sa religion; M. Necker franchit tous les obstacles. M. Turgot étant renvoyé, le banquier génevois entreprend de prouver que son successeur, M. de Clugny, calculait mal l'état des finances, et qu'il n'en connaissait pas les ressources; il avance qu'il est lui-même seul capable de les trouver; il le dit, et on le crut. Pour faire entrer dans l'administration un protestant, on fraie pour lui une route nouvelle. En lui confiant les principales fonctions, on fait porter le titre à M. Taboureau. Ce partage lui déplaît; il écarte Taboureau, fantôme de contrôleur général, auquel il se voyait accolé, et le voilà devenu seul administrateur de nos finances. »

« Un banquier chargé tout-à-coup des fonctions qui pour la plupart lui étaient inconnues....; un étranger préféré aux sujets du roi....; un protestant chargé du ministère le plus important, dans un royaume où les protestans sont exclus des moindres charges, est une grande bizarrerie!.... La France a des exemples funestes sur les étrangers, dont elle se souviendra long-tems. Ce qui paraît nouveau, c'est la manière dont M. Necker sait mystifier

la nation française depuis qu'il est en place; c'est le fanatisme qu'il sait inspirer à la bonne compagnie; car, dans le fond, qu'a-t-il fait? des suppressions sans remboursemens, des réformes sans profit, des emprunts sans mesure. C'est-là ce qu'on admire. Pour relever des banquiers il écrase une classe entière de citoyens, *les financiers*; il porte la désolation dans le sein d'une infinité de familles: on trouve cela charmant; il attaque leurs propriétés; il abolit leurs charges achetées: n'importe, ce ne sont que des propriétés de financiers; il déchire la réputation de ceux qu'il dépouille; d'abord il les décrie, puis il détruit; cette méthode cruelle ne refroidit pas les applaudissemens; la pitié est étouffée par les cris de l'engouement. Il anéantit les crédits intermédiaires; il réduit les ressources de la France à ses systêmes de banque; et concentrant le crédit dans le seul ministre des finances, il met l'état à sa seule merci; il se crée un pouvoir sans borne sur la ruine de toutes les autorités en finance et de tous les crédits. C'est une politique profonde qu'on respecte, et dont on n'a garde de redouter les effets; et si dans la suite il parvient à l'époque où rien n'arrêtera l'essort de ses projets, on verra bien de plus grandes choses. En atten-

dant il opère la plus grande des merveilles. Sans imposer il fournit à tous les frais de la guerre, comme si de quelque manière qu'on perçoive l'argent des sujets, soit par la voie des emprunts accumulés, soit par l'augmentation clandestine des anciens recouvremens, on n'imposait réellement. Multiplier excessivement les rentes viagères est bien pire que d'imposer sur les revenus; c'est absorber les fonds, c'est imposer les races futures.... M. Necker sait qu'une nation légère est facilement séduite par des apparences; il sait que pour gagner le peuple il faut flatter ses préventions, épouser ses murmures. Jamais personne n'usa de cette méthode avec plus d'adresse, personne ne tira un aussi grand parti du style académique par lui introduit dans les actes de l'administration et dans le compte rendu. Voilà les sources de l'admiration actuelle. On est choqué à la vérité de l'égoïsme que manifeste M. Necker dans cet ouvrage. M. de Maurepas, à qui il doit son élévation, y est réduit à une nullité absolue; il parle au roi de France d'un ton dogmatique et tranchant, et son arrogance donne à son style un ton de fierté qui plaît maintenant en France bien plus que les bienséances de l'ancien tems; mais ce ton de suffisance n'a pas plu au roi. »

« Dès 1778 M. Necker avait remis au roi un de ses ouvrages savans sur l'établissement des administrations provinciales. Dans cet écrit il maltraitait la noblesse et le clergé; il menaçait l'existence des pays-d'état ; il attaquait les parlemens, et jetait du ridicule sur les intendans des provinces. Les parlemens étaient inculpés d'ignorance et d'intentions plus que suspectes ; ils n'avaient ni instruction, ni amour pur du bien de l'état ; les assemblées provinciales étaient le moyen de se passer de la sanction et enregistrement des édits bursaux ; elles étaient dans les mains de M. Necker l'acheminement à la réforme de l'état. L'écrit devenait propre à mettre en fureur la magistrature. On y apperçoit avec effroi les présages de la subversion des formes actuelles de la monarchie ; on frémit des vues criminelles de cet étranger, convaincu par ses écrits de calomnier près du trône la magistrature entière, d'inspirer à un jeune prince une mauvaise opinion de ses sujets et de tous les ordres de l'état, et d'oser entreprendre l'entier bouleversement de la monarchie. On ne connaît pas en morale de phénomène plus rare, ni dont il soit plus intéressant de scruter les causes. »

» La publication de cet écrit contre les inten-

tions de M. Necker le déconcertant, il parla de se retirer. Désavouer le mémoire pouvait déplaire au roi, qui avait l'original. Imputer à M. de Maurepas de l'avoir publié pour soulever contre M. Necker les ordres de l'état était une mesure dangereuse. M. Necker et son conseil résolurent d'aller tête levée au-devant de la tempête, de répandre l'ouvrage, et de l'élever si haut que la censure ne pût y atteindre. C'était alimenter la passion de M. Necker pour la célébrité. On embarrassait M. de Maurepas d'une alternative. Il avait à soutenir le choc de la magistrature outragée, ou à sacrifier le ministre des finances à son ressentiment. M. Necker résolut de rejeter dans le camp ennemi la bombe dont il était menacé. L'effet prévu arriva. Le mémoire sur les administrations provinciales fut élevé jusqu'aux nues, et donna à son auteur les titres de Solon, de Lycurgue, de restaurateur de la France. L'ancienne administration était vilipendée, les cours de justice étaient outragées, les premiers ordres de l'état étaient accusés de se laisser corrompre! Tandis que les principes de l'ouvrage tendaient sous un rapport au despotisme, et de l'autre à l'anarchie. Il n'en fallait pas tant pour produire la frénésie et le délire des partisans des nouveautés

que M. Necker introduisait en France. Le compte rendu lui-même en fut éclipsé. M. de Castries avait dit à la reine que le bien de l'état était inséparable du sort de M. Necker, et que tout était perdu s'il était la victime des noirceurs de ses ennemis. Le ministre de la marine avait même demandé à cette princesse à relever le courage de M. Necker, assailli de toutes parts, par quelque témoignage public de bonté. La duchesse de Polignac sondée pour le demander à Marie-Antoinette répondit qu'elle ne conseillerait jamais à la reine de manifester des opinions sur des affaires aussi délicates; mais M. Adhémard, qui avait la confiance de la reine, et le prince de Poix, enflammés de zèle pour M. Necker, ainsi que la maison de Noailles, se réunirent pour le soutenir dans la nouvelle attaque occasionnée par l'infidélité de l'éditeur du mémoire. »

» Sous le règne du feu roi la famille royale observatrice d'une étiquette sévère, ne se permettait pas de parler des affaires de l'intérieur de la maison du roi. Un prince même n'eût tenté de toucher à des affaires de cette nature; le plus chéri des courtisans n'eût osé parler au roi ou à la reine, de l'administration..... Une plus grande liberté a depuis rompu les entraves,

et sans doute il en résulte que la vérité peut se faire entendre plus facilement; mais il peut en résulter aussi que les courtisans, mauvais juges des affaires d'administration, ne trompent le monarque et n'influent sur le gouvernement. Ce fut aussi la cour de la reine qui porta cette princesse à donner à M. Necker des marques publiques de protection, et cette audience particulière dont il a raconté les détails à ses affidés, qui les ont répétés en les exagérant. Ce fut la reine qui empêcha M. de Maurepas à prendre ses décisions ultérieures sur M. Necker, et qui sait si ce n'est pas la reine aussi qui engagea le roi à calmer le premier président du parlement de Paris, à la veille de l'orage occasionné par la publication du livre sur les administrations, qui tendait à calomnier et avilir toute la magistrature. »

» Il s'en faut de beaucoup cependant que le parti de M. Necker soit très - puissant. On trouve dans la classe de ses vrais amis, les banquiers intéressés au profit de ses opérations; on y trouve les protestans, quelques évêques incrédules et réunis pour la première fois dans ce parti. A la cour on y rencontre les Noailles et tous ceux qui sont nés les amis de l'homme en place. Après ces remarquables personnages

viennent les dupes, les illuminés, les provinciaux et les amateurs des grands mots de *bienfaisance*, *réforme*, *restauration*, *soulagement du peuple* et *liberté*. On trouve à côté des gens de lettres, l'abbé Raynal par exemple, des écrivains périodiques, des prôneurs à gages; et quelques ambitieux. »

» On doit compter à la tête de ceux-ci l'archevêque de Toulouse, lequel, sans estimer infiniment le ministre des finances, prend son parti, parce que le voyant à-peu-près usé, il l'aime mieux qu'un autre dans une place qu'il convoite lui-même comme moyen d'arriver au rang des Richelieu, des Mazarin et des Fleury. A côté de Loménie on voit l'abbé de Vermont. »

» Le duc de Choiseul est du nombre des amis de M. Necker, pour les raisons suivantes. M. Necker qui voit en lui le chef du parti de la reine, lui a fait entendre qu'il le servait habilement dans l'esprit du roi, en plaçant à propos des faits de son administration. M. de Choiseul de son côté voit dans M. Necker l'homme capable, par la trempe de son esprit, de sapper le crédit prépondérant de M. de Maurepas, obstacle principal du retour à la puissance qu'il regrette. M. de Choiseul entraîne

les courtisans de son parti à soutenir M. Necker à la cour. »

» M. le marquis de Castries s'avoue publiquement le défenseur de M. Necker, qui influa à le faire ministre. Son dévouement est tel qu'il a l'air d'en recevoir l'ordre; mais c'est moins par reconnaissance que pour s'en servir comme échelon de sa grandeur future. »

» C'est pareillement comme moyen ou comme échelon que M. Necker est devenu précieux au duc Duchâtelet. M. Necker lui a promis de lui ouvrir le chemin au département de la guerre, ou à celui des affaires étrangères. Depuis que les places du ministère sont accordées à de grands seigneurs, chacun d'eux montre une manie ministérielle, et M. Necker est devenu le foyer de leurs intrigues. M. le prince de Beauvau qui a la perspective du ministère de Paris, ou d'une place dans le conseil, est fidèle à M. Necker. Le même espoir a enrôlé M. d'Adhémar. »

» Avant le renvoi de M. de Sartines, M. Necker n'eut pas trouvé autant d'amis; on croyait que M. de Maurepas, le vieux mentor, donnait les ministères; mais ce déplacement et encore plus les remplacemens, ont haussé les actions

du directeur des finances, et les aspirans se prosternent devant l'homme devenu capable de faire et de défaire des ministres. Ils se sont tout-à-coup rangés sous ses drapeaux avec zèle. On connaissait ses dispositions à l'égard de M. de Maurepas. *Chûte du mentor* était le cri de guerre de ce parti. »

» Ce n'est pas que M. de Maurepas fut haï. Aimable en société, intelligent dans les affaires, accessible à tout le monde, il n'avait jamais fait du mal à personne; mais il vivait trop long-tems dans une place que d'autres voulaient occuper; et M. Necker fut un moment le baril de poudre destiné à le faire sauter. L'intrigante, l'impérieuse duchesse de Grammont s'était mise dans les rangs; toujours occupée du rang suprême dont la précipita madame Dubarry, elle se flatte d'y remonter à la faveur du désordre. »

» A côté d'elle la superbe comtesse de Brionne lève fièrement sa tête altière; l'une et l'autre subjuguent les opinions de leur société par leur ton imposant, comme la princesse de Beauvau les captive par les charmes de son esprit, et la comtesse de Montesson par toutes les séductions de l'art. »

» Ici dans des rangs moins importans,

l'enthousiaste comtesse de Tessé s'efforce de faire à M. Necker des prosélytes. Plus loin madame de Blot, maîtresse de M. de Castries, pour y réussir met en usage le jargon sentimental. La comtesse de Châlons traîne après elle son amant, elle l'oblige de soutenir celui que ce dernier méprise. La princesse d'Hennin, qui a le département de toutes sortes d'intrigues, ne cesse de proclamer le ministre philosophe. »

» La comtesse de Simiane, la marquise de Coigny, la princesse de Poix et tant d'autres à l'envi le désignent un grand homme, vont à la découverte, répandent des propos, recueillent des rapports, accréditent les nouvelles et distribuent des ordres à des jolis messieurs, à des abbés qu'on voit courir, parler et caracoler; tant est important et nécessaire l'ennoblissement de l'*opinion publique.* »

» Telle est l'organisation de la considération de tant d'intérêts hétérogènes en faveur de M. Necker en France, et voilà les causes secrètes et les ressorts. Tout cela explique comment M. Necker sort triomphant en ce moment de cette crise qui semblait devenir son tombeau. M. Necker en ce moment se prétend sûr du roi; il croit avoir endormi l'argus octogénaire et les amis de M. Necker disent haute-

ment en se frotant les mains, *M. de Maurepas en sera la dupe.* »

» Malheureusement les anglais l'appèlent *leur dernier et leur plus véritable allié dans le continent.* Ainsi, au lieu de devenir le maître du royaume, comme il s'en flatte, l'autre parti avance qu'il retournera bientôt à Genève. Dans le concours de deux disgraces, de celle de M. de Maurepas ou de celle de M. Necker, celle-ci est la plus probable. Le triomphe récemment emporté ne peut-être de longue durée. Bientôt en France on ouvrira les yeux sur l'illusion de ses tableaux magiques et sur le désordre et les factions que doit nécessairement introduire dans l'état la *nécromanie.* La fureur de ses amis et la fureur de ses ennemis lui porteront les premiers coups. Le fanatisme sacerdotal qui s'exalte quelquefois jusques dans la chaire, l'implacable ressentiment de la magistrature outragée, l'association à cet égard des douze parlemens, leur réunion au conseil, les deux impressions contraires produites par le mémoire sur les administrations provinciales où se trouvent, en faveur d'un parti, l'espérance d'une puissance despotique et en faveur du parti opposé, l'espoir des principes républicains; l'agitation de toutes les têtes qui en a été le

résultat ; l'échauffement de l'imagination du peuple ; l'encouragement de ses murmures contre les impositions actuelles ; la difficulté future de faire respecter l'administration, après l'avoir livrée à la censure publique ; l'embarras de M. Necker lui-même lorsque la ressource de l'emprunt sera usée, les ressources qu'il s'est interdites et auxquelles il aura recours ; tout cela paraît être pour la France la véritable boîte de Pandore. »

Telles étaient les plaintes des parlemens, des courtisans, des ministres et des intendans des provinces contre M. Necker : et telles étaient leurs prophéties sur notre avenir.

En effet, chacune des opérations du directeur général démolissait successivement des parties essentielles de l'édifice politique de la maison de Bourbon. Un cardinal français l'avait conçu et élevé : un génevois le démolissait.

M. Necker disait à son avènement au ministère, qu'il ne l'acceptait pas dans l'intention d'avoir recours aux moyens des Richelieu ou des Mazarin. M. Necker, en renonçant, à conserver suivant les mesures antérieures un gouvernement établi, mérite les plus graves reproches des amis du gouvernement qu'il a contribué à ruiner, et des citoyens qui ont souffert

de celui où il nous a conduit. M. Necker, au lieu de sévir dans son département contre des abus et contre des faits, dénaturait des institutions, et quelles institutions ! Celles qui avaient fait des français le peuple le plus industrieux qu'on cherchait à imiter dans tous les pays du monde. Il discréditait, il avilissait, pièce-à-pièce tous les instrumens de la puissance de la maison de Bourbon pour se donner le plaisir de faire une révolution et d'obtenir le titre de *restaurateur de la France :* On ne peut donc être surpris, si M. Necker trouvait de vigoureuses oppositions à ses destructions audacieuses. Au lieu d'arrêter sa marche réformatrice, il bravait l'orage qui se formait contre lui, et persévérait dans ses plans.

CHAPITRE XX.

De madame Necker dans cette circonstance. — Son portrait, ses vertus, sa piété, sa charité ; elle travaille au soulagement des pauvres. — Elle améliore le sort du comte de Lautrec. — On lui attribue une réponse aux pamphlets publiés contre son mari. — Elle réfute les reproches faits à son administration.

L'HISTOIRE ne doit pas dédaigner la conduite de madame Necker dans cette circonstance. La vertu, la modestie et les talens de mademoiselle Curchaut, ayant fixé les regards de M. Necker, ces deux génevois s'étaient unis des liens du mariage, et jamais alliance ne fut plus édifiante ni plus heureuse. Elle était fondée sur l'estime respective, sur la vertu et sur les talens les plus distingués. On citait ce ménage à Paris, comme un exemple d'amitié conjugale. Mais, combien les vertus de ces deux époux, étaient étrangères à la capitale et au siècle dépravé qui en furent les témoins ! Ce ménage était devenu à la cour un objet de dérision. A Paris

Paris on n'en parlait décemment que dans la bourgeoisie ou bien dans les maisons où la vertu était encore comptée pour quelque chose; tant les mœurs régnantes avaient fait de progrès dans la dépravation.

A la vertu et aux talens, madame Necker joignait la piété ardente des femmes protestantes. *Son nom*, disait M. Necker à Louis XVI, peut-être le seul personnage de la cour capable de l'apprécier, *son nom est connu et souvent invoqué dans les asîles les plus obscurs de l'humanité souffrante*; il n'est pas étonnant que ce nom fut étranger dans une cour vicieuse ou odieux aux grands. Elle leur donna des preuves de sa sensibilité en 1778: elle prouva que, seule en France, elle avait jeté des regards de compassion sur un grand seigneur emprisonné depuis vingt-huit ans, au château de Ham, en Picardie. Le comte de Lautrec, capitaine de dragons, avait à peine les apparences de l'espèce humaine, presque nud dans son cachot, n'ayant que des rats pour compagnie, avec une barbe prodigieusement longue et jointe à sa chevelure, était obscurément dévoré de vermine; elle améliora son sort et obtint du roi l'augmentation de sa pension.

Ses sollicitudes pour les destinées de son mari,

augmentaient, comme les animosités des deux partis. On la nomma l'auteur d'un mémoire, dont le roi avait une copie, où elle répond aux injures et aux plaintes des écrivains contre lui; elle répond spécialement à l'auteur de la *lettre de M. Turgot, à M. Necker.*

« Ce n'est pas sans peine, monsieur, que je me suis procuré un exemplaire de votre lettre à M. N. Eloigné de la capitale, il m'eût été difficile de l'avoir, sans la précaution que vous avez prise, pour qu'elle fût distribuée en province. J'en avais oüi parler, comme d'un libelle, et je vois qu'on ne s'est pas trompé. »

» Très-persuadé que M. Turgot est incapable de mettre au jour et encore moins de penser de pareilles sottises; ce n'est point à lui que je prétends répondre; mais à vous, monsieur l'anonîme. »

» M. N. a méprisé les invectives que vous lui prodiguez. La police s'est contentée de faire mettre au fort l'Evêque deux distributeurs de votre longue épître. Pour vous, je crois que votre place serait à Charenton. Ne croyez pas qu'on vous fît l'honneur de vous mettre à la Bastille. »

» Je serais assez porté à croire que vous êtes

un de ces receveurs supprimés, et je crains pour vous, qu'ayant oublié de faire tous les jours la balance de votre caisse, il ne se trouve à l'état final de votre compte, un déficit, qui vous exempte de recevoir le remboursement de votre charge. »

« Il n'est donc pas étonnant que vous prétendiez qu'un ministre des finances doit laisser à ses commis la partie de la comptabilité et des registres que vous regardez comme les rudimens du métier. »

« Vous dites que M. N. *a une aversion étrange pour les magistrats.* Pourquoi voulez-vous les mêler dans votre querelle. Peut-être, pensez-vous que vous aurez besoin au premier jour de leur indulgence; mais ne croyez pas que s'ils venaient à prendre connaissance de vos affaires, ils vous sussent beaucoup de gré d'avoir pris si chaudement leur parti et que cela vous mit à l'abri des peines que vous pouvez avoir méritées: que peuvent donc avoir de commun des magistrats et des financiers, si ce n'est pour les punir de leur malversation. »

« *On ne peut*, dites-vous, *aimer la monarchie, parce qu'on est banquier, et lié avec les banquiers.* C'est votre principe. MM. Beaujon et de Laborde ont été banquiers; deman-

dez-leur si ce titre leur a fait jamais haïr la monarchie. »

« Ces banquiers que vous méprisez tant ont cependant avancé leurs fonds pour l'armement de plus de trois cents bâtimens qui ont tenu pendant toute l'année dernière nos ennemis dans des allarmes continuelles. Ils n'ont pas pris des intérêts pour les fonds qu'ils ont avancés, en auriez-vous fait autant ? Vous dites que ce sont des armateurs et non des banquiers ; mais il n'y a pas un seul de ces armateurs qui ne fasse la banque, et si j'avais de l'argent à placer, je l'y trouverais aussi bien en sûreté que chez vous. »

« Croyez-vous que ces armateurs ou les banquiers, comme vous voudrez les appeler, qui, sur leur signature se font obéir d'un bout de la terre à l'autre, ne valent pas un fermier ou un receveur ? Ce sont des gens honnêtes qui ne méprisent pas ceux qu'ils emploient et font un aussi bon usage de leurs richesses que les financiers de votre espèce. »

« Sans chercher à pénétrer dans les secrets de la naissance de M. Necker et sans approfondir les causes de sa fortune, je sais qu'il a été chargé à la cour de France des affaires de sa république ; que par conséquent il avait un

caractère respectable qui lui donnait accès chez différentes personnes chez qui vous auriez été admis très-difficilement. Vous ignorez, sans doute, que dans cette république, le fils du magistrat demeure ignoré dans la foule s'il ne s'en tire pas par son mérite personnel, que la noblesse ni les richesses n'y donnent ni rang, ni prérogatives, pour s'élever aux charges; que les critiques y sont sévèrement défendues; que les emplois y sont peu lucratifs; que n'ayant pas de quoi exciter la cupidité, ils ne peuvent tenter que les ames nobles, par la considération qui y est attachée; jugez-vous et voyez ce que vous seriez dans cette république. »

« Venons à ces suppressions qui vous tiennent si fort au cœur. Vous dites que M. Necker a trouvé ses plans dans le porte-feuille de ses prédécesseurs; vous dites que vous êtes bien éloigné de penser que les princes et les grands eussent voulu apporter des obstacles à ces réformes tendantes au soulagement de l'état et vous criez contre ces réformes parce que vous prétendez qu'elles ont été faites sans leur coopération; mais qui vous l'a dit? Avez-vous dû être appelé quand le ministre ou le roi ont dû les concerter avec eux? »

« Pourquoi voulez-vous que notre auguste

reine n'ait pas aussi volontiers contribué au soulagement des charges de l'état? Elle dont nous avons vû jusqu'à présent tant d'actes de bienfaisance? Que lui importe par qui elle reçoive de l'argent? A vous entendre, la suppression de son trésorier peut avoir les suites les plus dangereuses. Laissez la imiter sa respectable mère, et ne croyez pas que vos réflexions puissent altérer l'union qui règne entre elle et son auguste époux. »

« Je crois bien que la réduction des profits immenses des fermiers-généraux n'est pas faite pour les contenter; mais je suis bien persuadée que M. Necker n'a pas compté sur leur approbation... »

« Et quel moment prenez-vous pour débiter de pareilles sottises? Celui ou le clergé accorde au roi un don gratuit plus considérable qu'aucun de ceux qui lui avaient été demandés jusqu'à présent; le moment où l'emprunt ouvert a été rempli sur-le-champ; ce qui prouve qu'on ne croit pas à la ruine de son crédit. Croyez-vous que des hôpitaux doivent être possesseurs de terres rendant au plus trois pour cent, qu'ils acquièrent avec de l'argent qu'ils prennent à fonds perdu à dix pour cent indistinctement à tout âge? Ce qui les conduit à faire banqueroute

comme celui de Toulouse il y a vingt-cinq ans, qui s'est ruiné pour faire une bâtisse.

» Au lieu d'inventer toutes sortes d'injures contre madame Necker, que n'admirez-vous avec tout le public et avec le même clergé qui contribue à ses bonnes œuvres? Que n'admirez-vous les soins qu'elle prend pour le soulagement des pauvres malades; ceux avec lesquels elle les fait traiter dans les nouveaux hôpitaux établis par notre monarque bienfaisant, qui étend ses soins paternels dans ces asîles où, seuls dans un lit, ils coûtent moins que dans ces superbes palais où l'on voit dans le même lit le mort confondu avec le mourant. »

« Et quel inconvénient trouvez-vous qu'il y aurait, que les protestans du royaume eussent une consistance civile: je ne dis pas en leur accordant l'exercice public de leur religion, quoique les juifs y aient des synagogues; mais en les y laissant vivre paisiblement, en tâchant de les ramener de l'erreur où ils ont le malheur d'être nés, par la vertu et la persuasion; enfin, en donnant à leurs unions la consistance civile que les catholiques ont dans les pays protestans.

» Comment avez-vous osé vous échapper au point que vous l'avez fait sur le compte de M. de Maurepas? Tremblez que le cœur tendre

et naïf de notre jeune monarque, que vous insultez dans son choix, ne trouve quelqu'un qui lui fasse connaître l'indécence avec laquelle vous traitez ce ministre, qu'à son avènement au trône, il a le premier honoré à juste titre de sa confiance. »

M. Necker partageait les sentimens de sensibilité de son épouse. S'appercevant dans ces circonstances des probabilités d'une retraite, il ne voulut pas se retirer sans un acte de charité envers les malheureux souffrans dans les Hôtels-Dieu. Par un édit du roi du 11 mai, il fut résolu que les lits ne contiendront désormais qu'un seul malade. Déjà il avait manifesté un système d'amélioration en faveur des malheureux ; il avait porté ses regards jusqu'au fond des prisons, et témoigné sa compassion en faveur des criminels condamnés à des peines afflictives. Il voulait que le prince après avoir ordonné le châtiment conservât la pitié dans le fond de son cœur ; il appelait des *hommes farouches* les égoïstes qui envisageaient les criminels comme étrangers à la nature humaine, et qui s'imaginaient qu'on pouvait encore les tourmenter au nom de la justice ; il porta son attention jusqu'à tenter de concéder des indemnités aux citoyens accusés

en matière criminelle et reconnus innocens. Une telle loi était pratiquée à Genève.

Mais ces sentimens d'humanité, ce zèle de madame Necker, ces écrits justificatifs au lieu de tempérer ces ennemis, semblaient aviver leur ressentiment contre lui. Les partis les plus opposés se réunissaient pour opérer sa ruine plus efficacement.

CHAPITRE XXI.

De l'Angleterre à l'époque des signes avant-coureurs de la chûte de M. Necker —. Opinions dans la chambre des communes sur son administration. — Ses ennemis en France lui oppposent des discours qu'ils font imprimer à Londres dans les papiers publics.

IL est curieux d'entendre les anglais sur l'administration de M. Necker, dans ces circonstances. L'opinion de M. Burcke, l'un des plus notables orateurs de la minorité fit en France une impression d'autant plus remarquable, que nous étions en guerre contre les anglais, et que M. Burcke n'était pas l'ami de la France.

« C'est dans l'économie, disait M. Burcke, que Louis XVI a trouvé des ressources suffisantes pour soutenir la guerre. Dans les deux premières années de cette guerre, il n'a imposé aucune charge sur son peuple. La troisième année est arrivée; il n'a été encore question d'aucun impôt, et je crois même que ceux qui sont ordinaires en tems de guerre, ne sont pas

encore mis. *Je conçois, qu'à la fin il faudra bien que la France ait recours aux impôts*; mais ces trois années sauvées porteront leur bénigne influence sur tout un siècle. Le peuple français sent le bonheur d'avoir un maître et des ministres économes : l'économie a porté ce monarque à retrancher plutôt sur sa propre splendeur que sur la subsistance de son peuple. Il a trouvé dans la suppression d'un grand nombre de places, une ressource pour continuer la guerre sans rien ajouter à ses charges. Il s'est dépouillé du faste et de la pourpre de la royauté, mais il a monté une marine; il a réduit le nombre des personnes de son service; mais il a augmenté celui de ses vaisseaux; mais il a donné à la France une marine, comme jamais ce royaume n'en a eu qui immortalisera son règne; et il l'a établie sans mettre un sol d'impôt. Son peuple est grand, glorieux, et formidable sous son règne; il ne gémit point sous le fardeau des dépenses auxquelles il faut que notre nation se soumette pour acquérir de la grandeur et inspirer de la crainte. Voilà la vraie gloire, voilà un règne qui peut élever le nom de Louis XVI beaucoup au-dessus du règne si vanté de Henri IV. Louis XVI, en roi patriote, a montré assez

de fermeté pour protéger M. Necker, un étranger, sans appui et sans liaison à la cour, qui ne doit son élévation qu'à son mérite et au discernement de son souverain qui a su le découvrir, et à sa sagesse qui sait l'apprécier. C'est un bel exemple à suivre ; et si l'on veut conquérir la France, c'est avec ses propres armes qu'il faut la combattre ici ; c'est avec de l'économie et des réformes. »

Les ennemis de M. Necker, voyant l'effet que produisait en France les opinions de M. Burcke, leur opposèrent dans les plus fameux journaux du parti de la cour de Londres, des discours contraires.

« Je ne suis pas surpris, disaient-ils, que l'opposition se permette de faire à grands cris et avec absurdité l'éloge de M. Necker. Ces éloges ne sont que des insultes indirectes qui n'ont pour but que d'offenser les ministres de leur propre pays. Il ne s'agit ici que d'une comparaison d'envie. L'opposition ne dit pas un mot des violations multipliées de la bonne foi et de l'honneur, qui signalent l'administration de M. Necker. Ils ne nous disent pas que l'honnête ministre français, après avoir obtenu du roi son maître la suppression d'un grand nombre d'offices sur promesse, le remboursement

immédiat en argent comptant, a bien effectué les suppressions, mais sans aucun remboursement, malgré la foi d'un édit solennel publié par lui-même. »

« Ils ne nous disent pas, que l'humain M. Necker a forcé différens officiers de finances, sous peine de destitution, de prêter vingt-sept millions à l'état, à cinq pour cent d'intérêt; qu'il a forcé les hôpitaux de vendre leurs immeubles, et d'en prêter le produit au public; qu'il a mis une imposition annuelle et vexatoire sur tous les tenanciers de domaines et bois; qu'il a augmenté la taille et la taxe des terres sans la sanction de la loi; que le sage et habile M. Necker a vendu toutes les branches du revenu pendant huit ans pour celui de six ans; qu'il a, avec la même sagesse et prévoyance anticipé le revenu libre de l'état, au moins pour plus de dix mois avec le secours des banquiers et des financiers de différentes dénominations. Ils ne nous disent pas qu'il a amélioré la plus infâme des loteries, dans laquelle le roi paie cent livres avec deux livres dix sols; ni qu'on la tire actuellement tous les quinze jours à Paris, pour la ruine plus prompte des mœurs et de la substance du peuple. Toutes ces choses et plusieurs autres

qui ont noté d'infâmie indébile le ministère de M. Necker, sont passées sous silence par les orateurs de l'opposition. Je connais leurs motifs; mais en voyant les ministres garder à cet égard le silence, c'est pour moi un grand objet de surprise jusqu'à ce que je sois parvenu à découvrir par quels moyens le grand homme se trouve attaché à nos intérêts; mais je ne dois pas en cet instant découvrir ces particularités curieuses et secrètes, crainte de blesser notre dernier et plus véritable allié dans le Continent. »

« L'économie de provision de M. Necker, est la véritable cause de la nullité bien décidée des efforts des français dans la guerre. C'est ce qui les a empêché d'envoyer de l'argent aux américains. C'est à cette économie que nous devons la révolte de l'armée de Washington, et quantité de bévues faites dans les conseils et par les armes de la France depuis le commencement de la guerre; laissez donc l'opposition et l'administration anglaise se joindre pour faire l'éloge de M. Necker, tant que la France le croira, sur notre témoignage réuni, un honnête homme, habile, vertueux; laissez la France oublier que cet homme a fait sa fortune en ruinant la compagnie des Indes, au secours de

laquelle il s'était fait appeler. Laissez fermer les yeux sur son arrogance, ses déceptions, ses impositions en tout genre, et laissez les avancer, en dérision de la vérité, que M. Necker n'est pas un empyrique : tout cela lui est mérité de notre part ; car, en vérité, M. Necker est notre meilleur ami.

» Puisse-t-il donc continuer pour long-tems à disgracier et dégrader les conseils de nos ennemis, et à émousser la pointe de leurs traits hostiles contre notre patrie. »

CHAPITRE XXII.

Tableau de l'accroissement et de la multiplication des oppositions contre l'administration de M. Necker. — La finance, l'administration, le parlement, le haut clergé, la haute noblesse se soulèvent contre ses opérations.

Nous touchons au terme de la lutte courageuse du directeur des finances contre le régime de la monarchie. Nous sommes arrivés au dernier période des exaspérations de la liberté et du despotisme. Cromot et Bourboulon, directeurs des finances de Monsieur et du comte d'Artois redoublent d'activité contre lui. M. de Maurepas ne se prive plus d'un bon mot. Le comte de Vergennes, ennemi profond et secret des vues, des principes et des plans du ministre génevois, lui prépare en silence le coup décisif; mais il ne le précipite pas; il n'en parle pas, et c'est parce qu'il n'avait pas les formes d'un homme passionné comme M. de Maurepas, que Louis XVI devait encore s'adresser à lui pour avoir une opinion sur le compte du directeur général.

M.

M. Necker de son côté était trop fier et trop élevé au-dessus des intrigues, trop persuadé de la sagesse et de la justice de ses projets pour les abandonner. La fureur de ses ennemis qui redoublait, au lieu de le fléchir, relevait son courage et agrandissait son ambition, en sorte que maintenant il demandait à Louis XVI d'être fait ministre d'état, comme pour monter d'un échelon dans la hiérarchie des pouvoirs, et afin d'en imposer aux cris et aux plaintes des mécontens de son administration, et d'opérer avec plus de puissance et d'éclat. Il répondait aux pamphlets et aux satyres des courtisans, par de nouvelles suppressions, sur lesquelles ensuite M. de Maurepas, souvent obligé de les adopter, s'exprimait avec des sarcasmes. M. Necker dans ce combat développe beaucoup d'énergie et de moyens; cependant les forces de son parti diminuent à mesure qu'il multiplie les suppressions; et semblable à M. Turgot, il ne reste plus à la fin dans son parti que des individus. Les corps et les autorités manifestent des mécontentemens. Il s'établit à côté de lui des factions qui se multiplient en raison des suppressions, et se permettent les plus graves offenses contre son administration. S'i imagine une nouvelle mesure réformatrice qui le popularise davantage, il rencontre une nou-

velle opposition qui s'unit à la précédente. Chaque opération subversive crée une nouvelle espèce de mécontentement, et ainsi de suite, suivant la multiplication des réformes dans le département des finances.

Sa seule nomination avait soulevé contre lui les amis de M. Turgot. Depuis 1777 M. Necker avait essuyé une grêle de pamphlets partis de ce côté-là; en sorte qu'il avait pour ennemis les grands qu'il abaissait, et les émules même de son art restaurateur des vieilles institutions, qui étaient restés derrière lui, et qui brûlaient, comme lui, de la ferveur du patriotisme et du désir ardent de faire prospérer l'état.

La suppression des intendans de finance, des fermiers-généraux et des différens trésoriers, la réduction des quarante-huit receveurs lui avaient suscité en 1777 et en 1780 le ressentiment de la haute et de la basse finance. Tout ce parti, à l'exception de plusieurs qui étaient dans sa dépendance, était contre lui.

La suppression des receveurs des domaines et les révolutions dans l'administration des loteries, dans le bail des fermes; la réduction du pouvoir des intendans et l'abolition de ceux du commerce avaient soulevé en 1777 la haute et la basse administration.

La même année l'extension du vingtième sur une simple lettre, occasionna les plaintes des magistrats propriétaires ; la recherche des domaines aliénés, mécontenta une foule d'anciens favoris, tandis que la suppression des croupes, les charges de la cour réduites ou supprimées, lui aliénèrent la cour et le tournèrent en ridicule dans le grand monde si étranger au directeur.

Ses injures contre les parlemens irritèrent toutes les cours souveraines. *Quel est donc cet aventurier*, disait Déprémesnil dans ses débats parlementaires avec beaucoup de brutalité, *quel est ce charlatan qui ose mesurer le patriotisme de la magistrature française, qui ose la supposer tiède dans ses affections civiques, et la dénoncer à un jeune roi ?*

La publication du compte rendu, la demande d'être fait conseiller d'état et l'esprit de son administration présenté au roi par M. de Vergennes, lui aliénèrent enfin ses collègues dans l'administration ; en sorte que M. Necker avait perdu en 1781 au mois de mai tous les appuis ordinaires et connus des ministres. Dans cette circonstance il était haï généralement de tous les suppôts de l'ancien régime et de tous les partis ; il pouvait dire, comme M. Turgot dans

une pareille circonstance, que tous les partis à-peu-près étaient armés contre lui.

Il avait cependant à la cour les partisans que nous avons cités.

Dans le clergé la minorité incrédule et la minorité fanatique lui étaient dévouées.

Dans les parlemens quelques magistrats silencieux reconnaissaient ses bonnes intentions.

Dans la haute finance plusieurs magistrats avaient accepté des emplois et gardaient le silence ; mais d'autres multipliaient les sarcasmes avec fureur. M. Necker invoquait l'*opinion publique* dans ces circonstances. Il est tems d'apprécier cette opinion, et d'examiner si la véritable *opinion publique* était dans son parti.

CCN EN FRANCE,

MI

étaires des Ministres, contre les Opérations
e l'Œ de la Quatrième Époque des Mémoires

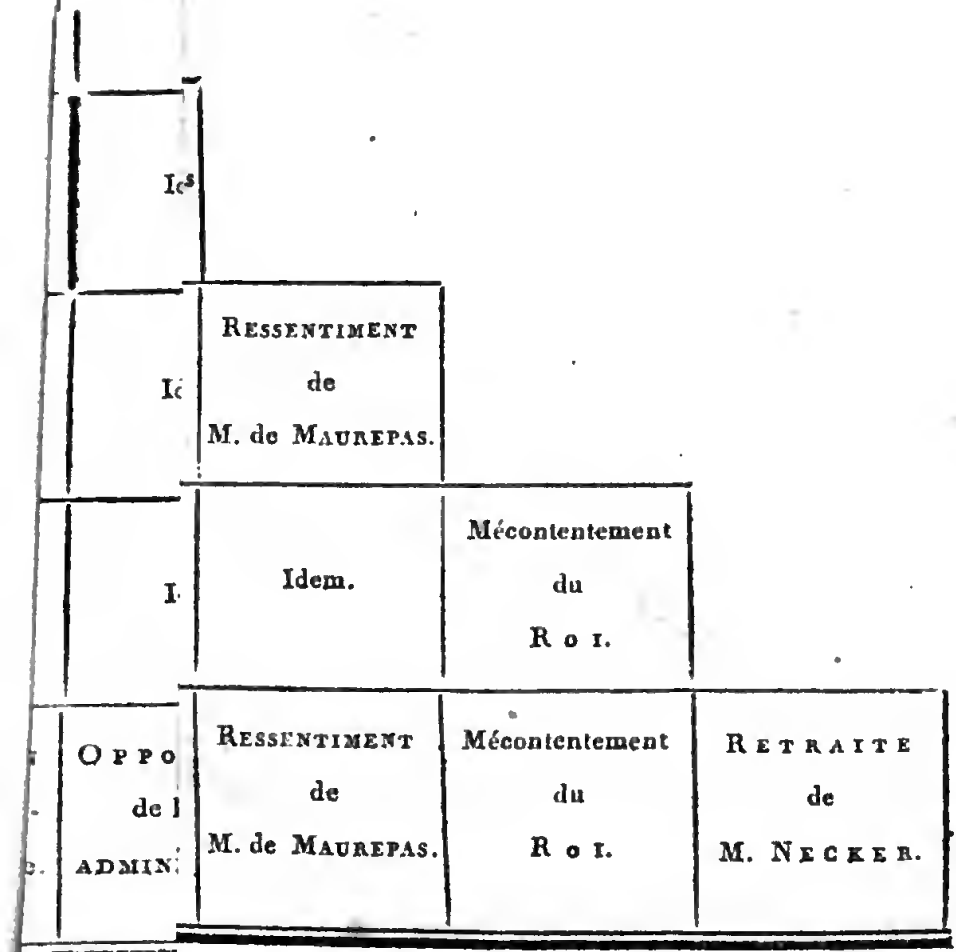

CHAPITRE XXIII.

Histoire de l'opinion publique, citée de toute part par M. Necker et par ses partisans. — Elle était établie dans l'opposition et la formait. — Elle était la puissance destructive des anciennes institutions monarchiques. — Elle égarait la nation. — Doctrine de M. Necker sur cette opinion publique.

C'ÉTAIT à l'aide des deux mots *d'opinion publique*, et par leur vertu magique, que M. Necker avait mis en dissolution toutes les parties de son département, et même ébranlé celles de l'édifice de la monarchie avec lesquelles elles avaient des connexions; et personne ne s'avisa de lui demander dans quel corps de la monarchie résidait cette opinion redoutable qu'il appelait à son secours, et qu'il supposait existante quand il perdait l'appui des corps et des institutions.

Etait-elle donc dans la famille royale et dans les princes du sang? Le prince de Condé paraissait tolérant à son égard, et les Orléans

paraissaient favorables à M. Necker; mais les autres employaient tout leur crédit pour perdre M. Necker à cause de la nature de son administration.

Etait-elle dans le clergé? Sa majorité le regardait comme un très-dangereux administrateur.

Etait-elle même dans la philosophie, qui se disait la régulatrice suprême de l'opinion? Les économistes, excepté Dupont et quelques autres individus, et le parti athée de Condorcet, lui refusaient leurs applaudissemens, ou publiaient des écrits contre lui.

Etait-elle dans la noblesse? dans le parlement? dans l'administration?.... Ces ordres et ces corps l'appelaient le fléau de l'état. M. Necker était en opposition à l'état et à ses opinions.

M. Necker avait cependant des cotteries actives, puissantes et audacieuses, comme je l'ai dit; on les voyait prendre son parti avec chaleur, et s'enflammer en le soutenant, parce qu'en dernier résultat, cette sorte d'opinion était le vœu et la doctrine de l'opposition mécontente et redoutable qui remue les esprits, les caractères et les imaginations des peuples dans tous les empires, et se développe par-tout où l'état n'en impose ni par le ton ni par la

puissance. La France en avait été la victime sous tous les monarques faibles et débonnaires.

M. Necker en Italie eût appelé le jansénisme l'*opinion publique*.

En Espagne, l'*esprit philosophique réformateur* eût obtenu ce nom.

En Angleterre c'eût été l'opposition. En Russie le parti de Moscow. En Hollande le parti patriote, et en Autriche le parti de Joseph II à la mort de la vigilante Marie-Thérèse.

En France M. Necker appelait *opinion publique* le ton dominateur de la philosophie, des mécontens, des hommes systématiques et des innovations. La seule supposition que cette OPINION était PUBLIQUE, était un coup mortel à la hiérarchie et à la constitution de l'état. Et c'est sous ce point de vue que les partisans les plus fanatiques de l'autorité absolue parlaient de le conduire à la Bastille, et de nommer une commission. Il faut entendre comment M. Necker, dans ses écrits, parlait de l'*opinion publique*, dont le premier il adopta le mot dans la pratique comme dans les ouvrages théoriques de l'administration.

« Il faut, dit-il, un soutien contre les vacillations des ministres, et ce soutien important on

ne peut l'attendre que de la progression des lumières et de la FORCE RÉSISTANTE de L'OPINION PUBLIQUE. Les vertus plus que jamais ont besoin d'un théâtre, et il devient essentiel que l'*opinion publique* excite les acteurs; il faut donc la soutenir cette *opinion*, il faut l'éclairer, il faut l'appeler au secours des idées qui interessent le bonheur des hommes. »

M. Necker voulait que l'administration des finances fut le *résultat d'une suite de pensées*, il ne voyait dans les ministères antérieurs que des ministres qui vivaient dans l'administration comme n'y étant pas, qui y séjournaient comme dans un lieu d'apparât et de fortune, qui n'emportaient de leur administration que la liste des ingrats ou des mécontens qu'ils avaient faits. Ces administrateurs étaient pour la plupart sans opinion qui leur fut propre, guidés par divers commis revêtus de leur confiance.

Ces observations de M. Necker sont véritables; mais c'est avec des ministres de cette sorte que l'état et sa puissance s'étaient conservés jusqu'au ministère de M. Necker, dans leur intégrité; tandis que M. Necker ne rendit point l'autorité à ses successeurs vierge et intacte comme il l'avait reçue.

« L'esprit de société, l'amour des égards et de la louange, dit-il encore, ont élevé en France un tribunal où tous les hommes, qui attirent sur eux ses regards, sont obligés de comparaître: là L'OPINION PUBLIQUE, COMME DU HAUT D'UN TRÔNE, DÉCERNE DES PRIX ET DES COURONNES, fait et défait les réputations. »

« Tant que les troubles intérieurs occupèrent en France toutes les pensées, les esprits ne pouvaient se réunir sous les bannières plus tranquilles de l'estime et de l'*opinion publique.* »

« Lorsque sous Louis XIV le repos fut affermi, l'opinion publique ne put exercer que faiblement son empire. Le grand éclat qui environnait son trône, tout avait habitué la nation à ne chercher et à ne reconnaître que l'approbation d'un si grand roi.... Cependant la nation apprit ce qu'elle devait admirer; les hommes supérieurs dans tous les genres s'accoutumèrent à cette récompense délicate qui tient à la louange et aux applaudissemens. »

« De telles oppositions devaient nécessairement préparer l'empire de l'opinion; cependant son progrès fut encore retardé par l'indifférence et la légèreté qui caractérisent le tems et le génie, par la hardiesse de ses mœurs,

par les agitations d'intérêt et de fortune qui occupèrent uniquement l'attention. »

» Mais depuis cette époque la puissance de l'opinion publique, favorisée par diverses circonstances, s'est accrue successivement et elle serait aujourd'hui difficile à détruire ; elle règne sur tous les esprits, les princes eux-mêmes la respectent les uns par l'ambition qu'ils ont d'obtenir la faveur publique, et les autres, moins dociles, par l'ascendant de ceux qui l'entourent. (1)

» Ce pouvoir de l'opinion publique est infiniment plus faible dans d'autres pays et sous des gouvernemens différens. Les peuples esclaves fixent leur attention sur les récompenses et les punitions du prince ; les républicains ne connaissent que le crédit populaire..... Les nations amollies par les climats du midi, trop occupées de tous les plaisirs des sens, ne voudraient pas du joug de l'opinion publique..... C'est ainsi que la plupart des étrangers ont peine à se faire une idée de l'autorité qu'exerce en

---

(1) Les abus sont les mêmes en Prusse et en Autriche, ou peut-être plus graves. Voyez comme le ministère y traite l'opinion publique de M. Necker.
(Note de l'auteur de ces mémoires.)

France l'opinion publique; ils comprennent difficilement ce que c'est qu'une puissance invisible, qui, sans trésor, sans garde, sans armée, donne des lois à la ville, à la cour et jusques dans le palais des rois.... (1) Comment ne trouverait-on pas redoutable cette puissance, qui peut avilir les hommes jusques sur les marches du trône, et qui peut les relever au contraire dans l'exil ou dans les disgraces.

Ah! sentons le prix d'une autorité si salutaire: rallions-nous pour la défendre contre ceux qu'elle importune et qui voudraient la détruire..... C'est l'ascendant de l'opinion publique qui souvent plus qu'aucune considérations, oppose des obstacles en France à l'abus de l'autorité. C'est cette opinion et l'estime qu'on en fait encore, qui conservent à la nation une sorte d'influence, en lui confiant le pouvoir de récompenser ou de punir par la louange ou par le mépris: que si jamais cette opinion était absolument dédaignée, si jamais elle s'affaiblissait d'elle-même, la liberté peut-être perdrait son principal appui, et l'on aurait encore un plus grand besoin et des vertus du souverain

(1) Oui, assurément, quand le ministre des finances est à la tête de *l'opinion publique*.

et de la modération de ses ministres. Le ministre des finances doit ménager avec le plus de soin l'opinion publique, malheur à lui s'il la dédaigne, et malheur à l'état encore davantage. »

L'accélération de la chûte, et peut-être la chûte de l'ancienne France n'a pas eu d'autre cause immédiate que les opinions précitées de M. Necker; et la preuve que la véritable opinion publique, l'opinion opposée à celle-là, est la sûreté des empires et la garantie du repos des nations, c'est que l'opinion publique citée par M. Necker lui tourna le dos, quand en 1791 elle se sentit enfin déçue. Alors se forma dans le sein de l'assemblée nationale même, et dans l'intérieur de la France, à l'égard de M. Necker, une coalition de jugemens opposés. Entendons M. Necker dans cette circonstance: vous avez vu combien il avait alimenté, flatté, agrandi cette opinion, écoutez comme elle termine.

« Victime malheureuse, dit-il, d'une suite d'injustices dont les annales de l'histoire ne présentent que peu d'exemples, j'éprouvais tout le poids des plus amers souvenirs, et cependant je ne voulais point répandre par écrit mes douloureux sentimens, rapprochant ma conduite de l'ingrate indifférence de l'assemblée

nationale, je trouvais dans un parfait silence un repos qui plaisait à mon cœur orgueilleux; enfin je ne sais trop pourquoi l'opinion publique n'est plus à mes yeux ce qu'elle était. Le respect que je lui ai religieusement rendu, ce respect s'est affaibli quand je l'ai vu soumise aux artifices des méchans; quand je l'ai vu trembler devant des hommes qu'autrefois elle eût fait paraître à son tribunal pour les vouer à la honte et les marquer du sceau de sa réprobation. »

CHAPITRE XXIV.

Rapport fait au roi par M. de Vergennes, des principes et de l'esprit de l'administration de M. Necker. — Portrait de M. Necker, suivant les principes de M. de Vergennes. — Parallèle de M. Necker et de M. Turgot. — Considérations sur l'opinion publique de M. Necker.

M. de Vergennes était le plus dangereux ennemi de M. Necker, parce qu'il était le plus réservé et qu'il était dans le conseil le plus zèlé partisan du despotisme. Le gouvernement l'avait employé à faire une révolution en Suède, pour relever l'autorité royale. Devenu ministre des affaires étrangères, il avait eu le courage d'être dans le conseil, le chef du parti opposé au retour du parlement, et avait lutté contre M. de Maurepas et la majorité du conseil. Maintenant il réprimait à Genève les patriotes soulevés, et il était auprès de Louis XVI, l'ennemi secret du directeur-général, dont il parle en ces termes :

« SIRE, votre majesté me fait l'honneur de requérir mon avis par écrit, sur M. Necker

dans les circonstances où se trouve ce directeur de nos finances. »

« Il suffit que M. Necker soit honoré aux yeux du public d'un emploi éminent; il suffit qu'il paraisse jouir de la confiance de V. M., pour que je témoigne dans toutes les circonstances mon improbation des écrits qui se multiplient chaque jour contre lui, et dans lesquels on m'assure que sa religion, sa naissance, sa femme, les époques et les progrès de leur fortune, sont livrés à chaque instant, comme son administration, à la risée ou à l'examen du public. De ces querelles scandaleuses il doit résulter un très-grand inconvénient d'une nouveauté bien dangereuse au bien du service de V. M. Je veux dire l'habitude de livrer l'administration et l'autorité aux pasquinades et aux recherches de la malignité ou de la curiosité du public. Votre majesté peut calculer elle-même les suites évidentes de cette foule d'écrits, puisqu'elle a eu la bonté de me montrer plusieurs fois qu'elle s'occupait de leur lecture. »

« Il est bien constant, sire, que M. Necker devenu l'objet de ces débats, s'est mis dans une situation qui compromet essentiellement les intérêts de V. M. La France est une mo-

narchie où l'autorité est absolue. L'état est un heureux composé de la personne du roi, de sa famille, du clergé et des grands du royaume. Des cours souveraines sont honorées de la confiance et de l'autorité du prince pour administrer la justice à ses sujets. Il confie à des familles illustres dans la magistrature, le soin de présider ses cours de justice et les bureaux de l'administration supérieure. C'est dans ces familles distinguées par de longs services que les augustes ancêtres de V. M. ont choisi ordinairement les personnages les plus célèbres par leur vertu et leurs talens, pour en faire les ministres de l'état; et l'histoire atteste que toutes ces familles ont contribué, à l'envi, et par l'effet d'une singulière émulation, à la gloire et à la prospérité de cet empire. »

« Votre majesté sait mieux que personne que c'est à cette constitution de l'état qu'est dûe la manutention générale de l'autorité, et cette sage administration des affaires que la suite des siècles et la sagesse d'une longue expérience ont si bien perfectionnées, que ce beau royaume est devenu prospère et jouit en Europe d'une considération que V. M. voit s'accroître chaque jour, en considérant sa situation politique qui

se

se bonifie à vue d'œil au Levant, au Midi et au Nord. »

« Cependant, c'est dans la circonstance où V. M. rend à la France la considération et l'éclat dont l'avaient privée momentanément quelques évènemens de la fin du dernier règne, c'est dans cette heureuse circonstance que V. M. voit son ministre des finances demander des mesures qui tendent à donner à l'état et à son administration des formes qui leur sont étrangères. C'est dans ce moment qu'il se rend odieux, suspect, ou ridicule à la variété des ennemis qui ont entrepris de l'attaquer. La masse du clergé de France est effrayée de voir son ennemi naturel honoré de votre confiance et placé à la tête de l'administration des finances, et malgré l'étude perpétuelle de M. Neker pour ne pas se compromettre avec le premier ordre de l'état, les élémens des deux religions sont trop opposés pour qu'il n'en résulte des inconvéniens que pallie en ce moment le respect que les évêques portent à V. M., respect qui lui est assuré; mais dont il importe de ne jamais abuser à cause de sa grande influence.

» Votre majesté peut se convaincre elle-même, qu'il s'est formé à la cour un parti contre les opérations de M. Necker, tandis que les

familles les plus distinguées dans l'administration et la magistrature, ne cachent pas leur répugnance ou leur haine. Plusieurs se disent outragées, et votre majesté voit chaque jour le nombre des mécontens s'accroître dans ses sujets de cette classe.

» Votre majesté peut aprécier mieux que personne, les principes du conseil. Il n'a pas été possible de voir dans la personne de M. Necker, au commencement, une autre prérogative que celle d'un simple directeur du trésor royal, en état de dépendance. C'était l'intention de votre majesté qui sut apprécier ce qui était dû à la constitution de l'état, et l'éclat des réclamations qui se seraient élevées contre une autre autorité ou une autre dénomination. M. Necker s'est relevé peu-à-peu de cette première situation, et maintenant il aspire à de nouvelles faveurs, capables de leur nature à effrayer et soulever cette longue suite d'ennemis, que M. Necker a depuis rendus si intéressés à perpétuer contre lui ces débats du public dont V. M. désire étouffer le scandale, et prévenir les dangers.

« V. M. a reconnu que M. Necker dans sa position périlleuse, était adhérant à sa place avec une tenacité qui n'est dépourvue ni de

mesures ni de moyens. L'opinion de M. de Maurepas, qui désire de le tenir dans les bornes de ses attributions, l'opinion de la masse du clergé et des grands de la couronne, l'opinion des cours souveraines et de tout ce qu'il y a de plus respectable dans la haute administration de cet état, n'est point favorable à M. Necker. Dans cette situation, M. Necker n'y voit que ce qu'il appelle *l'opinion publique*, et cette opinion, il la trouve dans l'esprit novateur du tems, dans la société des gens de lettres, dans celle des philosophes qu'il faudrait appeler au gouvernement, si votre majesté se proposait de le renverser de fond en comble. Cette opinion, il la trouve encore dans les éloges qu'on lui donne dans un parti du parlement d'Angleterre, dont toutes les factions se réunissent quand il faut nous haïr ou nous nuire; il la trouve enfin, cette opinion publique, dans ces idées de réforme et d'humanité que répand M. Necker lui-même, et qu'il reproduit sans cesse, tendant à persuader à vos sujets que ce beau royaume ne peut être réellement grand et puissant, que réformé suivant les principes de M. Necker.

» Votre majesté a déjà fait des sacrifices trés-considérables à cet esprit d'innovation qui

tourmente des hommes qu'il fallait assoupir au lieu de les exciter. Cet esprit novateur augmente ses désirs et ses prétentions à mesure qu'on lui accorde de nouvelles faveurs; et maintenant il est devenu dangereux et suspect aux sages institutions de cette monarchie. L'administration du royaume, ce grand résultat de la sagesse de vos augustes ancêtres, se trouve menacée aujourd'hui par toutes les folies du tems et des circonstances.

« Telle est, sire, la nature de l'opinion publique que M. Necker appelle à son secours, et qui devient sa force. C'est cette opinion qu'il alimente, qu'il éclaire, qu'il dirige avec éclat depuis qu'il s'est privé, par la nature de ses opérations, de l'appui de la véritable opinion publique de cette monarchie, dans laquelle M. Necker devait chercher sa seule force naturelle. Avec ses talens, fort de cette opinion, il pouvait rendre des services plus ignorés, mais sans péril pour les institutions de la monarchie.

« La prévoyance étant une des qualités essentielles des personnnes auxquelles V. M. veut bien confier son autorité, il devient nécessaire chaque jour, de calculer la force future de cette opinion que M. Necker appelle *publi-*

que ; car, si l'esprit et les maximes des premiers ordres de l'état cessent de gouverner ce beau royaume, si *l'opinion publique de M. Necker* peut prévaloir définitivement ; si les principes anglais et génevois s'introduisent dans notre administration, V. M. doit s'attendre à voir commander la partie de ses sujets qui obéit, et la partie qui régit prendre sa place ou la partager ; et, comme tout tend à opérer sous nos yeux cette métamorphose, je pense que V. M. ne peut demeurer simple spectateur de cet évènement, ni tarder dans le conflict actuel des disputes et des partis qui se forment et s'agitent, à sacrifier *l'opinion publique de M. Necker*, à l'opinion, aux principes et à l'administration sage et pacifique des ordres et des corps, qui depuis des siècles ont opéré la grandeur et la puissance de cet empire. V. M. se voit encore une fois dans la situation où elle se trouva vis-à-vis de M. Turgot, lorsqu'elle jugea à propos d'accélérer sa retraite ; les mêmes dangers et les mêmes inconvéniens dérivent de la nature de leurs systêmes analogues. »

CHAPITRE XXV.

Retraite de M. Necker. — Situation critique de ce ministre. — Il demande au roi l'entrée au conseil d'état. — Anxiété du prince. — Refus de M. de Maurepas. — Retraite de M. Necker. — A sa retraite l'opposion sort du gouvernement. — Les anciens principes s'y reconstituent.

LES menaces contre M. Necker devenaient chaque jour plus audacieuses et plus allarmantes parmi les seigneurs de la cour, et dans la haute administration. Les pamphlets se multipliaient chaque jour contre lui. Dans les sociétés de la haute finance le mieux composées, on parlait de la nécessité de le mettre en jugement, de le faire renfermer, de le faire exiler du royaume; de lui faire son procès; on le disait même dans les écrits qu'on opposait à chacune de ses opérations. On lui reprochait des liaisons avec milord Stormond, ambassadeur de la cour de Londres, et des déclamations plus qu'anglaises contre la guerre présente. On répandait avec méchanceté que

M. de Maurepas commençait à prendre des précautions contre une évasion nocturne ; et l'on répandait qu'il avait dit : *nous verrons cette fois si l'opinion publique triomphera.*

Dans le parti de M. Necker, on était également enflammé. Dans cet état d'agitation M. Necker passait pour vouloir se retirer et prendre des chevaux de poste pour Genève, s'il n'était pas fait conseiller d'état, et sur-le-champ on répandait dans la capitale que M. de Maurepas était résolu d'exécuter une ancienne mesure, qui voulait qu'on n'en accordât aux étrangers administrateurs de nos finances, que sur un ordre particulier signé du roi. L'accusation d'une criminelle intelligence avec l'Angleterre était inventée et répandue par M. de Sartines qui ne l'a jamais désavouée ; assurant que M. Necker était en France l'agent de la cour de Londres.

Le ministère français, dans ces circonstances, attaquait au conseil, en présence de Louis XVI, les vues et les plans de M. Necker. On faisait semblant de ne pas concevoir ses idées, que le roi avait la bonté d'expliquer et de développer. On y morcelait ses plans ; on rejetait les uns ; on plaisantait des autres. Dans cet

état des choses, M. Necker renouvelle dans un mémoire au roi sa demande d'entrer au conseil, pour y discuter ses opérations avec les ministres. M. de Maurepas, qui s'y oppose, répond que cette faveur lui serait accordée s'il abjurait avec solennité les erreurs de Calvin.

Le roi, dans cette circonstance, paraît flottant et dans l'indécision. La division s'étant établie dans le gouvernement, il pouvait seul la terminer. Craignant les suites du renvoi d'un ministre populaire qui avait des partisans animés et ardens en sa faveur; voulant ménager M. de Maurepas, son principal ministre ; tourmenté des menaces prophétiques des mémoires répandus contre le directeur général, il carressait encore M. Necker et témoignait le désir de le conserver. M. de Maurepas déclare que tous les ministres (M. de Castries excepté) donnent leur démission, si sa majesté juge à propos de leur donner M. Necker pour collègue.

M. Necker de son côté, est résolu de se retirer s'il n'est fait ministre d'état. Connaissant toute la faiblesse du roi, les menaces répandues contre lui étaient capables de lui inspirer la demande du ministère dans laquelle le parti

de M. de Maurepes trouvait son propre danger. Les amis des deux factions, observateurs du roi dans cette circonstance, attendent avec terreur sa détermination. Le mémoire de M. Necker qui demande l'entrée au conseil, n'émeut pas le monarque.

Les coffres d'ailleurs étaient pleins, et M. Necker ayant pourvu à beaucoup de fonds d'avance, M. de Maurepas, victorieux du roi, raconte lui-même ses succès au directeur général. Il est décidé qu'il n'entrera point au conseil. Et le 19 mai 1781, le roi reçoit de M. Necker une démission officielle et le billet suivant de trois pouces et demi de haut, sur deux et demi de large, sans titre ni védette.

La conversation que j'ai eue avec M. de Maurepas, ne me permet plus de différer de remettre entre les mains du roi ma démission. J'en ai l'ame navrée. J'ose espérer que S. M. daignera garder quelque souvenir des années de travaux heureux, mais pénibles, et sur-tout du zèle sans bornes avec lequel je m'étais voué à la servir.

19 mai.

NECKER.

Il valait encore mieux écrire sur ce ton au roi, qui en fut très-piqué, que de lui adresser

deux épîtres dans le goût de celles de M. Turgot.

M. Necker reçut des visites de condoléance de M. le prince de Condé, à St.-Ouen, et des ducs d'Orléans et de Chartres.

CHAPITRE XXVI.

Sentimens de M. Necker sur sa retraite. — Il raisonne lui-même sur ses causes, sur ses accessoires et ses résultats.

Ce que M. Necker a raconté de sa retraite doit avoir sa place dans ces mémoires. Ce ministre réformateur passait, comme tous les hommes d'état, du sein des grandeurs dans la classe du commun des hommes; mais ce qu'il y avait de particulier dans cette occasion, c'est que son acte de démission était l'ouvrage d'un homme étranger aux jouissances ordinaires des ministres, et passionné pour les récompenses qu'il attendait du succès de ses plans.

« J'ai quitté le ministère, disait M. Necker, en laissant des fonds assurés pour une année entière; je l'ai quitté dans le moment où il y avait au trésor royal plus d'argent comptant et plus d'effets exigibles qu'il ne s'en était jamais trouvé de mémoire d'homme, et dans un moment où la confiance publique entièrement ranimée, s'était élevée au plus haut degré.

« En d'autres circonstances on m'eut évalué davantage; mais c'est lorqu'on peut être refusé, et lorsqu'on n'est plus essentiellement nécessaire qu'il est permis de se replier un moment sur soi-même. Il est encore une pensée méprisable qu'on découvrait aisément sous les replis du cœur humain : c'est de préférer pour sa retraite le moment où l'on peut jouir de l'embarras de son successeur. J'eusse eu honte à jamais d'une pareille conduite; j'ai choisi la seule convenable à celui qui ayant aimé sa place par des motifs honnêtes, ne peut en la quittant se séparer un instant de la chose publique. »

M. Necker ajoutait que s'il eût prévu les regrets qui suivirent sa retraite, il eût peut-être tout supporté et tout hasardé en tenant ferme dans sa place et en y attendant les évènemens; mais il vit que les attaques de ses ennemis et les contrariétés du comte de Maurepas, étaient venues à un point que ses sacrifices n'auraient pas été d'une longue durée. Il devait sa force à ses principes, à sa probité, à l'exaltation de ses vertus dans un pays où la prostitution était à son comble et il voulut, dit-il, en les conservant intactes, conserver sa considération en évitant les ressources de la souplesse qu'il

croyait conduire les hommes d'état à la ruine et au déshonneur. Il voulut apprendre à la cour, uniquement frappée de l'éclat des rangs et des dignités, qu'il existait une autre grandeur, celle de la vertu et du caractère; mais il croyait que pour en donner l'exemple il n'y avait qu'un moment favorable après lequel on altérait sa réputation, et on laissait à la malignité le tems de consommer son ouvrage en avilissant celui qu'elle avait résolu de perdre. »

M. Necker se retira donc en se réservant pour d'autres tems.

« Lorsqu'un administrateur a triomphé des » soupçons, disait-il, lorsqu'il jouit de l'estime » et de l'approbation, lorsqu'on croit à ses » intentions, l'imagination, l'espérance, ces » précieux avant-coureurs de l'opinion des » hommes, viennent le seconder et le servir, et » par-tout encouragé sur sa route, il jouit à » chaque instant du fruit de ses vertus. Dou- » loureux souvenirs! c'est au tems où je croyais » jouir de cette confiance, que je me suis vu » arrêté dans ma carrière: c'est lorsque j'espé- » rais avoir obtenu le sentiment public, objet » chéri de mon ambition, que les rennes de » l'administration ont fui de mes mains. » Souffle impur de la méchanceté et de l'envie

» que vous êtes terrible! vous ménagez avec » soin les ministres avilis ou méprisés; ou plutôt » vous les livrez à leur réputation, et cela vous » suffit; mais il vous faut pour victime ceux » qui se fient à leurs sentimens, ou que l'opi- » nion publique ose élever.

» Le pouvoir s'évanouit ; les places dispa- » raissent, la louange elle-même passe ; il ne » reste bientôt d'une grande place que des images » tristes et languissantes, si par des souvenirs » honorables et qui relèvent un administrateur » à ses propres yeux, il ne s'est pas ménagé » dans le fond de son cœur une retraite heureuse » et du moins paisible. »

M. Necker regrettait toutefois d'avoir été interrompu dans sa carrière et de n'avoir pu achever ce qu'il avait conçu sur la gloire du roi et le service de l'état. En classant, quelques jours après sa retraite, ses papiers et ses mémoires, il apperçut les cahiers de ses projets, ses plans sur l'amélioration des gabelles, sur la suppression des douanes, sur l'extension des administrations provinciales, et il ne put aller plus loin, il rejeta tous ses écrits par un mouvement involontaire, il se couvrit le front de ses mains et des larmes coulèrent de ses yeux,

comme elles coulèrent de ceux de M. Turgot quand il apprit le rétablissement des corvées.

« Cependant alors je ne prévoyais pas tout, dit M. Necker; car lorsqu'après de pénibles victoires remportées sur sa propre sensibilité, pour établir un plus grand ordre, ou pour fonder des règles d'administration qu'on croyait salutaires, il faut être le spectateur de l'abandon de ses principes... Ah! qu'on lise au fond de ma pensée et que quelqu'un du moins me plaigne un instant ; honni soit qui verrait dans ces épanchemens d'une ame sensible, le dépit ou le regret de l'ambition trompée! Qu'on observe si j'ai joui de ma place sous ces méprisans rapports. Enfermé dans mon cabinet depuis mon lever jusqu'à la fin du jour, sans intérêt personnel, sans jouir des douceurs de la reconnaissance, sans rechercher jamais aucun éclat extérieur; si j'ai aimé avec passion la place que j'occupais, c'est par des motifs dont je n'ai pas à rougir, et ce sont des sentimens de même nature qui m'émeuvent encore quand je tourne mes regards en arrière. Si l'on avait tenté, si l'on avait réussi à faire envisager comme un mouvement de vanité, la demande que j'avais faite d'entrer au conseil d'état; j'avais droit d'éloigner les reproches, j'avais cru qu'au

milieu des attaques de toute espèce, trop hardies ou trop peu réprimées, cette marque de confiance devenait absolument nécessaire au ministre qui avait besoin à chaque instant de l'opinion. Je pensais que l'administrateur des finances, qui répond sur son honneur des ressources, devait pour le bien de l'état et pour sa propre réputation être appelé, sur-tout au bout de quelques années de ministère, aux délibérations de la guerre et de la paix, et j'envisageais comme très-important qu'il pût y mêler ses réflexions à celles des autres serviteurs du roi. Ce sont là, je l'assure, les seuls sentimens qui me guidaient. Une place dans le conseil peut dans la règle commune intéresser l'amour-propre ; mais je vais dire un mot orgueilleux : quand on s'est nourri d'une autre passion, quand on a cherché la louange et la gloire, quand on a poursuivi ces triomphes qui n'appartiennent qu'à soi, on regarde avec assez de tranquillité les soins qu'on partage. Vous qui, bien sûr que je n'y consentirais pas, m'aviez proposé de changer de religion pour applanir les obstacles que vous prépariez, (*Maurepas*), de quoi m'auriez-vous cru digne après une telle bassesse? C'était plutôt pour la vaste administration des finances qu'il fallait

fallait élever ce scrupule jusqu'au moment où elle me fut confiée. Il était incertain si je valais une exception aux règles communes. D'ailleurs le conseil d'état, le seul où je demandais d'entrer, n'est qu'une conférence en présence du roi, où les voix ne sont pas comptées, où S. M. seule décide et où il ne faut ni un brevet ni même un serment; mais quand il l'eût fallu ce serment, cinq années d'une administration morale et vertueuse n'en était-il pas un? Et quel engagement nouveau pouvait-on imposer à celui qui avait tenu avant de promettre. »

» On parvient à dépriser les plus nobles sentimens en leur donnant le nom d'exaltation: manœuvres des hommes médiocres, qui pour conserver une idée honorable de leur stature, s'efforcent de donner un air gigantesque à tout ce qui les surpasse. Les plus habiles savent employer l'arme du ridicule, sans songer au mal dont ils seraient responsables s'ils affaiblissaient dans l'esprit des rois l'impression de l'honnêteté... Mais l'exaltation qui est dangereuse n'est jamais celle des sentimens, c'est uniquement celle de l'esprit; lorsqu'un homme marche pas à pas dans l'administration, lorsqu'il met un prix continuel aux détails; lorsqu'en s'occupant de l'avenir il veille éga-

lement sur le présent, ce qu'on appelerait en lui exaltation, s'appliquerait nécessairement à ces mouvemens de l'ame qui donnent de la vie à la pensée et dont on ne doit jamais affaiblir ni réprimer l'essor..... Les idées de grandeur qui tiennent à la politique, à l'esprit de domination, à l'amour de l'autorité, n'ont besoin que d'un caractère froid et tranquille ; mais les idées sur le bonheur des hommes, la perfection de l'ordre, le goût de l'honneur et de la vertu, ne peuvent être séparés d'une sorte d'ardeur qui les entretient et les fait naître. »

CHAPITRE XXVII.

Portrait de M. Necker par ses amis.

On a vu de toutes parts dans ces mémoires comment les ennemis de M. Necker ont peint cet homme célèbre; mais on doit voir également comment l'a jugé le parti contraire. M. Lavater, homme de génie, que le directoire de France et celui de Suisse ne se laveront jamais d'avoir laissé militairement persécuter, M. Lavater, habile dans l'art de connaître l'homme par la physionomie, mais illuminé d'esprit et de sentiment, a fait de M. Necker en 1789 un portrait digne de toutes sortes de considérations. Il a fait ce portrait dans une circonstance précieuse à l'histoire et à son art, dans le moment même où M. Necker était pour lui le plus grand phénomène à observer.

M. Necker avait été proscrit en France quelques jours auparavant par les amis de l'ancien régime, qui le considéraient comme principe moteur de la révolution qu'il avait constituée dans le sein même du gouvernement. C'est pour la deuxième fois qu'ils obligeaient le faible Louis XVI à le

renvoyer du ministère comme l'ennemi de la monarchie et de ses institutions.

C'est dans cette circonstance que M. Necker arrivait à Basle. Fuyant la terre qu'il avait révolutionnée, laissant la France dans un état de crise qui allait décider si la monarchie serait forcée de se soumettre à la puissance d'une révolution, ou si la révolution serait étouffée; il y apprend l'évènement. Le péril des constituans avait armé le peuple; l'amour de la liberté, la force et le courage des révolutionnaires de 1789 allaient sanctionner les théories de M. Necker; l'ancienne monarchie allait être vaincue; les principaux suppôts de ses abus allaient être massacrés, et la ville de Basle voyait dans son sein tout-à-la-fois et le ministre révolutionnaire renvoyé qui attendait sa défaite ou sa victoire sur l'ancien régime, et la maison de Polignac effrayée et fugitive, qui racontait les insurrections des provinces auxquelles elle avait échappé. C'est dans ce moment, le 24 juillet 1789, que madame de Staël invitait l'illuminé Lavater, alors à Basle, à venir dîner en famille à l'auberge *des Trois-Rois*. C'était inviter le peintre de portraits à faire celui du père et de la famille. Voici ce que Lavater observa.

« Quoiqu'en détail je me fusse représenté

M. Necker tout différent, sa figure, au premier aspect, répondit à mon attente; mais vu de plus près, je fus surpris de la différence de ses traits avec toutes les estampes qu'on en a fait; mon jugement physiognomonique du total fut bientôt décidé.

Le tout, dans un certain éloignement, inspire un sentiment de vénération. Observé de près, plus d'amabilité se fait appercevoir. La construction des parties solides de cette tête n'appartient pas aux formes originairement grandes et caractéristiques de la nature; elle n'en est pas un produit absolu, unique, original, un trait hardi, un *salto mortale*, comme par exemple, en différens degrés, celles de Newton, Locke, Montesquieu, Thourlows, Chatam, Pitt, ou même Voltaire, Rousseau, Johnson, etc.; mais le tout a quelque chose d'unique, approchant de la perfection morale, décisif pour la sagesse tranquille et la prudence consommée; et ses traits en détail se réunissent pour exprimer l'honnêteté, la bonté, la douceur et la noblesse de sentiment. Il me reçut à-peu-près comme tous les français, avec politesse, cependant plus dignement, c'est-à-dire, d'une manière plus posée, plus sérieuse; et quand je dis comme tous les français, je ne dis

pas bien, puisque je dois d'abord ajouter que j'ai vu peu de gens du monde, et sur-tout de la cour, de cette simplicité et d'un ton si opposé à la multitude des français; aussi tiens-je un bien plus grand compte à cette nation, et avec moi tous les gens sensés, de ce qu'elle a su montrer tant de justice, et juger avec un tact aussi délicat un homme qui ne possède rien de cet air enjoué, de cet esprit pétillant ni de cette sorte d'éloquence qui abonde en complimens flatteurs, et qui lui est si naturelle. »

« M. Necker parla peu, particulièrement dans le commencement. Il ne me parut, quoique dans un des plus importans momens de sa vie, ni triste, ni abattu, ni distrait, ni intérieurement déchiré, ni dans un état d'indécision, de crainte et encore moins de joie; il avait été cependant la veille au-devant de son épouse et de sa fille chéries, avait reçu son rappel du roi et de l'assemblée nationale, et s'était déchargé de sa réponse; malgré cela, point d'agitations ni de signes d'un esprit absent ou absorbé dans de profondes méditations; il gardait le sérieux d'un sage, et cela sans affectation, sans air ni effort. »

« Sa voix est extraordinairement douce; comme tout en lui est posé, mûr, mâle et éloi-

gné de toute pédanterie, l'usage du grand monde se fait entrevoir; mais le ministre d'état est frappant; en lui tout l'annonce, mais sans la moindre ostentation. Si j'avais vu M. Necker sans le connaître, je ne l'aurais jamais pris pour un simple homme-de-lettres, ni pour un militaire, ni pour un artiste, ni pour un négociant; car dans cet état même il était déjà dans l'ame prédestiné ministre; il paraît être né et formé pour diriger des finances. Il écoutait avec la tranquillité complète d'un sage qui examine tout, qui n'anticipe rien, qui approfondit tout, et dont l'exactitude porte sur les dates comme sur les faits, cependant infiniment éloigné d'une curiosité minutieuse. Toutes ses paroles étaient posées, mais coulaient de source; tous ses regards attentifs, quoique modestes et discrets; toutes ses réponses pertinentes et noblement exprimées, sans aucune tournure recherché; tous ses propos mûrs et achevés. »

« Son front a quelque chose d'un tendre féminin; il n'a ni nœuds, ni angles, ni rides; il recule, et est comme tous les fronts de cette espèce. »

« Dans ses paupières, qui ne sont ni épaisses, ni fortement prononcées, comme aussi dans le doux enfoncement de l'œil et dans la couleur et

la coupe de ses yeux il y a une expression infinie de cette sagesse pleine de noblesse et de gravité mêlée de douceur ; et quand je n'y trouve point ce feu étincelant du génie, j'y remarque par contre-coup quelque chose d'un esprit supérieur aux seuls intérêts de cette terre, et qui n'est pas étranger au monde invisible. Les morceaux les plus sublimes de ses opinions religieuses semblent avoir tiré leur origine de ces célestes régions. Dans son regard attentif, insinuant et réfléchi on distingue l'esprit analytique ; cet homme est moins grand par la force créatrice que par la force de combinaison, de compréhension et de pénétration ; quand il écoute il ne lui échappe rien. Son teint est d'un jaune pâle, assez essentiel pour former l'idéal d'un sage de cabinet, et très-significatif pour un caractère *uni* et *paisible*. »

« Dans sa bouche, dont la ligne du milieu est très-caractéristique, aiguë sans dureté, se jouent avec aisance les graces de la bonhomie la plus naturelle, qui n'inspire pas seulement de l'estime, mais de l'attachement personnel. »

« Son menton est très-long et assez charnu, mais sans être grossier ni sensuel ; son reculement se trouve en harmonie frappante avec

celui du front, et donne à cette physionomie, à laquelle il ne manque point de chaleur, ce degré de calme nécessaire aux grands calculateurs. »

« Le nez n'a point de forme particulière ; son dessin n'est pas pris en grand, ni son contour aigu, ni anguleux, ni très-pointu, ni camu ; il a cependant une petite nuance d'une douce inclinaison, ce qui consolide à un œil exercé le caractère du total, savoir l'uniformité et la dignité ; car je n'ai trouvé en lui aucun ton de désharmonie, aucune incertitude dans le regard. »

« Il me paraît que cet homme est particulièrement grand et unique, en ce que par sa propre culture il a fait de lui tout ce que sa nature lui permettait d'être. »

« Je témoignais à son épouse, connue et distinguée par son esprit et par sa prudence, d'une taille longue et d'une complexion délicate, ma surprise sur la tranquillité de son époux dans un si grand moment. L'ingénuité de sa réponse me frappa : Il n'est pas aussi tranquille qu'il vous le paraît, sans cela il aurait parlé davantage durant le repas. Si vous n'appelez pas cela tranquillité, répartis-je, quelle ne doit donc pas être sa sérénité dans des tems ordinaires? »

« A table, il était attentif à tout, servant avec dignité, aisance et prévenance. Les étrangers, qui poussaient leur curiosité jusqu'à l'indiscrétion, n'excitaient point son humeur. On ne vit aucun sourire de la vanité qui se complait à elle-même, ou de la suffisance qui se boursoufle ; point de cet orgueil qui blesse, ni de cette dureté assez propre aux ministres d'état. »

« Tout autour de lui était à son aise, point de ces airs dissimulés, de ces accens qui ferment la bouche et étouffent les mouvemens de confiance ; au contraire de la bienveillance, de l'abandon cordial, plein d'estime pour sa respectable épouse, de tendresse visible pour sa fille, la sensible et spirituelle madame de Stael. La politesse avec laquelle il reçut les personnes attirées par des vues très-différentes, n'était ni exagérée, ni humiliante, ni familière, ni manièrée. »

« Des français, des anglais, des suisses, MM. de Fumingue, de Basle, M. de Sala, Decker, Haas, sa fille, tous furent accueillis avec grace et noblesse. Sa présence paisible retenait les importuns, et excitait de sages pensées. Je crois qu'il serait impossible de faire une folie dans son atmosphère. »

« Il ne proférait pas un mot ni de lui ; ni de sa situation, ni de la France, ni de ses amis, ni de ses ennemis. — Sa spirituelle fille fit tomber, malgré moi, la conversation sur la physiognomonie ; tout ce qu'il en dit, ne montra pas un anatomiste, un dessinateur par principes, mais un juge compétent, instructif et consommé dans la connaissance de l'homme. Bref, si j'ai jamais vu un homme de cabinet doué d'excellens talens, c'est cet homme que le sort a honoré par tant d'amis et d'ennemis. Il faut connaître le respect et l'estime qu'ont pour lui ceux qui l'entourent, et la liberté avec laquelle ils parlent devant lui ; il faut sentir l'amour des siens porté presque jusqu'à l'adoration ; il faut le voir lui-même au sein de sa famille, pour s'en faire une juste idée.

La nation française peut s'honorer de posséder le tact le plus exquis pour connaître la vraie grandeur de l'homme, et la priser ce qu'elle vaut ; elle qui sachant se dépouiller de tout préjugé de naissance, de toute prévention étrangère au mérite, a distingué cet homme par une confiance inouie, et qui, s'abandonnant toute entière à l'ascendant de sa vertu, écrit en lettres d'or sur ses cocardes : VIVE LE ROI ; NECKER, ET LA NATION ! »

CHAPITRE XXVIII.

Portrait de M. Necker par ses ennemis, les partisans de l'ancien régime de la monarchie.

« M. Necker méprise nos lois, nos formes, nos usages et la distinction des rangs. N'ayant aucune suite des connaissances sur les finances telles qu'il les a trouvées établies, il ramène tout à la science rétrécie de la banque et à la petite administration de Genève. Il témoigne un éloignement invincible pour toute discussion parce qu'il a un très-grand intérêt de s'y soustraire. Il a voulu d'abord se réfuser à toute audience publique, et n'avoir comme les divinités du paganisme pour organes sensibles, que les subalternes qui lui sont dévoués. Ce jeu de l'amour-propre n'a pu réussir chez une nation vive, franche et polie. On a regardé ce procédé comme un mépris. Cette représentation mystérieuse a occasionné des plaintes et des soupçons. »

« Il a été obligé de se montrer; mais il a rendu ses apparitions rares et rapides. Il donne audience tous les mois : quel air ! quel regard

quelle tournure ! quelle dureté. Il semble que la nation soit en guerre avec lui, et qu'il doive se défier de tout ce qui l'environne. Il semble qu'on lui parle une langue étrangère à laquelle pour ne pas se tromper, il ne fait jamais que des réponses différemment variées et combinées. *Nous verrons..... je verrai..... il faut voir.... Je me ferai rendre compte.... Voyez M. Hamelin..... Parlez à M. d'Ailly.* Une demie révérence est le signe du renvoi. Est-ce là le représentant du prince? »

M. Necker a fait depuis, un portrait analogue du ministre de la feuille des bénéfices.

CHAPITRE XXIX.

Portrait de M. Necker par l'auteur de ces mémoires et jugement de ces principes et de son administration. — Déchaînemens des royalistes de l'ancien régime et des républicains démocrates contre M. Necker. — Ces deux sortes d'ennemis ne sont pas les juges naturels de ce ministre. — Ils ne fixeront point les regards de la postérite. — M. Necker en opposition, depuis son avènement au ministère, à tous les gouvernemens qui se sont succédés en France. — Les projets secrets de M. Necker, sur la restauration du royaume.

On voit que M. Necker a été peint de beaucoup de manières différentes et opposées. Ma position, dans cette circonstance, est celle d'un magistrat forcé de juger un homme célèbre, défendu avec chaleur par des amis et déchiré sans pitié par des ennemis implacables : ces derniers se divisent même en plusieurs partis opposés.

M. Necker est en effet poursuivi avec un égal acharnement, 1.° par les royalistes de l'ancien

régime. Leurs portraits ne sont que des caricatures dégoûtantes. Ce n'est pas sur des productions de cette nature, que l'histoire établira ses jugemens sur un personnage dont la postérité voudra approfondir les vues et les opérations.

2.° M. Necker est accusé et poursuivi par les premiers jacobins de 1789, ou les constituans, dans les mains desquels il a délaissé la France qu'il avait révolutionnée. Les poursuites de ce parti ont été continuées depuis par cette longue suite de familles révolutionnaires, qui lui ont d'abord enlevé l'influence dans le gouvernement toutes ensemble, et se le sont ensuite successivement enlevé à elles-mêmes. Ces différentes factions connues sous le nom *de girondistes, jacobins, montagnards et cordeliers* ont porté la haine contre lui au point de lui enlever l'usage de ses propriétés établies en France. M. Necker a été obligé de défendre, contre toutes ces classes de français en révolution, sa renommée, ses projets, et jusqu'à sa probité et ses intentions. Sa vie orageuse est donc le tableau d'une lutte que onze ans de révolution n'ont point encore appaisée ; elle est l'exemple mémorable des suites funestes de l'appel d'une philosophie inquiète et réformatrice à la tête d'un gouvernement.

M. Necker a fait la guerre contre les anciens abus et contre les institutions administratives de l'ancienne France en 1777, 1778, 1779, 1780 et 1781, et il a bravé les cris, et méprisé les observations de cette époque qui lui présentaient les remarques les plus sages sur les craintes d'une dissolution. Il a fait la guerre contre les institutions essentielles de la monarchie en 1788 et 1789. Et cette fois on voit en lui plus que des mépris pour de véritables prophéties. Il poursuit néanmoins l'exécution de ces plans; mais dès le 14 juillet, il lutte contre son propre ouvrage, contre l'assemblée nationale constituante, dont il veut *attacher le nom à un poteau* (1).

Retiré dans sa terre, on le voit depuis dans un état d'éternelles discordes avec les révolutionnaires de 1790, 1791, 1792 et 1793, contre lesquels il multiplie les écrits, et tous ces écrits sont de telle nature, qu'ils peignent leur auteur en état d'hostilité perpétuelle avec la révolution, comme avec la contre-révolu-

(1) J'élèverai un poteau auquel l'assemblée nationale demeurera attachée jusques à la fin des siècles, avec cet écriteau : *pour crime d'ingratitude.*

(Necker, sur son administration page, 483.)

tion ;

tion; avec le nouveau, comme avec l'ancien régime ; ou, pour mieux dire, il faut partager ses écrits en deux classes. Jusqu'au 14 juillet ils préparent la révolution, ils la montent comme une machine et l'animent : depuis cette époque, ils travaillent à la réprimer. Les ouvrages de la première époque commencent une grande subversion : les ouvrages de la seconde en rougissent et tendent, comme les productions des écrivains de la même source, à vous dépayser sur ses causes; comme si la postérité éclairée pouvait se tromper sur les titres véritables de la généalogie de la révolution.

L'histoire n'adoptera point les accusations de la première classe des ennemis de M. Necker. Les partisans du régime militaire qu'il a détruit en 1789, sont tous passionnés et injustes. Elle n'adoptera pas davantage les jugemens de la seconde classe de ses ennemis, les *jacobins girondins* et les *jacobins montagnards*. Les uns et les autres ne seront aux regards de la postérité, que des furieux incapables de sentimens d'équité envers M. Necker.

Quant aux jugemens et aux portraits de M. Necker, par des écrivains modérés, intermédiaires et simplement observateurs, l'histoire les étudiera; mais ils seront influencés par la nature des

evènemens qui se succéderont. Dans cette rencontre la position d'un contemporain de M. Necker, est extrêmement délicate : car, les royalistes du régime militaire et les suppôts de la révolution sont également indignés d'un portrait naturel, vrai et décent de ce grand personnage. Chacun d'eux veut le trouver petit, chacun veut le mesurer à sa manière ; chacun s'indigne qu'on en parle, qu'on en écrive, avec des égards, parce que chacun l'a jugé dans ses écrits ou maltraité par des faits avec une injustice révoltante.

M. Necker, lui-même, n'est pas exempt de ressentimens blâmables envers les différentes classifications de français : et puisqu'il a voulu de son vivant, user du droit de les apprécier, de les juger, de les peindre, de les provoquer et de leur répondre ; l'historien est obligé de suivre ce ministre dans la variété et la continuité de ses débats. Il est obligé d'apprécier les vues et les raisons des partis opposés, ce qui n'est pas un ouvrage de peu d'importance, attendu que M. Necker a lutté contre eux avec une constance non interrompue, qu'il a créé, agacé et assailli ces différentes factions, depuis la fin du règne de Louis XV, jusqu'au commencement du dix-neuvième

siècle, et avec une telle suite, que, lorsque M. Necker n'a plus agi dans le gouvernement, il n'a pas cessé par ses écrits, d'occuper, et l'administration et la république des lettres.

Elevé dans une république, qui est dans un état de contention ou dans un état de révolution actuelle, M. Necker, comme tous les écrivains, sortis de cette peuplade républicaine, n'a pas cessé de déclarer des guerres toutes fort justes dans le sens de la réformation ou d'une démocratie intolérante; mais toutes imprudentes dans leur exécution; toutes tendantes, étant établies dans un grand état, à renverser de fond en comble, l'ordre bien ou mal établi.

M. Necker, une seule fois, se trouve en harmonie avec les vues de l'un de nos gouvernemens, et telle est encore la singulière destinée de cet homme célèbre que ses actions si dignes dans cette circonstance de la reconnaissance publique, sont inconnues de tout l'Univers.

On se souvient, sans doute, des échafauds dressés l'an 2, contre les royalistes, les révolutionnaires et les modérés. M. Necker est l'auteur des premiers discours où furent proposées, dans la convention, des vues consolantes de calme et de modération, peu de jours après

le 10 thermidor. On ignore d'un autre côté ses démarches et ses sollicitudes quand on égorgeait les fermiers-généraux, et combien ils étaient devenus intéressans pour celui qui les avait pris en 1781 pour des fléaux.

On a dit de M. Necker, qu'il avait été l'instrument de l'Angleterre, pour dévaster la France. C'était une injure atroce. M. Necker, voyant des abus multipliés par la faiblesse du règne de Louis XV, oublia sans doute, que ses devoirs se bornaient à corriger des abus, à redresser des griefs. Il oublia que la France était encore la première puissance de l'Europe par la nature même de ses institutions. Cependant il tenta de la réformer par une révolution favorable à son projet, si long-tems secret que ce qu'on entrevoyait dans ses opérations a pu égarer ses observateurs et ses ennemis. Ils ignoraient qu'il voulait donner aux français une constitution anglaise et ils avançaient qu'il était vendu aux anglais. Que l'Angleterre ait caressé un ministre des finances de France dans lequel elle voyait une politique, des mœurs, des opinions religieuses comparables aux siennes, et sur-tout une doctrine subversive de nos finances, il n'y a rien en cela que de très-probable et de très-naturel. L'Angle-

terre pour tromper nos liaisons avec la cour de Vienne, et pour anéantir l'influence de la reine, nous préparait elle-même une révolution; mais que M. Necker ait trahi le roi, et qu'il ait été le complice des forfaits du ministère britannique, c'est ce que les moralités de M. Necker sur lesquelles j'ai des notions plus particulières que ceux qui écrivent contre lui, me permettent de réfuter, en même-tems que mes devoirs m'y obligent.

Le plan de rendre la France libre à l'instar de l'Angleterre, provenait de l'amour du bien public qui s'égara dans les moyens, et du désir d'une grande renommée, qui depuis long-tems tourmentait M Necker. Sa passion était si énergique à cet égard, qu'il était l'émule, pour ne rien dire de plus, de Turgot qui avait conçu le même dessein. Etranger aux passions du vulgaire de nos ministres; n'ayant ni leur pusillanimité ordinaire, ni leur amour des profits sordides, ni leurs préjugés, ni leurs galanteries habituelles, ni leur servitude pour les anciens usages: estimant la constitution britannique qu'ils détestaient; ennemi secret de l'ancienne constitution française qu'ils chérissaient; n'ayant ni leurs affections, ni leurs préjugés, ni leur respect pour la royauté, pour

la noblesse et pour le culte romain ; opposé par principes et par sentiment aux mesures prises, par tous les ministres, pour soutenir l'édifice du cardinal de Richelieu, M. Necker se voyait très-étranger à Versailles, et forcé de s'y soutenir par la hardiesse, la nouveauté et le ton populaire de ses écrits, sur-tout par l'invention vraiment neuve et remarquable de son opinion publique et la supposition effrayante de son pouvoir. Dans cette situation, il était nécessaire que le peuple fut pour lui un objet de culte ; que les hôpitaux et les prisons où il souffrait, fussent des lieux sacrés, comme dans les démocraties, où les soins du peuple procurent un crédit passager : M. Necker s'attacha si bien à le mériter, qu'il ne semblait plus agir et réfléchir dans son département qu'en faveur du peuple, et quelquefois des parties les plus abjectes de ce peuple, sans s'inquiéter, si la tête de l'état n'était pas exposée à des périls d'une autre nature.

CHAPITRE XXX.

Suite du portrait de M. Necker. — Du cardinal de Richelieu et de M. Necker, considérés comme ennemis des grands de l'état. — De Richelieu, considéré comme le fondateur de l'unité de la puissance militaire de la maison de Bourbon, et de M. Necker considéré comme l'auteur de la destruction de cette puissance, par l'opposition de ses plans d'une monarchie mixte. — Triomphe de la monarchie militaire de Louis XIII, *instrument de l'ambition du cardinal. — Chûte de la monarchie de Louis* XVI, *instrument de l'ambition du génevois. — Richelieu proclame la puissance de ses projets. — M. Necker les désavoue.*

Si la multiplicité des opérations favorables au peuple et si le ressentiment des grands, avaient fait du *culte du peuple* un sentiment exalté et sublime dans M. Necker, le *culte du roi* avait été dans nos ministres qui avaient affermi la puissance royale par des coups-d'état, un sen-

timent également exalté et profond. Le cardinal de Richelieu en mourant, les mains encore teintes du sang le plus illustre, disait à Jésus-Christ, en recevant le viatique: *O mon juge! Condamnez-moi si j'ai eu d'autres intentions que de servir le roi et l'état.*

Necker et Richelieu voulant servir le roi en humiliant les grands ont, l'un et l'autre employé des moyens les plus étranges. Mais Richelieu se servait du monarque pour concentrer le pouvoir et Necker pour le diviser et l'affaiblir. Richelieu abaissait les grands pour élever l'autorité royale, et Necker pour créer dans l'état un parti démocratique. Le premier avait la perspective de la grandeur future de la maison de Bourbon; il voyait de loin ces règnes éclatans, encore aujourd'hui la gloire des français, ces règnes qui commencèrent précisément sous son ministère de fer: le second avait également en perspective une France future plus puissante et plus heureuse; et c'est précisément sous son dernier ministère que commencent les dévastations de l'anarchie. Le premier fonda et le second détruisit, sous deux monarques faibles de caractère, la puissance de la maison de Bourbon. Richelieu d'un caractère ferme, implacable et réfléchi, était adroit

dans l'occasion pour le soutien de sa puissance quand elle était en péril; il savait déposer son orgueil en présence de son maître mécontent ou jaloux: le second était également ferme, implacable et réfléchi; mais il ne pouvait unir à volonté le ton calculateur de la souplesse, à son ton élevé et sentimental que les grands et la magistrature, dans leur ressentiment, qualifiaient de charlatanerie. Aussi le premier subjugue son maître jusqu'à la mort, et fait du monarque l'instrument de son pouvoir: tandis que le second perd quatre fois les bonnes graces de Louis XVI, en 1781, en 1787, en 1789 et en 1791. Voyez avec quelle adresse Richelieu dépose l'appareil et la pompe dont il s'était revêtu pour se mettre avec des valets, un bougeoir à la main, à la suite de Louis XIII? Voyez comme le second envoie au roi sa démission du ministère. Richelieu pour arriver à ses fins *n'ose* rien *entreprendre*, suivant ses expressions, *sans y avoir bien réfléchi; mais quand il a pris sa résolution, il va droit à son but, il renverse tout, il fauche tout, il couvre tout de sa soutane rouge.* Il abaisse la maison d'Autriche. En Allemagne il soutient les protestans qu'il foudroie en France. Il frappe les grands du royaume et les réduit; il force la reine-mère, sa bienfai-

trice, à s'exiler de la cour et de la France; il réprime le frère du roi et son épouse: tandis que M. Necker succombant peu-à-peu sous quelques plaisanteries de M. de Maurepas, ne prévoit pas les effets possibles d'un mémoire obscur de M. de Vergennes; il ne sait pas lire dans l'hypocrisie des yeux de ce ministre, ce qu'il préparait à ses plans.

La vie de Richelieu et la vie de Necker ont cela de commun, qu'elles présentent une lutte perpétuelle contre les grands; mais le premier ne livrait que des individus de la noblesse aux commissions qui lui étaient dévouées; tandis que le second l'accolait en masse à la démocratie. Richelieu était le régulateur de ses propres destructions, et Necker confia les siennes à une assemblée qui tour-à-tour le flatta et le joua. Le premier ne calculait que sur la perte de la vie des individus ses ennemis, il ne détruisait pas l'ordre de la noblesse: le second se promettant de concentrer la puissance constitutionnelle de la noblesse, du second ordre de l'état, dans l'enceinte d'une chambre, dénaturait les formes de l'état. Richelieu sévissait contre des faits et des injures individuelles; Necker anéantissait les parties intégrantes de l'état, aussi anciennes que la monarchie fran-

çaise. Richelieu véritablement homme d'état, n'était pas l'ennemi des protestans en sa qualité de cardinal de l'église romaine. En ordonnant en Vivarais, dans le sein de ma patrie, l'incendie de leurs cités; en présidant en personne à cette étrange expédition; en foudroyant les rochelois; en provoquant les malheurs de Charles I, qui leur envoyait des ambassadeurs et des secours; en disant *que Charles I apprendrait bientôt qu'il ne devait pas le mépriser*, se liguait avec les protestans d'Allemagne, contre la maison d'Autriche et projetait ensuite de se concilier par des bienfaits les ministres des protestans français abattus: tandis que M. Necker plus passionné contre le clergé, l'une des trois colonnes de l'ancienne France, appelle à son secours le presbytérianisme français, composé de quarante mille curés qui abaissent les grands de cet ordre, renversent sa hiérarchie et abolissent l'ancien épiscopat. Richelieu détruisait le protestantisme pour rétablir le roi en sa puissance absolue, et M. Necker détruisait le clergé pour la réduire.

Le cardinal et le génevois, après des entreprises aussi hardies, chacun suivant son plan, devaient être déchirés par des ennemis acharnés, et exaltés par des amis chaleureux. Tous

les deux sentirent le besoin et la convenance de répandre des écrits ou *des testamens politiques* pour défendre, justifier et louer leurs propres opérations; mais dans le testament du cardinal on lit qu'*il trouvait bon de charger le peuple de telles contributions qu'il ne pût jamais se départir de sa dépendance*: tandis que le second ruinait la France plutôt que de consentir à l'imposer, tant cette partie des français était devenue l'objet de ses attentions.

Ces deux hommes immortels ont laissé chacun des parens ou des descendans passionnés pour le soutien de leur doctrine; tous les deux ont publié, dans la ferveur de leurs opinions, des ouvrages de circonstance pour la défendre et la propager; mais le résultat de leur administration orageuse et respective est tel, que le faible Louis XIII fut l'instrument du premier, pour fonder la monarchie de Louis XIV; et le faible Louis XVI l'instrument du second, pour la détruire. Le premier avait réussi en employant la docilité des grands pour vaincre les grands indociles. Le second y succomba, parce que la nature du peuple est de détruire sans établir, et de tout abaisser jusqu'à son niveau; et parce que M. Necker ne put jamais trouver en France de meilleurs instrumens pour se maintenir dans le rang où il s'était élevé.

Le premier enfin dénatura une monarchie mixte, dans laquelle le pouvoir était réparti entre le roi et les grands, entre le roi et les pays-d'état, entre le roi et les états-généraux ; et le second, malgré la puissance artificielle de son opinion publique et la puissance réelle du tiers-état, qui fut si long-tems à sa disposition, ne put rétablir la monarchie dans sa température moyenne et antérieure. Ce qu'il avilit ou détruisit fut si profondément avili et détruit qu'il ne paraît pas que la France puisse jamais le rétablir pour une réorganisation. Une monarchie éphémère, fondée par une surabondance de suffrages populaires, grotesquement assemblés par M. Necker, fut le premier résultat des destructions de 1789 et de la paralysie dont M. Necker voulut frapper le chef et les premiers ordres de l'état. Depuis cette époque on voit la France se tourmenter ; on la voit passer d'un gouvernement à l'autre, cherchant par-tout la liberté et le bien-être ; et des assises solides. Elle vient d'atteindre le gouvernement de l'an VIII qui certes, est de tous ceux que nous avons parcourus en dix ans, le plus analogue à nos mœurs, à nos qualités, comme à nos défauts.

Maintenant il faut entendre le cardinal et le ministre génevois relativement à l'effet de leurs

travaux. *Je meurs*, disait Richelieu à Louis XIII dans son lit de mort, *avec cette satisfaction que je laisse l'état de V. M. au plus haut point de réputation: ses ennemis sont dans l'abattement et la dernière faiblesse.* Tandis que M. Necker se retire, laissant le roi prisonnier aux Tuileries, et ses ennemis à la tête de l'état.

M. Necker dans son avant-dernier ouvrage se qualifie du titre de plus ancien ami du peuple, et de celui de premier défenseur de la liberté; de celui qui avait accéléré la liberté publique par *tous les moyens dont la raison, l'honneur et le devoir avaient permis de faire usage;* mais dans le dernier il ne nous permet plus de sonder les causes de la révolution, ni de faire des rapprochemens. Les sources des évènemens n'en sont plus que des *signes avant-coureurs*; la grande force de l'opinion publique en est le principe le plus puissant, et M. Necker ne reconnaît plus son ouvrage. Il n'est pas permis de souscrire au projet d'établir une lacune de cette sorte dans l'histoire; mais il est de notre devoir de montrer que M. Necker n'en est pas la seule cause, puisqu'il était en harmonie avec l'esprit du cabinet des puissances de l'Europe, qui, après avoir commis la faute de l'avoir préparée, commettent celle de vouloir la réduire les armes à la main.

CHAPITRE XXXI.

Fin du portrait de M. Necker. — Il fait le malheur en ordonnant le bien de la France. — Comment l'esprit général de la France et de l'Europe l'y entraînent. — Les cabinets des souverains, principaux et premiers moteurs de la révolution française.

M. Necker était bien loin d'avoir introduit le premier en Europe, à la tête d'un gouvernement, des principes révolutionnaires. A l'époque de son avènement au ministère, Rome avait consommé la destruction des jésuites, principal appui de la puissance arbitraire des gouvernemens qui les avaient appelés. Cette extirpation d'une société précieuse à l'autorité absolue, avait été accordée aux instances des quatre maisons régnantes de la famille des Bourbons, et à celle du Portugal. La cour de Rome, si attentive au maintien de la puissance dans les cours dépendantes de son culte, avait donc fait la première brêche à l'ancien édifice de l'autorité publique.

Le grand duc de Toscane avait porté plus

loin la philosophie et le ton innovateur. Naples secouait avec beaucoup de suite le joug du sacerdoce. Naples, Florence et Madrid liaient les mains aux inquisiteurs. Le despotisme de Venise était devenu bien plus timide que dans les siècles antécédens.

A Vienne, Joseph II méditait les plus étranges réformes philosophiques. Catherine II et Frédéric, entretenaient avec les philosophes français, des correspondances funestes au repos de la France, et les encourageaient chaque jour, à avilir avec plus d'audace les institutions religieuses de la monarchie. Il y avait peu de puissances subalternes en Allemagne, où le ton de l'humanité et de la philosophie n'atténuât l'ancienne énergie de l'autorité.

Gustave III, sorti victorieux de l'anarchie, était du petit nombre des souverains qui avait l'art de maintenir la puissance sans excès. Bernstorff, en Danemarck, la rendait douce, aimable et tolérante. Le cabinet de Londres la défendait les armes à la main, contre les insurgens que soutenait la France; et la petite république de Genêve réprimait les fougues naissantes des révolutionnaires de 1782 et de 1793.

Ainsi

Ainsi, à l'exception de l'Angleterre, du Danemarck et de la Suède, les cabinets de l'Europe étaient montés sur le ton de vouloir améliorer le sort des peuples, de protéger les vues d'humanité et de les dégager des liens de la puissance sacerdotale. Leur administration avait une espèce de liberté et de bienfaisance inconnues dans les administrations antérieures.

C'est comme je l'ai rapporté dans mes autres ouvrages, à l'influence de la philosophie française, que l'histoire attribuera ces changemens dans la morale universelle. Est-il étonnant que M. Necker, parvenu dans cette circonstance au ministère, s'y soit élevé au niveau des administrations et des souverains les plus recommandables? Est-il étonnant que son dévouement à la cause du peuple se soit élevé à un ton supérieur? Il était l'ami ou le partisan de Raynal, de Buffon, de Voltaire, de Rousseau, de Thomas et de tous les écrivains qui affectaient du mépris pour la vieille politique et pour les cultes établis qu'ils s'occupaient à détruire avec tant d'émulation.

Mais s'il y avait en Europe un ton de bienfaisance universelle pour la classe la plus nombreuse et la moins fortunée, il y avait loin de la simple doctrine de bienfaisance à

la spéculation subversive de l'autorité qui l'exerçait. Il y avait loin de la métamorphose d'un peuple soumis et bon, en une puissance supérieure et dévastatrice des autorités établies. Il y avait plus loin encore de la grande transaction sociale et constitutionelle des anglais, (qui était le résultat définitif des guerres sanglantes entre la couronne et les sujets, entre le peuple et la noblesse) et la transaction idéale, méditée en 1789, entre trois autorités qu'on avait si gauchement animées : et c'est l'introduction dans le gouvernement français de ce projet de transaction, qui en Angleterre étaient les résultats des révolutions antérieures, qui caractérise l'époque de l'administration de M. Necker, et qui juge l'expérience terrible qu'il a tenté sur la nation française.

Ce ministre, loué et poursuivi par des hommes énergiques et implacables, peut être défini en peu de mots.

En travaillant pour le bonheur de la France, M. Necker nous précipita dans un gouffre de maux. Son premier ministère prépara cette révolution : son second ministère la consomma.

Ce tems des transactions sociales, n'a com-

mencé en France que sous le gouvernement qui nous régit, l'an IX. Il a déjà rapproché les parties discordantes, il les sépare avec adresse quand il paraît quelque indice de rixes prochaines: s'il continue avec autant de vigilance, la transaction sera signée définitivement.

CHAPITRE XXXII.

Du rétablissement de l'opposition dans sa place légitime, à la retraite de M. Necker, et du calme du ministère depuis cette époque jusques aux débats de M. Necker avec M. de Calonne.

A la chûte de M. Necker, le ministère se vit de nouveau sans réformateur; la philosophie et *l'opinion publique* se trouvèrent en souffrance; mais le gouvernement jouit du calme et de la tranquillité des opinions, et il eut le bonheur d'en jouir pendant plusieurs années.

M. de Maurepas tombait dans la décrépitude. Il paraissait avoir fait ses derniers efforts en précipitant son adversaire, et ne devait pas jouir long-tems de sa victoire. Il reconnut peu avant la mort, que tous ses choix pour le ministère n'avaient pas été également heureux. Il disait que MM. Necker, Malesherbes, St.-Germain et Turgot, avaient fait des plaies profondes à l'état.

Le garde des sceaux, Hue de Miroménil,

avait pour principe de se taire beaucoup, de ne toucher à rien de mobile dans le gouvernement, et d'éviter tout éclat. Il pensait que la science de l'inaction était la première et la plus précieuse des qualités d'un ministre. La France en effet n'avait jamais été plus heureuse et plus puissante pendant tout le XVIIIme. siècle, que lorsqu'elle fut administrée par des ministres timides. Des ministères orageux avaient inspiré ces opinions à M. Hue.

Le nouveau ministre de la guerre, M. de Ségur, depuis maréchal de France, avait porté dans le ministère, où la reine l'avait élevé, une grande probité, les connaissances de son état, un corps presque sans bras et tout couvert de blessures qui attestaient encore ses services militaires dans les guerres de 1740, et de sept ans. Comme les autres ministres, il sentait que les agitations du gouvernement étaient pour la France un très-grand fléau. Il n'avait pas lieu de craindre qu'un brevet de maréchal si bien mérité, serait déchiré par les furies d'une révolution. Il est le dernier des maréchaux de France créés par Louis XVI.

Le ministre de la marine, le marquis, depuis maréchal de Castries, était de tous les ministres, celui à qui les mouvemens politiques

de M. Necker répugnaient le moins; il le regretait comme un de ses amis, sans imiter la turbulence de son génie.

Amelot avait un esprit d'ordre, timide et réservé; de la probité et un pieux dévouement à M. de Maurepas.

M. de Vergennes, délivré d'un voisin dont les systêmes inquiétaient son imagination timide, se confinait dans son département.

Tous ces ministres doués de l'esprit borné que l'opinion publique de M. Necker leur attribuait, procurèrent à l'état le seul tems de repos dont le règne de Louis XVI ait joui, et ce repos dura cinq ans. Il eût été inaltérable, si la reine n'eût réussi a accélérer la retraite du probe d'Ormesson, pour substituer M. de Calonne.

Quant à M. Joly de Fleury, successeur immédiat de M. Necker, il se trouvait dans de cruels embarras. Il eût rétabli volontiers dans les finances les principes et les institutions anciennes; mais il avait à craindre les déchaînemens de *l'opinion publique* de M. Necker contre la doctrine de *l'impôt et de l'emprunt.* Imposer en 1781, eût été un crime de lèse-nation; ainsi il usa des fonds que M. Necker

lui avait laissé avec abondance, et il louvoya ensuite avec adresse entre les deux doctrines, en appelant à son secours et l'emprunt et l'impôt.

Quant aux maximes, aux principes, aux écrits, et à la conduite de M. Necker passés dans l'opposition, tout cela se rangea et s'amalgama avec *l'opinion publique*. Déconcertée des évènemens, celle-ci fut long-tems silencieuse, sage et réservée envers le nouveau ministère. D'un autre côté, M. Joly de Fleury était décent, modeste et juste envers M. Necker; jusqu'à ce que ce dernier tenta de relever encore avec appareil et avec fracas *l'opinion publique*, en agitant de nouveau par des écrits, le département qu'il avait laissé, et où il devait être appelé une seconde fois pour l'entière exécution de ses plans.

Quant à l'alternative des ministères opposés, M. Necker, pensait que les changemens continuels de principes étaient l'effet ordinaire de la fréquente succession des ministres en France, et de l'irritabilité du nouveau contre ses prédécesseurs, toujours désagréablement affecté contre leurs idées, leur crédit et leur réputation; blâmant ce qu'ils louaient, louant ce qu'ils blâmaient, et prenant pour conseils et

amis ceux que l'administration antérieure avait négligés ou poursuivis.

La révolution qui changeait l'administration des finances en opposition, fut si douce et si bénigne sous la direction de M. Joly de Fleury, que le retour aux anciennes maximes ne se fit que très-insensiblement. L'administration orageuse de M. Necker avoit duré cinq ans, le calme fut d'une égale durée. Le grand perfectionnement de l'espèce humaine fut ainsi discontinué pendant cinq ans. Heureuse la cour de France, si elle avait profité du calme des opinions et des esprits, pour modérer ses plaisirs et ses dissipations.

CHAPITRE XXXIII.

Caractère de M. Joly de Fleury et de M. d'Ormesson, successeurs immédiats de M. Necker — Quiétisme de leur administration. — L'anarchie dans le département des finances. — Résultat des opérations de M. Necker. — Destruction de l'ancien crédit du roi par M. Necker. — Refus des banquiers de l'accorder à l'état sous M. d'Ormesson. — La France écrasée sous le poids des engagemens contractés par M. Necker. — M. de Castries propose au roi de rappeler M. Necker. — Jugement de l'administration, et portrait de M. Necker par M. de Castries. — Sentimens de Louis XVI sur M. Necker au mois de novembre 1783. — Correspondance du roi et de M. de Vergennes à cet égard. — Une révolution dans la caisse d'Escompte accélère la retraite de M. d'Ormesson.

M. Joly de Fleury succédant à un ministère orageux, s'était distingué par le calme de ses opérations. Ce n'était pas le moyen de sub-

venir aux dépenses accroissantes de la cour, ni aux engagemens de M. Necker.

A M. Joly de Fleury succéda M. d'Ormesson. Comme son prédécesseur il portait au ministère des intentions droites, l'utilité d'un nom illustré, sa réputation personnelle et le calme d'un esprit droit et sage. Il était étranger à la cour, qui voulait un ministre dilapidateur; et le caractère du ministère de M. Necker l'avait jeté dans l'impuissance la plus absolue. Il ne pouvait imposer, parce que M. Necker avait déshonoré l'impôt. Il ne pouvait emprunter, parce que le crédit était anéanti. La reine, dont l'influence était devenue prépondérante depuis la mort de Maurepas et la naissance d'un dauphin, comme nous le dirons, était secrètement embarrassée de la probité de M. d'Ormesson. La faction des banquiers retombant sous les directions d'un ministre sorti de la magistrature, le crédit établi par M. Necker n'existait plus. L'état se trouvait dans une telle situation qu'il ne jouissait ni du crédit aristocratique qui dépendait de l'ancienne hiérarchie des financiers, ni du crédit démocratique des banquiers, organisé par M. Necker dans son département.

En effet, dans l'ancienne constitution le crédit était ainsi réparti. A la tête de ce départe-

ment on voyait, 1.° le ministre sorti de la magistrature judiciaire ou administrative; 2.° les intendans de finance et de commerce étaient en première ligne son appui, son conseil et son tribunal; 3.° les trésoriers-généraux paraissaient en deuxième ligne; 4.° les fermiers-généraux s'y montraient en troisième ligne ainsi que les receveurs-généraux.

L'influence des premiers grades sur les subséquens, le crédit résultant de cette influence, l'intérêt commun qui portait tous les rangs à soutenir l'édifice du département, avaient suffi à l'état dans ses besoins réels, et ne l'avaient abandonné qu'alors que les rois ruinaient évidemment le royaume par les dépenses.

Mais la révolution opérée par M. Necker avait substitué l'anarchie à l'organisation monarchique de ce département. Cette révolution ayant précipité dans le néant M. Taboureau le collègue de M. Necker, ayant substitué un directeur-banquier au ministre-magistrat sans autre intermédiaire que quelques commis obscurs entre lui et la cohue inorganisée des banquiers, il n'est pas étonnant que la magistrature lui tournât le dos. Etrangère aux nouvelles dispositions, elle ne pût se rattacher, même, à M. d'Ormesson, et l'état ne s'est

jamais relevé de cette destruction de l'ancien département des finances ; destruction qui a été une des causes immédiates des révolutions subséquentes. Dans la constitution de M. Necker, l'ancienne hiérarchie avait été livrée à la risée publique ; les individus avaient été dispersés ; les compagnies accusées de toutes sortes de voleries, étaient usées ; le directeur-général, à la vérité, leur avait substitué les banquiers, mais avec si peu de précautions sur les formes hiérarchiques, essentielles aux moralités et à l'existence de tous les départemens, qu'un ministre des finances se trouvait isolé et sans influence de dépendance ; ces financiers de nouvelle invention, n'ayant aucun lien qui les attachât comme ceux qui les avaient précédés, au maintien de la machine. Cette révolution fut imperceptible : d'abord elle ne fut entrevue que par quelques observateurs ; et ce ne fut que lorsque la France fut écrasée par sa dette, qu'elle reconnut ce qu'il y avait eu de romanesque et de fictif dans le système des finances sous M. Necker. On vit en effet ce département passer de l'opulence provenant de l'emprunt, à l'état de pénurie et d'abandon provenant de la retraite des banquiers, qui ne trouvant plus ni collègue

ni affidé à la tête du département, lui tournèrent le dos et lui refusèrent leur assistance au moment où elle parut le plus nécessaire! et telle fut la destinée de l'infortuné monarque, que, privé du crédit dépendant de l'ancienne constitution; privé par la retraite de M. Necker, du crédit artificiel que le directeur-général lui avait substitué, il était dans un état d'abandon de ses anciens serviteurs, comme des nouveaux financiers que M. Necker avait attachés à son existence. Le roi était devenu le jouet de l'ancien et du nouveau régime: circonstance critique où l'avait mené M. Necker en établissant des remboursemens périodiques que les revenus ordinaires ne pouvaient couvrir, ce qui fit observer que la France touchait à l'époque où il serait évident qu'emprunter c'était ou imposer ou faire banqueroute, et qu'il n'y avait dans la nature du système de M. Necker, qu'un cruel jeu de mots qui conduisait à une révolution.

Telle était la situation où se trouvait M. d'Ormesson. M. Joly de Fleury, son prédécesseur, avait trouvé des moyens parce que M. Necker avait manqué d'adresse pendant son administration. Au lieu d'accorder au roi les secours pécuniaires à la file, comme au commencement de son ministère, ce qui eût fait durer beau-

coup plus long-tems son administration, M. Necker oublia un moment cette mesure ; il accorda beaucoup de fonds à-la-fois et mit la cour dans le cas de le laisser partir au moment où elle fut instruite qu'il y avait des fonds pour long-tems. M. Joly de Fleury en profita ; mais M. d'Ormesson se trouva dans la condition d'un abandon absolu de moyens pour remplir les engagemens de M. Necker envers les prêteurs. Les anciens financiers dans cette rencontre, étaient divisés, dispersés et dépaysés. Ils ne connaissaient plus l'état réel des finances ; ils avaient contribué eux-mêmes à rendre l'exactitude du compte rendu problématique ; ils avaient perdu le fil des affaires du département auquel ils n'étaient plus intéressés, et ils disaient que la France n'était plus en état de payer 40 millions de rentes viagères ou de remboursemens annuels dont les opérations désastreuses de M. Necker avaient grevé l'état.

D'un autre côté les banquiers avaient confiance dans la probité de M. d'Ormesson ; mais ils disaient que c'était une probité qui pouvait à chaque instant les jouer à leur tour par le retablissement, par exemple, de la compagnie des fermiers-généraux, ce qui renverserait l'édifice du directeur génevois : ainsi l'état se

trouvait dans les plus grands besoins et le crédit était si nul à la fin de 1783, que M. de Calonne déclara au roi qu'il n'avait trouvé au trésor, en y entrant, que deux sacs de 1200 fr. Dans ces circonstances épineuses M. d'Ormesson se trouva forcé d'avoir recours à l'administration de la caisse d'Escompte: elle confia à l'état des billets dans un moment où cette caisse avait élevé en 1783, la somme totale de ses émissions de papier à près de cinquante millions. Les administrateurs se laissèrent gagner par la réputation de M. d'Ormesson. C'est à cette occasion qu'un misérable, dont je tais le nom, porteur de billets pour la somme de cent mille écus, dévoile l'état de la caisse et allarme la capitale. Il choisit le moment de la foule des réalisateurs, et se présente, demandant l'échange d'une somme qui n'était pas à lui... mais comme il n'y avait pas de fonds, on fut obligé de pactiser en demandant des termes... Dans un clin-d'œil la capitale fut avertie que la caisse était en souffrance et qu'elle n'avait plus de fonds..., que l'état l'avait vuidée à son profit... que le système de Law était renouvelé... Les propriétaires de billets sont tout-à-coup dans la terreur, et l'on présente à la caisse pour 30 millions de billets à

réaliser. Telle fut la scène du mois d'octobre 1783, passée sous nos yeux.

Les observateurs appréciaient dans cette circonstance le caractère des institutions de MM. Turgot et Necker. Une caisse d'Escompte est admirable sans doute, dans un état libre, où l'on traite avec la nation ; mais on voit ses dangers et ses phénomènes dans une monarchie telle qu'elle était constituée en France en 1783.

Cette scène souleva le parti de M. Necker contre M. d'Ormesson. Les principaux banquiers intéressés dans la caisse d'Escompte, environnant et surveillant leurs administrateurs depuis cette journée, l'état se trouva encore privé de la ressource illusoire et momentanée de la caisse d'Escompte, et les courtisans profitèrent de cette circonstance pour écarter la probité embarrassante de M. d'Ormesson.

M. de Castries se souvient à cette occasion qu'il doit sa place à M. Necker et le désigne au roi comme seul capable de rétablir le crédit. Mais M. de Vergennes qui avait précipité le directeur-général était intéressé par cela même à le tenir dans cette situation. Le roi lui avait accordé le crédit et la confiance dont M. de Maurepas avait joui; ce prince ne se conduisait, pour

les

les dispositions générales, que d'après les vues de M. de Vergennes.

C'est dans cette position des affaires que M. de Castries, qui seul pouvait à la cour parler au roi avec fruit de M. Necker, proposa à ce prince de le rétablir dans le ministère. Son mémoire est du 1er. novembre 1783.

CHAPITRE XXXIV.

Portrait de M. Necker par le maréchal de Castries. — Sentimens de Louis XVI *sur M. Necker au mois de novembre* 1783.

« JE supplie votre majesté de daigner lire avec bonté ce que mon devoir me sollicite de mettre sous ses yeux, et d'avoir celle de croire que quand je parle à mon maître sur l'objet le plus important qui ait jamais fixé son attention, je me regarderais comme le plus coupable des hommes, si j'avais une autre vue que le bien de son service.

» J'estime la probité de M. d'Ormesson, je n'ai qu'à me louer de lui, depuis qu'il est en place. Mon vœu serait qu'il put la conserver, car tout changement en finance est un mal.

» Si les affaires de la finance parviennent à un tel discrédit, que les opérations de confiance ne fussent plus possibles; si enfin V. M. se trouvait forcée à changer, j'ose la supplier de considérer l'homme précieux qui reste dans l'oisiveté; je la prie de penser que Louis XIV sans Colbert, n'eut peut-être jamais été nommé

Louis-le-Grand, que le vœu de la nation qui doit être compté par un bon roi, demande en secret, sire, que l'homme éclairé, économe et incorruptible que la providence avait donné à V. M., soit rappelé à ses anciennes fonctions.

» La voix de quelques personnes intéressées, peut empêcher cette détermination : mais je jure à V. M. que ce vœu est celui de tous ceux de ses sujets qui lui sont dévoués. Dans les momens violens d'une guerre où les circonstances commandent, tous les moyens paraissent justes pour la soutenir ; mais lorsqu'elle est terminée, et qu'il reste des engagemens sacrés à tenir, qu'il faut pourvoir à un état de paix respectable et au but plus respectable encore, le bonheur de vos peuples, V. M. pourrait-elle se résoudre à chercher encore dans l'inexpérience d'un homme nouveau, une source de malheurs et de longs regrets.

» Les fautes de vos autres ministres, sire, sont presque toujours réparables, et leur remplacement est aisé. Mais le choix de celui qui est chargé du bonheur de vingt-quatre millions d'ames, et de faire chérir votre autorité, est d'une importance effrayante.

» Avec M. Necker, sire, même dans la paix,

les impôts tels qu'ils fussent, seraient reçus sans murmures. On serait convaincu qu'une nécessité indispensable en fait une loi, et qu'un sage emploi les justifie.

» Dans le choix d'où dépendent tant de destinées, en prenant l'homme de l'opinion, l'homme éprouvé, la conscience de V. M. sera tranquille. Elle peut jouir de ce repos précieux qui naît du sentiment d'avoir bien fait; au lieu que si elle met au hasard une administration dont toutes les autres dépendent, il est peut-être à craindre que les embarras ne se multiplient avec les choix auxquels elle sera obligée d'avoir recours; elle verra détruire un jour ce que l'autre aura crée, et enfin il en arrivera un qui ne connaîtra plus d'autres moyens pour servir l'état, que de manquer à tous les engagemens de V. M., et d'enlever par-là toute la confiance que le commencement de votre règne avait inspiré (1).

» Ce n'est ni l'ambition ni l'orgueil qui a fait que M. Necker, sire, a demandé des conditions; c'est parce qu'étant abreuvé de dégoûts, parce

(1) La reine effectivement fit nommer M. de Calonne, et l'on sait ce qui en arriva.

qu'en souffrant depuis long-tems tout ce que l'amour-propre peut faire souffrir, il sentait l'impossibilité de soutenir son crédit, si quelque marque ostensible des bontés de V. M. ne l'appuyait.

» J'ose me flatter, sire, que V. M. ne croira pas que l'amitié ni l'intrigue aient dicté cette lettre; je suis seul, je ne parle qu'à V. M., et qui que ce soit au monde ne sait que je prends la liberté de lui remettre cet intérêt sous les yeux (1).

» C'est la tranquillité de votre vie, sire, et la gloire de votre règne qui a dicté ma démarche. Je serais honteux de moi-même, si en servant le meilleur et le plus indulgent des maîtres, je restais dans le silence par la crainte que V. M. peut me soupçonner d'un intérêt personnel, en parlant d'un homme dont je revère la probité et le mérite. J'espère qu'elle ne verra jamais dans mes sentimens comme dans mes démarches, que le mouvement du zèle

(1) La lettre de M. de Castries était toute écrite de sa main; mais ce n'était pas M. de Castries qui l'avait composée, il n'en était que le copiste, quoiqu'il pensât ce qu'il copiait.

le plus ardent pour votre gloire et pour son bonheur. »

M. Necker en renvoyant M. de Sartines, avait fait M. de Castries ministre, qui lui témoignait sa reconnaissance; mais le roi avait d'autres sentimens. *Je reconnais*, dit-il dans sa réponse à M. de Castries, *votre zèle pour mon service dans ce que contient votre lettre; je suis de votre avis sur les changemens, mais quelquefois les circonstances y forcent. Quant à ce qui regarde M. Necker, je vous dirai franchement que* D'APRÈS LA MANIÈRE DONT JE L'AVAIS TRAITÉ, ET CELLE DONT IL M'A QUITTÉ, *je ne peux plus songer à l'employer nulle part. Au reste, monsieur, ne croyez pas que votre amitié pour lui vous fasse aucun tort dans mon esprit.*

Ainsi, ou le roi était faux dans le motif qui excluait M. Necker du ministère, ou ce ministre s'était fermé les voies par sa réponse vraiment républicaine au roi, du 19 mai 1781.

Mais, soit que le roi ait été faux dans sa réponse à M. de Castries, soit que M. Necker se soit attiré des ressentimens du roi depuis cette époque, il existe des preuves que le monarque fut trompé depuis, au point qu'il

crut M. Necker capable de faire manquer par des mouvemens de banque, les opérations de ses successeurs dans le ministère des finances, et qu'il prit en conséquence des mesures pour que l'ex-directeur ne retournât plus à Paris.

Le ministère des finances fut renouvelé quelques jours après. Des intrigues obscures et honteuses avaient précédé le choix du roi. Foulon, homme vicieux et perdu de réputation; mais utile, essentiel même aux mœurs de la cour, avait osé se mettre sur les rangs. On disait déjà de lui que la cour allait rétablir le ministère de l'abbé Terray. L'archevêque de Toulouse, visait également à l'administration; mais le roi, depuis les premières impressions que lui avait donné M. Turgot, ne voulait pas des ecclésiastiques, et quoique celui-ci se fût mis au courant des opinions du tems contre son propre corps, le roi ne fesait point assez de cas d'un évêque athée, disait-on, pour lui accorder cette faveur. Calonne était encore sur les rangs. Je n'anticiperai pas ce que je dois en dire à sa place: je ne le cite ici que pour suivre de loin les résultats du ministère de M. Necker, et ne pas séparer de l'époque de son administration; des faits subséquens avec lesquels ils font un corps d'histoire indissolubles. J'observe

font un corps d'histoire indissoluble. J'observe seulement que M. de Calonne fut appelé à succéder à M. d'Ormesson, et que sa pensée primitive fut d'obtenir un crédit. Ne pouvant l'appuyer sur les banques, sa première opération fut de reconstruire l'ancien édifice.

CHAPITRE XXXV.

M. Necker adresse au roi un ouvrage qu'il consacrait à la nation. — Caractère de la lettre qu'il écrit au roi ; formes timides et respectueuses de sa lettre ; audace de ses actions. — Jugement que le roi en porte. — Dispositions unanimes du ministère assemblé contre M. Necker, sous les yeux de M. Vergennes. — Rapport fait au roi pour obtenir la proscription du nouveau livre et de la personne de M. Necker. — Bonté de ce prince.

M. Necker, voyant le rétablissement du système et des corps qu'il avait détruits, averti des refus du roi de le rappeler à la direction des finances, et ne trouvant à la tête de son département qu'un intendant de province, un ancien magistrat, un homme d'esprit, un homme vicieux, c'est-à-dire, tout ce qu'il y avait d'opposé à ses plans, à ses mœurs et à ses projets, recommença ses hostilités contre l'ancien régime des finances, et publia son traité de *l'administration des finances de France*, en trois volumes.

Instruit, sans doute, que Louis XVI se ressouvenait encore des formes de sa retraite, il prit de nouvelles manières en lui adressant cet ouvrage. En lisant sa lettre au roi, on jugera ses nouvelles tournures. En lisant la lettre du roi à M. de Vergennes, on verra sous quel point de vue ce prince considéra cette détermination, tandis que le rapport de M. de Calonne fait connaître l'embarras et l'inquiétude que le nouvel ouvrage de l'ex-directeur donnait au conseil.

Lettre de M. Necker à Louis XVI, *en lui envoyant le traité de l'administration des finances.*

« SIRE,

» C'est avec une respectueuse timidité, que je prends la liberté de faire hommage à V. M. d'un travail auquel je me suis livré pendant ma retraite; je ne savais en l'entreprenant si je le rendrais jamais public, et quand il a été fini, de grands motifs ont fixé mon incertitude. Je supplie V. M. de ne porter de jugement sur cet ouvrage, qu'après l'avoir lu en entier; c'est dans sa manière calme et supérieure de juger les hommes et les choses, que je mets ma confiance; car je n'ai point laissé d'amis autour

d'elle, quoiqu'il m'eût été bien facile d'en faire. Loin de tout, et n'aspirant plus à rien, c'est par un sentiment pur et digne des grandes qualités de V. M., que je désire ardemment son approbation, et c'est avec un cœur pénétré de son infinie bonté, que j'ose au moins solliciter son indulgence.

» Je mets aux pieds de V. M. les sentimens profonds d'amour et de respect pour sa personne, qui me suivront jusqu'au tombeau, et qui s'unissent à tous ceux que je dois, comme étant de S. M. le plus humble et le plus obéissant serviteur.

NECKER.

Cette lettre ne produisit pas l'effet que l'ex-directeur des finances en avait attendu. Louis XVI était infiniment sensible aux procédés. Choqué de la publication d'un ouvrage sans la participation du gouvernement, il témoigna sa surprise à son ministre de confiance. Le livre était en effet un appel au peuple, déguisé, qu'il envoyait au roi avec une timidité religieuse, et *qu'il consacrait à la nation*, comme il l'exprime dès la quatrième page. M. Necker se permettait d'ailleurs d'enfreindre les lois de l'état, dans un tems où les ministres donnaient l'exemple de leur exécution, et châtiaient les contre-

venans. Le roi l'observe à M. de Vergennes, dans une lettre très-remarquable.

« Vous recevrez ci-joint, monsieur, l'ou-
» vrage que j'ai seulement parcouru, et où j'ai
» mis çà et là quelques notes, mais sans suite.
» En tout état de cause, il me semble que s'il
» avait les meilleures intentions possibles, il
» aurait adressé l'ouvrage manuscrit à son suc-
» cesseur, au lieu de l'envoyer au public; mais
» il aura voulu nourrir son parti, et parce qu'il
» aura prévu mes intentions, il aura pris les
» devans, en prévenant les usages qui en per-
» mettent la publication. Vous verrez dans sa
» lettre, qu'il fait le calin. Il sera instruit de
» l'effet de celle de sa démission. »

M. de Vergennes dans cette circonstance avait obtenu du roi une place de faveur et de lucre, celle de chef du conseil royal des finances. Il réunit plusieurs fois les ministres pour aviser aux moyens d'éluder l'effet du nouvel ouvrage de M. Necker. Tout le conseil d'état se trouva chez lui, à l'exception de M. de Castries, dont le dévouement à l'ex-directeur était connu. Le maréchal de Ségur, le baron de Breteuil, le comte de Vergennes, M. de Calonne et deux autres du conseil des finances s'assemblèrent plusieurs fois. On jugera de leurs embarras par

le mémoire secret qui résulta de leurs conférences. M. de Vergennes avait frappé obscurément plusieurs coups contre M. Necker. Cette fois l'attaque était générale dans le conseil, et paraissait décisive; il ne s'agissait de rien moins que de proscrire M. Necker en reprenant le projet de 1781, auquel le roi avait refusé sa sanction.

« Les ministres et les bons serviteurs du roi, disaient les ministres au monarque, s'unissent à penser que les raisons d'état les plus décisives sollicitent et pressent V. M. de renvoyer dans son pays un étranger qui a trahi la confiance dont elle l'avait honoré, et qui est parvenu à répandre dans le royaume des maximes antimonarchiques, à exciter de la défiance contre l'administration actuelle, et à troubler la tranquillité publique.

» Ceux qui croient aujourd'hui devoir insister vivement sur cette nécessité, pourraient paraître avoir à se reprocher de n'avoir pas, dès le premier moment que l'ouvrage de M. Necker a paru, proposé à V. M. de proscrire et le livre et l'auteur.

» Mais lorsqu'il a osé l'envoyer directement au roi et à la reine, il y en avait déjà une grande multitude répandue dans les provinces, et une

vingtaine d'exemplaires étaient en même-tems distribués dans Paris à ses plus zélés partisans. Le supprimer, vouloir en empêcher l'introduction dans la capitale n'eût été qu'un vain effort; il eût percé tous les obstacles, et les défenses n'eussent servi qu'à exciter davantage l'envie de le lire, qu'à donner plus de force à l'enthousiasme des prôneurs, et à rendre plus difficile la critique des gens sensés.

« D'un autre côté sévir contre l'auteur avant que le venin de son ouvrage se fût manifesté par les effets, aurait pu paraître trop rigoureux; sans doute il était déjà coupable d'abus de confiance, mais il n'était pas encore perturbateur du repos public; et quoiqu'il fût aisé d'appercevoir le danger de ses maximes, on ne pouvait pas prévoir l'étrange fermentation dont son livre est devenu le principe ou l'occasion. (1)

---

(1) Le conseil du roi entend sans doute par cet abus de confiance, que M. Necker disposait des plans, des mémoires, des projets qu'il avait reçus comme directeur-général, et qu'il publiait sans l'aveu de ses successeurs, au mépris des lois qui imposent aux ministres l'obligation de laisser dans les dépôts du gouvernement, les papiers relatifs à leur administration.

(*Note de l'auteur de ces mémoires.*)

« Devait-on s'y attendre au milieu de la situation la plus tranquille et la plus satisfaisante, où l'administration eût jamais été, lorsqu'il n'existait ni dans la capitale, ni dans les provinces aucune affaire embarrassante, lorsque toutes les tenues des Etats, même celle de la Bretagne, se passaient avec le plus grand calme et avec le succès le plus marqué, lorsque l'abondance d'argent dans toutes les caisses et dans la circulation, l'exactitude et même le rapprochement de tous les payemens, le taux de tous les effets publics, l'empressement pour l'emprunt, en un mot, tous les signes du crédit annonçaient la confiance et fondaient la sécurité. Dans une telle position on pouvait croire qu'un recueil d'opérations sur les finances, dans quelque dessein qu'il eût été composé, et quelle que pût être la séduction de son style, ne faisait naître que de vaines dissertations sur les principes qu'il renferme; que les avis se partageraient entre les administrateurs et les gens instruits, que les uns exaltaient les talens et l'esprit de l'auteur; les autres, devenaient les erreurs de la théorie et la fausseté de ses calculs. Enfin, que les éloges des sectateurs seraient contre-balancés, soit par l'indignation dûe à la témérité, et à la trahison des secrets de l'état, soit

par l'impression que devait faire l'excès de la vanité la plus choquante et les vues d'intérêt personnel les moins déguisés.

» Mais aujourd'hui qu'il est évident que ce livre a bouleversé toutes les têtes et ranimé toutes les intrigues, qu'il est devenu le point de ralliment de tous ceux qui veulent le trouble et qui espèrent y gagner, a fait encore une foule de calomnies, d'atrocités et de faux bruits tendant à détruire la confiance, qu'on s'en sert pour accréditer les maximes les plus dangereuses, pour annoncer des changemens qu'on désire, et pour exciter une fermentation générale qui s'étend de la capitale dans toutes les provinces et retentit jusques dans les cours étrangères : enfin, aujourd'hui que les partisans et associés de M. Necker se flattent de réaliser en sa faveur ses dogmes sur l'empire de l'opinion publique, affectent de dépriser et de décrier tout ce qu'on a fait après lui, et même tout ce qu'on voudrait faire sans lui ; il est tems, on ose le dire affirmativement ; il est plus que tems, de rejeter hors des limites du royaume, ce foyer d'intrigues et de troubles qui renaîtront sans cesse jusqu'à ce que le principe d'espérance qui les nourrit, soit totalement écarté.

Des

» Des dénonciations aux parlemens et des poursuites du ministère public, suivies de condamnation judiciaire prononcée successivement, avaient paru pouvoir éclairer les esprits et arrêter les progrès du mal ; mais depuis que le bruit en a transpiré, on s'est efforcé de répandre parmi ces magistrats tant de doutes et d'incertitudes sur les intentoins de V. M. : on a d'ailleurs, tant de faculté aujourd'hui à excuser et faire adopter ce qui semble tendre à l'affaiblissement de l'autorité, qu'il est fort à craindre qu'un examen juridique de l'ouvrage ne tournât en discussions dangereuses, ne divisât les avis et les personnes, et n'occasionnât des combats d'opinion, qui, quel qu'en fût le résultat, feraient toujours plus de mal que de bien ; en effet, les amis de l'auteur ne manqueraient pas d'en tirer des avantages ; ils attribueraient à l'influence de l'autorité les voix qui s'élèveraient pour condamner ; et ne compteraient pour suffrages libres, que ceux qu'ils se seraient efforcés de justifier.

» Peut-être même il y aurait une sorte de danger à laisser croire que l'autorité a besoin de s'appuyer en pareil cas du jugement des cours souveraines, et certainement si le parlement, s'en référant après la flétrissure du livre

à la sagesse du roi pour la punition de l'auteur; S. M. se déterminerait alors seulement à l'éloigner. Cette résolution ferait bien moins d'effet et paraîtrait moins digne qu'étant émanée du propre mouvement.

» Nous pensons tous qu'il n'y a qu'une volonté très-marquée et très-manifeste de V. M. qui puisse aujourd'hui en imposer à tous les partis, rétablir pour toujours la tranquillité et rendre à vos ministres la considération dont ils ont besoin pour la bien servir. Nous croyons très-avantageux de ne pas différer et de prévenir la sensation fâcheuse et peut-être embarrassante que pourrait produire l'arrivée subite de M. Necker; c'est ce qui nous porte à oser supplier instamment V. M. de charger M. le baron de Breteuil de lui envoyer l'ordre de se retirer du royaume. »

Je n'ai pas trouvé des preuves que l'ordre fut signifié à M. Necker par M. de Breteuil. M. Necker qui a raconté ses différentes chûtes, dans ses ouvrages, n'a pas dit qu'il en eût reçu une lettre de cachet en vertu de la publication de son livre sur les administrations. On a la preuve cependant que la proscription a été demandée unanimement. Le roi dans ce cas-là aura jugé avec plus de calme l'injustice

et l'inconvenance de cette proscription. La lettre qui suit et qui est adressée à M. de Vergennes, prouve toutefois que le voisinage de M. Necker lui donnait des inquiétudes; elle est du 23 mai 1785, et le roi y parlait en ces termes sur le compte de l'ex-directeur-général.

« Je ne sais pas si je commets une indiscrétion, monsieur, mais ma confiance en vous m'engage à ne vous rien cacher. M. d'Angiviller m'a envoyé le billet, sans me dire si c'était de mon aveu ou non; il est vrai que la reine m'a demandé, vû le mauvais état de la santé de M. Necker, qu'il pût venir passer quelque tems auprès de Paris, pour voir des médecins. Je le lui ai accordé à condition qu'il ne viendrait pas à Paris, et qu'il verrait très-peu de monde; je vous confierai qu'avant de me le demander, elle m'avait demandé s'il n'y avait pas d'opération de finances prochaine, et elle m'a dit qu'elle ne m'aurait pas fait la demande s'il devait y en avoir. En tout elle m'a paru, comme je le savais, très-peu attachée à la personne de M. Necker. Je vous avouerai que m'y étant mal pris, cet hiver, l'occasion n'était plus la même et que je ne vois que peu de différence entre une province peu éloignée et une campagne. Lyon était

peut-être pis, à cause des agioteurs; j'ai pensé aussi qu'en montrant de l'indifférence à son personnel, cela lui donnerait moins de célébrité. Ce n'est pas pourtant que je veuille le perdre de vue ni ses amis; j'envoyai chercher M. de Castries après que la reine m'eût demandé la permission; je lui dis ce que j'avais dit à la reine, et j'ajoutai qu'il devait se souvenir, il y a deux ans, qu'au départ de M. d'Ormesson, je lui avais mandé formellement que M. Necker ni ses amis ne devaient pas songer qu'il rentrât jamais en place, que si M. Necker se tenait tranquille et que ses amis ne fissent pas parler de lui, je le laisserais tranquille; mais que si par rapport à lui il s'élevait des bruits et qu'il se fit des choses contraires aux opérations du gouvernement, ce serait moi qui me croirais attaqué, et qu'alors je le renverrais à Genève, et qu'il ne reviendrait jamais plus en France. Je laisse à votre sagesse à communiquer ce que vous voudrez de cela au contrôleur-général; je comptais lui en parler moi-même jeudi, mais il serait peut-être trop tard. Je compte sur sa discrétion sur les particularités qui y sont contenues; il peut dire que le personnel de M. Necker lui est indifférent, et que comptant sur mes bontés et sur

celles de la reine, il ne craint rien; mais surtout qu'il prenne garde à ses amis vrais ou faux; tant qu'il ne s'occupera que de la chose publique il doit être tranquille. Je ne peux finir cette lettre sans vous rappeler que le (20) (10) mai est passé. J'espère qu'il s'en passera encore comme celui-ci.

LOUIS. »

On voit que si le ministère n'était plus agité au-dehors comme du tems de M. Necker, son intérieur éprouvait encore des orages résultans de ses opérations; et M. de Castries qui était du parti des Choiseuls, qui avait un caractère et un esprit susceptibles de résolution, eût peut-être rétabli M. Necker dans le ministère à la mort de M. de Maurepas, si le roi que ses ministres de confiance rendirent toujours simple et crédule à leur égard, ne se fut livré à M. de Vergennes, au point que M. de Castries n'osait plus parler à Louis XVI de l'ex-directeur génevois, et fut réduit à remettre au roi par écrit, les propositions qu'il tenta de faire en sa faveur, afin d'être assuré qu'il serait écouté jusques au bout. Le roi en effet avait dit publiquement en 1782, à quelques amis de MM. de Choiseul et Necker, *qu'on ne me*

parle plus de cet homme là, en nommant le premier; *ni de M. Necker.* En 1785, au mois de janvier, il dit hautement: *Je ne veux plus entendre parler des plans de M. Necker, ni faire de mon royaume une république criarde sur les affaires d'état comme est la ville de Genève, et comme il était arrivé pendant l'administration de M. Necker.* Il est certain que les agitations des deux ministères de M. Necker, occuperont plus des deux tiers de l'histoire de Louis XVI.

On savait dans cette circonstance que M. Necker avait vu M. de Castries en secret; qu'il s'introduisait dans sa garde-robe; que M. de Castries avait ses appartemens pleins de monde qui ignorait qu'il passait avec l'ex-directeur des heures entières à concerter et à écrire. Un seigneur de l'intimité de M. de Castries, ne fut pas peu surpris en voyant cette garde-robe s'entrouvrir un jour, et M. Necker en sortir un mémoire à la main.

CHAPITRE XXXVI.

Analyse définitive de l'opinion publique, durant les deux ministères de M. Necker. — Analyse par les ouvrages de l'art. — Analyse par les ouvrages de la république des lettres. — Orgueil et fragilité de cette prétendue opinion publique. — Elle se décompose à mesure que l'esprit révolutionnaire se divise, se neutralise, ou se métamorphose.

LES ouvrages de l'art, les écrits et les jugemens des gens de lettres, sont les derniers monumens qui nous restent de *l'opinion publique* dont M. Necker se disait soutenu pendant ses deux ministères. Ces bruyantes sociétés divisées sur son compte; ces cafés si animés pour ou contre ses opérations; ces districts et ces clubs de la capitale qui discutaient sur son génie et ses plans, ces chefs de factions révolutionnaires occupés de l'anéantir ou d'en faire un personnage immortel, ne sont plus: mais leurs ouvrages existent, et c'est à nous à les juger avec justice et avec calme.

Ce qui a été publié de gravures sur cet

homme célèbre, est d'abord le témoignage de la grande sensation que ses innovations avaient produit en France, la patrie des arts. Toutes annonçaient l'énergie de l'opinion publique en faveur de ses opérations. Le tome quatre-vingt-dix-huit de ma collection d'estampes sur notre histoire nationale, contient en effet soixante-six gravures relatives au premier ministère de M. Necker. Le second ministère en a produit quatre-vingt trois. Quel enthousiasme dans l'imagination des artistes français en faveur du ministre! *Ils reproduisent son portrait pour des bracelets, pour des tabatières, pour des médaillons. La gloire de M. Necker y efface la gloire des Sully et des Colbert. Le ministre génevois est le bon génie, le sauveur et l'Hercule de la France. Comme Genève, après la réforme, il tira la lumière des ténèbres,* POST TENEBRAS LUX. *Nous étions tombés dans le néant, et il nous donna l'être.* QUI NOBIS RESTITUIT REM. *Comme un soleil bienfaisant, il éclaire le globe. L'envie, les abus, les vices, les monstres, la tyrannie paraissent; il les tue; il les décapite; et foule leurs restes aux pieds.* Le compte rendu *produit seul dix-huit gravures, et enflamme toutes les imaginations. Le fleuve Necker se répand*

sur notre territoire, et le fertilise. On multiplie ses vertus et ses apothéoses. Aux approches de la révolution, le graveur qui répand les caricatures populaires du parti d'Orléans multiplie celles de la gloire de M. Necker, et bientôt, (ce qui n'est ni très-poli ni très-constitutionnel) les fermiers-généraux, les financiers, les premiers ordres de l'état sont foulés sous les pieds de M. Necker. On est forcé d'admirer l'agonie, la mort et le convoi des abus. On fouette, au Palais Royal, une femme qui avait osé médire de lui ; et ce dessein indécent est gravé trois fois. Bientôt l'égarement des idées arrive à un tel point, qu'on ne trouve plus dans ces productions les grades relatifs, ni les distances du monarque français et du ministre. Bientôt les travers des artistes sont tels, que Louis XVI et Necker sont accolés et placés de niveau, ou deviennent pendans dans la méme gravure.

Nous avons vu nos quais tapissés pendant les deux ministères de M. Necker, de toutes ces productions ; nous avons vu le menu peuple s'arrêter et se former en groupes pour admirer ces ouvrages inspirés par l'opinion publique. Et qui eût osé, dans ces circonstances, médire de sa puissance et de son équité. Et cependant

avait-on jamais osé citer en France une autorité plus fictive, plus idéale ou plus romanesque. Il y eut plusieurs estampes, et j'ai acquis quelques desseins (dont les deux retraites de M. Necker empêchèrent la publication) qui furent commandés; mais en général, des artistes qui n'avaient ni principes ni jugement, étaient les inventeurs de ces idées pittoresques : aussi dès le commencement de la révolution, ils flottèrent sur le compte de M. Necker; ils passèrent d'une faction dans une autre; errant à l'aventure dans tous les partis; en sorte que des artistes dévoués à l'ancien régime, des artistes constituans, des girondins, des montagnards, ont gravé successivement des estampes en l'honneur de M. Necker, et des caricatures contre lui. La plus belle, la plus saillante de ces gravures est l'ouvrage d'un chef des septembriseurs. Telle était donc l'opinion publique à l'égard de M. Necker, dans la république des arts, que si des hommes à talens épuisent leur génie pour l'immortaliser, quelques mois s'écoulent et l'opinion publique se dissout comme les intérêts désordonnés de ses partisans et les artistes qui avaient travaillé à célébrer la gloire du ministre génevois s'occupent de la ternir. Ainsi se termine parmi les artistes, le drame de l'opi-

nion publique invoquée par M. Necker. Quelle leçon pour les réformateurs des empires!

Parmi ces artistes, est une classe particulière qui mérite un coup de pinceau. Cette classe, comme celle des gens de lettres, possède des caractères d'une grande versatilité. Parmi ces estampes relatives à l'administration de M Necker, il en est une qui représente son apothéose admirée par une jeune personne, (madame de Stael) qui s'extasie une plume à la main, à la vue des attributs de la gloire de son père. L'artiste d'une humeur changeante, apprenant la chûte de M. Necker en 1781, efface de son cuivre la figure de M. Necker, substitue la tête de M. de Vergennes, son antagoniste, et laisse dans sa gravure, madame de Stael, dans sa position. Le gouvernement révolutionnaire arrive en 1793; l'artiste efface encore la tête de M. de Vergennes et substitue celle de Marat, que madame de Stael continue d'admirer.

Les jugemens et les ouvrages de la république des lettres sur M. Necker sont bien plus expressifs encore et plus concluans que les productions des arts. Ceux de la haute finance et de la magistrature contre lui, n'ont point varié. M. Necker est toujours aux yeux de ce parti (l'an 9) ce qu'il était en 1788. Quant aux

écrits dictés par l'opinion publique du tems, en sa faveur, quelle persuasion, quelles tournures pour lui soumettre les esprits et lui attirer les affections du peuple ! comme ils défendent M. Necker pendant son premier ministère ! comme ils le soutiennent après sa chûte ! comme ils le réclament en son absence, en dévouant à l'opprobre ses ennemis, et en commençant par M. de Maurepas ! Lisez la caricature de ce ministre par l'abbé Raynal : comme ils se vantent tous d'être les organes de l'opinion nationale sur son compte ! comme ils réussissent à le faire rappeler au ministère en 1788 avec le titre *de ministre d'état*!.... A voir ces mouvemens, ces symptômes avant-coureurs d'une révolution, qui n'eût dit effectivement que les écrivains attachés à la gloire de M. Necker, étaient les organes de l'opinion nationale en 1788.

Les amis du ministre génevois n'étaient malheureusement qu'une classe d'écrivains ou d'esprits révolutionnaires aussi mal organisée que celle des artistes précédens. En effet, l'opinion publique de M. Necker, en 1778, n'était pas celle des notables du royaume qu'il avait réunis pour statuer sur l'organisation relative des trois chambres. Ces notables du royaume décidaient d'une façon, et M. Necker ordonnait de l'autre.

Digitized by Google

Ils favorisaient l'opinion monarchique de la France, et le ministre génevois favorisait ce qu'il appelait son opinion publique, et comme cette opinion n'était ni celle de la haute magistrature, ni celle de la haute finance, ni celle du haut clergé, parce que M. Necker avait perdu leurs suffrages dès son premier ministère; il résulte que l'opinion publique de M. Necker était celle du tiers-état, vu l'opposition éclatante où il était en 1788, avec toutes les autorités établies.

Maintenant, quels étaient en 1788 et en 1789 les élémens du parti du tiers-état? Ce parti n'était-il pas l'association amicale, fraternelle et unanime des constituans contre le parti du régime royal de 1788? Cette association n'était-elle pas composée au mois de mai 1789 des constituans du parti de Mounier, Bergasse et Lally-Tolendal, du parti de la première constitution, du parti d'Orléans, du parti brissotin, du parti cordelier et du parti montagnard? Or, tous ces partis que vous avez vu depuis s'embastiller, se tuer, se dévorer, n'étaient-ils pas frères et amis en 1788? Vous souvenez-vous comme tous se soutenaient avec zèle, avec courage, avec attachement contre les troupes du champ-de-mars? Comme tous se disaient

l'organe et la force de l'opinion publique? Comme tous obligèrent le monarque à rappeler M. Necker exilé au mois de juillet 1789 ; et, voyez comme ce parti constituant abandonne depuis son chef, son héros. Mounier, son élève, donne le premier signal des écrits publics contre lui. Bientôt vous voyez les notables du parti quitter leurs rangs, se diviser, disparaître de la scène, et laisser M. Necker solitaire à la cour au moment où il se retire à Copet, laissant la France en proie à toutes sortes de déchiremens et maudit lui-même des cordeliers, des orléanistes, des jacobins constitutionels, des robespierristes, et des républicains. Tous ensemble, l'avaient élevé à l'envi jusqu'aux nues, tous se réunissent pour le précipiter.

Il résulte de l'histoire analytique de l'opinion publique indiquée par M. Necker comme sa force et sa divinité tutélaire, comme l'objet de son culte et des soins de son administration, que cette divinité n'était pendant ses deux ministères que l'opinion des révolutionaires et le premier moteur des évènemens de 1789; c'était l'agrégation des idées philosophiques et réformatrices que la France adopta, et qu'on observe chez tous les peuples qui commencent des révolutions dans l'espoir d'une réforme. Il

n'est donné à aucune révolution de restaurer ; son caractère exclusif est de détruire; la puissance de recréer, appartient à d'autres esprits, ainsi que le démontrera la suite de nos travaux.

En terminant l'histoire du ministère de M. Necker, je dois indiquer un tableau concis de son administration, à la fin des mémoires de M. Bouillé qu'on publie en ce moment. Il représente ce ministre comme l'instrument et l'occasion de la révolution française ; il le défend contre les accusations et de sédition, de conspiration ; il déclare qu'il n'a point trahi ni le roi, ni la nation ; mais qu'il les a mal servi: il le blâme de n'avoir pas combattu les erreurs de l'opinion publique, de s'y être soumis contre le témoignage de sa conscience, de n'avoir enfanté pour soutenir le trône chancellant que de vaines spéculations ; il le dit coupable d'avoir entrepris une tâche aussi difficile, d'avoir contribué passivement à la démolition de la monarchie, et placé à la tête de l'histoire de ce terrible évènement, son propre panégyrique. Il avance que l'éternel partage de la multitude, est d'être gouverné par le petit nombre, que moins elle a des chefs et mieux elle est gouvernée. M. de Bouillé rend hommage aux moralistes du caractère de M. Necker,

mais il le déclare l'auteur des maux de la France qu'il attribue à l'imprudence de ses mesures, à l'insuffisance de ses connaissances et à l'application des principes de la philisophie à la politique.

Pour vous, philosophes modernes, dit-il, *vos désastreuses doctrines ont fait verser plus de sang dans un petit nombre d'années que la politique barbare, l'ignorance et le fanatisme de nos pères pendant plusieurs siècles. Comment réparerez-vous les maux que vous avez faits? Quelle terrible leçon pour les générations futures!*

REGNE

RÈGNE

DE

LOUIS XVI,

FIN DE LA CINQUIEME ÉPOQUE;

OU

LA LIBERTÉ DE L'AMÉRIQUE,

Reconnue en Europe à la paix de 1783, *avec l'histoire de la conduite de la maison d'Autriche à l'égard de la France, pendant la guerre contre les anglais.*

Une monarchie entretenue sur un pied respectable, est la seule sûreté réelle que V. M. puisse avoir de la durée de la paix avec l'Angleterre. Cette nation fière et hautaine, ne se consolera pas de l'avoir achetée par des sacrifices ; elle ne perdra pas l'occasion de s'en relever lorsqu'elle croira pouvoir le tenter avec succès. Quoique courbée sous le poids d'une dette qui l'écrase, et déchirée par des factions qui se disputent l'autorité, elle ne perd pas de vue le soin du rétablissement de sa marine.

Mémoire de M. de VERGENNES, à LOUIS XVI, sur les anglais.

CHAPITRE PREMIER.

Continuation de la quatrième époque et de l'histoire de l'établissement de la liberté en Amérique. — Conduite de la maison d'Autriche envers la France son alliée, pendant que cette dernière puissance était en guerre avec les anglais. — Premier abus de l'alliance de 1756 et de notre position. — L'Autriche essaie de s'établir impunément en Bavière.

Le premier ministère de M. Necker s'étant écoulé entre l'époque de l'établissement de la liberté en Amérique en 1774 et la paix de 1783 qui la sanctionna, l'ordre chronologique a voulu que l'histoire du premier ministère de M. Necker fut placée au milieu de l'histoire de la guerre de l'Amérique. Maintenant nous reprenons l'histoire de cette guerre; et considérant ses premiers effets dans le continent, relativement à la paix de l'Europe et aux intérêts de notre patrie, la conduite de la maison d'Autriche, notre grande alliée, devient l'objet le plus digne de nos regards.

Les premiers avant-coureurs de la guerre entre la France et l'Angleterre nous avaient à peine menacés de ce fléau que le parti autrichien manifestait l'importance du traité d'alliance de 1756 en faveur de la France. *Voyez-vous*, disaient les amis de la reine initiés dans les connaissances des intérêts des deux nations, *ce que gagne la France par son traité avec la cour de Vienne; elle prive l'Angleterre d'un ancien allié dans le continent capable de diviser nos moyens et nos forces; elle condamne cette puissance insulaire à rester isolée dans le sein des mers, sans aucune influence sur le continent; et non-seulement ce traité nous procure depuis quinze années une paix assurée, mais la France va dans cette circonstance en recueillir les fruits par une neutralité amicale et bienfaisante.*

Les vues de la cour de Vienne étaient bien opposées; sans coup-férir elle se proposait de recueillir de nos embarras les avantages que procurent les victoires les plus signalées. Joseph II commença par venir sonder lui-même le terrein en 1777.

Sa sœur Marie-Antoinette avait déjà éprouvé dès le jour de son mariage, que la noblesse titrée avait assez de caractère pour réprimer les pré-

tentions autrichiennes que Marie-Thérèse avait tenté de faire valoir.

L'archiduc son frère avait trouvé les princes du sang dans la bonne résolution de repousser les prétentions honorifiques qu'il désirait à la cour. Ces deux avis donnés à la maison d'Autriche par les grands de l'état et par les princes du sang, étaient des leçons pour Joseph II. On le vit en conséquence arriver à la cour et pénétrer dans le sein de nos provinces, avec une modestie plus qu'étudiée. Ce n'est pas des honneurs futiles qu'il désirait. Guidé par un plan de politique dont il ne voulait confier les profondeurs ni à des envoyés extraordinaires, ni à ses ambassadeurs, il arrive sous le titre de comte de Falkenstein à Versailles, et trouve le roi bien endoctriné par M. de Vergennes, sur l'universalité de ses propositions possibles.

On a prétendu que Louis XVI, lui avait promis l'ouverture de l'Escaut dans cette circonstance, et l'établissement d'un archiduc à Cologne, moyennant qu'il abattrait les forteresses des Pays-Bas, Ostende et quelques autres exceptées. On est autorisé à croire que le roi lui fit entrevoir qu'il ne serait pas insensible à son amitié pendant la guerre contre les anglais, si les évènemens la rendaient nécessaire.

La cour de Vienne était à peine instruite des dispositions des deux cours de Versailles et de Londres, et des faits qui annonçaient une guerre prochaine, qu'elle résolut de profiter de la circonstance pour améliorer sa position; c'est dans cette intention que Joseph voulut préalablement sonder les esprits, et examiner nos moyens et nos forces. On le vit aller chez nos ministres et nos administrateurs, et se répandre dans l'intérieur de nos provinces. On le vit s'introduire dans nos ateliers, visiter nos cités commerçantes, nos ports et nos canaux; mais sa politesse et ses égards pour nos artistes, pour les chefs de nos établissemens de charité ou d'utilité publique, ne purent détruire l'inquiétude qu'il donnait, ni la jalousie nationale qui fut le résultat de sa curiosité et de la jalousie inquiette qu'il ne put s'empêcher de manifester. Joseph ne voyait d'ailleurs en France que des objets capables d'émouvoir son ressentiment et ses regrets. Au midi c'était l'Espagne, un des plus beaux royaumes de l'Europe, que nous avions ravi à ses ancêtres, ainsi qu'une très-intéressante province, le Roussillon. Les deux Bourgognes à l'est, l'Alsace et la Lorraine au nord-est, une portion des Pays-Bas au nord, n'étaient que des démembremens de

l'héritage de Charles-Quint. Les états de l'empereur étaient composés de lambeaux et de pièces rapportées. La France au contraire était toute arrondie et sans solution de continuité. Joseph II entra en France comme curieux ; il en sortit en prince dévoré de jalousie et d'ambition, qui ne tardèrent pas à se manifester.

L'Europe en effet apprit tout-à-la-fois la nouvelle de la maladie et de la mort de l'électeur de Bavière, et la subite résolution de Joseph II d'envahir son électorat depuis longtems convoité par ses ancêtres.

La Bavière offrait à l'empereur des communications utiles avec ses possessions du midi et du couchant. Une fois unie aux domaines de l'Autriche, le Danube ne cessait plus de couler dans ses terres. Par cette opération Joseph II empêchait la réunion de la Bavière au Palatinat sous un même prince, observant l'ancienne politique de sa maison de diviser les fiefs de l'empire ou de les envahir. Une arrière-pensée lui promettait de supprimer un jour le duché de Würtemberg, et d'arriver au Rhin pour atteindre la France, et exercer, en cas de guerre, ses droits sur l'Alsace ou même sur la Lorraine, ancienne possession de ses aïeux. Frédéric II

dénonce à toute la terre, par le moyen de ses agens, ces vastes projets de l'empereur.

L'Europe était intéressée à ce que ce prince ne s'établît point dans un poste de cette nature. L'empereur maître une fois de la Bavière pouvait tomber inopinément sur Turin, sur la France, sur l'Alsace, et en Allemagne sur toutes les puissances limitrophes de la Bavière. Par cette réunion il pouvait opposer à la France l'unité et l'indivisibilité territoriales qui nous donnent une si grande force relative. Par un coup de main il remédiait à la faiblesse de ses possessions qui manquent d'ensemble, se trouvant coupées par un grand nombre de souverainetés étrangères, ou incorporées dans le sein de ses états.

Quelque convenable que fut l'opération militaire de l'empereur, elle ne fut pas approuvée de Marie-Thérèse. Cette princesse qui vieillissait, était environnée de casuistes, de prêtres et d'un confesseur; elle sentait sa conscience encore chargée des iniquités commises en Pologne, lorsqu'elle pillait un pays libre, et qu'elle envahissait une portion de la souveraineté d'une puissance faible et amie. Ses confesseurs lui représentaient que pour opérer l'arrondissement de ses états, elle allait main-

tenant pressurer ses peuples, faire tuer des milliers d'allemands dont elle répondrait devant Dieu. Emue par sa conscience, et fatiguée d'expéditions militaires si infructueuses contre Frédéric, Marie-Thérèse demandait à son fils de régner en paix et de laisser passer la succession de la Bavière à ses héritiers légitimes; mais Joseph II en avait fait une affaire d'honneur, et plus sa mère lui faisait de représentations, et plus il lui opposait de résistances opiniâtres. L'occasion de s'arrondir était arrivée; sa sœur pouvait contenir le ressentiment de la France, et les turcs pouvaient accuser Catherine II. N'ayant à craindre que Frédéric, il résolut de se mesurer avec lui, et de profiter de tant de circonstances favorables pour arriver à son but. M. de Kaunitz qui avait à plaire à la mère et au fils, sûr de la première et obligé de fléchir sous la fougue du prince, applaudit à l'opération. Une armée est en marche pour aller saisir la Bavière. L'électeur palatin héritier du fief, frappé de terreur à l'arrivée des troupes, abandonne à l'Autriche les deux tiers de la Bavière, par un traité conclu à Munich, entre l'empereur et l'électeur.

Les avantages que l'Autriche se proposait

de retirer de la Bavière et les intérêts que cette réunion traversait, réveillèrent l'attention de l'Europe.

Le cabinet de Versailles qui n'ignorait pas la passion de la reine pour les intérêts de sa maison, se trouvait gêné par la surveillance de cette princesse. Il prit la résolution de tout voir, de tout entendre et de temporiser; mais de tout faire en secret pour traverser une opération qui rapprochait de la France un ennemi naturel jadis si redoutable. L'alliance actuelle, ouvrage de circonstance, et le mariage du roi avec une archiduchesse ne pouvaient durer éternellement, tandis que les intérêts de la nation étaient attachés à la conservation de ses positions relatives à la puissance autrichienne. Le comte de Vergennes représenta à Louis XVI à cet égard, les intérêts de sa maison, et il ne lui fut pas difficile d'éclairer le prince qu'il faut entendre écrivant à M. de Vergennes sur la conduite de la reine et de l'empereur dans ces circonstances.

« Je vous renvoie, monsieur, avec les inter-
» ceptions ordinaires les dépêches d'Espagne
» que vous m'avez envoyées. Nous nous atten-
» dions bien à la mauvaise humeur du ministre
» espagnol quand il verrait que nous avions

» mieux vu que lui les évènemens qui devaient » arriver. Mais il est bien fâcheux que cela » tourne au détriment de la chose. M. d'Aranda » est bien indiscret de nous faire souffrir de sa » mauvaise humeur contre son pays; j'approuve » le projet de M. Montmorin que vous écriviez » directement à M. Floride-Blanche, vous » n'avez qu'à en dresser la lettre, que vous lirez » dans un comité où nous prendrons les dé- » terminations qu'il faut sur les opérations » ultérieures.

» J'ai vu la reine après qu'elle vous a eu vu. » Elle m'a paru fort affectée du sentiment » d'inquiétude bien juste, sur la guerre qui » pourrait éclater d'un moment à l'autre entre « deux rivaux si près l'un de l'autre; elle m'a » parlé aussi de ce que vous n'aviez pas assez » fait pour la prévenir; j'ai tâché de lui prouver » que vous aviez fait ce qui était en vous, et » que nous étions prêts à faire toutes les dé- » marches amicales que la cour de Vienne » pourrait nous suggérer. Mais en même-tems » je ne lui ai pas laissé ignorer le peu de fon- » dement que je voyais aux acquisitions de la » maison d'Autriche, et que nous n'étions nulle- » ment obligés à la secourir pour les soutenir; » et de plus je l'ai bien assurée que le roi de

» Prusse ne pourrait pas nous détourner de » l'alliance, et qu'on pourrait désapprouver la » conduite d'un allié sans se brouiller avec lui. » Elle avait très-peu reçu de l'empereur et de » l'impératrice ainsi que de M. de Mercy; tout » cela est pour votre instruction afin que vous » puissiez parler le même langage. Je pense » bien comme vous, qu'il ne faut pas faire des » démarches qui donneraient une sanction à » l'usurpation de la cour de Vienne, et je ne » vois pas d'inconvénient à ce que vous avez » dit à M. de Mercy.

Signé, LOUIS. »

Cette lettre où l'on trouve tant de nuances, tant de faits inconnus, et le caractère du roi, est le tableau le plus fidèle des rapports de la France avec la cour de Vienne.

La Russie ne voyait pas avec plaisir l'accroissement des forces de l'empereur. Inattaquable du côté du Nord, l'Autriche est au Midi la seule puissance Européenne qu'il est réellement de ses intérêts de surveiller; elle doit donc empêcher l'agrandissement relatif de son territoire. Mais dans la circonstance actuelle, Catherine dérangeait ses finances par son faste et par la guerre contre la Porte-Ottomane,

que lui suscitait l'Autriche, pour l'amuser ailleurs pendant qu'elle s'établirait en Bavière. Catherine ainsi occupée, observait en silence et attendait le développement de sa politique, des circonstances des tems.

Le roi de Sardaigne effrayé de voir que l'Autriche se rapprochait du Nord de ses possessions, tandis qu'il en était déjà assez embarrassé à l'Orient et au Midi, poussait de hauts cris. Il fit de pressantes sollicitations à la France, à la Russie et sur-tout à la Prusse, pour prévenir l'usurpation de la Bavière ; les démarches secrètes des belles-sœurs de Louis XVI, ne les rapprochèrent pas de Marie-Antoinette.

La Saxe inquiète des approches de l'Autriche, reclama la protection de la Prusse, demandant à Frédéric de la délivrer d'un voisinage aussi fâcheux.

Le duc des Deux-Ponts, légitime successeur de l'électeur palatin, privé de la Bavière par le traité de Munich, joignit ses réclamations particulières aux précédentes.

Il n'y avait donc en Europe aucun état qui ne fut intéressé à réprimer cette fois le projet de la cour de Vienne, et telle était l'importance de cette Bavière, que l'Europe entière qui avait toléré sans se plaindre, le partage

de la Pologne, se réveilla de sa léthargie; scandalisée des prétentions de Joseph II et de son ambition effrénée.

En attendant que la Russie et la France s'explicassent, Frédéric II à la tête de ses armées, commençait une négociation. Fort de l'adhésion à la cause commune, de tant de puissances secondaires du corps germanique, il n'avait à craindre que les décisions et les démarches des deux grandes puissances précitées, de la France et de la Russie. Frédéric fit sonder M. de Vergennes, qui ne s'expliquait encore qu'en termes ambigus ou généraux; qui refusait constamment de sortir de l'incertitude observatrice où il affectait de se tenir et qui se contentait de désapprouver le projet de l'empereur; mais il assurait le roi de Prusse que la France cette fois ne prêterait pas son assistance à la maison d'Autriche.

Frédéric satisfait de ces ouvertures et de l'impuissance de Marie-Antoinette, avait à s'assurer également de la Russie. Elle continuait de se montrer purement observatrice, objectant son embarras avec les turcs. Dans ces circonstances, Frédéric à-peu-près sûr de la France et de Catherine, prend la résolution de développer son caractère de protecteur des

libertés et de l'indépendance du corps germanique. L'Autriche fit avancer ses troupes en Bohême, et Frédéric leur opposa cent-soixante mille hommes en deux corps.

La France occupée de la guerre d'Amérique, avait à craindre que la guerre ne s'allumât dans le continent. A Berlin elle désapprouvait la conduite de Joseph II. A Vienne elle lui conseillait de se désister de ses projets sur la Bavière; et Joseph profitait de ses positions pour poursuivre ses projets avec plus de hardiesse. Sur ces entrefaites arrive au camp de Frédéric le baron de Thugut, de la part de l'empereur; il offrait au roi de Prusse des principautés insignifiantes et des dédommagemens qui ne furent pas acceptés. Thugut éconduit, retourne à Vienne et revient près de Frédéric qu'il trouve ferme dans son rôle de protecteur de l'intégralité des possessions germaniques. En attendant, M. de Vergennes, chéri des turcs, négociait la paix entre la Porte et la Russie. La Prusse s'unissait à ses sollicitations, et comme elle consentit à l'indépendance du Can des Tartares, la Russie, délivrée de cet ennemi, développa son caractère national dans la contestation avec l'Autriche, et demanda à Marie-Thérèse et à l'empereur de donner satisfaction

aux princes de l'Empire, faute de quoi elle aiderait le roi de Prusse dans les présentes discussions, aux termes de ses traités. Joseph II étonné mais non encore ramené, répond aux raisons de la Russie avec un autre corps de quatre-vingt mille hommes; tandis que Marie-Thérèse toujours opposée à l'ambition militaire de son fils, renouvelle à Pétersbourg et à Versailles, ses instances; demandant à leurs cabinets leur médiation. Le baron de Breteuil présenta à la cour de Vienne un projet de traité concerté entre les cours de France et de Prusse. Marie-Thérèse ayant demandé une suspension d'armes, et la Russie ayant de son côté signé son traité avec la Porte-Ottomane, l'empereur et la Prusse, sur les sollicitations de la France et de Catherine II, conclurent le traité de Teschen.

L'empereur dans ces circonstances s'apperçut que l'amitié de la France ne lui suffisait pas; il fit un plan à l'égard de la cour de Pétesbourg, et se prépara à faire un voyage en Russie, pour s'entendre avec Catherine II.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Second abus que fait la maison d'Autriche de nos embarras pendant la guerre d'Amérique : elle établit en toute souveraineté un archiduc dans l'électorat de Cologne.

L'EMPEREUR manifesta bientôt son ambition toujours accroissante. La France réunissait toutes ses forces contre l'Angleterre. L'Autriche, son allié, en profitait pour élever l'archiduc Maximilien à l'électorat de Cologne. C'était se ménager la position la plus favorable pour établir son frère en toute souveraineté à nos portes. Tous les intérêts de la France s'opposaient à cette élection, et les intérêts les plus chers de l'Autriche lui prescrivaient de profiter de la circonstance de la guerre pour y établir l'archiduc. Et ce que l'Autriche n'eût osé dans aucun autre tems, elle l'exécutait dans l'embarras de la guerre où nous nous trouvions ; elle établissait une nouvelle branche de sa maison dans une souveraineté. Et quoiqu'elle fût constitutionellement élective, la maison d'Autriche

avait si souvent métamorphosé en hérédité l'usage temporaire des souverainetés, que l'élection de Maximilien équivalait à la plénitude du pouvoir suprême.

En second lieu, où plaçait-elle la nouvelle puissance émanée de sa maison ? A côté même du territoire français, dans un poste qui permettait à l'empereur le campement de telle armée qu'il voudrait et dans des positions les plus heureuses pour l'attaque, comme pour la défense; ce qui obligeait la France, en cas de guerre, d'établir là une armée équivalente.

En troisième lieu, Joseph II augmentait dans l'empire à notre détriment sa force de patronage et d'influence sur les affaires des puissances catholiques de l'empire ; c'était un nouveau vice-roi, riche, armé, et heureux en positions militaires, qu'il substituait à un prince ecclésiastique naturellement neutre.

L'empereur enfin établissait à Cologne un souverain dominé par une ambition dont les accroissemens nous devenaient chaque jour plus nuisibles. On vit l'archiduc une fois institué dans son électorat manifester un esprit d'accaparement des souverainetés environnantes, au point qu'il se trouva dans peu de tems grand-maître de l'ordre Teutonique, archevêque-élec-

teur de Cologne, évêque de Munster, etc. etc.

Le roi de Prusse, moins intéressé que la France à s'opposer à cette grande acquisition à cause de ses positions géographiques et relatives à l'électorat, sentit combien la France avait oublié ses intérêts; mais regardant la mesure consentie par le cabinet de Versailles et par l'impératrice de Russie comme combinée entre les trois cours, il se contenta de menacer quelques chapitres-électeurs s'ils continuaient à revêtir Maximilien de tant de mitres. L'acaparement des souverainetés s'arrêta. L'empereur dans ces circonstances avait eu une entrevue avec la czarine, qui écrivit au chapitre de Munster qu'elle resterait neutre; tandis que le roi de Prusse appelait l'élection de l'archiduc l'établissement d'un aiglon.

Avant de traiter des liaisons de Joseph avec Catherine, il est nécessaire de parler de ses tentatives avec Louis XVI.

CHAPITRE III.

Mission secrète du baron de Thugut près la cour de France. Portrait de ce personnage. Causes secrètes de son élevation. Il devient le commis de nos ministres des affaires étrangères, les ducs de Choiseul, d'Aiguillon, du comte de Vergennes et de nos ambassadeurs. Instructions particulières de Louis XVI à M. de Vergennes sur la conduite à tenir envers le baron de Thugut. Conduite de Louis XV à cet égard. Vénalité de Thugut. Son élevation au ministère en est le résultat. Il vient proposer à M. de Vergennes une ligue contre Catherine II en faveur des turcs, pendant la guerre d'Amérique. Plan faux et romanesque de la maison d'Autriche dans cette circonstance.

DÈS le règne de Louis XV, et sous le ministère de M. de Choiseul, le baron de Thugut s'etait vendu en secret à la France. Ses chiffres et ses instructions, les ordres qu'il recevait de

Marie-Thérèse étaient connus de nos ambassadeurs. Louis XV lui avait fait payer avec beaucoup d'exatitude, d'abord le traitement annuel de 60 mille livres, et depuis des récompenses particulières pour chaque service important.

A la mort de Louis XV, Thugut effrayé apperçut la chûte prochaine du duc d'Aiguillon et de son parti, et l'élevation probable du crédit de Marie-Antoinette. Il calcula que l'ambassadeur autrichien qui avait des instructions particulières, relativement à Marie-Antoinette comme dauphine, en aurait pour Marie-Antoinette, reine de France, et qu'il pourrait acquérir l'influence secrète qu'il ne manqua pas d'obtenir. Il calcula que la jeune reine subjuguerait un prince né faible de caractère et devenu si sensible aux caresses de Marie-Antoinette. Alors n'était-il pas du devoir d'un courtisan français, d'un simple commis, d'un ministre des affaires étrangères, placé par la reine de France, ou dépendant d'une souveraine ambitieuse de nous gouverner, de dévoiler la turpitude du baron de Thugut, et d'apprendre à cette princesse que cet agent de la maison d'Autriche avait sçu persuader au duc d'Aiguillon qu'elle était toujours archidu-

chesse plutôt que dauphine de France. Glacé de terreur, Thugut envoie un agent en France pour prendre ses mesures avec le nouveau ministre. (1)

Heureusement pour Thugut, le nouveau ministre, M. de Vergennes, eut-il des principes anti-autrichiens. Le roi bien instruit par son père et ses tantes, avait voulu donner le ministère de la politique extérieure au plus sage des partisans de l'ancienne diplomatie française, à un ministre qui avait reçu l'ordre connu de respecter les traités de 1756 et de 1758, et l'ordre secret de réprimer les abus que la cour de Vienne pourrait faire de cette alliance. Ce choix rendit le caractère et les trahisons de Thugut utiles à la France. Le comte de Vergennes avait été lié d'ailleurs très-intimément à Constantinople à M. de Thugut internonce, et se trouva depuis intéressé à concourir, autant qu'il le pouvait, à son élévation, et sur-tout à continuer les rapports antécédens. Il demanda à Louis XVI des instructions à cet égard. Ce jeune prince

(1) Le choix de M. de Vergennes n'était pas connu. Il était en Suède ambassadeur de Louis XVI quand il fut appelé.

régnait depuis cinq mois, il était agé de 19 ans; il était à Fontainebleau et M. de Vergennes à Versailles. La réponse spontanée du roi est un monument qui le caractérise et qui prouve que les ministres n'étaient pas toujours aussi absolus, qu'on l'a cru, dans leurs départemens. Elle était conservée avec soin avec les autres papiers qui m'ont été communiqués en 1792, par le comité de surveillance pour servir à l'histoire de notre tems; elle était dans la classe de ceux qui étaient inaccessibles aux regards de la reine, et sa date est du 17 octobre 1774.

« J'ai lu, Monsieur, la dépêche secrète et » très-importante de M. le chevalier de Saint- » Priest, dit Louis XVI; je n'ignore pas » les services du sieur Thugut; mais je n'en » connaissais pas les détails. Je tiendrai les » paroles que le feu roi lui avait données. Mais » la manière ne peut s'exécuter lorsqu'il sera » en France comme M. de Saint-Priest le » propose. Quel inconvénient y aurait-il à » le laisser aller à Vienne? Je sens bien qu'il » y répugne; mais je crois être sûr qu'on n'a » à Vienne, aucune notion de lui. Quand il y » sera arrivé, peut-être ne le r'employerait-on » pas dans la politique; mais alors il pourra » voyager et venir s'établir en France où il

» sera tranquille. Et comme d'ailleurs je ne le
» crois pas autrichien, ni même sujet de l'im-
» pératrice, cela lui sera aisé.

» Je ne crois pas que M. de Kaunitz le tour-
» mente sur ses négociations des déclarations
» moins fortes; si on le savait il pourrait les
» rejeter sur la faute des drogmans qui n'ont
» pas bien entendu ce qu'il voulait dire. Il n'y
» a nulle bonne raison à donner pour son retour
» par la mer; quand il sera arrivé en France,
» si la reine demande une place pour lui,
» n'étant pas du secret, elle ne pourra pas
» donner des raisons à l'impératice, sur-tout
» pour l'empêcher de retourner à Vienne, que
» de se fixer en France; et par là on verra
» que c'est ce cabinet qui le pousse, et s'il y a
» jamais eu les moindres soupçons contre lui,
» ils se renouvelleront. Le prince de Kaunitz
» comparera les ordres qu'il a donnés à la
» manière dont il les a exécutés. Je me sou-
» viens que M. d'Aiguillon en m'en rendant
» compte me dit que le feu roi avait fait dire
» à l'internonce, (M. Thugut) que si sa tra-
» hison était découverte qu'il ne lui donnerait
» pas de retraite en France, mais une pension
» pour vivre où il pourrait. La trame découverte,
» le roi de Prusse ne manquerait pas de nous

» brouiller avec Vienne: (1) et ce sera avec » raison qu'il parlera des petites intrigues que » la cour de France emploie, en montrant que » nous n'avons pas agi de bonne-foi avec elle, » et dans ce moment où la cour de Vienne » veut se rapprocher de nous, il est très-im- » portant de ne pas lui donner des ombrages. » Si on veut employer M. Thugut, il lui sera » aisé, dans la persuasion où je suis qu'il n'est » pas né sujet de l'impératrice, de demander » son congé par raison de santé; alors il pourra » venir jouir en France du fruit de ses travaux » et peut-être même sera-t-il recommandé par » la cour de Vienne. Voilà ce que je pense sur » lui; et pour ne pas nous compromettre.

» Les lettres qui sont jointes ici, prouvent » la confiance qu'on a en lui, et qu'on ne le » soupçonne de rien. L'année prochaine, où » les affaires de la Pologne seront finies, les » vues de la maison d'Autriche remplies, où » il n'y aura nulle raison de revenir sur le » passé, où les cours co-partageantes seront

---

(1) Le partage de la Pologne rendait alors Joseph II et Frédéric roi de Prusse, amis de circonstance. (*Note de l'auteur de ces mémoires.*)

» en guerre entre elles, et Vienne voulant » cultiver notre amitié, ne cherchera pas à » inquiéter quelqu'un qu'elle pourrait soup- » çonner nous être attaché. Vous pouvez lui » faire dire que le baron de Breteuil sera » chargé de lui donner protection indirecte et » les moyens de s'évader en cas de soupçon.

» La politique de M. Kaunitz est une chose » bien incompréhensible. Plus je la vois, moins » je la comprends. Par les instructions de » Thugut, il paraît qu'il se croit absolument » lié avec la Russie, et qu'il n'a pas contribué » au traité de paix : du moins, l'a-t-il approuvé. » De l'autre côté, il nous fait dire qu'il en » craint fort les suites, et l'empereur s'en est » expliqué avec l'abbé Georgel (1). Il faut » conclure de cela que sa politique est d'être » bien avec tout le monde pour y trouver son » intérêt particulier. Nous sommes liés avec lui » par un bon traité, et s'il veut quelque chose » de nous, il faut attendre qu'il s'explique et » que nous y voyons quelque chose d'avan-

(1) Secrétaire du prince Louis de Rohan, alors ambassadeur de France près la cour de Vienne, et depuis cardinal.

(*Note de l'auteur de ces mémoires.*)

» tageux, car il n'y a rien à craindre de rester » tranquille, sur-tout se méfiant des bons offices » du roi de Prusse.

» Pour M. le chevalier de Saint-Priest, il est » absolument nécessaire qu'il reste dans ce » pays-là, il y est trop utile pour le laisser » revenir; il faut que M. Gérard lui réponde » amicalement sur cet article, comme il s'en » explique avec lui, sans paraître vous avoir » communiqué sa lettre; mais qu'il lui ôte toute » idée de retour; qu'il lui dise qu'il a cru en- » trevoir parce qu'il vous a entendu dire pré- » cédemment, que ses services me sont très- » agréables, et que personne ne peut mieux » servir l'état que lui dans de pareilles circons- » tances, et qu'il aura une récompense digne » de ses services, quand il aura rempli le tems » nécessaire; pour vous, répétez lui que je suis » on ne peut pas plus content de ses services, » et qu'il n'y a pas d'occasion plus belle de me » servir; que c'est à lui à rassembler les débris » d'un bâtiment prêt à tomber en ruine, que » c'est à lui de le réssusciter de ses cendres, que » vous sentez bien que la charge est très-pesante; » mais qu'avec de l'esprit et du courage comme » il en a, il y réussira beaucoup mieux que » d'autres, et qu'il en aura toute la gloire. Vous

» entrerez après cela dans des détails sur notre » commerce; vous lui marquerez que c'est de » sa vigilance que dépend sa ruine où la cer- » titude de revenir dans l'état le plus florissant » où il ait jamais été, comme l'ouverture de la » Mer Noire peut nous le prouver. Enfin, vous » le louerez de sa prévoyance à opposer le » catholicisme au rite grec, et vous lui ajouterez » qu'il ne pouvait rien faire qui me fût plus » agréable, et que je l'exhorte à continuer. »

Signé, LOUIS.

Le baron de Thugut que vous voyez en péril et sur le point d'être poursuivi comme un traître, si sa conduite est dévoilée, exposé dès ce moment-là à ne pas trouver un asile en Europe, ni en France qu'il avait servie aux dépends de Marie-Thérèse, sa maîtresse; ce personnage ambigu, dont la France alors ne connaissait pas même la patrie, fut aidé par M. de Vergennes, dans l'ouvrage de son avancement. On le vit parcourir les divers échelons de la fortune, et arriver par des perfidies à la place que Kaunitz devait à son génie créateur et à sa fidélité. Aussi, quand la France changea de politique, et lorsque la faiblesse de Louis XVI fut connue, Thugut ne put s'y soutenir, qu'en se vendant

à la cour d'Angleterre résolue de tout tenter à Vienne pour y établir un ministre des affaires étrangères, son premier commis, pour l'exécution du plan continental contre la France (1).

Tel est le personnage que Joseph II venait d'envoyer en secret à M. de Vergennes; mais

---

(1) Les larmes que le baron Thugut a fait répandre, de concert avec M. Pitt, dont il partage à présent les destinées; le sang humain qu'ils ont fait verser inutilement, les maux incalculables que ce fléau de la France et de l'Autriche a causés aux deux nations, sont de telle nature, qu'il n'est pas un bon français, ni un bon autrichien, à Paris ou à Vienne, ni même un bon anglais, qui ne doivent désirer que ce diplomate arrive à la position que semblait prévoir le jeune Louis XVI, en 1774. Les ministres que la nature a rendu haineux et malfaisans, et que la paix précipite, préparent sourdement, on l'a vu dans ces mémoires, des guerres futures. La haine de Thugut contre la France républicaine, était si profonde, et son dévouement à M. Pitt si aveugle, qu'il fut un des premiers à déchirer le traité de Campo-Formio, si généreusement conclu lorsque nos troupes dirigeaient leur marche vers la capitale de la monarchie autrichienne. Bonaparte signait un traité de paix et Thugut préparait contre nous une autre coalition. Il ne tiendrait pas au baron de Thugut de déchirer aujourd'hui le traité de Lunéville, dans un moment où les deux nations ont le bonheur de travailler à la paix générale.

CHAPITRE IV.

Troisième abus que fait Joseph II *de notre alliance. — Il se ligue avec les russes contre les turcs nos alliés. — Il tente de nous priver des avantages de la coalition de l'Espagne, contre l'Angleterre pendant la guerre de l'Amérique. — Récapitulation des preuves de la fausseté de l'alliance de* 1756. *— Opinions de Louis* XVI *sur l'empereur. Suite des lettres du roi à M. de Vergennes. — Développement du caractère de ce prince.*

LES insinuations faites par la maison d'Autriche à la cour de France par le baron de Thugut, d'une coalition contre les projets de Catherine II, étaient si illusoires que le plus grand dévouement de Joseph à cette princesse, ne tarda pas à éclater. Joseph II avait une imagination extrêmement déréglée, une ambition très-audacieuse et néanmoins un caractère si capricieux et si mobile qu'il abandonnait une entreprise aussi facilement qu'il l'avait conçue. Il n'y avait pas une puissance en Europe, dans

le voisinage de ses souverainetés, contre laquelle il n'eût formé des projets d'envahissement. Il avait étendu ses domaines au Nord, au préjudice de Stanislas I. Au Midi, il avait tenté d'enlever le Frioul aux Vénitiens; il se proposait de se saisir en Allemagne, par force ou par échange, de la Bavière, pour arrondir ses états, et il avait revêtu son frère d'un électorat.

Maintenant, n'ayant pu réussir à se liguer avec la France contre Catherine, ni se procurer quelque concession en vertu de cette nouvelle alliance, il recherchait l'union de Catherine, pour démembrer avec elle l'empire Ottoman. On disait donc avec justice de ce prince, qu'il était l'ennemi du repos de ses voisins, comme il l'était de celui de ses sujets, qu'il ne cessa de tourmenter par des réformes. Avant la mort de sa mère, il passait pour un prince juste, sage et prudent: après sa mort, il eut la réputation d'un souverain téméraire, inquiet et égaré par un esprit faux. La réunion si naturelle de la France et de l'Espagne pendant la guerre d'Amérique, lui donnait une sollicitude secrète qui le porta à des imprudences singulières. Prévoyant dès le commencement de la guerre d'Amérique que la

la coalition de la France avec l'Espagne, la Hollande et les insurgens, serait funeste à l'Angleterre, il fut accusé d'avoir tenté de séduire l'Espagne par l'apât d'une cession de Gibraltar que le roi d'Angleterre devait lui faire, si elle voulait faire avec la cour de Londres une paix séparée: offre que don Carlos rejeta avec toute la fierté et la loyauté d'un monarque castillan.

L'empereur encore éconduit, se ligua contre les turcs avec Catherine II, qui avait conçu le dessein de s'emparer de la Crimée, usurpation que Joseph II appuya d'une armée formidable, et que la France, dominée par les intrigues de Marie-Antoinette, et fatiguée de la guerre de l'Amérique, fut obligée de sanctionner.

Louis XVI qui détestait Joseph II, observa dans cette circonstance que son beau-frère embrassait tous les partis qui se manifestaient en Europe contre nous. Il était des intérêts de la France de soutenir les turcs, et Joseph concourait à démembrer l'empire Ottoman. La France avait sans cesse accordé sa protection à chacune des souverainetés du corps Germanique et maintenu leur indépendance, et Joseph avait le projet de s'approprier la

Bavière. Nous étions en guerre contre les anglais, et Joseph tentait de neutraliser l'Espagne notre alliée. Si la France a manifesté depuis tant de ressentiment contre Marie-Antoinette et contre l'alliance de 1756, voilà les causes éloignées de l'inimitié. La France voyant une alliance aussi illusoire, témoigna enfin son mécontentement.

Louis XVI, dès le commencement de son règne, avait bien connu Joseph II. Il parlait de lui en ces termes, le 11 avril 1775, à M. de Vergennes.

« Je vous renvoye, Monsieur, la dépêche » de M. de Saint-Priest.

» Je ne crois pas que la maison d'Autriche » entende son intérêt, en ne voulant pas de- » mander la liberté du commerce de la mer » Noire, toutes les démarches que son cabinet » fait depuis quelque tems sont bien obscures » et bien fausses. Je crois qu'il est embarrassé » de ses nouvelles usurpations en Moldavie et » qu'il ne sait comment se les faire adjuger. » La cour de Russie les désapprouve, et la » Porte ne consentira jamais à les céder à » l'empereur. Je ne crois nullement à ce nouvel » accord entre ces cours co-partageantes. Je » les crois plutôt en observation vis-à-vis les

» unes des autres, et se défiant d'elles mutuel-
» lement : l'avis de M. de Lauzun me confirme
» dans ma pensée. Pour ce qui est de l'inva-
» sion que les troupes de l'empereur ont fait
» dans l'état de Venise, je n'y vois nulle raison ;
» mais la loi du plus fort est toujours la meil-
» leure. Elle dénote bien le caratère ambitieux
» et despote de l'empereur, dont il ne s'est pas
» caché au baron de Breteuil. Il faut croire
» qu'il a su fasciner absolument les yeux de
» sa mère, car toutes ses usurpations n'étaient
» point dans son goût, et elle l'avait bien dé-
» claré au commencement. La dépêche qu'a
» reçu M. Thugut, prouve bien que M. de
» Kaunitz désapprouve tout ce qui se passe, et a
» eu la main forcée. C'est surement du Lascy.
» Nous n'avons rien à faire dans ce moment-
» ci, que de tout voir et nous tenir fort sur nos
» gardes sur ce qui nous viendra de Vienne.
» Honnêteté et retenue doivent être notre mar-
» che. Mais M. de Saint-Priest peut toujours
» tâter le terrein à Constantinople, sur la na-
» vigation libre de la mer Noire. Je me trompe
» fort si les trois cours ne prendront pas que-
» relle à la fin ; et gare l'incendie ! »

» *Signé* LOUIS. »

Quant à l'opinion de M. de Vergennes sur

l'alliance de 1756, ce ministre la manifestait sans contrainte dans ses dépêches secrètes au roi: il en parle ainsi dans sa lettre à ce prince du 12 avril 1777, peu de jours avant le voyage de l'empereur, sur lequel il avertit Louis de se tenir en garde contre telles ou telles insinuations de ce prince.

« Si le voyage de l'empereur en France a » un but politique, ce prince ne peut se pro- » poser que deux objets ; l'un d'engager V. M. » à resserrer les liens de l'alliance qui subsiste » entre elle et la maison d'Autriche ; et l'autre » de la disposer à consentir ou gratuitement » ou moyennant certains équivalens, aux vues » d'agrandissement que l'empereur peut vou- » loir former aux dépens des turcs.

» Ce sont-là deux hypothèses qu'on peut en- » visager, et sur lesquels il est de la fidélité des » ministres de V. M. d'éclairer sa religion.

» Par rapport à la première hypothèse, celle » de resserrer les nœuds qui unissent V. M. à » la maison d'Autriche. *On ne peut se dis-* » *penser de représenter à* V. M., *que cette* » *alliance* (*bonne en elle-même en ce qu'elle* » *peut être considérée comme une plus grande* » *sûreté du maintien de la tranquillité pu-* » *blique*), *ne rapporte à la France d'autre*

» *avantage, que celui que lui donnerait un* » *traite de paix bien consolidé et exécuté de* » *bonne foi.* Il ne s'agit en effet que de jeter » un coup-d'œil sur la situation topographique » des principales puissances de l'Europe, pour » reconnaître qu'il n'en est aucune autre, qui » ait intérêt ou possibilité de faire la guerre » à V. M. sur le continent.

» L'Angleterre, l'ennemie invétérée de cette » monarchie, est insuffisante par elle-même » pour cette entreprise: les états-généraux sont » fort au-dessous de la possibilité d'en concevoir » le dessein; leur nullité est connue. Le roi de » Prusse pourrait d'avantage; mais en défiance » contre la maison d'Autriche, qu'il ne peut » regarder que comme un ennemi forcément » réconcilié, il ne s'embarquera pas sans être » provoqué, à envahir les possessions de V. M. » qu'il ne pourrait conserver, qu'au risque de » découvrir les siennes propres. D'ailleurs, il » ne pourrait venir à V. M. sans enfreindre le » territoire autrichien. »

CHAPITRE V.

Louis XVI *abandonne à ses ministres, la pensée et l'exécution du gouvernement, à l'exemple de son prédécesseur. — Henri* IV *et Louis* XIV, *étaient au contraire les principes moteurs des évènemens. — Le maréchal de Broglie, le prince de Luxembourg, le comte d'Angiville, le comte de Grimoard, transmettent au roi des mémoires sur l'administration. — Détails sur le comte et le chevalier de Grimoard. — Mémoire du premier, lu au conseil, sur Maëstricht. — Sa mission secrète en Hollande.*

La confiance exclusive que Louis XVI accordait à ses ministres est une des fautes majeures de son règne. Sous Louis XIV, le prince ordonnait, et les ministres exécutaient. L'unité des vues du monarque donnait à son règne ce ton de grandeur et d'ensemble qui le caractérisent.

Sous Louis XV, l'insouciance du prince,

le dégoût du travail et la succession d'un si grand nombre de ministres sans plan et sans système général, furent les fautes et les vices principaux de ce règne.

Louis XVI, au lieu de ramener l'autorité à sa source, comme sous Louis XIV et sous Henri IV la laissa, ainsi qu'il l'avait trouvée, entre les mains des ministres qui réunissaient la pensée du gouvernement à l'exécution; le roi n'usait à leur égard que d'une sanction secrète ou tacite, de manière que l'administration fut subversive de l'administration sous Turgot; elle renversa momentanément la constitution sous l'archevêque de Toulouse; elle ruina sous Necker l'administration et l'ordre social. Dans ces différentes époques de l'histoire de Louis, on ne voit nulle part le monarque, tandis que les vues, les travers ou les talens des ministres caractérisaient dans les opérations.

Louis XVI ne repoussait pas cependant les lumières des personnes éclairées sur les affaires d'état qui présentaient des mémoires. Un cabinet des petits appartemens de Versailles était plein de cartons contenant toutes sortes de projets, de plans et d'observations. On y trouvait ceux du chevalier ou prince de Luxembourg qui avait servi dans la marine et recueilli beau-

coup de travaux relatifs à l'armée navale, aux colonies, au commerce extérieur : on y voyait ceux du maréchal de Broglie et de divers ministres et généraux. Le directeur des bâtimens, le comte d'Angivillé, lié avec MM. de Vergennes et de Calonne, ce qui l'avait rendu suspect à la reine, avait remis aussi au roi un grand nombre de mémoires. Quelques-uns tendaient à soutenir les opérations de ces deux ministres. Je distinguai de même une foule de mémoires du comte de Grimoard, dont l'ensemble annonce que ce jeune militaire jouait un rôle également secret et important. Instruit sans doute de la faiblesse de la volonté du roi, qui ne voulait pas ordinairement que les affaires prissent d'autres directions que celles des bureaux, il avait soumis quelquesfois ses travaux aux ministres pour les intéresser à les produire eux-mêmes. Ces différens mémoires en effet apprennent, par des notes marginales, qu'ils avaient été lus au conseil, et que le comte de Grimoard, leur auteur, ainsi que le chevalier de Grimoard son cousin, avaient fixé l'attention de Louis XVI auquel ils avaient été présentés. (1)

(1) Ce dernier était le capitaine de vaisseau qui se rendit si célèbre pendant la guerre de l'Amérique, par

La maison d'Autriche ayant formé des prétentions contre les hollandais, prétentions préjudiciables à nos intérêts, elle demanda pour s'en désister la cession de Maëstricht. Les ministres du roi qui craignaient des hostilités, inclinaient à céder cette place plutôt que de s'exposer à la guerre contre l'empereur. Et si l'on considère quelle était en ce moment-là l'influence de Marie-Antoinette, on jugera combien une guerre dans cette circonstance était sujette à des inconvéniens. Un mémoire composé par le comte de Grimoard et qu'on va rapporter, fut lu au conseil d'état au mois de

---

des actions militaires éclatantes. Ce brave marin fut condamné par le tribunal criminel révolutionnaire de Rochefort, pendant la mission de Lequinio, laissant un nom illustré dans l'histoire de la guerre de 1778. Le roi conservait dans un carton particulier les relations de ses combats contre les anglais, et le diplôme authentique de l'aggrégation de leur famille à la noblesse française en 1318, sous Philippe Lebel, extrait par ordre du roi des registres de la chambre des comptes, et les preuves qu'ils étaient d'une famille qui possédait la principauté de Malthe. Comme son prédécesseur, Louis XVI avait une mémoire prodigieuse, il savait une infinité de faits historiques relatifs à des anciennes familles. Sa bibliothèque particulière était pleine d'ouvrages sur l'histoire de la cour et des armées.

janvier 1785, selon que l'apprend une apostille de la main du roi, et détermina le gouvernement à prendre le parti de ne pas céder Maëstricht, mais à soutenir la guerre s'il était nécessaire.

Voici ce mémoire important :

« IL peut sembler au premier coup-d'œil qu'il est indifférent à la France que l'empereur devienne possesseur de Maëstricht; mais si on examine attentivement l'importance de cette place, on reconnaîtra que le roi a le plus grand intérêt à ce qu'elle ne change pas de maître.

» Depuis qu'un frère de l'empereur est électeur de Cologne, il a plus de facilités qu'auparavant de porter la guerre dans les Pays-Bas, parce que ses troupes arrivant des états héréditaires dans l'électorat, elles y trouveront des renforts, des subsistances et par conséquent les moyens de franchir l'espace compris entre le Rhin et la Meuse, et même d'y faire la guerre au besoin. Dans l'un et l'autre cas, il établira des magasins principaux à Bonn, Cologne, et Neuss. Mais si l'empereur n'ayant pas Maëstricht, veut faire la guerre dans les Pays-Bas, il éprouve l'inconvénient capital de n'avoir sur la Meuse aucune forteresse susceptible de renfermer sûrement ses dépôts, car Ruremonde et Venlo, qu'il enleverait facilement aux hol-

landais, ne peuvent être considérées comme des places de guerre. Il résulte de cet incident que le monarque autrichien éprouvera les plus grands embarras pour s'établir sur la Meuse, dont la garnison de Maëstricht troublera continuellement la navigation, quant même on bloquerait la place des deux côtés de la rivière, ce qui exige un nombreux corps de troupes, si les hollandais ne sont alliés de la cour de Vienne; ce qu'on ne peut supposer du moins actuellement.

» Namur quoique situé sur la Meuse, est d'une médiocre utilité à l'empereur, excepté dans le détail d'une guerre de campagne, parce que cette place est trop éloignée de celles de l'électorat de Cologne, et que d'ailleurs Maëstricht coupe entre elles toute communication. Il est donc évident, qu'en admettant une alliance entre la France et la Hollande, si l'empereur veut porter la guerre dans les Pays-Bas, il est forcé de la commencer par le siège de Maëstricht, (qui à pour lui de très-grandes difficultés,) à moins que de s'exposer à des pertes qu'il réparerait difficilement, vu l'éloignement où il se trouverait des états héréditaires.

» En supposant la guerre, il est vraisemblable que la France débutera par occuper Charleroi,

dont on réparera en terre les fortifications, afin de s'assurer le cours de la Sambre et de s'en servir pour conduire à portée de Namur, une partie des choses nécessaires pour l'assiéger, tandis que le surplus arriverait par la Meuse. On pourrait croire le siège de Namur difficile en présence d'une armée impériale, si le maréchal de Luxembourg n'avait démontré en 1692, qu'il existe sur la Mehaigne, en avant de la place, des positions assez avantageuses pour couvrir le siège et n'y pas craindre un combat. Namur pris et Maëstricht occupé par les francais ou leurs alliés, ils seront bientôt maîtres de Hui et de Liège, et l'empereur n'ayant aucun poste sur la Meuse pour y établir ses dépôts et assurer sa communication avec Cologne, sera réduit à abandonner les Pays-Bas et à se retirer entre la Meuse et le Rhin, où il n'est pas à présumer qu'il puisse rester long-tems, parce que toute guerre non décisive ou qui traînera en longueur est ruineuse pour lui. Alors il faut qu'il se décide à repasser le Rhin, ou à marcher sur la Moselle. Dans cette supposition, les opérations du maréchal de Créqui en 1677, indiquent les moyens, même à forces inégales, de rejeter les autrichiens sur la basse Alsace, et la campagne du maréchal

de Turenne en 1674, fait connaître les expédiens propres à empêcher les allemands, quoiqu'avec une armée moins nombreuse que la leur, de pénétrer dans cette province, ou du moins de s'y maintenir ; ce qui est encore plus facile aujourd'hui qu'autrefois, où nous n'avions pas Strasbourg ; d'ailleurs l'empereur ne peut porter la guerre sur la Moselle, que quand il aura rassemblé sur cette rivière et à Luxembourg, une quantité suffisante de munitions, de vivres et de fourrages. L'achat de ces denrées qu'il faudrait tirer de l'empire, coûterait à l'empereur beaucoup plus d'argent que ses facultés ne lui permettent d'en employer, sur-tout si la guerre se prolongeait. A l'égard du Luxembourg, pays stérile, qui subvient à peine aux besoins de ses habitans, il ne serait d'aucune ressource à une armée aussi nombreuse que celles qu'on met aujourd'hui en campagne. C'est une des raisons qui a empêché la maison d'Autriche d'attaquer la France par le Luxembourg, dans les différentes guerres qu'elle a soutenu contre cette couronne.

» Ce qu'on vient de dire, prouve que la France n'a rien à craindre de l'empereur sur la Moselle, en admettant que l'armée française soit bien conduite, et que s'il n'a pas Maëstricht, il ne peut

soutenir la guerre dans les Pays-Bas ; mais si on le met en possession de cette importante place, il peut pénétrer en France par la Meuse, où il agira avec d'autant plus de succès que cette frontière *est absolument découverte* (1).

» La possession de Maëstricht et de Namur, entraîne celle de Liège et Hui, assure à l'empereur sa communication avec Cologne, lui donne les moyens de menacer la partie de la frontière comprise entre la Moselle et la Meuse, et de soutenir long-tems la guerre dans les Pays-Bas contre la France et la Hollande, avec tout l'avantage que donne une position centrale.

« (2) Mais comme on ne peut supposer que » le monarque autrichien dont l'intérêt est de » faire une guerre vive, parce que ses finances » ne lui permettent pas de la soutenir long-tems, » fut assez mal conseillé pour imiter l'exemple » des alliés pendant la guerre de 1700, en usant » son tems et ses moyens contre nos places de » Flandre, dont la barrière est trop difficile à » percer ; il est à présumer qu'il ne balancera

---

(1) On a substitué aux mots soulignés, ceux-ci : *ne paraît pas suffisamment défendue.*

(2) Tout ce qui est dans les guillemets n'a pas été communiqué à l'ambassadeur de Hollande.

» pas à pénétrer entre la Meuse et la Moselle.
» Il peut passer la Meuse à Namur, occuper
» Dinant, le mettre en état de défense, masquer
» Givet et Charlemont par un corps de troupes
» posté à la droite de la rivière, et tomber sur
» Sedan qui est mauvais et mal entretenu, s'en
» emparer, le réparer, en former sa place
» d'armes, y faire venir du pays de Cologne
» des munitions de guerre et de bouche dont
» le transport serait bien couvert par la Meuse,
» les places bâties sur cette rivière et les troupes
» répandues le long de sa rive droite; il aurait
» de plus l'avantage de pouvoir tirer des res-
» sources des Pays-Bas, et d'avoir mis derrière
» lui une grande étendue de pays, ce qui est
» l'objet de le guerre. Alors l'armée impériale
» bien pourvue, ayant ses derrières bien assurés,
» et traversant la Meuse à Sedan, assiégerait
» Mézière et Rocroi, qui sont d'assez mauvaises
» places pour ne tenir que peu de jours de
» tranchée ouverte, et pénétrerait dans le
» royaume. Il n'est pas douteux que les français
» tenteraient de s'y opposer et occuperaient
» derrière l'Aîne des positions respectables;
» mais s'ils avaient perdu une ou plusieurs
» batailles, que la guerre fut malheureuse et
» que l'ennemi n'eût pas la malhabilité de vouloir

» forcer le passage de l'Aîne ; mais que laissant
» cette rivière à gauche, et se portant dabord
» sur Château-Porcien et ensuite directement
» sur Soissons, il faudrait que les français des-
» cendissent l'Aîne et vinssent se poster derrière
» cette ville ; en supposant qu'obligés de dé-
» crire un arc fort étendu, à cause des sinuosités
» de la rivière, ils pussent y prévenir l'em-
» pereur, qui n'aurait que la corde et par con-
» séquent le chemin le plus court à parcourir.
» Mais si l'armée du roi ne prévenait pas les
» autrichiens à Soissons, et que ceux-ci pussent
» y passer l'Aîne, elle serait facilement poussée
» jusqu'aux portes de Paris, et on sent les mal-
» heurs qu'entraînerait une semblable invasion.

» L'empereur parait trop occupé de son
» élévation, pour qu'on puisse supposer qu'en
» demandant Maëstricht aux hollandais, il n'a
» d'autre objet que d'avoir une ville de plus.
» Il est vraisemblable que, connaissant l'im-
» portance dont celle-ci peut lui être en cas
» d'une rupture avec la France, il ne négligera
» rien pour se la faire céder, et quand même
» le monarque autrichien n'aurait des projets
» d'agrandissement que du côté de la Turquie,
» ce serait toujours un très-grand avantage
» pour lui, que d'être en possession d'une place

» qui

» qui contribue à lui assurer les Pays-Bas, ou » qui du moins lui donne les moyens d'y rentrer » après avoir dépouillé les turcs ».

« Plusieurs militaires sont dans l'opinion, que le cours de la Lys assurera toujours aux français une communication libre avec les Provinces-Unies : c'est une erreur qu'il importe de relever. Une ligne de défense ou de communication n'est bonne, qu'autant qu'elle laisse derrière elle un pays vaste et abondant : or, l'espace compris entre la Lys et la mer est peu étendu ; d'ailleurs, au-delà de Gand, on trouve l'Escaut qui décrit un grand nombre de sinuosités, (dont l'ennemi peut profiter pour envoyer des troupes sur les derrières des français, afin d'inquiéter leurs communications); on arrive ensuite à Anvers, qui appartient à l'empereur, et dont les hollandais ne sont pas en état de faire le siège, surtout si une armée est à portée de le secourir. Au-dessous d'Anvers, l'Escaut est trop large pour qu'on ne puisse pas le regarder comme un obstacle à la communication avec les Provinces-Unies. Les bras de mer qui séparent les îles de la Zélande d'avec la terre ferme, sont dans le même cas ; d'ailleurs si les autrichiens passent l'Escaut au-dessous de Gand et la Lys au-dessus, il ne reste d'autre communication

que la mer entre les hollandais et les français, qui alors obligés de se replier vers Ipres et Menin, seront bientôt réduits à la défensive.

» Il résulte de ce qu'on vient de lire, que la meilleure communication entre la France et la Hollande, c'est la Meuse; que sans Maëstricht l'empereur n'a point de communication assurée avec l'électorat de Cologne qui est sa principale ressource; qu'au contraire s'il est en possession de Maëstricht, il devient le maître du cours de la Meuse, et peut non-seulement résister avec avantage aux français et aux hollandais dans les Pays-Bas, mais encore pénétrer en France. Quoique ces argumens soient sans réplique, il paraît convenable d'y joindre des faits.

» Lorsque le prince Frédéric-Henri d'Orange, assiégea Maëstricht en 1632, ce fut: 1.° pour ôter aux espagnols les moyens de communiquer librement avec l'électorat de Cologne et les autres états de la ligue catholique qui leur fournissaient des secours. 2.° Afin de s'ouvrir une communication pour recevoir des secours de la France, qui jusques là n'avait pu en envoyer aux hollandais que par mer. Quand Louis XIII eut déclaré la guerre à l'Espagne en 1635, le prince d'Orange qui était à Nimègue avec son armée, s'avança à Maëstricht où il joignit celle

des maréchaux de Chatillon et de Brézé, qui y avaient marché de leur côté. La France et les hollandais retirèrent les plus grands avantages de la possession de Maëstricht pendant cette guerre.

» Lorsque Louis XIV attaqua la république en 1672, comme il n'avait pas d'autre ennemi, il négligea Maëstricht qu'il se borna à faire bloquer; mais en 1673, l'empereur et l'Espagne ayant pris le parti des hollandais, il n'hésita pas d'après l'avis de Turenne, de Condé et de Louvois, à débuter la campagne par le siège de Maëstricht; dont la conquête protégea seule le retour de l'armée qui évacua la Hollande à la fin de l'année, et contribua essentiellement au succès des campagnes suivantes jusqu'en 1678, époque du traité de Nimègue; car Maëstricht coupa ou gêna continuellement la communication entre l'Empire et les Pays-Bas; de manière que les ennemis assez constamment supérieurs en nombre, ne purent y faire qu'une guerre désavantageuse et très-difficile, qui eût été impraticable sans les secours qu'ils tirèrent des hollandais.

» Pendant la guerre commencée en 1688, et terminée en 1697 par le traité de Riswick, la France porta constamment ses principales

forces dans les Pays-Bas, et malgré la capacité du maréchal de Luxembourg, elle ne put y avoir des succès décisifs, parce que les ennemis, au moyen de Maëstricht et du cours de la Meuse, tirèrent de grands secours de l'Empire. D'ailleurs les français furent obligés d'avoir presque continuellement à la droite de la Meuse un corps de troupes souvent nombreux, pour contenir Liège et couvrir la frontière entre la Meuse et la Moselle.

« Pendant la guerre de succession il en fut de même, notamment en 1702, où le duc de Marlborough profitant de l'avantage que lui donnait Maëstricht, combina ses mouvemens de manière, qu'il rendit nuls les efforts du duc de Bourgogne et du maréchal de Boufflers, et les empêcha de s'établir sur la Basse-Meuse, les força de reculer depuis Nimègue jusqu'à la Méhaigne, et s'étendit ainsi dans les Pays-Bas, tandis qu'il nous y resserrait. « Mais heureu-» sement pour la France, les alliés méconnurent » leurs intérêts au point, de ne tenter qu'une » seule fois (en 1705) de pénétrer dans le » royaume par la Moselle. Le maréchal de » Villars occupa le camp de Sirck, et ils se » retirèrent. L'idée ne leur vint pas de pénétrer » entre la Meuse et la Moselle, et ils allèrent

» user le tems contre la barrière des français en » Flandre, où ils prirent beaucoup de places sans » pouvoir s'ouvrir le chemin de la capitale ».

« Pendant les campagnes de 1746 et 1747, les ennemis après la perte des batailles de Rocoux et de Lauffeld, trouvèrent toujours une retraite assurée sous Maëstricht, qui rendit ainsi nulles ces deux victoires.

» Personne n'ignore que l'investissement et l'attaque de Maëstricht en 1748, par le maréchal de Saxe, accéléra la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, parce que les alliés sentirent, que l'envahissement de la Hollande serait la suite nécessaire de la conquête de la place.

« Enfin, il paraît que la France ne peut con- » sentir qu'on donne Maëstricht à l'empereur, » qu'autant qu'elle sera assurée que ce monarque » et son successeur ne profiteront point de notre » faiblesse entre la Meuse et la Moselle, et du » mauvais état de notre armée, pour nous dé- » clarer la guerre, pénétrer dans le royaume et » se faire céder l'Alsace et peut-être davantage, » ou à moins que le roi ne soit déterminé à dé- » penser plus de 200 millions, pour construire » des places de guerre depuis Maubeuge jusqu'à » Charlemont, indépendamment de Philippe- » ville, et depuis Givet jusqu'à Thionville; car

» Rocroi, Mézières, Sedan et Longwi, sont » d'une trop mauvaise défense, pour qu'on » puisse les considérer comme une barrière » respectable.

» On terminera ce mémoire par observer » que, vu l'importance de Maëstricht, en cas » d'une rupture avec l'empereur et d'une alliance » avec les hollandais, il est absolument néces- » saire d'insister pour mettre dans la place » qui doit être abondamment pourvue, une » garnison française commandée par un officier » d'un courage et d'un mérite éprouvés ».

Supplément.

« ON a démontré dans le mémoire précédent, » la nécessité d'empêcher que Maëstricht ne » tombât avec ses fortifications au pouvoir de » l'empereur. L'objet de ce supplément est de » prouver, que la France a le plus grand intérêt » d'empêcher que la place ne soit cédée démolie » au monarque autrichien.

» Les raisons qu'on a alléguées démontrent, » que si l'empereur n'est pas en possession de » Maëstricht, il ne peut soutenir la guerre dans » les Pays-Bas. Quelques personnes pensent » que si on démolit la place, il n'y a point d'in-

» convénient à lui en céder le territoire. Cette » opinion est mal fondée.

» Il est évident qu'il n'importe à la France » que Maëstricht subsiste dans l'état où il est, » que parce que cette ville empêche l'empereur « de porter la guerre entre la Meuse et la mer. » Si on rase les fortifications, on ne nie point » que la place ne soit moins utile au monarque » autrichien, que si on la lui cédait fortifiée ; » mais il en retirerait cependant les plus grands » avantages. 1.° Elle ne contrarierait plus ses » projets. 2.° Il serait maître du cours de la » Meuse depuis Namur jusqu'au dessus de » Grave. 3.° Il pourrait sans inconvénient » occuper des positions à la gauche de la rivière, » ce qui lui était impossible au paravant. 4°. Il » communiquerait sans obstacle avec le Rhin » et l'électorat de Cologne. 5.° Il couperait la » seule bonne communication qui existe par » terre entre la France et la Hollande. Ceci » suffit pour démontrer que Maëstricht conservé » aux hollandais dans l'état où il est, s'oppose » à ce que l'empereur porte la guerre dans les » Pays-Bas; et que si on lui cède la place fortifiée » ou démolie, rien ne l'empêche de pénétrer » à la gauche de la Meuse, de s'y maintenir et » d'agir à volonté, soit contre les frontières

» des Provinces-Unies, soit contre celles de » France ».

On a trouvé dans les papiers du Roi, que peu de mois après la décision sur Maëstricht, le comte de Grimoard fut envoyé en Hollande sous prétexte de solliciter le grade de *général-major*, au service des états-généraux; mais réellement pour y négocier l'adoption d'un projet qu'il avait formé et qui consistait à réunir les forces navales de la France et de la république, ainsi que des corps de troupes des deux nations pour renverser la puissance anglaise dans l'Inde et par conséquent en Europe. Le roi, le comte de Vergennes, le maréchal de Castries, en qualité de ministre de la marine, le marquis de Bouillé, en qualité de général désigné pour commander l'expédition, enfin le négociateur étaient seuls dans le secret. En moins de deux mois M. de Grimoard concerta à l'insçu même de l'ambassadeur de France à la Haye, avec les principaux membres du gouvernement hollandais, un plan de convention en vertu de laquelle la république devait fournir le tiers des troupes, des vaisseaux et de l'argent nécessaires pour l'entreprise et nous accorder

la co-possession du Cap-de-Bonne-Espérance et du port de Trinquemâle dans l'île de Ceylan, jusqu'après son exécution. Diverses piéces apprennent qu'un dissentiment qui s'éleva entre le maréchal de Castries et M. de Vergennes, empêcha l'exécution de ce projet également salutaire et glorieux, auquel l'on ne put sans doute revenir dans la suite, par le changement des circonstances, et les embarras de différens genres dans lesquels la France tomba: mais les services du comte de Grimoard n'en étaient pas moins présens à l'esprit de Louis XVI, car il avait écrit sur une de ses notes: *C'est un sujet susceptible du ministère ou d'un grand commandement.*

CHAPITRE VI.

Révolutions ministérielles à Londres, avant la paix définitive de 1783. — *Chûte du lord North.* — *Récapitulation des évènemens arrivés sous son ministère.* — *Ministère éphémère de Rockiugham et de Fox.* — *L'indépendance de l'Amérique est reconnue.* — *Ministère de Shelburne.* — *Retraite de Fox.* — *Préliminaire de la paix avec la France.* — *Retraite de Shelburne.* — *Quatre factions à Londres dans cette circonstance.* — *Fox et North rétablis dans le ministère.* — *Leur chûte.* — *Guillaume Pitt élu ministre principal.* — *Fox sort du ministère.* — *Coalition Parlementaire contre M. Pitt.* — *Dissolution du parlement britannique.* — *La paix.* — *Érection d'une statue à Louis* XVI, *à Philadelphie.*

Le lord North, ministre principal de Georges III, avait soutenu depuis douze années le fardeau du gouvernement. Il avait formé l'enfance du roi d'Angleterre et conservé sur son

esprit un grand ascendant depuis l'année 1770, qu'il occupait dans les conseils du roi la première place. L'Angleterre se souviendra longtems avec douleur de son administration. Cette nation était passée dans l'espace de 14 ans, de l'état de sa grande prospérité en 1763, à celui de la détresse de 1778. Le lord North avait laissé à la France le tems de se créer une marine formidable, et les insurgens qu'il méprisait avaient formé le projet de rompre avec la cour de Londres. Sous son ministère, la Hollande, quoique dévouée par le stathouder à Georges III, se déclara contre l'Angleterre; et l'Espagne s'était unie à la coalition maritime.

La France de son côté fit aussi quelques fautes capitales; si à l'époque de la réunion des forces maritimes françaises et espagnoles, les flottes combinées au lieu de menacer les anglais d'une descente, l'eussent effectuée, elles pouvaient porter un coup mortel à la Grande-Bretagne effrayée. Notre flotte était alors en présence de Plimouth sans défense, et l'amiral Cordova brûlait de se distinguer; mais le comte d'Orvilliers en reculant, fut ou le plus insigne des lâches, ou trop soumis au cabinet de Versailles qui méconnut totalement les avantages de se situation.

Pendant cette guerre, l'Europe se sentit soulagée en voyant les deux grandes puissances maritimes aux prises entre elles; elle en profita pour se liguer par la fameuse neutralité armée du Nord, imaginée en France.

Dans cette détresse, l'Angleterre sentit combien elle s'était aliéné l'esprit des nations. Toute l'Europe s'anima contre les anglais; dans le continent ils n'avaient pas un seul allié, et toutes les forces navales Européennes étaient réunies contre elle, soit directement, soit par la neutralité armée. Ce qui était bien plus désolant pour cette fière puissance, c'est qu'en s'armant contre les américains, elle déchirait son propre sein.

La France, sortant de l'état de compression humiliante où la cour de Londres la tenait depuis 1763, remuant toute l'Europe contre elle, lui cherchant des ennemis de toutes parts ou des neutres armés aussi désagréables à l'orgueil britannique, ne devait profiter que pendant peu d'années de cette supériorité. L'Angleterre triomphante en 1763 et châtiée en 1783, préparait à la France les plus terribles vangeances. En attendant, l'administration infortunée du lord North lassant tous les partis, le mécontentement éclata de toutes parts.

Ce ministre essaie à le calmer, en annonçant sa retraite spontanée du ministère le 22 mars 1782.

Le marquis de Rockingham succéda au lord North et fut secondé du lord Shelburne et de M. Fox, secrétaires d'état. Le premier sonda en secret le cabinet de Versailles, et le second le congrès de Philadelphie pour la pacification dont ils posèrent les premières bases. Rockingham mourut après deux mois de ministère et l'influence principale fut accordée àShelburne. M. Fox mécontent se retira, et Shelburne obtint de Georges III la nomination du lord Greenville et d'un jeune homme âgé de 23 ans, né pour être le fléau de la France et de sa patrie. Je parle de Guillaume Pitt, fils du comte de Chatam, élevé par son père dans des connaissances profondes et dans une haine contre les français que rien, dit-on, ne sera jamais capable d'appaiser. Ainsi le lord Shelburne conserva l'autorité principale. Il s'en servit pour reconnaître l'indépendance de l'Amérique comme préliminaire de la pacification future de l'Europe, tandis que Fox revola dans les bancs de l'opposition, où il se coalisa avec le lord North son ennemi. La reconnaissance préalable de l'indépendance diminuant le nombre des ennemis

de la Grande-Bretagne ôtait à la France le prétexte de continuer la guerre, et réunissait les forces anglaises contre nous.

C'est au lord Shelburne que l'Europe doit la signature des préliminaires de la paix, le 20 janvier 1783. Fox et les autres ministres sortis du gouvernement éclatèrent en reproches contre le lord Shelburne qui tenait les rênes et qui les abandonna volontairement.

Le gouvernement anglais était dans une sorte de crise comme toutes les fois qu'il pense à la paix. Quatre partis assoupis pendant la guerre, développaient leurs animosités respectives alors que la Grande-Bretagne semblait se réconcilier avec nous.

La première faction était conduite par le duc de Portland, attaché à la succession hanovrienne et descendant du parti qui soutint l'établissement de la maison régnante sur les débris de celle de Stuart. Fox, Burke et une centaine de députés des communes formaient cette faction.

La seconde avait pour chef le lord North que favorisaient les torys anglais et une partie des torys écossais. On trouvait dans ce parti les de Newcastle, de Northumberland, ducs

Stormond, etc., et près de cent trente membres des communes.

La troisième était conduite par le duc de Bedfort. On y distinguait le lord Gower, et près de soixante membres des communes.

Enfin la quatrième faction était celle de Shelburne, formée depuis près de dix ans dans la chambre haute. Stanhope, Chatam, Abington et une centaine de membres de la chambre basse la composaient.

Telle était la situation relative des factions qui déchiraient le gouvernement, et ne lui permirent pas pendant quelques mois de s'occuper ni de paix ni de négociations : le roi était désolé. On sonda M. Pitt pour savoir s'il accepterait l'emploi difficile de principal ministre ; il le refusa. La paix et la guerre avaient des inconvéniens égaux; mais sur-tout les détails d'une paix nécessairement honteuse pour la Grande-Bretagne.

Le lord North et M. Fox dans cette circonstance critique, se réunirent après des débats sanglans et l'opposition la plus expressive dans leurs principes et leurs opinions. Le roi plaça le duc de Portland à la tête du ministère et rappela M. Fox et le lord North. Celui-ci, après avoir abdiqué la place principale, en accepta

une secondaire; et M. Pitt qui se retira, passa de nouveau dans les bancs de l'opposition, où le projet de réforme de la compagnie des Indes rejeta bientôt après M. Fox.

C'est alors que M. Pitt accepta définitivement la place de premier lord de la trésorerie qu'il cède en ce moment où l'on imprime cet ouvrage. (1)

---

(1) Voici une notice exacte des principaux ministres anglais sous le règne de Georges III.

Le duc de Newcastle, sorti du ministère en mai 1762.

Le comte de Butte, sorti au mois d'avril 1763.

M. Georges Greeuville, sorti au mois de juillet 1765.

Le marquis de Rockingham, sorti de son premier ministère au mois d'août 1765.

Le duc de Graffon, sorti le 28 janvier 1770.

Le lord North dont le ministère cesse en 1782.

Rockingham pour la seconde fois ministre principal pendant deux mois.

Le lord Shelburne pendant quelques mois.

Le duc de Portland de même.

M. Guillaume Pitt depuis 1783 jusqu'en 1801, auteur principal de la révolution et des réactions françaises et ministre permanent en Angleterre pendant l'élévation et la chûte en France de l'ancien régime, du gouvernement constitutionel et de celui des girondins, des montagnards, des thermidoriens et du directoire.

Le

Le début de son ministère fut orageux; la majorité des chambres ne se réunissant pas en sa faveur, il répondit à toute sorte de querelles qu'on lui suscita, par la dissolution du parlement.

La paix de 1783 donna au monde le spectacle nouveau d'un peuple qui passait de l'oppression à l'état d'une liberté sage qu'il a su conserver. L'histoire présentera ce peuple naissant comme un modèle de courage et d'énergie dans la guerre; de réserve et de vertu dans la paix. Washington, son général et son premier magistrat, sera mis à côté des héros et des plus grands personnages de l'antiquité. Repoussée par les crimes de notre révolution, l'Amérique oublia un moment qu'elle devait à la France son indépendance et sa liberté. La France ramenée par un gouvernement plus calme à des institutions plus douces, a vu l'Amérique renouer les liens qui unissaient les deux nations.

L'Amérique n'oublia jamais ce qu'elle devait à Louis XVI, son bienfaiteur. Le congrès délibéra d'ériger au roi une statue à Philadelphie, avec l'inscription suivante, que je tiens de M. Francklin. C'est probablement la seule statue et la seule inscription qui restent en place à

l'honneur de ce monarque, dont l'étrange destinée a été telle, que l'établissement d'une république en Amérique lui procura des autels : que l'institution d'une autre république renversa en France.

POST DEUM
Diligenda et servanda est libertas,
Maximis empta laboribus,
Humanique sanguinis flumine irrigata
Per imminentia belli pericula
Juvante
Optimo galliarum principe, rege
LUDOVICO XVI.
Hanc statuam principi augustissimo
Consecravit.
Et æternam pretiosamque beneficii
Memoriam
Grata reipublicæ veneratio
Ultimis tradit nepotibus.

CHAPITRE VII.

Réglemens du mois de mai 1781 *et du mois de janvier* 1786, *sur les conditions exigées pour obtenir des grades d'officiers.— Mémoire historique du comte de Grimoard, sur les présentations des hommes et des femmes à la cour. — Mécontentement résultant de ces institutions.*

LOUIS XV, en adoptant au mois d'avril 1760, un réglement sur les honneurs de sa cour, ne prévoyait pas qu'en accordant à la haute noblesse des avantages exclusifs et humilians pour la noblesse du second ordre et pour le tiers-état, il préparait les revers de son petit-fils. Louis XVI lui-même, en approuvant pendant la guerre d'Amérique, un autre réglement qui avait pour objet l'exclusion des roturiers, des grades d'officiers, ne pensait point qu'il s'aliénerait tout ce qui avait des richesses, des talens et du mérite dans le tiers-état, et fomenterait lui-même cette révolution qui a fini par engloutir la noblesse et ses privilèges; la famille royale et la

royauté quelques années après la publication de ses réglemens. Le roi conservait cependant dans ses cartons un mémoire du comte de Grimoard, qui avait fait une impression particulière sur son esprit, puisqu'il avait écrit ces mots à la marge : *Vues très-sages à prendre en considération.* Ce prince toutefois négligea, dans cette occasion, sa propre opinion. Il était dans son caractère et sa destinée, de voir et de connaître le bien, sans trouver en lui-même les ressources et la fermeté pour le faire exécuter. Le mémoire du comte de Grimoard que je vais conserver en entier, prouve que le prince ne manqua ni de conseils, ni d'avertissemens. Des français éclairés, des *français citoyens*, avaient donné au roi à différentes époques, des avis sages et prévoyans : le mémoire qui suit est de ce nombre ; mais la cour était plongée dans cet assoupissement qu'on pourrait appeler nullité de caractère, qui conduit les nations à des catastrophes. Ce mémoire, qui ajoute aux preuves acquises, est précieux pour conserver le souvenir du mode employé par le gouvernement, pour recruter des courtisans et des officiers de terre et de mer. Il est ainsi intitulé à l'original : *Mémoire sur les inconvéniens que le réglement relatif à la*

présentation des hommes et des femmes à la cour, ainsi que les preuves de noblesse exigées pour l'admission au service, produisent dans le royaume en général et dans le militaire en particulier. Et en marge: (*Octobre* 1788.)

» PENDANT le règne de Louis XIV et la plus grande partie de celui de Louis XV, on n'admit guère à la cour que les familles qui y possédaient des charges, celles que l'éclat de leur noblesse y avait fait recevoir depuis long-tems et les membres du ministère. On y donna aussi entrée à quelques gentils-hommes d'une classe moins distinguée que les premières, quand des services importans les rendirent susceptibles de cette distinction. Jamais la cour de nos rois n'offrit plus de dignité, et ne fut plus brillante qu'aux deux époques dont on vient de parler.

» Durant l'hiver de 1759 à 1760, plus de femmes qu'à l'ordinaire demandèrent à être présentées. M. le Duc, depuis maréchal de Duras, l'un des premiers gentils-hommes de la chambre, fatigué de ces sollicitations multipliées, crut les écarter en déterminant le roi à décider le 17 avril 1760, par un réglement:

» Qu'à l'avenir, un homme ne monterait » dans les carosses et que sa femme ne serait » présentée, qu'il n'eût préalablement produit, » devant le généalogiste des ordres du roi, trois » titres sur chacun des dégrés de sa famille, tels » que contrats de mariage, testament, par- » tage, acte de tutèle, donation, etc., par » lesquels la filiation serait établie clairement » depuis l'an 1400; défendant sa majesté, à son » généalogiste, d'admettre aucun des arrêts de » son conseil, de ses cours supérieures, ni de » jugemens rendus par ses différens commis- » saires, lors de diverses recherches de noblesse » faites dans le royaume, et de ne recevoir par » quelque considération que ce puisse être, » que des originaux des titres de famille. Et » voulant à l'exemple des rois ses prédéces- » seurs, n'accorder qu'aux seules femmes de » ceux qui sont issus d'une noblesse de race, » l'honneur de lui être présentées; sa majesté » enjoint également à son généalogiste, de ne » délivrer aucun certificat, lorsqu'il aura con- » naissance que la noblesse dont on voudra » faire preuve, aura pris son principe dans » l'exercice de quelques charges de robe et » d'autres semblables offices, ou par des lettres » d'anoblissement, exceptant toutefois dans ce

» dernier cas, ceux à qui de pareilles lettres » auraient été accordées pour des services si- » gnalés rendus à l'état; se réservant au surplus » d'excepter de cette règle, ceux qui seraient » pourvus de charges de la couronne ou dans sa » maison, et les descendans par mâles, des che- » valiers de ses ordres, lesquels seront seulement » tenus de prouver leur jonction avec ceux » qui auront été décorés desdits ordres. »

» Ce réglement fut mis en vigueur. On ne considéra que les embarras momentanés qu'il prévenait, sans calculer les dangereuses conséquences qu'il devait occasionner dans la suite. Il est surprenant qu'on ait fait déclarer au roi: 1.° qu'il n'admettait pas comme des titres de noblesse valables, *les arrêts de son conseil, de ses cours supérieures, ni les jugemens de ses commissaires départis*, autorités établies par le monarque lui-même, pour constater légalement l'état des citoyens; 2.° *Qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il n'accordait qu'aux seules femmes de ceux qui sont issus d'une noblesse de race, l'honneur de lui être présentées;* tandis que cette assertion est authentiquement démentie par plusieurs monumens historiques incontestables, sur-tout par la description imprimée des fêtes, données en 1668 par

Louis XIV, et dans laquelle on voit à la propre table de ce fier monarque, entre mesdemoiselles d'Angoulême et la duchesse de Brissac, mesdames Aubry, Bailleul, Bonnelle, Bordeaux, la maréchale de Grancey à côté de mesdames Fieubet et des Hameaux; la maréchale de l'Hôpital séparée de la comtesse de Louvigny-Grammont par la lieutenante civile; madame Marré à la droite de la duchesse de Némours; enfin la présidente Tubeuf et madame Tambonneau mêlées avec la duchesse de Richemont, la duchesse de la Vallière, maîtresse du roi, et la marquise de la Trousse. La plupart des femmes qu'on vient de citer n'étaient pas même de robe, mais seulement de la haute finance; 3.° Qu'à l'instant même où l'on faisait un réglement, on y dérogeait en faveur de ceux qui seraient pourvus de charges de la couronne et de la maison du roi, ou descendus des chevaliers de ses ordres. Ces nombreuses exceptions devenaient un motif réel d'humiliation pour ceux qui en étaient l'objet, en même tems qu'elles annonçaient qu'on violerait la nouvelle loi, ainsi qu'il est arrivé souvent dans la suite, chaque fois qu'on en aurait la fantaisie, ou que l'intrigue et la protection sauraient renverser la frêle barrière établie par

le gouvernement. Mais il convient d'exposer les fâcheux inconvéniens qu'il a produits, tant dans le royaume en général que dans l'armée en particulier; car il est devenu une des principales causes de la décadence de notre militaire.

» Avant le réglement de 1760, beaucoup de gentils-hommes dont les titres remontaient à 1400 et même au-delà, n'avaient pas eu l'idée de venir à la cour : ils vivaient dans leurs terres, y dépensaient leurs revenus, et contribuaient ainsi à la prospérité des campagnes. Quand ils avaient plusieurs enfans mâles, ils mettaient au service les cadets, qui considéraient comme un état distingué et satisfaisant le grade de capitaine d'infanterie, de cavalerie ou de dragons; ils recrutaient leur compagnie, d'hommes tirés des terres de leurs parens ou des environs; ils les connaissaient, s'y intéressaient, et jamais nos troupes n'ont été meilleures et plus affectionnées à leurs officiers. Tandis que ceux-ci étaient au service ou lorsqu'ils le quittaient, ils ne fatiguaient pas comme aujourd'hui l'administration de la guerre, par des prétentions et des demandes presque toujours injustes ou du moins exagérées, et fréquemment appuyées par des intrigues de bureau ou des protecteurs auxquels un ministre ne peut résister constam-

ment, sans s'exposer à des brouilleries et à des tracasseries continuelles, souvent inquiétantes pour son existence à la cour.

» Depuis le réglement, la noblesse entière a été attaquée d'une fièvre généalogique, et tout gentil-homme dont les titres vrais ou faux remontent à 1400, a voulu faire présenter sa femme et monter dans les carosses du roi; ainsi il est évident qu'une mesure qui n'avait d'autre objet que d'empêcher la cour d'être trop nombreuse, a produit un effet contraire; en y amenant une prodigieuse quantité de nobles qui n'y étaient pas nécesssaires, et n'auraient jamais eu l'idée d'y venir, sans cette loi inconsidérée; d'ailleurs la cour de nos rois brillera toujours d'un éclat assez imposant, leurs officiers seront toujours assez nombreux pour le service de leur personne et la splendeur du trône, et la capitale sera toujours assez peuplée; mais les campagnes n'auront jamais trop de propriétaires pour les vivifier.

» Si l'on n'avait admis aux honneurs de la cour, que des nobles d'une ancienne extraction rigoureusement constatée, le mal eût été moins grand; mais les exceptions l'ont accru. Plusieurs ont obtenu par intrigue, et quelque fois à prix d'argent, une distinction à laquelle

ils ne pouvaient aspirer de droit; d'autres se sont permis un brigandage encore plus condamnable et plus scandaleux, en faisant fabriquer de faux titres, pour suppléer à ceux qui leur manquaient; enfin la classe des nobles d'ancienne race s'est multipliée et se multiplie encore journellement à l'excès, soit par des usurpations souvent évidentes des prérogatives de la haute noblesse, par celle qui lui est inférieure; soit par la *titro-manie*. On trouve dans les provinces une foule de gentils-hommes à qui la vanité d'ériger leurs enfans en soi-disant seigneurs de la cour, fait négliger l'économie rurale et domestique, et dissiper une partie de leur patrimoine en recherches généalogiques, lesquelles entraînent ordinairement de grandes dépenses, qui loin de présenter aucun avantage solide, ruinent quelquefois une famille.

» Le réglement de 1760 offre des inconséquences et des injustices si manifestes, qu'il est surprenant qu'elles aient échappé à son auteur. Il admet aux honneurs de la cour quiconque prouve noblesse depuis 1400, au moyen de trois titres par dégré ou génération, et il donne l'exclusion à tout gentil-homme, dont l'origine remonterait plus haut, mais dont les ancêtres

ou lui-même auraient eu le malheur de perdre accidentellement leurs titres, récemment, ou pendant les guerres civiles, qui ont déchiré le royaume à diverses époques, depuis le règne de Charles VI jusqu'à la minorité de Louis XIV, inclusivement, ou qui n'aurait pu recouvrer qu'un ou deux actes sur quelques dégrés.

D'ailleurs est-il juste ou seulement raisonnable 1.° de présenter celui dont les parchemins remontent à 1400, et d'exclure, à moins d'une dispense humiliante, celui qui ne peut en produire que jusqu'en 1403 ou 1404; 2.° de remettre le sort, l'existence et la réputation des familles à la décision d'un seul généalogiste, qui peut n'être ni incorruptible, ni exempt de passions, dont le travail n'est jamais censuré, enfin qui juge à son gré en dernier ressort et sans appel ?

» La cour se trouve aujourd'hui peuplée d'une foule de nouveaux courtisans, qui en quittant leur province pour s'établir à Paris, ont produit le double inconvénient, de contribuer à l'appauvrissement des campagnes, et de porter la population de la capitale au-delà des bornes convenables, tant par la transplantation de leur famille, qu'en multipliant dans cette ville les domestiques, au détriment de l'agriculture et de

l'armée, dont le recrutement est devenu plus difficile et plus mauvais qu'autrefois, par la raison que tout le monde veut avoir un grand nombre de beaux laquais, que la classe d'hommes la plus propre à porter les armes est épuisée ou énervée par la domesticité, et que la nécessité de completter les troupes, oblige d'enrôler indistinctement à-peu-près tout ce qui se présente, c'est-à-dire, des individus trop faibles ou trop petits.

» Le réglement de la présentation en faisant naître la manie de quitter les provinces pour obtenir les honneurs et les vaines distinctions de la cour, a opéré en outre une inquiétante révolution dans l'ordre civil et politique, par le goût effréné des plaisirs de la capitale, où ils se sont multipliés en raison de l'augmentation de ceux qui les recherchent; par l'accroissement du luxe, qui poussé au point où il l'est de nos jours, occasionne le célibat, le libertinage et même la dissolution, qui détruisent les mœurs, l'énergie de l'ame, enfin toutes les vertus morales. Ces maux réels influent déjà assez visiblement sur toutes les classes de citoyens, pour faire présager un jour de dangereuses convulsions, dont il est à craindre, que l'extinction ou la perte de la noblesse

ne soit un des moins fâcheux résultats. En attendant, elle s'épuise de la manière la plus folle. La crainte de s'attirer l'inconsidération, en s'épargnant des dépenses analogues à l'opinion que le vulgaire attache communément à l'opulence de ce qu'il appelle *seigneurs de la cour*, a fait disparaître en apparence la gradation des fortunes, et les plus pauvres ont voulu égaler les plus riches; les premiers, ruinés en peu de tems par cette émulation déplacée, ont recherché des mariages de finance. Un bourgeois qui a gagné de l'argent dans les fermes ou dans d'autres affaires, aspire à voir sa fille marquise ou comtesse et femme de la cour; il ne la marie plus comme autrefois à un homme de sa classe, et il lui préfère, par une sotte vanité, un gentil-homme ruiné d'ancienne extraction ou du moins réputé tel. Il en résulte que les filles nobles, (souvent pauvres et presque toujours moins riches que celles des financiers), lesquelles se mariaient autrefois assez facilement dans leur province, ne trouvant plus à s'y établir, sont réduites à surcharger la société de leur inutilité ou à s'ensévelir dans des couvens.

» Comme il y a moins de filles de finance que de gentils-hommes présentés, un grand

nombre de ces derniers n'ayant pas de moyens personnels pour soutenir leur état, intriguent, demandent et obtiennent alors des dons ou des pensions, dont la masse accrue à un point excessif, est devenue une des causes de la déprédation des finances. Non content de dévorer ainsi une portion considérable de la substance du royaume, ils aspirent aux premiers emplois militaires, d'après le faux principe, que tenant à la cour, ils sont d'une classe privilégiée qui ne doit point languir dans les grades subalternes, tel que celui de capitaine, dont leurs aïeux se trouvaient cependant honorés, et qu'on ne peut sans injustice leur refuser des régimens. L'impossibilité d'en donner à tous, et de résister à ce torrent, a obligé les ministres de chercher des expédiens pour les satisfaire, quoiqu'ils sentissent que c'était au détriment de l'armée, de la subordination et de la discipline; car il est notoire que les gens présentés obéissent presque toujours avec la plus grande répugnance à ceux qui ne le sont pas, quoique pourvus d'un grade supérieur. D'un autre côté, les anciens officiers qui sont réellement l'ame des troupes, se voyant commandés par des jeunes gens sans expérience, sans application, et qui abusant de leurs prérogatives, les traitent

souvent avec dédain, se dégoûtent de leur métier, le négligent ou quittent le service.

» On imagina d'abord de créer des colonels en second, afin de placer un plus grand nombre de sujets; mais on s'apperçut bientôt que cette multitude de colonels forçait à des promotions d'officiers-généraux, si nombreuses, que les grades en étaient multipliés à l'excès, et par conséquent avilis; qu'il était visiblement impossible d'employer tous ceux qui se trouvaient en état de servir, et que les traitemens qu'on ne pouvait refuser à un assez grand nombre, absorbaient sans utilité des sommes immenses. On a donc supprimé les colonels en second, pour y substituer les majors en second. Cet expédient moins vicieux que l'autre, ne peut cependant être maintenu, parce qu'il rabaisse trop l'état de capitaine, suppose toujours une classe privilégiée destructive de tout esprit militaire, et qu'un grade inutile gâte une constitution et doit par conséquent être aboli.

» Les cadets des familles présentées qui embrassent l'état ecclésiastique, prétendent aux premières dignités de l'église, comme leurs aînés à celle de la guerre; et quand les uns et les autres vont dans les provinces, ils affectent de n'employer l'épithète de *seigneur de château*,

teau, que dans un sens dérisoire ou même injurieux, et témoignent soit à l'égard de la noblesse ordinaire, soit à celui du haut-tiers vivant noblement, des airs de hauteur et de mépris qui ont fait appercevoir aux observateurs que le réglement de la présentation a formé, contre l'intention du gouvernement, d'un côté une aristocratie d'autant plus réelle, que ceux qui appartiennent à cette nouvelle classe intermédiaire entre la nation et le souverain, absorbent exclusivement les principaux emplois et les distinctions; et de l'autre, un parti nombreux de mécontens, parmi la noblesse commune, le moyen clergé et le tiers-état qui a reçu de l'éducation et jouit d'une certaine aisance. Il est fort à craindre que cette disposition du plus grand nombre des esprits n'amène de funestes divisions entre les différens ordres, lors de la future assemblée des états-généraux.

Il eût été moins absurde de suivre tacitement le mode de présentation adopté en 1760, que de l'ériger en réglement, qu'on ne peut soutenir aujourd'hui sans danger; parce qu'il est exclusif pour un trop grand nombre d'individus, qu'il indispose contre la cour. Il convient sans doute à la dignité du trône, de n'être pas environné

d'hommes nouveaux, sortis trop récemment de la poussière des tribunaux ou du comptoir; mais il est bien facile de n'admettre que des gentils-hommes qui aient la noblesse convenable, et de s'en assurer par la voix publique qui est le généalogiste le plus impartial et le plus incorruptible; mais à quoi sert-il que leurs titres remontent strictement à 1400? Louis XIV qui a mieux connu qu'aucun souverain l'art d'imposer à la nation et de donner de l'éclat à sa cour, avait trop de tact pour croire que des preuves de noblesse dussent remplir ces objets, et il calcula toujours moins la naissance que le mérite; d'ailleurs l'état des finances ne laissant désormais au roi que peu de récompenses pécuniaires à donner, il est de son intérêt de réserver celle de la présentation à des services distingués, mais sans la rendre héréditaire. Il paraît en même tems à propos, de faire disparaître l'incohérence qui existe entre la possibilité, en prouvant quatre degrés de noblesse, d'être chevalier des ordres, l'une des plus grandes marques de distinction auxquelles un particulier puisse aspirer, et l'impossibilité de monter dans le carosse du roi, à moins que de prouver neuf à dix générations. L'Allemagne par sa constitution féodale, moins imitable

que jamais en France, est la seule contrée de l'Europe où l'on exige des généalogies si reculées. Les nombreux chapitres d'hommes et de femmes dans lesquels elles donnent entrée, produisent seuls cette passion héraldique, et sont d'ailleurs l'unique ressource d'une foule de nobles aussi pauvres qu'anciens; mais en même tems la naissance n'a pas la moindre influence dans l'état militaire, où l'on n'exige que du courage et des talens. On voit même des princes de l'Empire, débuter par être enseignes, et finir leur carrière, après de longs services, dans le grade de colonel, et souvent dans un moins relevé.

Dans la plupart des pays de l'Europe, on apprécie plus raisonnablement la noblesse qu'en France, et quiconque en a quatre ou cinq dégrés, est jugé susceptible de toutes les distinctions, quand il les mérite d'ailleurs. En Angleterre même, la noblesse particulière est insignifiante, et ne donne à celui qui en est revêtu aucune prérogative dans l'ordre politique. La pairie seule procure plusieurs avantages, non par la raison qu'elle peut supposer une naissance distinguée, mais parce qu'elle est une branche essentielle de la constitution; c'est-à-dire, une vraie magistrature héréditaire.

Aussi considère-t-on moins l'ancienneté de l'extraction d'un pair, que ses talens.

Le roi lui-même a manifesté quelquefois, combien la multitude des hommes présentés lui était désagréable; on l'a entendu se plaindre fréquemment qu'il était embarrassé soit dans ses appartemens, soit à la chasse, d'une foule de gens qu'il ne connaissait pas et n'avait nul besoin de connaître. On pourrait aussi rappeler à sa majesté, qu'elle a refusé de laisser présenter quelques gentils-hommes, quoique le généalogiste eût certifié qu'ils avaient produit leurs titres depuis 1400. Dans plus d'une occasion, le roi a jugé à propos qu'on lui présentât des individus qui n'ont pas satisfait à cette production. Il résulte de cet exposé, que le réglement de 1760 est réellement incohérent et illusoire. D'un autre côté, les abus qu'on a indiqués plus haut sont trop frappans, trop impolitiques et trop nuisibles sous tous les rapports, pour qu'on puisse méconnaître la nécessité de les détruire sans délai; car il est surtout évident qu'on ne pourra établir une bonne constitution militaire en France, aussi long-tems que le mode actuel des présentations subsistera. On croit donc indispensable que le roi ne diffère pas à prononcer: *qu'il regarde*

comme non avenu le réglement du 17 avril 1760.

Il n'est pas moins urgent, de remédier au mal qu'ont produit et que produisent journellement dans le militaire de terre et de mer, des décisions et même des ordonnances qui excluent du service ceux qui, n'étant pas enfans de chevaliers de Saint-Louis, ne pourront faire les preuves de noblesse requises.

Le 22 mai 1781, sur la proposition de M. le marquis, depuis maréchal de Ségur, alors ministre de la guerre, le roi décida :

« Que tous les sujets qui seraient proposés » pour être nommés à des sous-lieutenances » dans les régimens d'infanterie française, » de cavalerie, de chevaux légers, de dragons » et de chasseurs à cheval, seraient tenus de faire » les mêmes preuves que ceux qui sont pré- » sentés à sa majesté, pour être admis et élevés » à son école royale militaire ; et qu'on ne les » agréerait, à moins qu'ils ne fussent fils de » chevaliers de Saint-Louis, que sur le certificat » du sieur Chérin, généalogiste de ses ordres, » auquel ils remettraient des titres originaux » prouvant quatre degrés de noblesse. »

M. le marquis, depuis maréchal de Castries, ministre de la marine, entraîné par la décision

qu'on vient de rapporter, se borna à proposer au roi, d'insérer dans son ordonnance du 18 août 1781, concernant la compagnie des cadets gentils-hommes des troupes des colonies, l'article 3 ainsi conçu :

« Sa majesté ne nommera aux places de » cadets gentils-hommes, que des sujets âgés de » quinze à vingt ans révolus, prouvant trois » degrés de noblesse, ou fils d'officiers décorés de » la croix de Saint-Louis, tués ou morts de leurs » blessures au service. Lesdits cadets gentils- » hommes seront tenus de fournir pour justifier » leur état, leur extrait de baptême et les attes- » tations de service de leur père, lesquelles pièces » seront adressées en bonne forme au sieur » Chérin, généalogiste des ordres du roi, qui » sera chargé de la vérification des titres. »

M. de Castries évita sagement, d'exiger des preuves de noblesse pour l'admission dans la marine royale, jusqu'à ce que forcé par les criailleries de ce corps, où l'on ne devrait demander que beaucoup d'instruction et de valeur, et qui craignait sans doute d'être moins considéré que les autres, il engagea le roi à prescrire ce qui suit, par l'article 10 de l'ordonnance du 1er. janvier 1786, concernant la marine :

« Il ne sera admis dans ce corps que des » jeunes gens qui feront les preuves de noblesse » exigées pour le service de terre, c'est à dire » quatre degrés. »

Outre que de semblables lois détruisent l'émulation, et rangent au nombre des mécontens toutes les familles dont quelque membre se trouve exclu, on peut assurer, que sous les rapports purement administratifs, elles sont d'autant plus inconsidérées, qu'il devient indispensable d'y déroger en tems de guerre; ce qui produit ces fluctuations presque continuelles, qui discréditent le gouvernement dans l'opinion publique. La réflexion et la connaissance du passé, eussent empêché les ministres du roi, de tomber dans les inconvéniens dont il est si difficile aujourd'hui d'effacer les mauvais effets.

Pendant le règne de Louis XIV, on admit au service les nobles et les roturiers indistinctement; mais les nombreuses réformes et la paix qui suivirent la guerre de la succession d'Espagne, rendirent bientôt les emplois militaires si rares, que dès les premières années de la régence, on sentit la nécessité et la justice de les accorder de préférence à la noblesse qui, ne pouvant se livrer comme la roture, à

certaines professions lucratives, sans encourir la dérogeance, n'avait réellement d'autre ressource que la carrière des armes. On régla en conséquence, que tout individu aspirant au service et dont le père n'y aurait pas été, ou qui ne serait pas proposé par un militaire connu, ne pourrait y être reçu, sans produire une attestation de noblesse, signée par trois ou quatre gentils-hommes. Cette mesure à laquelle on dérogeait tacitement quand les circonstances l'éxigeaient, ne déplut à personne et subsista jusqu'en mai 1781, que M. de Ségur la fit abroger trop légèrement. M. le comte de Saint-Germain, l'un des prédécesseurs de ce ministre, à qui l'on avait proposé le même arrangement, crut d'abord devoir l'adopter, mais on lui représenta, qu'avant de faire un réglement il convenait d'examiner : 1.° S'il était utile, ou ne présentait pas plus d'inconvéniens, que d'avantages. 2.° S'il était juste et pouvait toujours s'exécuter ou subsister; parce que dans les suppositions contraires, il fallait y renoncer. M. de Saint-Germain jugea nécessaire d'éclaircir la matière, avant de se décider, et on fit dans les archives de son département des recherches qui apprirent : que la guerre ayant commencé à la fin de 1733, les

anciens officiers qui n'étaient restés au service que parce que la paix n'exigeait de leur part aucunes fatigues, se voyant dans l'impossibilité de soutenir celles de la guerre, demandèrent leur retraite en si grand nombre, qu'il ne se trouva bientôt plus assez de nobles pour remplir les emplois vacans, quoique la France n'eût alors sur pied que 205,372 hommes, non compris les milices. Cette disette d'officiers obligea M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, d'écrire au commencement de 1734, aux intendans des provinces, d'exciter les roturiers de leur généralité, qui avaient donné de l'éducation à leurs enfans et qui désiraient les placer au service militaire, de demander de l'emploi et qu'on leur en accorderait. Après les paix de 1738, 1748 et 1763, on reprit sagement et sans bruit, la mesure adoptée sous la régence en faveur des nobles.

Il résulte évidemment de ce qu'on vient de lire: 1.° Que la noblesse française n'est pas assez nombreuse, pour remplir seule tous les emplois de l'armée, lorsque celle-ci excède 150,000 hommes, non compris les milices, ou que les guerres occasionnent une grande consommation d'officiers, comme celle de 1733, 1741 et 1757: 2.° Que cette raison rend absurde

tout arrangement tendant à exclure formellement les roturiers du service, puisqu'on peut être forcé de les exciter à y entrer: 3.° Qu'il faut se contenter à leur préférer, mais seulement pendant la paix, les nobles qui n'ont pas d'autre moyen de subsister ou d'employer utilement leur vie. M. de Saint-Germain frappé de ces motifs, abandonna son projet, que M. de Ségur a adopté aveuglément et sans le moindre examen; ainsi sa décision inconsidérée du 22 mai 1781, et toutes celles du même genre qui l'ont suivi, ont-elles à la fois humilié et irrité fort gratuitement, mais non sans danger pour l'autorité royale et la tranquillité publique, sur-tout dans la crise où est le royaume, la robe de province qui ne peut prouver quatre degrés de noblesse, et la classe des roturiers qui vivent de leur bien.

On pense que les raisons qu'on vient d'exposer, sont assez impérieuses pour que le roi ne balance pas à abroger: 1.° La décision du 22 mai 1781, sur l'admission au service de terre; 2.° l'article 3 de l'ordonnance du 18 août 1781, sur la formation de la compagnie des cadets gentils-hommes des troupes des colonies; 3.° L'article 10 de l'ordonnance du 1.er janvier 1786, concernant la marine; 4.° Enfin, de

remettre à cet égard les choses sur l'ancien pié; car il est incontestable que les conjonctures actuelles permettent moins que jamais, de soutenir des arrangemens contraires à l'essence de notre monarchie et au caractère national, ou du moins outrageants pour une des plus nombreuses classes de citoyens, parmi laquelle les lumières sont aujourd'hui assez répandues, pour qu'on y regarde comme une injustice révoltante la mesure d'en user, quant aux emplois militaires, à l'égard des hommes en France, comme à celui des chevaux en Arabie, où ils sont réputés presque de nulle valeur, lorsque le vendeur ne produit pas leur généalogie bien prouvée depuis plusieurs siècles.

CHAPITRE VIII.

De la marche de l'esprit humain dans la littérature, les sciences et les arts. — Sous le règne de Louis XVI, *la philosophie obtient la prépondérance sur tous les genres de savoir. — Celle de Voltaire était destructive des opinions religieuses et sociales. — Celle de Rousseau tendait à établir de nouvelles institutions politiques. — Règne éphémère de leur doctrine. — Sous Louis* XVI, *la littérature n'est plus ni l'ornement, ni l'appui du pouvoir. — Progrès des sciences naturelles. — Inventions remarquables.*

COMME la révolution française est le produit principal des systèmes philosophiques et de la métaphysique des dernières années du XVIII siècle, la postérité voudra approfondir la marche de l'esprit humain, les opinions régnantes en France, et le caractère des partis ou factions qui les professèrent.

On ne s'occupait plus en France, sous le règne de Louis XVI, des ouvrages polémiques religieux comme sous le règne de Louis XIV et Louis XV; la religion n'étant plus un objet de sentiment, elle n'occasionait plus dans l'état les orages qu'une bulle avait suffi pour y produire. L'église gallicane prévoyant mieux qu'aucun autre corps qu'elle touchait à une révolution, était pacifique. Ses chefs avouaient en 1788 et 1789, qu'ils avaient trop permis ou ordonné que la religion fût défendue; il en était résulté effectivement dans les esprits insoucians l'opinion dangereuse dans un état, que la religion était, de sa nature problêmatique, sujète à des discussions, et l'ouvrage de l'imagination des hommes. Ainsi la religion qui avait joué en France dans les siècles antérieurs un si grand rôle, était calme et silencieuse, ses ministres n'étaient plus que de simples observateurs, et dans un tel état de discrédit, que le gouvernement faisait très-peu de cas de leurs remontrances périodiques; ils indiquaient souvent au roi par une phrase, par un raisonnement, quelquefois par un mot, le précipice qui le menaçait. L'insensible monarque dépaysait les esprits par une réponse insignifiante.

La classe des écrivains courageux que le

mépris des académiciens, des gens de lettres incrédules n'étonnait pas, parlaient avec énergie. Luneau, qui avait soutenu une fameuse procédure contre l'entreprise de l'encyclopédie, tonnait avec persévérance contre la marche de la philosophie. L'abbé de Fontenay, dans le calme de sa raison, la poursuivait par des raisonnemens pacifiques. L'abbé Aubert employait pour défendre sa cause, le sel que M. de Voltaire employait pour la détruire. Fréron n'était plus. Grozier, Clément, Rigoley de Juvigny, Geoffroy, etc., avaient hérité de son courage, et l'autorité en poursuivant Linguet, ne voyait pas qu'elle se poursuivait elle-même.

Tous ces écrivains professaient que la philosophie est l'amie et le soutien du trône et des autels; mais que la philosophie du tems en était le fléau et la ruine; que les mœurs et les opinions religieuses étaient le soutien et la gloire des gouvernemens, et que le rigorisme *exagéré* dans les opinions, tel que celui du jansénisme, était une vertu fausse, dangereuse, et l'amie des révolutions et des hérésies. Presque tous les ex-jésuites étaient des défenseurs intrépides et du trône et de la religion.

La philosophie du tems, ou plutôt cette

réunion d'idées destructives de toutes nos institutions sociales, avait obtenu en France la prééminence sur tous les genres de savoir. Si elle était assaillie, persécutée, elle sortait toujours de quelque manière triomphante de tous les débats. Les deux premiers potentats du XVIII.me siècle, Frédéric et Catherine II, l'avaient ennoblie. Les sarcasmes ingénieux de Voltaire contre le culte, avaient obligé ce patriarche de la philosophie du tems, à s'expatrier; mais il triomphait encore sur les confins de la France de tous les ordres de l'état animés contre lui. *Vous ne détruirez pas la religion chrétienne*, lui disait-on..... *C'est ce que nous verrons*, répondait le vieillard, bien plus animé contre elle dans ses vieux ans que dans sa jeunesse; aussi si l'on excepte ses ouvrages de littérature, où d'ailleurs on observe le même esprit, cet homme célèbre ne s'occupa pendant toute sa vie qu'à détruire, avilir et ridiculiser les institutions religieuses.

Rousseau au contraire, ne semblait occupé dans ses écrits, qu'à édifier et à proposer de nouvelles doctrines religieuses et politiques; mais né dans une république qui a tout détruit depuis deux siècles, et qui s'efforce vainement de substituer des institutions équivalentes aux

institutions abattues, il ne proposait à la génération vivante, que des moyens illusoires et dangereux. Sa doctrine répandue en Europe pendant les cinquante dernières années du dernier siècle, n'a pu réussir même à Genève, état le plus faible et le plus avide d'institutions salutaires. En France, après avoir été l'objet des spéculations de beaucoup de gens de probité, qui avaient le désir sincère de voir leur patrie vertueuse, florissante, libre et heureuse, elle est devenue notre fléau. Transportez la doctrine de Rousseau, l'Utopie de Thomas Morus, le monde de Platon dans l'état de l'Europe le plus abondant en abus et en vices; ces doctrines en deviendront, comme en France, le malheur et la ruine.

Le résultat des deux combats livrés à l'ancienne France par Voltaire et par Rousseau, le premier en détruisant nos institutions, le second en nous en proposant de nouvelles, fut tel, que l'Europe et la France ont refusé de sanctionner les destructions du premier et les établissemens du second. Voltaire et les philosophes ses disciples, ont vainement contribué à renverser pendant quelques années ce que nos pères avaient en vénération. Ce culte et ces dieux que vous croyez nuls, avilis et anéantis, se relèvent

relevent de toutes parts. C'est une source que l'enfant croit tarir en opposant un obstacle massif à sa sortie, et qui se fait jour par d'autres issues. Avant la révolution les philosophes du tems avaient témoigné le désir d'obtenir de quelque potentat un coin de terre en toute souveraineté pour le gouverner suivant leurs systêmes. Les principes réformateurs de la révolution persuadent quel eût été le caractère d'un tel gouvernement.

Quant à la littérature française, l'état avait oublié sous Louis XVI combien elle avait été sous les règnes antérieurs un des appuis de l'autorité. Sous Louis XIV, son rôle avait été plus éclatant. Elle avait été constamment le plus bel ornement de ce règne; mais telle fut la destinée de son successeur, que dénué des moyens d'inspirer à son siècle principalement le goût du beau, et de le stimuler à propos, la littérature française dégénéra au point que, vers le milieu du XVIII.me siècle, nos académies n'offraient plus que des littérateurs subalternes éclipsés par la prépondérance des philosophes, et des savans qui professaient les connaissances naturelles.

En effet, les sciences physiques, tant vers le déclin du règne de Louis XV que sous le monarque son successeur, ont rendu les deux

règnes à jamais célèbres dans l'histoire des hommes. Sous ces deux monarques, l'histoire naturelle aidée de la chimie dans les minéraux, de la physique, de la physiologie dans les plantes et les animaux et de la géographie médicale dans la science de l'homme, sortit pour ainsi dire du néant.

L'étude des Pyrénées, des Cevènes, des Vosges, des montagnes de l'Auvergne, qui sous les règnes antérieurs n'avaient été que des objets pittoresques dignes de l'étude des peintres et des dessinateurs, produisit une nouvelle science. Démarest écrivit l'histoire des anciens volcans, dont les coulées forment une partie du sol de l'Auvergne. Faujas de Saint-Fond, écrivit l'histoire de ceux du Velay et du Vivarais; la chimie et la physique l'aidèrent dans ses descriptions. Palasseau observa l'organisation des Pyrénées, il en décomposa en esprit les masses hétérogènes, et trouva que les montagnes étaient formées de couches alternes d'ardoise, de roches calcaires, de roches inclinées du midi au nord, dans toute la longueur de la chaîne, depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée, et qu'un grand noyau granitique et primordial en était la base. Guétard écrivit l'histoire des Alpes delphinales: Besson et de

Saussure, celle de la Suisse et du Mont-Blanc, qui offrent une charpente analogue.

L'auteur de ces mémoires, parcourant les Cevênes, les Pyrénées et les Alpes, étudiant la structure des montagnes où il était né, écrivit l'histoire de la roche primitive, granitique qui constitue leur masse fondamentale; les granitoïdes qui leur sont adossées, les montagnes à couche qui renferment les premières traces des êtres animés maritimes qui y sont conservés pétrifiés, et les plaines du Rhône, de la Loire et de la Seine, débris de tous les terreins antécédens. Il écrivit l'histoire chronologique des volcans éteints, dont les éruptions et les produits datent des premiers âges du monde physique et des époques le plus voisines du chaos primordial; il écrivit celle des volcans d'une époque plus récente, dont les courans et les coulées ont conservé leurs formes, jadis fluides, et celle des volcans d'une époque encore plus récente, dont les formes coniques et les bouches ignivomes sont encore conservées: celle enfin des volcans dont les feux ne paraissent pas totalement éteints, ayant encore des soupiraux d'air fixe, et des fontaines d'eaux minérales chaudes et ferrugineuses, provenant de la continuation d'une décomposition interne. Il écrivit la phy-

siologie des plantes qui se choisissent des positions géographiques et des climats analogues à leur constitution, depuis les sommets glacés des Pyrénées, des Cévènes et des Alpes, jusques aux climats inférieurs chauds ou brûlans de la basse Provence. Tous ces faits prouvent que si la France, offre dans les cinq grandes plaines inférieures du Rhône, de la Garonne, de la Loire, de la Seine et du Rhin, cinq climats à-peu-près analogues, il se manifeste depuis ces basses régions, jusqu'au sommet glacé des Pyrénées, des Cévènes, des Vosges et des Alpes, des nuances de climats, qui démontrent que notre territoire offre toutes les sortes de températures que comporte l'Europe. Telle est la source principale des richesses et de l'industrie de cet état, et de la richesse et mobilité de son commerce intérieur.

Le règne de Louis XVI a été illustré par des découvertes et des expériences de physique qui ont long-tems occupé les sayans de l'Europe. Vera trouva l'ingénieuse machine qui porte son nom et qu'on eût dû travailler à perfectionner; elle offrait un principe nouveau, une expérience inconnue, celle d'élever l'eau adhérente à une corde, à des hauteurs considérables. Les frères Montgolfier trouvèrent l'art

d'élever aussi dans les airs des machines lourdes et immenses pleines d'un liquide spécifiquement plus léger que celui de l'atmosphère. Charles en emprisonnant ce fluide dans un ballon, exécuta le premier l'idée de voyager dans les airs: expérience majestueuse, que Blanchard porta à une telle hardiesse qu'on le vit partir d'Angleterre, traverser la mer dans la région des nuages, et arriver en France sans accident. La chimie et la physique aidèrent tour-à-tour le perfectionnement de cette découverte.

La science de l'homme acquit dans la société royale de médecine de nouveaux moyens de se perfectionner; la géographie médicale fut une science nouvelle que le règne de Louis XVI avait pour ainsi dire instituée. Adanson qui avait publié antérieurement *ses familles des plantes*, suivant leurs dégrés de parenté, portoit ses principes et ses observations dans la classification générale des productions de la nature, tandis que Lacépède continuait avec succès les magnifiques tableaux de Buffon.

La chimie formée de diverses écoles rivales se perfectionna en France. L'histoire des progrès de cette science serait un ouvrage infiniment curieux et important, qu'on ne peut qu'indiquer,

qui manque à la république des lettres, ainsi que les annales de l'histoire naturelle.

Würtz, médecin de Strasbourg, observant les affinités et les dissemblances des productions naturelles, trouva l'art de les placer sur des cartes pour ainsi dire géographiques dans des postes relatifs et naturels, comme le géographe établit sur un plan les villes et les provinces dans leurs situations respectives. Würtz exécuta cette idée sur les médicamens, si bien que sa carte topographique offre des vues comparatives produites par l'analogie des voisinages et de l'approximation des substances. L'auteur déduit de sa doctrine la théorie des oppositions dans les productions de la nature, théorie si féconde en idées nouvelles et si peu soupçonnées.

Je ne parlerai ni de nos mécaniciens ni de l'architecture des ponts, perfectionnée par Perronet, Regemorte, etc., ni des ouvrages de Cherbourg, que Burke comparait aux pyramides d'Egypte; ni de nos astronomes, ni de leur patriarche Lalande, célèbre par son zèle, ses travaux et la hardiesse de ses opinions antireligieuses; ni des découvertes de l'abbé de l'Epée, continuées, perfectionnées par l'abbé Sicard, ni de l'infortuné voyage de la Peyrouse,

entrepris d'après les instructions secrettes et directes de Louis XVI. Ces citations suffisent pour rappeler que le règne de ce prince est plus remarquable, dans la partie des sciences, qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé.

Les arts n'ont été ni aussi honorés ni aussi florissans que sous Louis XIV; ni appelés à célébrer le règne de Louis XVI, comme sous le règne antérieur. Des millions dépensés pour élever des loges à des commis aux barrières, annoncent l'esprit de folie du tems, et seraient des monumens de la dégénération de notre architecture, si les projets magnifiques, connus et conservés dans l'histoire de l'architecture, ne témoignaient que le goût du vrai et du beau n'est pas perdu dans cette partie de nos arts.

David commença à peindre, et forma son école sous le règne de Louis XVI.

Le ton de bienveillance populaire qui a règné dans ce siècle, a fait prospérer un établissement respecté par toutes les furies de la révolution; je parle de *l'école gratuite de dessin*, instituée pour les artisans, par M. Bachelier. Si la populace, sous les directions des Chaumette, n'a pas incendié et ravagé toutes les productions de nos arts, ni tous nos monumens, on le doit au goût du beau, que Bachelier avait inspiré à

plus de vingt mille jeunes gens entrés en ouvriers dans son école, et sortis en artistes. Ils imprimeront encore le goût français aux productions de nos arts, métiers et manufactures, si le gouvernement protège les riches propriétaires (eux seuls alimentent les arts et l'industrie) et si l'anglais n'introduit pas un goût faux de ses ouvrages dans notre commerce, comme il l'a fait après le dernier traité.

Fin du tome IV.

G45802
SBN